L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

ANNEXES

Rapport de présentation

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire Bièvre Est en date du :

Le président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Décembre 2019

Élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Espaces préférentiels de développement
Dossier d'approbation

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire Bièvre Est en date du :

Le président :

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Échelle : 1/5 000
Source : DGFiP Cadastre © 2017

Décembre 2019

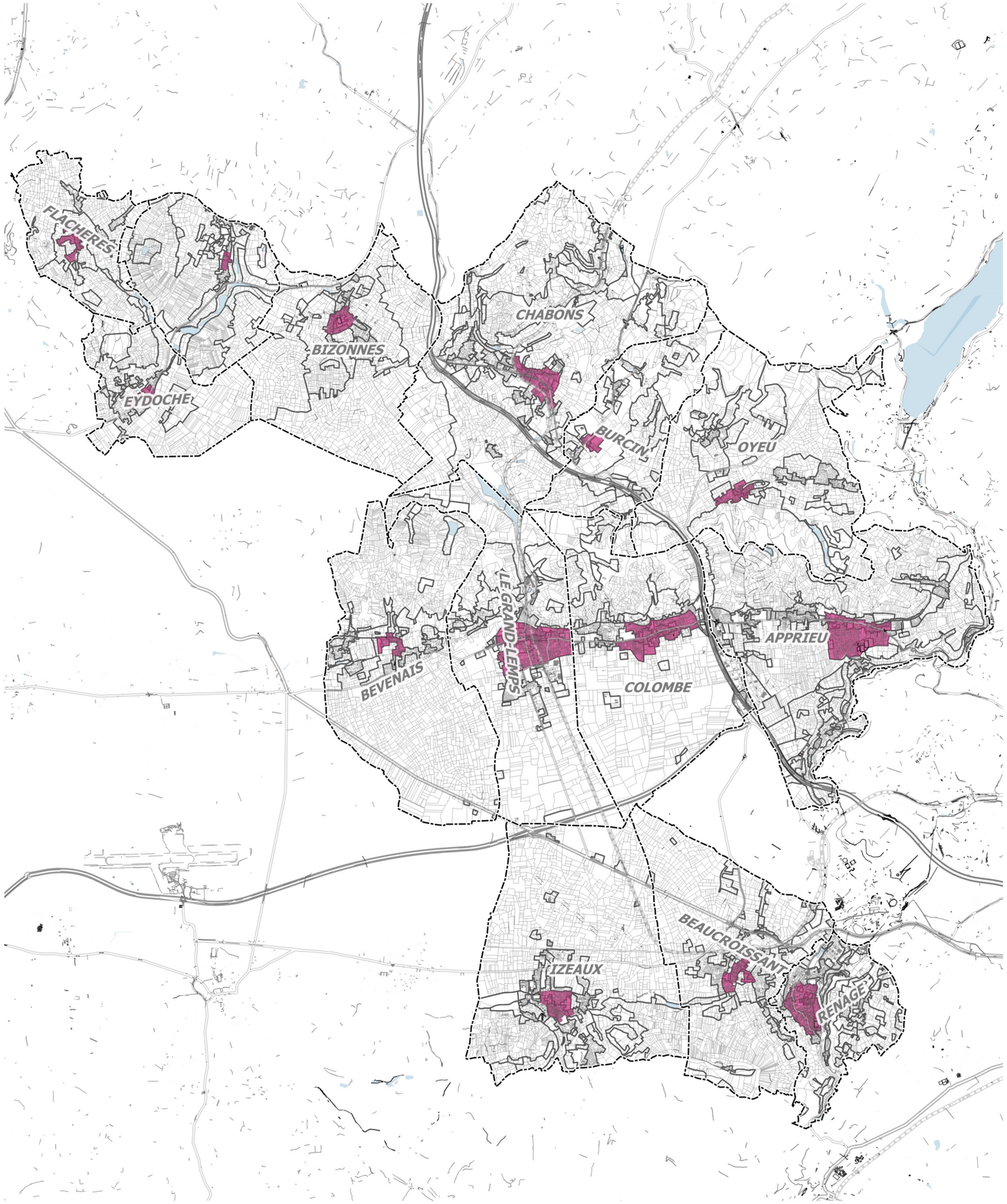

Espaces préférentiels de développement

Limites communales

Contour de zones

Cadastre
- Parcellaire 2017

Voie ferrée
Réseau routier

Bâtiments
- bâti dur
- bâti léger

Sources : DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2017, BD Topo® IGN, traitement et mise en page AURG

APPRIEU



APPRIEU
Chemin du Village à la Montagne
Rue Louis Vidal
Chemin du Calvaire
Rue du Jacquin (V.C. n°1)
Impasse des Ecoliers
Route du Rivier (V.C. n°1)
Chemin des Carrières
Chemin des Brosses à Planche-Cattin
Route de Planche-Cattin
Chemin des Brosses du Village
Rue du Mollard
V.C. n°6
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:3 692 au format papier A3

BEAUCROISSANT



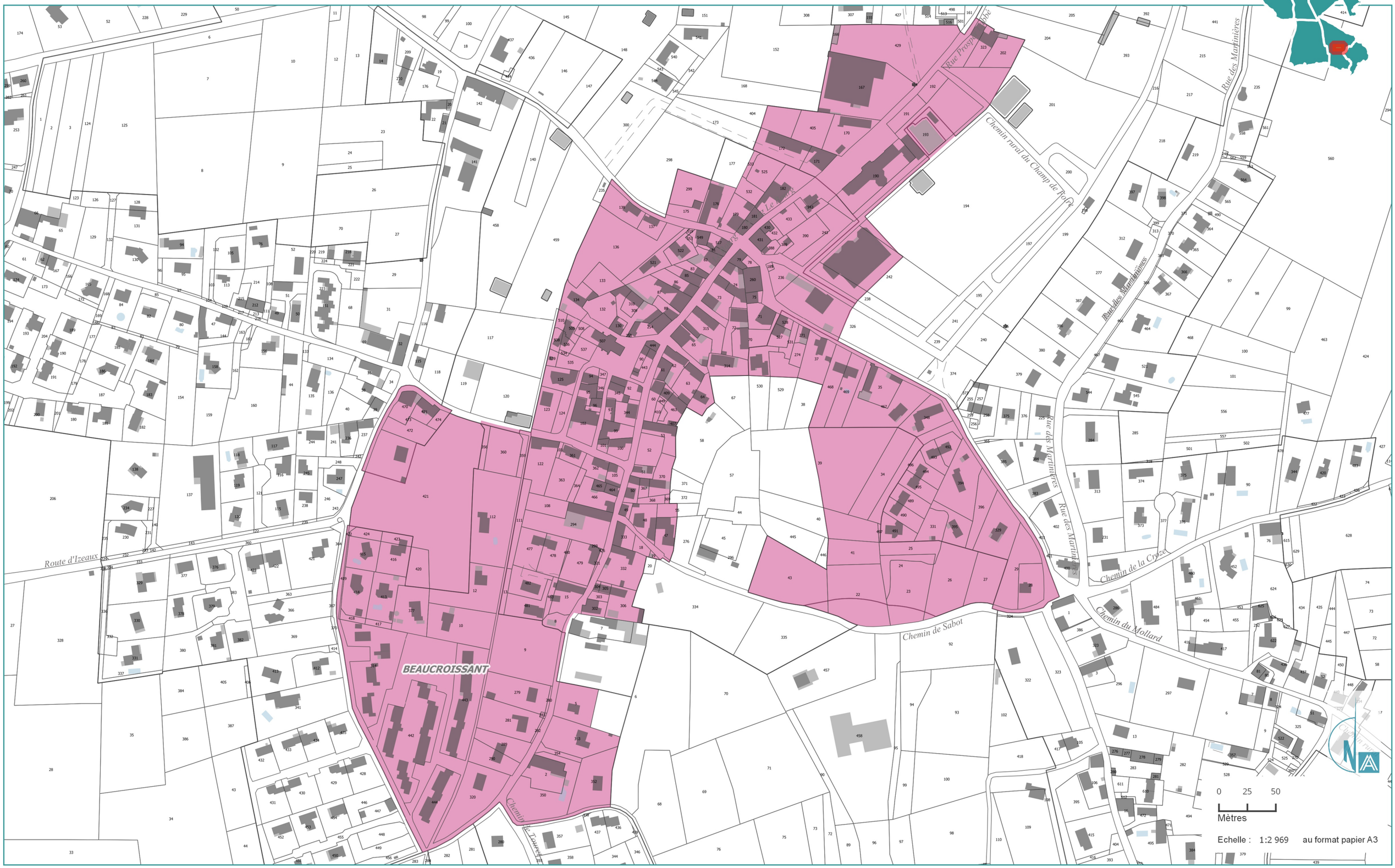

BÉVENAIS

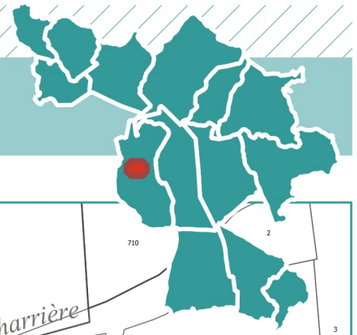

Chemin du Bouvat
Rue de la Charrière
Chemin de la Pacalière
Chemin de l'Eglise (V.c. n°6)
Chemin de la Chapelle
Chemin de la Haute Charrière
Chemin du Lavoir
Rue de la Charrière
Chemin des Vignes
Chemin des Vignes
Chemin du Mollard
Chemin de la Basse Charrière
Chemin du Vercors
BEVENAIS

0 25 50
Mètres

Echelle : 1:1 910 au format papier A3

BIZONNES

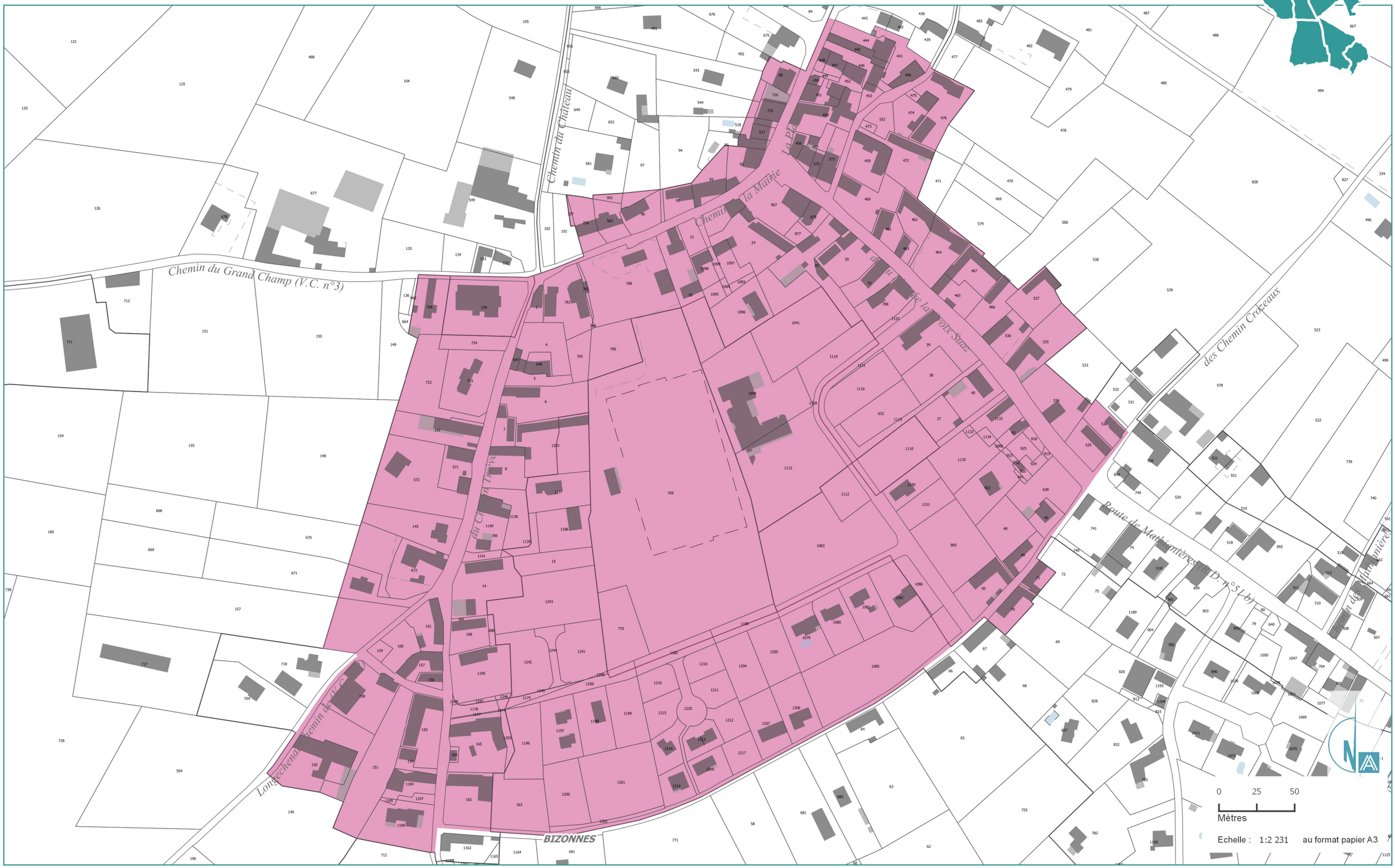
Chemin du Grand Champ (V.C. n°3)
Chemin du Château
Chemin de la Mairie
Route de Mathignières (R.D. n°51 b)
des Chemin Crozeaux
BIZONNES
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:2 231 au format papier A3

BURCIN


Bourbre la Chemin de
Bourbre la Chemin de
Trièvre Route de
Trièvre Route de
des Chemin Courbes
BURCIN
communale Voie n
0
25
50
Mètres
Echelle : 1:2 021
au format papier A3

CHABONS



0 25 50

Mètres

Echelle : 1:4 064 au format papier A3

COLOMBE

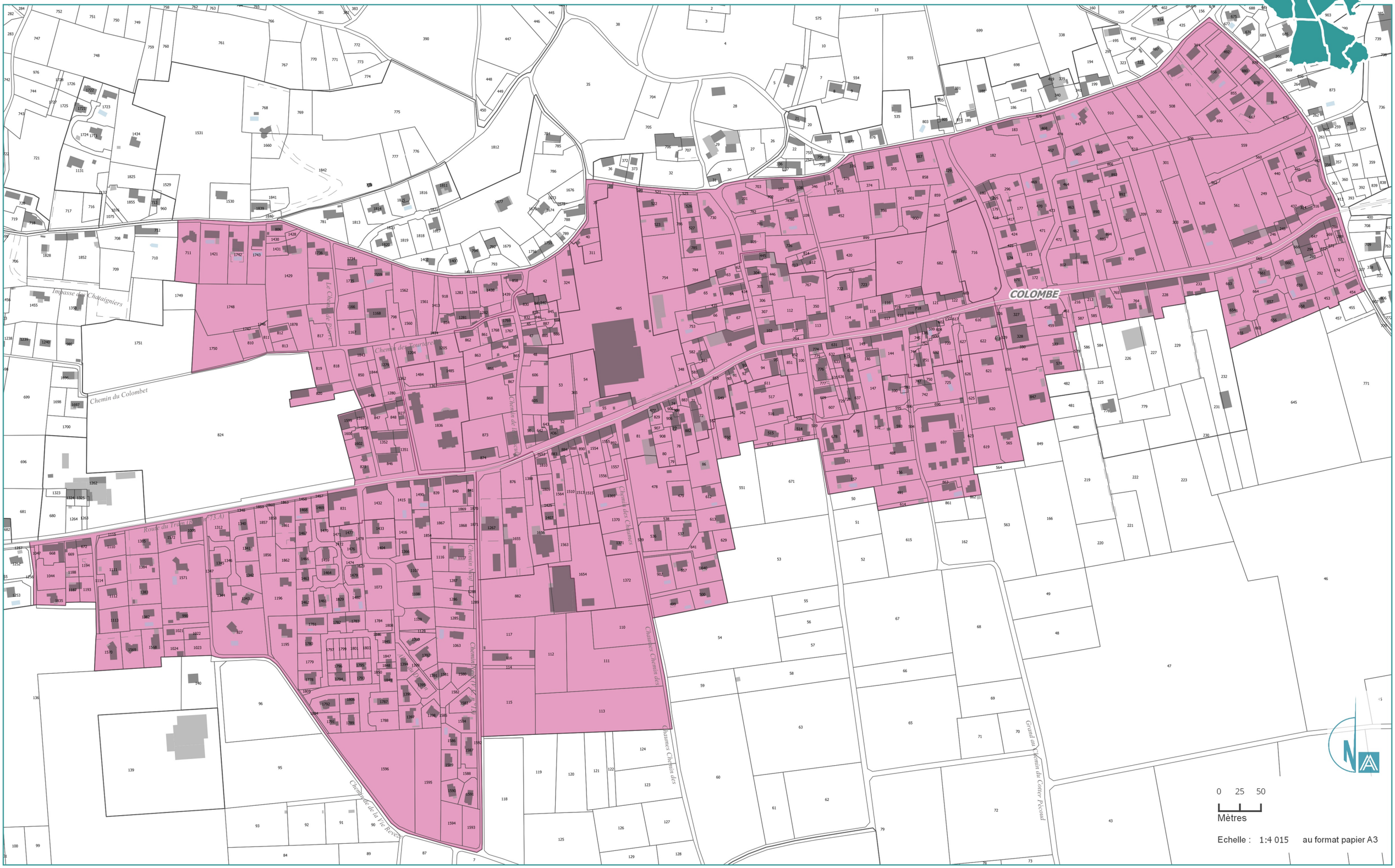
COLOMBE
Chemin du Colombet
Impasse des Chataigniers
Chemin des Tourterelles
Chemin des Chaumes
Chaumes Chemin des
Grand au Chemin du Cotter Pécoud
Chemin de la Vie Reveze
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:4 015 au format papier A3

EYDOCHE



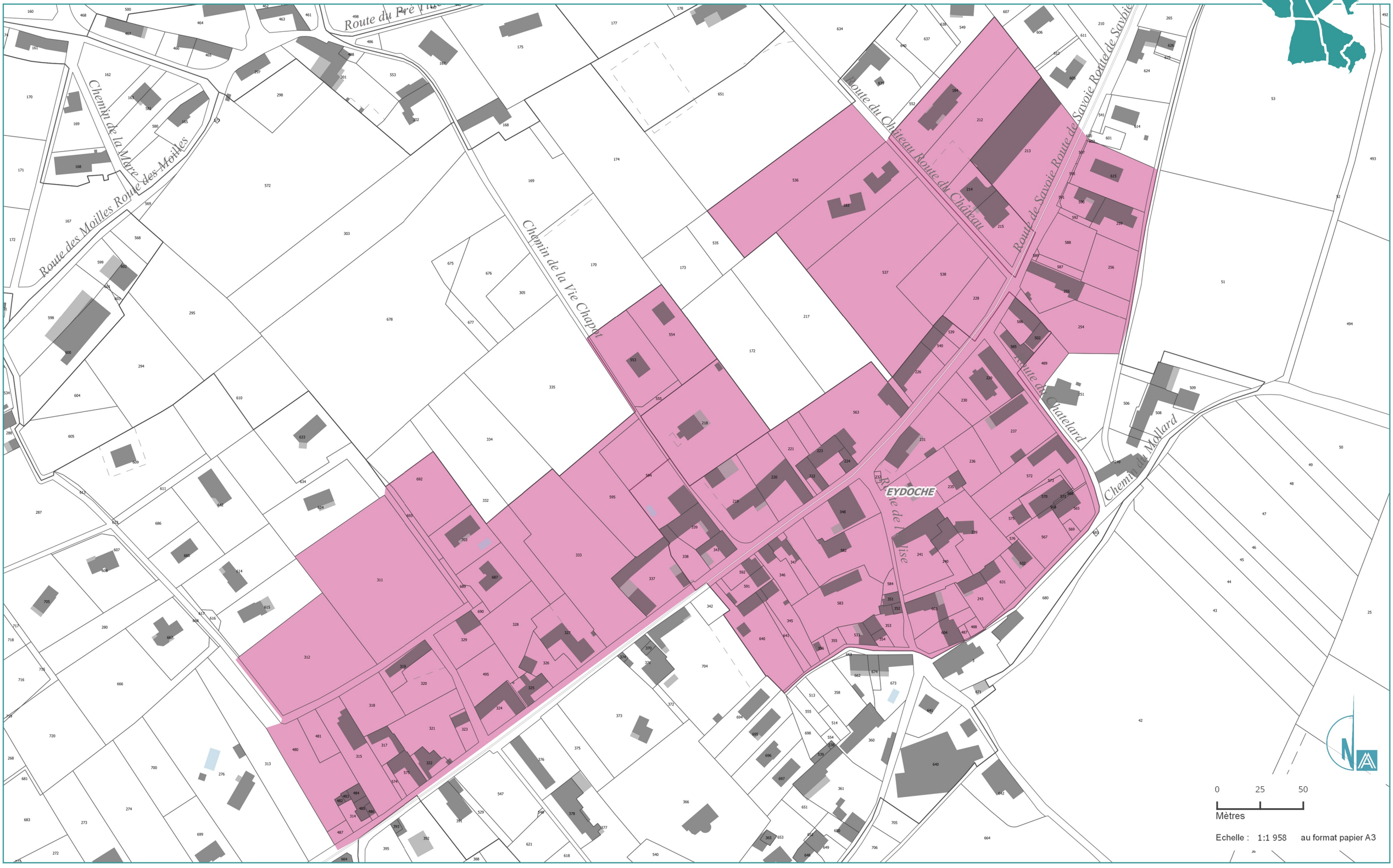
Route du Pré Vert
Chemin de la Mûre des Moilles
Route des Moilles
Route des Moilles Route du Château
Route du Château Route de Savoie
Route de Savoie Route de Savoie
Chemin de la Vie Chapot
Route de Chatelard
Chemin de Mollard
EYDOCHE
0
25
50
Mètres
Echelle : 1:1 958 au format papier A3

FLACHÈRES

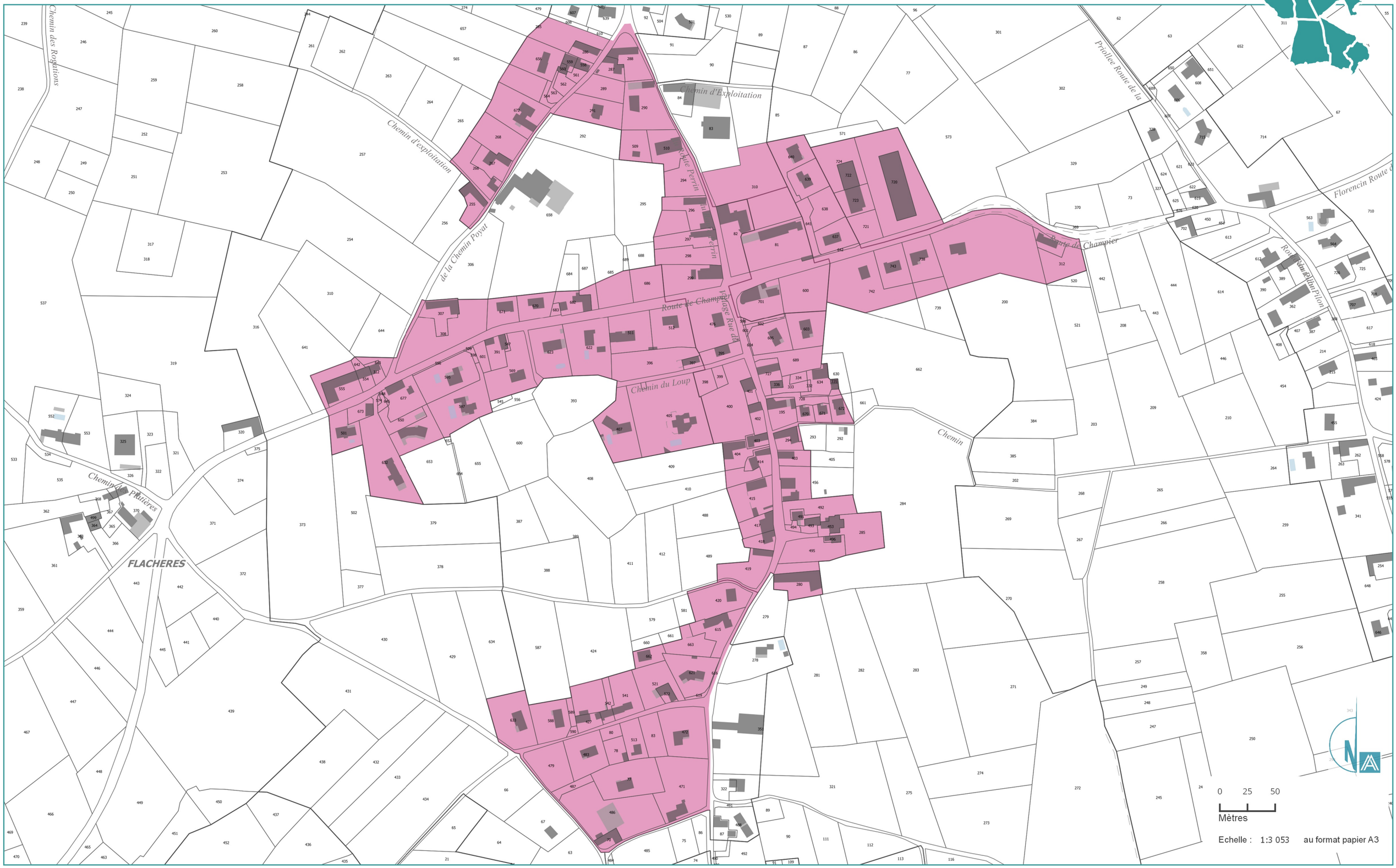
Chemin des Rogations
Chemin d'exploitation
Chemin d'Exploitation
de la Chemin Poyat
Route de Champier
Chemin du Loup
Chemin
Priollee Route de la
Florencin Route d
Route du Pilon
Chemin des Platières
FLACHERES
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:3 053 au format papier A3

IZEAUX

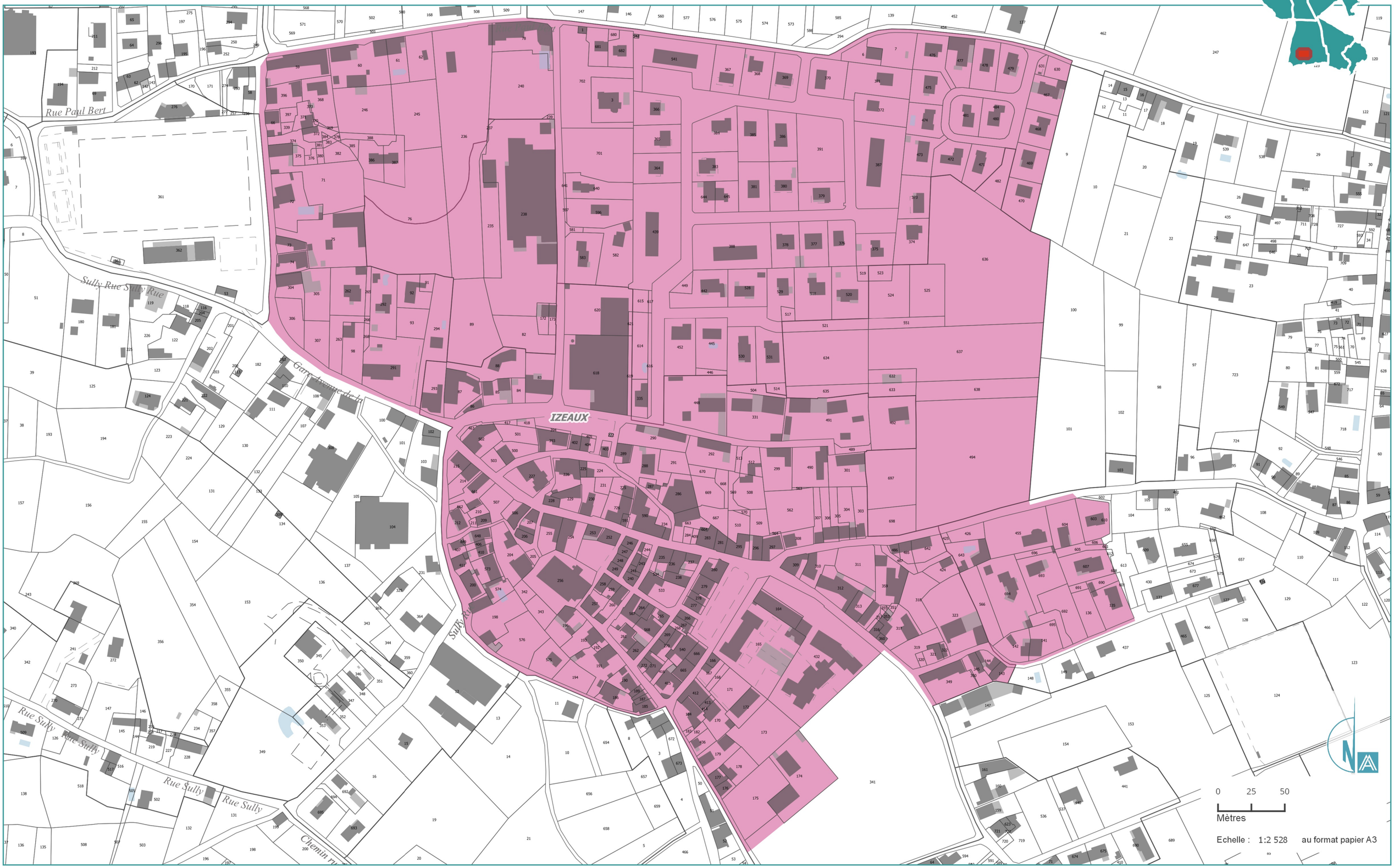
Rue Paul Bert
Sully Rue Sully Rue
Gare Avenue de la
IZEAUX
Sully Ru
Rue Sully
Rue Sully
Rue Sully
Rue Sully
Chemin ru
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:2 528 au format papier A3

LE GRAND-LEMPS




Chemin du Combeau
Combeau du Combeau du Chemin
Impasse des Pavillons
Chemin du Pavé
Chemin du Pavé
Chemin du Pavé

OYEU

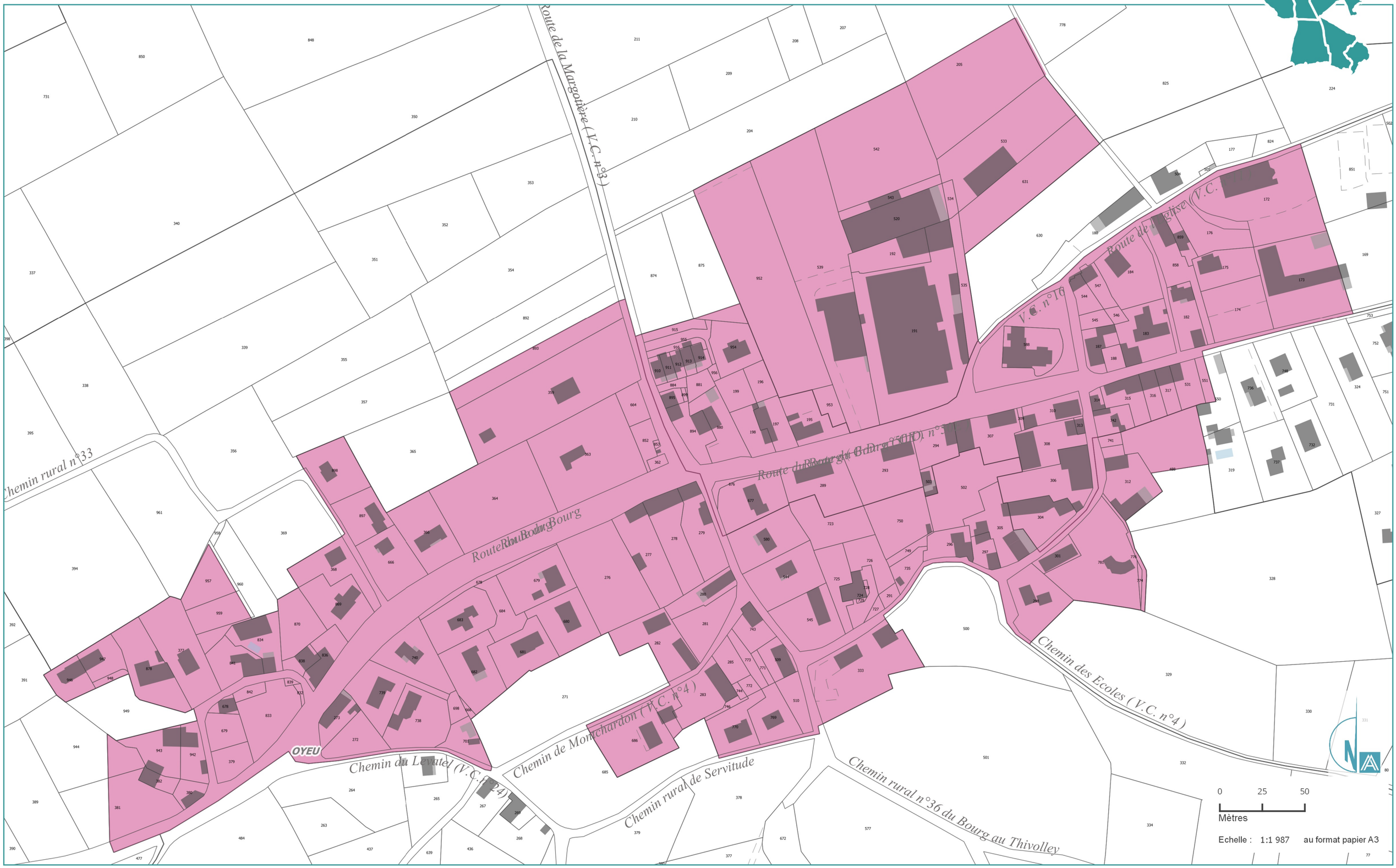
Route de la Margotière (V.C. n°3)
Chemin rural n°33
Route du Bourg
Route du Bourg au Bourg (VC n°3)
Route de l'Eglise (V.C. n°16)
V.C. n°16
Chemin de Montchardon (V.C. n°4)
Chemin du Levatel (V.C. n°24)
Chemin rural de Servitude
Chemin des Ecoles (V.C. n°4)
Chemin rural n°36 du Bourg au Thivolley
OYEU
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:1 987 au format papier A3

RENAGE

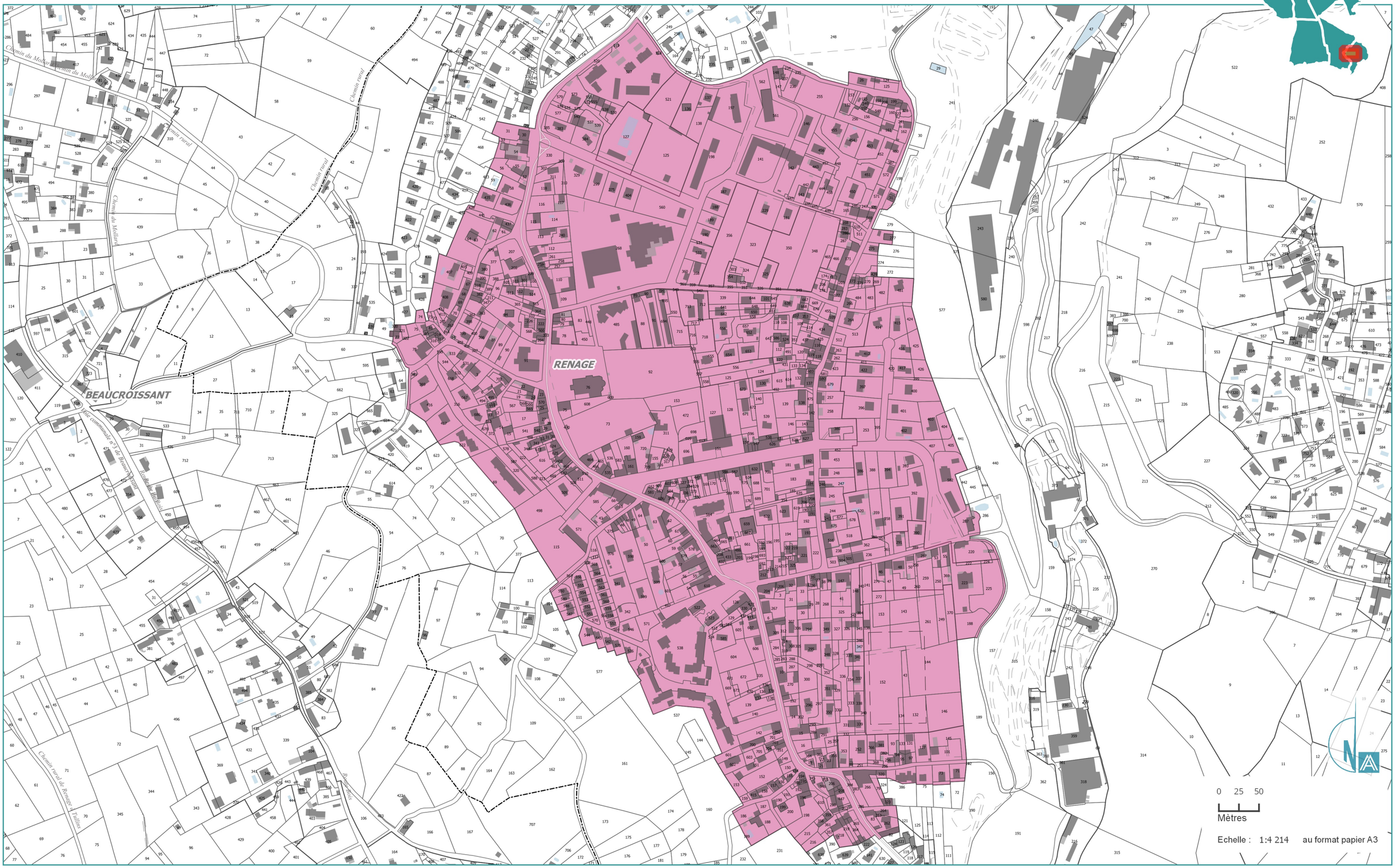
RENAGE
BEAUCROISSANT
Chemin rural
Chemin du Mollard
Chemin rural de Renage à Tullins
0 25 50
Mètres
Echelle : 1:4 214 au format papier A3

ST-DIDIER-DE-BIZONNES



SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES

Chemin d'exploitation

Rue de la Mairie

du Chemin Mollard

0 25 50
Mètres

Echelle : 1:1 551 au format papier A3

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

ATLAS FONCIER ÉCONOMIQUE

Annexes du Rapport de présentation

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Février 2019

ATLAS FONCIER ÉCONOMIQUE

Les clefs pour comprendre...

Foncier économique « Libre et mobilisable »

Ils sont définis comme l'ensemble des sites économiques dédiés et classés au sein des documents d'urbanisme (U et AU indicés à vocation économie) étant disponibles pour l'accueil d'activités économiques (cf Rapport de Présentation, p. 139 du Diagnostic territorial).

Deux inventaires exhaustifs du foncier économique « libre et mobilisable » ont été réalisés (à l'échelle de la parcelle) sur le territoire. Ils se nomment « Atlas foncier économique » :

- Un premier en 2015 est un inventaire exhaustif du statut d'occupation du foncier économique classé dans les documents d'urbanisme locaux. Il permet de quantifier et de distinguer à la parcelle :
  - Le foncier **« occupé »** : qui correspond aux espaces ne pouvant pas accueillir de construction ;
  - Le foncier « disponible » ou **« libre et mobilisable »** :
  - Le foncier **« envisagé »** : Foncier non- classé en économie, « envisagé » pour projet ou extension future d'une zone d'activité.

Il a permis au territoire de localiser, par commune, les 37 Ha disponibilités foncières qui ont été ensuite traduites dans le Protocole d'accord sur les espaces économiques du secteur de Bièvre-Valloire.

- **Le présent Atlas**, réalisé lors de l'élaboration du présent Projet de Plan local d'urbanisme, en 2018. Il permet de disposer d'une vision précise de l'évolution du statut d'occupation des 37 Ha de foncier « libre et mobilisable » identifiés en 2015 et de mesurer les potentiels écarts entre les deux zonages économiques.

Contrairement à l'Atlas de 2015, le travail de recensement n'est pas exhaustif à toutes les parcelles classées en zone économique (occupées comme disponibles). Il porte uniquement sur le foncier qui avait été recensé comme « libre et mobilisable » à l'époque et qui avait servi de base pour l'élaboration du protocole.

L'Atlas présenté ci-après mets en avant plusieurs éléments :

« Non disponible en 2015 » : Correspond aux parcelles qui n'avaient pas été identifiées comme « libres et mobilisables » dans le premier Atlas. Elles ne font pas l'objet d'analyse dans le présent Atlas ;

« Vendu depuis 2015 » : Correspond aux parcelles qui ont été commercialées (ou qui sont en cours de compromis de vente) depuis l'Atlas de 2015 ;

« Déclassé au nouveau PLUi » : Correspond aux parcelles « libres et mobilisables » en 2015 qui ne sont plus classées dans une zone à vocation économique dans le projet de PLUi. Elles sortent ainsi du potentiel de foncier dédié à accueillir de l'activité économique ;

« Nouvellement classé et occupé » : Correspond à des parcelles déjà occupées par de l'activité économie, ou bâtie en 2015 qui ont été intégrées à un zonage économique dans le projet de PLUi ;

« Nouvellement classé et disponible » : Correspond à des parcelles non-occupées en 2015 et qui ont été intégrées à un zonage économique dans le projet de PLUi. Elles intègrent donc l'enveloppe de « libres et mobilisables » en 2018

« Disponible en 2015 et 2018 » : Correspond aux parcelles « libres et mobilisables » en 2015 et qui n'ont pas évolué depuis. Elles demeurent classées en zonage économique et disponibles.

En synthèse, on retiendra que :

- **5.3 Ha** de foncier « libre et mobilisable » ont été **déclassés** entre 2015 et le projet de zonage PLUi (2018) ;
- **9.2 Ha** de foncier « libre et mobilisable » ont été **vendus** entre 2015 et le projet de zonage PLUi (2018) ;
- **Une enveloppe de 24.7 Ha** de foncier « libre et mobilisable » est restée **classée et disponible** entre 2015 et le projet de zonage PLUi (2018) ;
- **2.6 Ha** de foncier nu ont été classés en zonage économique entre 2015 et le projet de zonage PLUi (2018). Ils constituent du **nouveau foncier « libre et mobilisable » ;**

Ainsi, le gisement foncier économique dans le présent PLUi est **précisément de 27,35 ha.** Les cartographies ci-après donnent le détail par ZAE.

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Ch des Forges



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Ch des Grandes Raies



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Projet parc photovoltaïque



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Rte de Lyon



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Rte de Planche Cattin

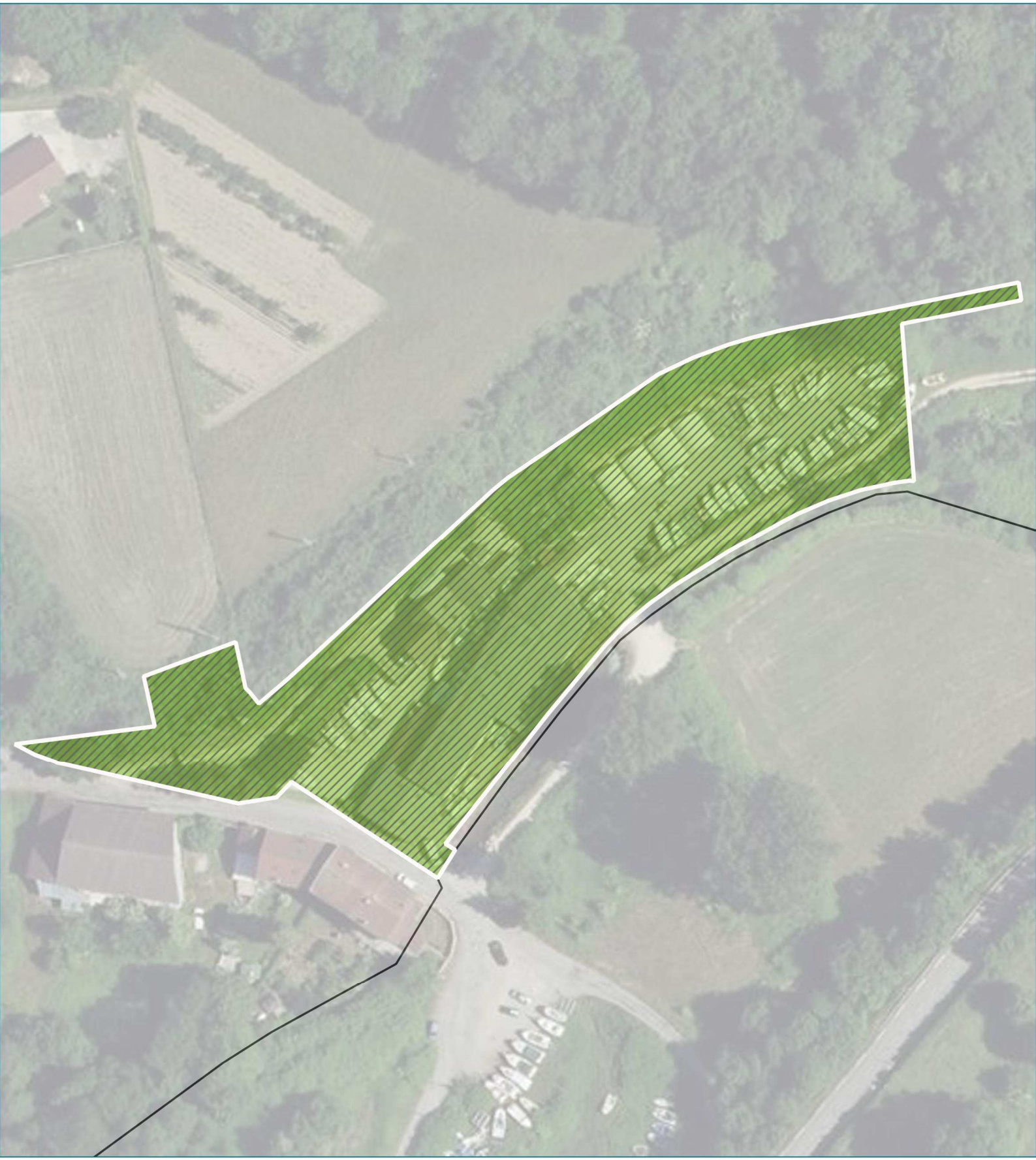

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Rte du Grand Voye



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - Rue de l'Ecole



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - ZA Bièvre-Dauphine 2

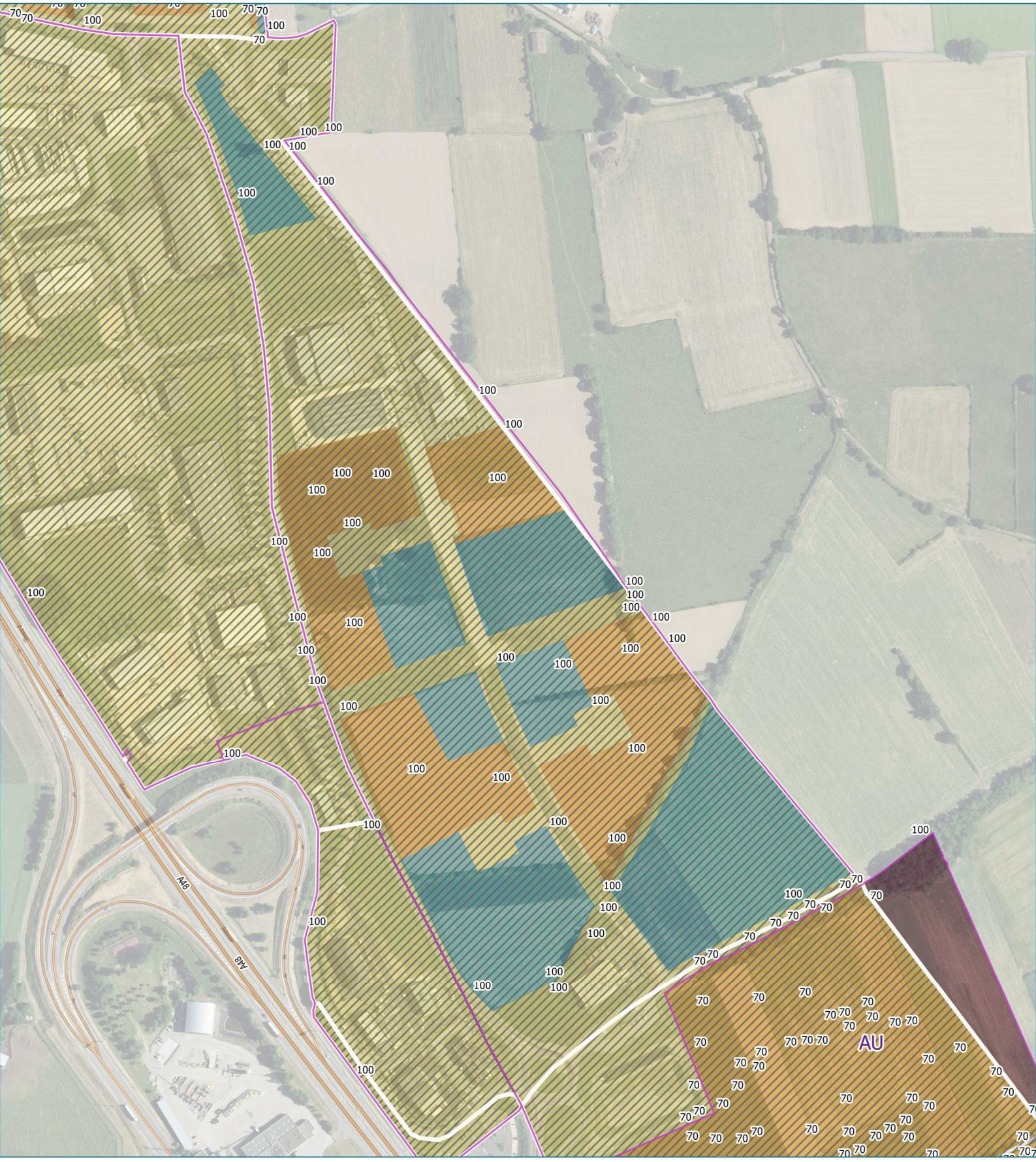

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - ZA Bièvre-Dauphine 3 - Tr1



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - ZA Bièvre-Dauphine 3 - Tr2



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - ZA de Bonpertuis



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Apprieu - ZC Bièvre-Dauphine projet



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Ch du champ du Rey

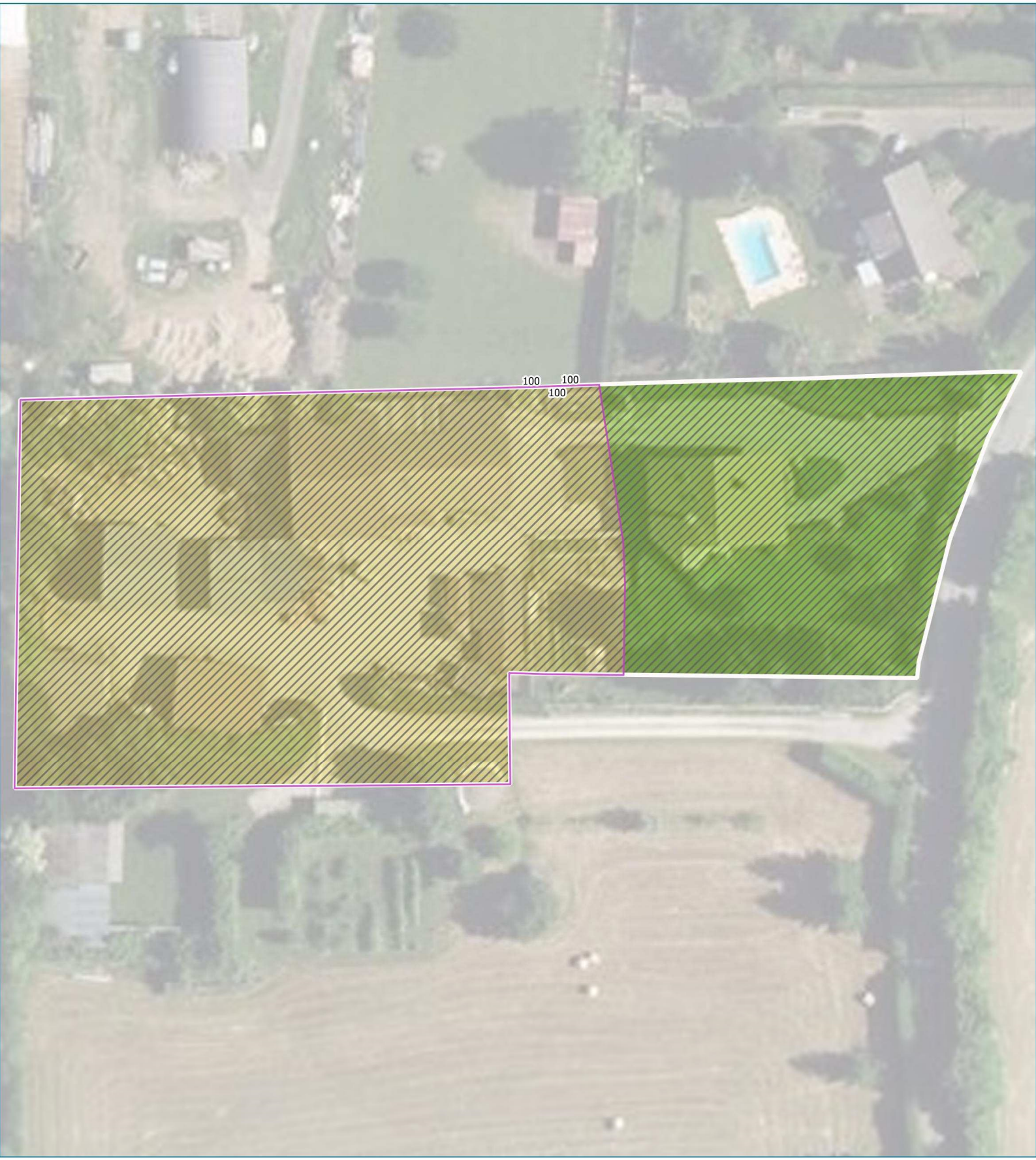

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Place de la Mairie

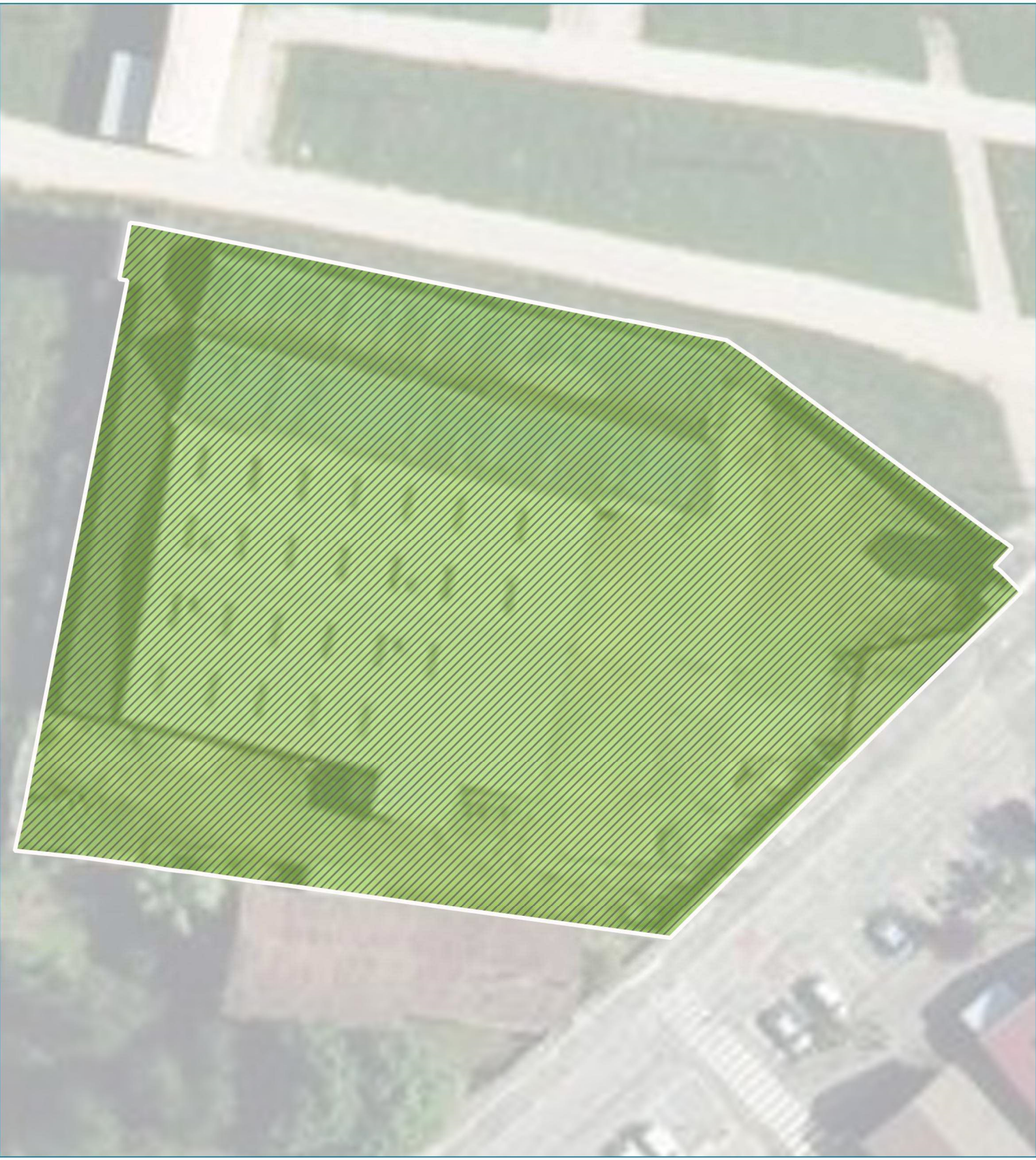

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Rte Bièvre

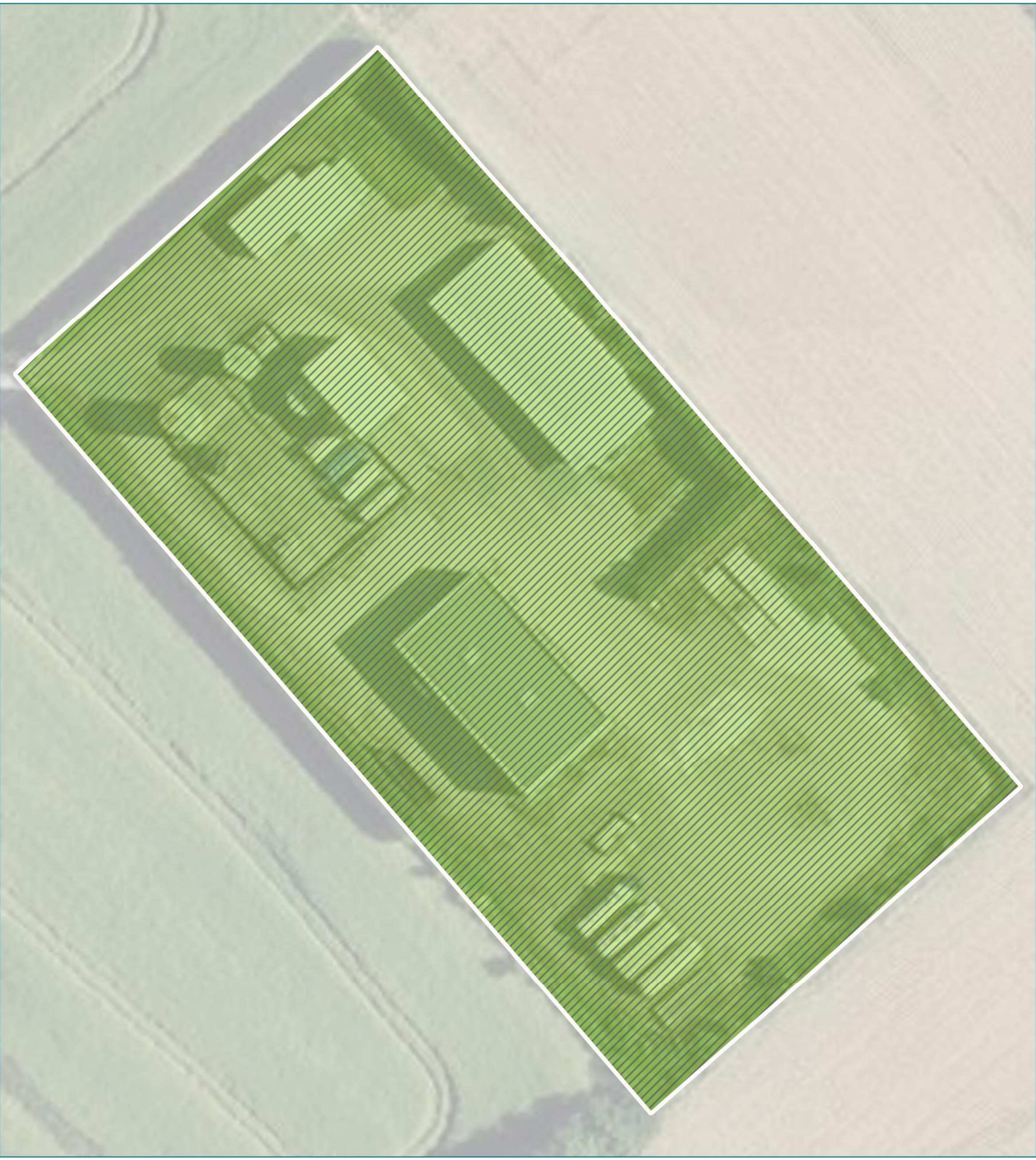

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Rte d'Izeaux



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Rte du Bois



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - Rue des Granges



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Beaucroissant - ZA de Meaubec



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Bévenais - Ch du Bouvat

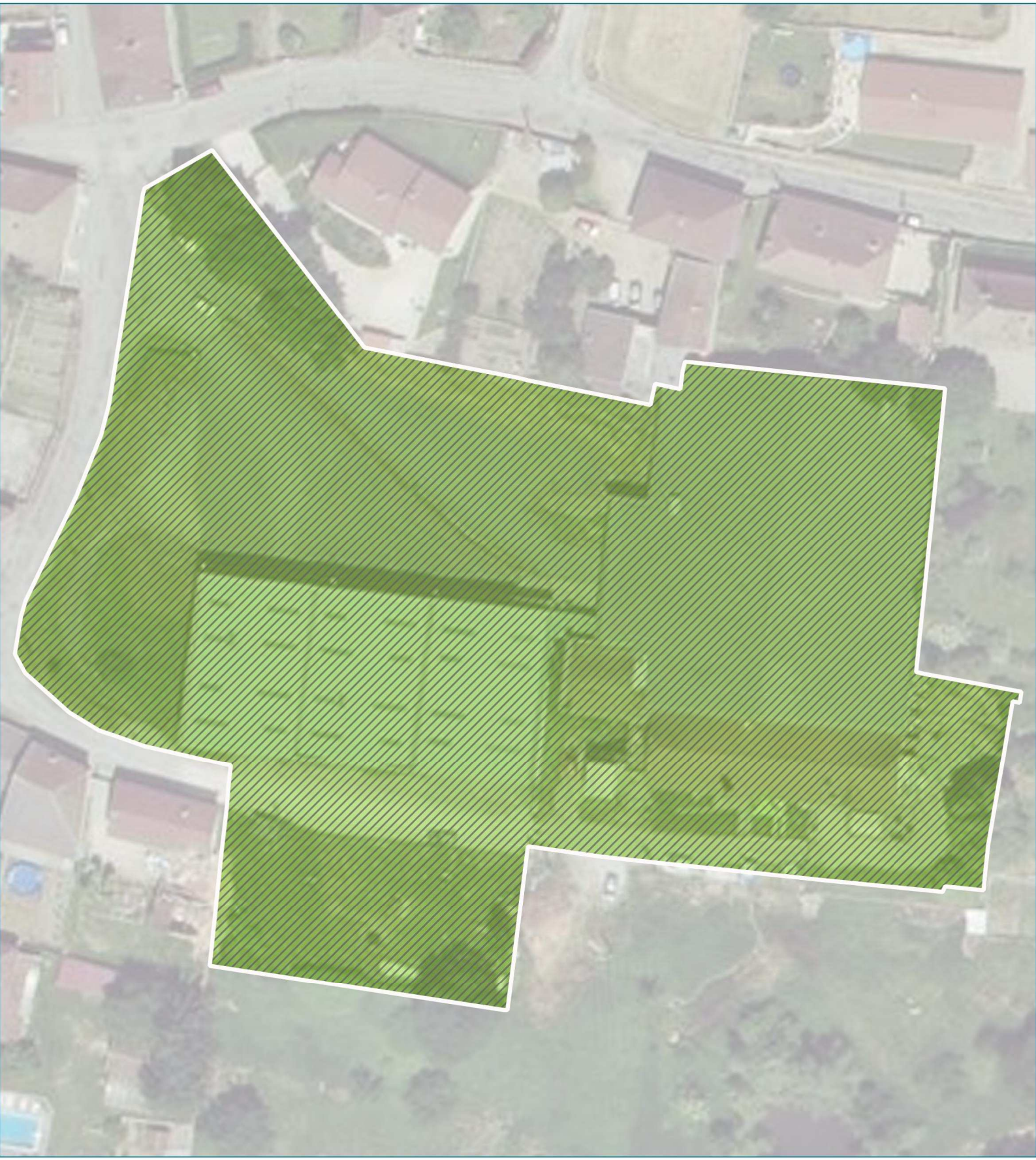

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Bizonnes - D51



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Bizonnes - ZA la Planta



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Châbons - Ch de Breillière



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Châbons - Ch de la Blache



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Châbons - ZA Actival

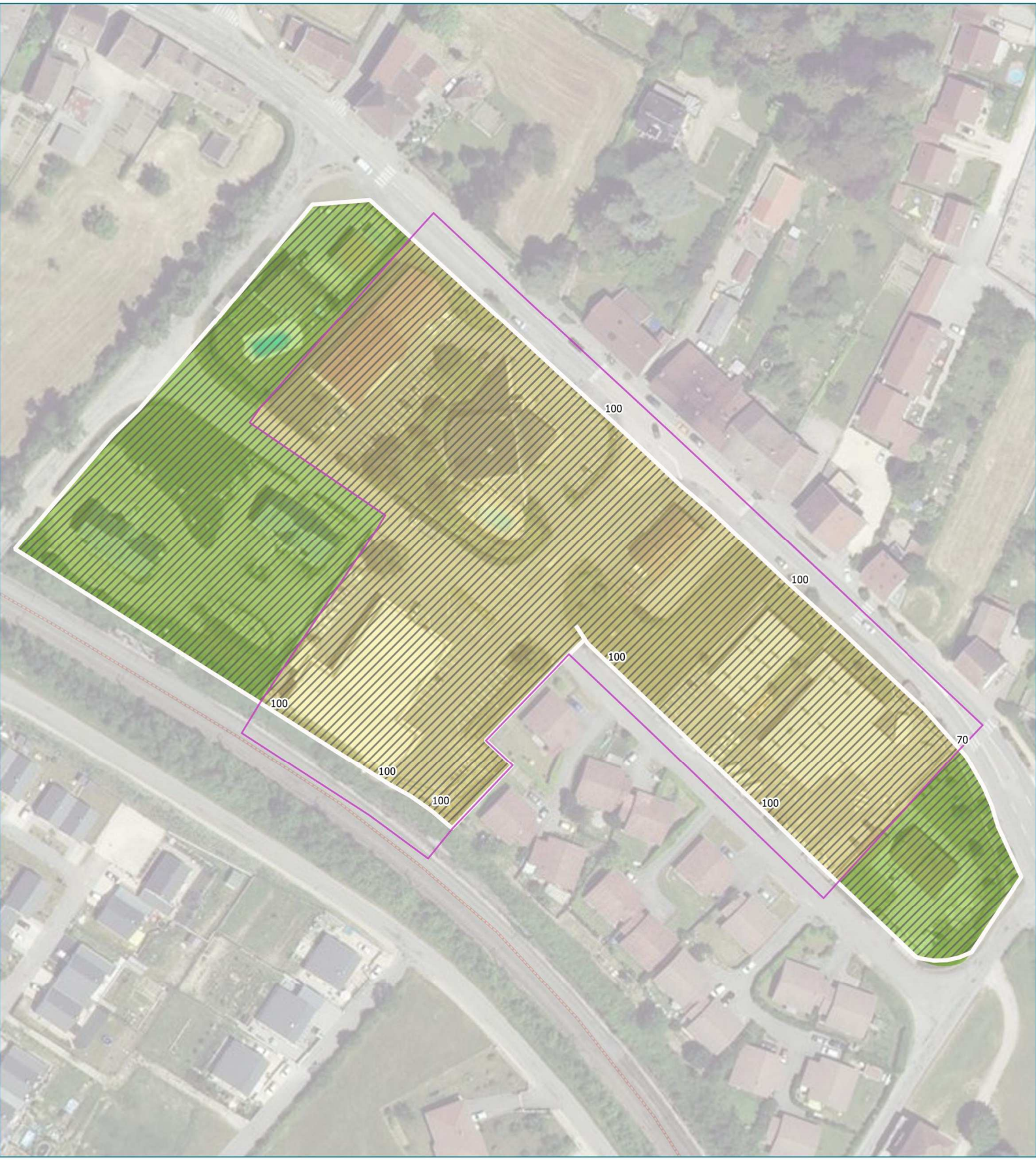

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Châbons - ZA de la Rossatière

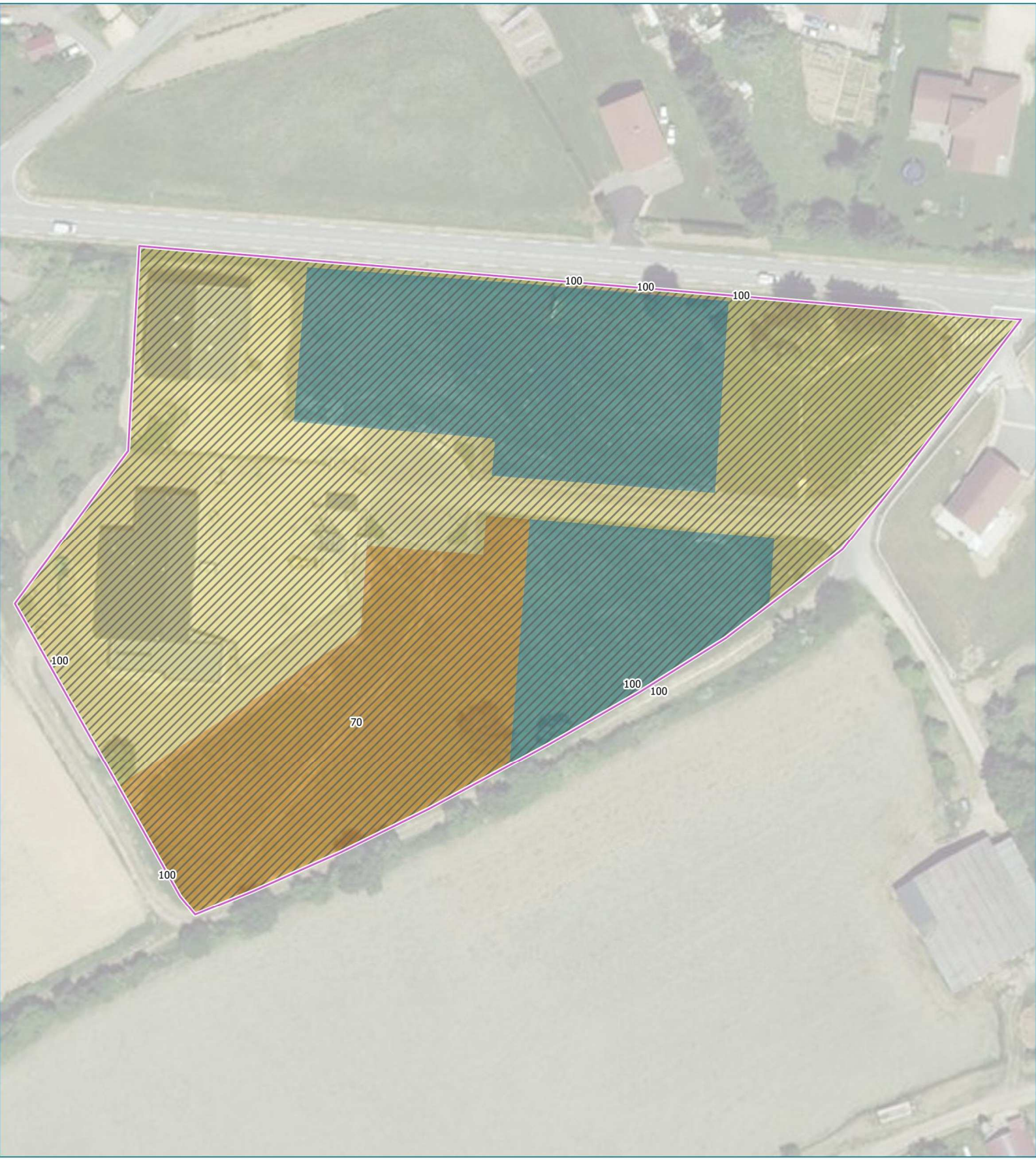

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - Centre-bourg

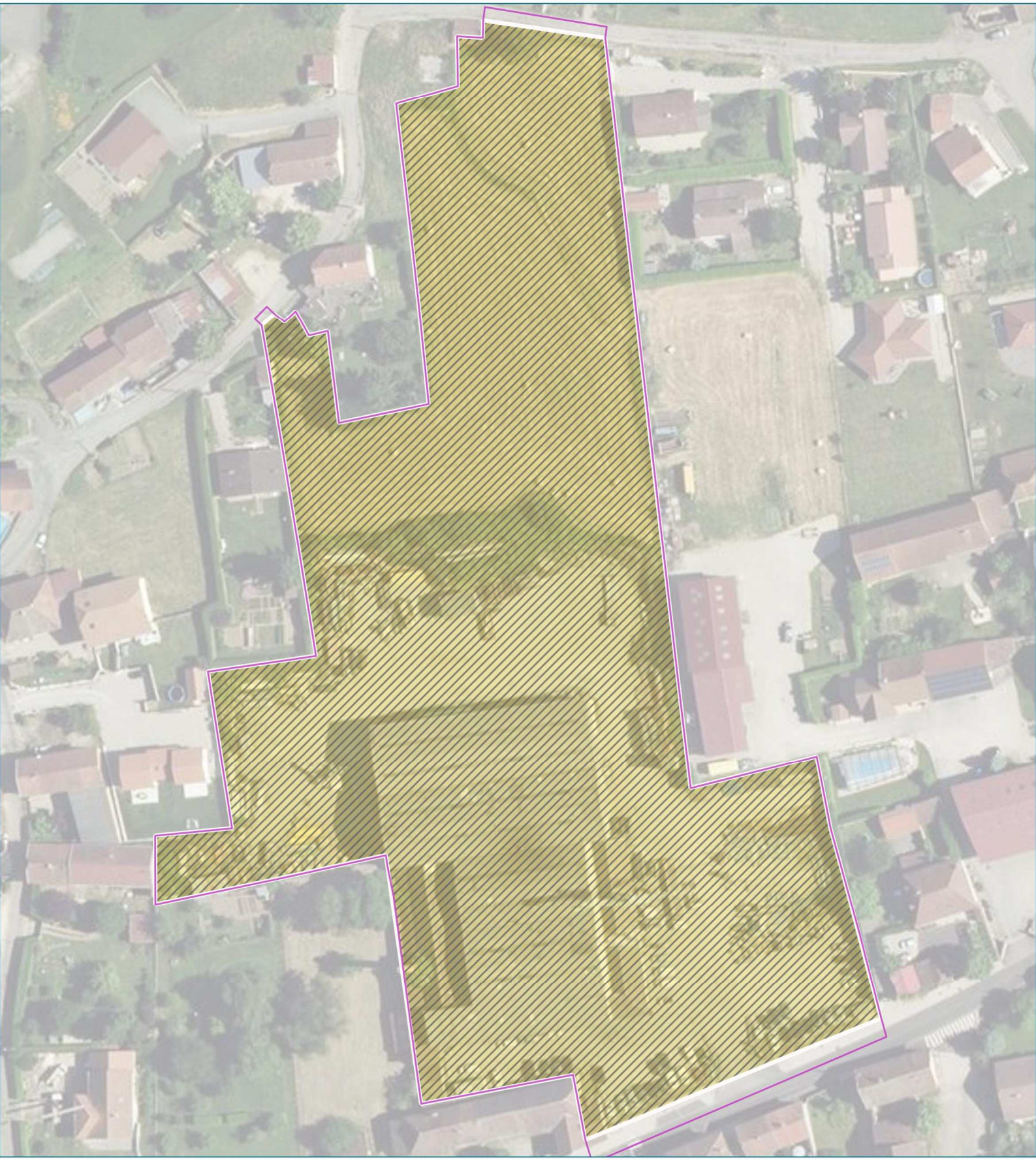

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - Rte de Valfroide

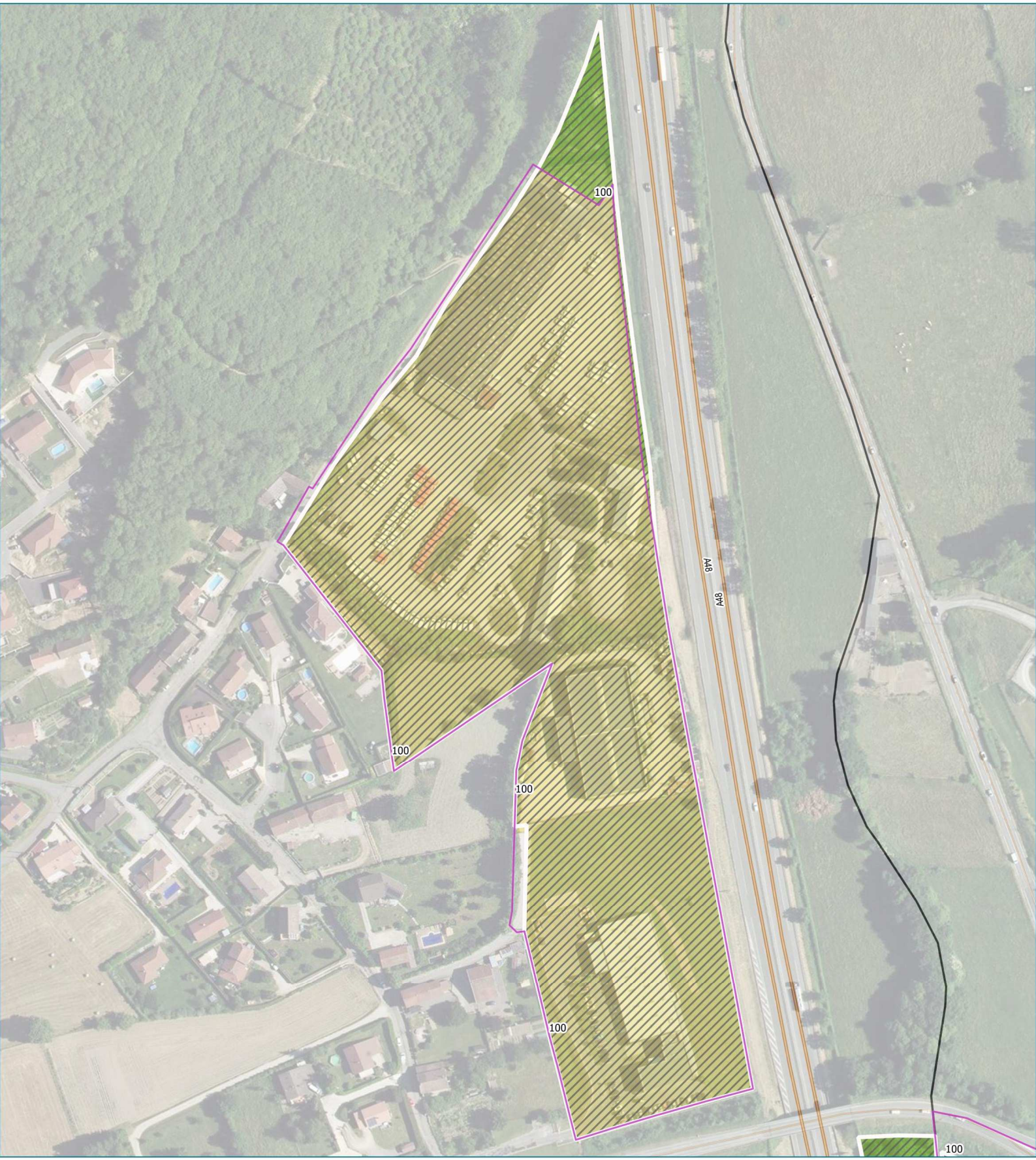

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - Rte du Tram



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - ZA Bièvre-Dauphine 1



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - ZA Bièvre-Dauphine 2



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - ZA la Bertine



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Colombe - ZC Bièvre-Dauphine

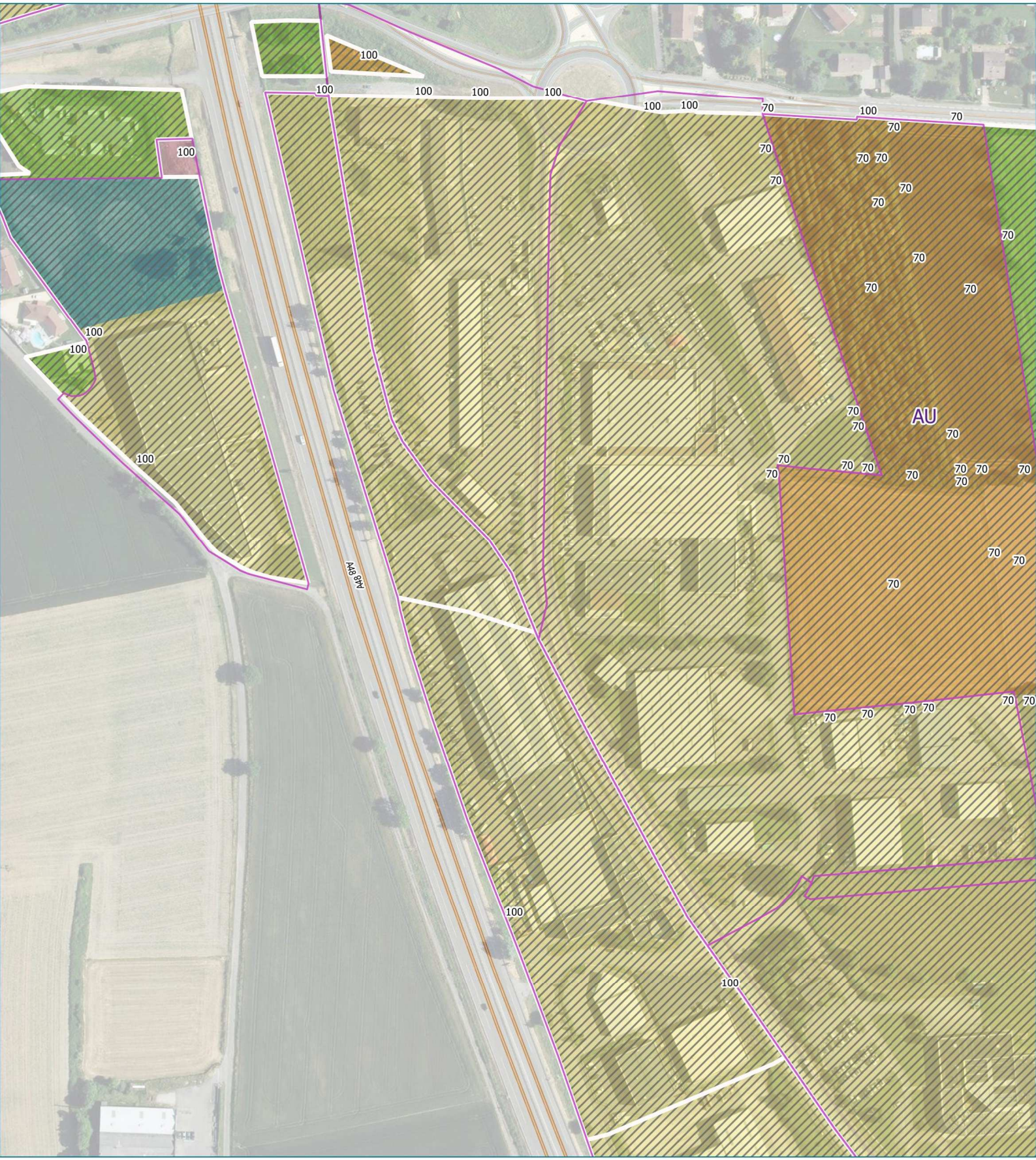

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Eydoche - ZA LA RIVOIRE

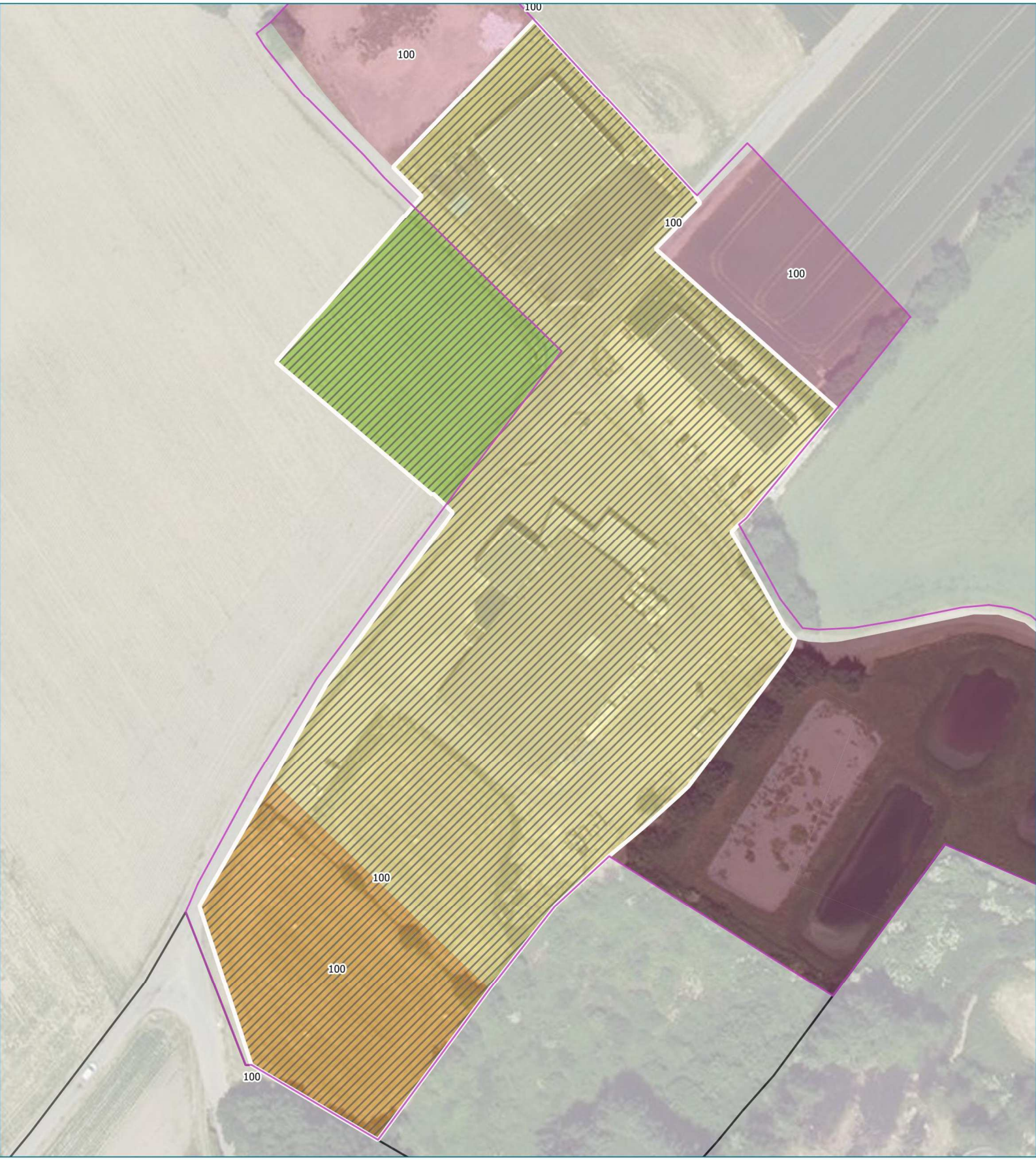

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Flachères - ZA Flachères



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - Carrière



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - Champ de l'Abbaye



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - Chataigneraie



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - Le Rozier



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - Quai Jacquard

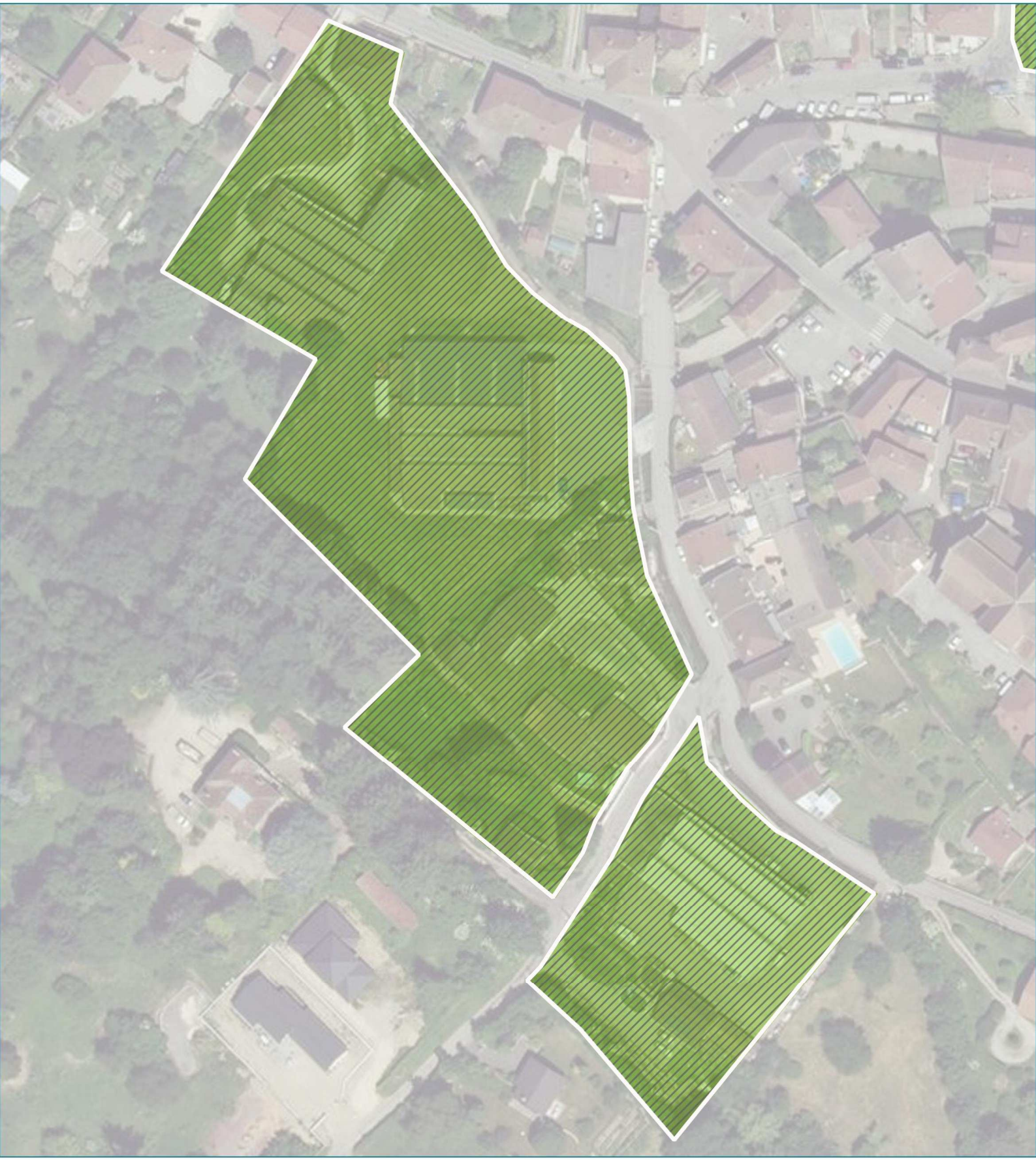

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - xx



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Izeaux - ZA le Grand Champ

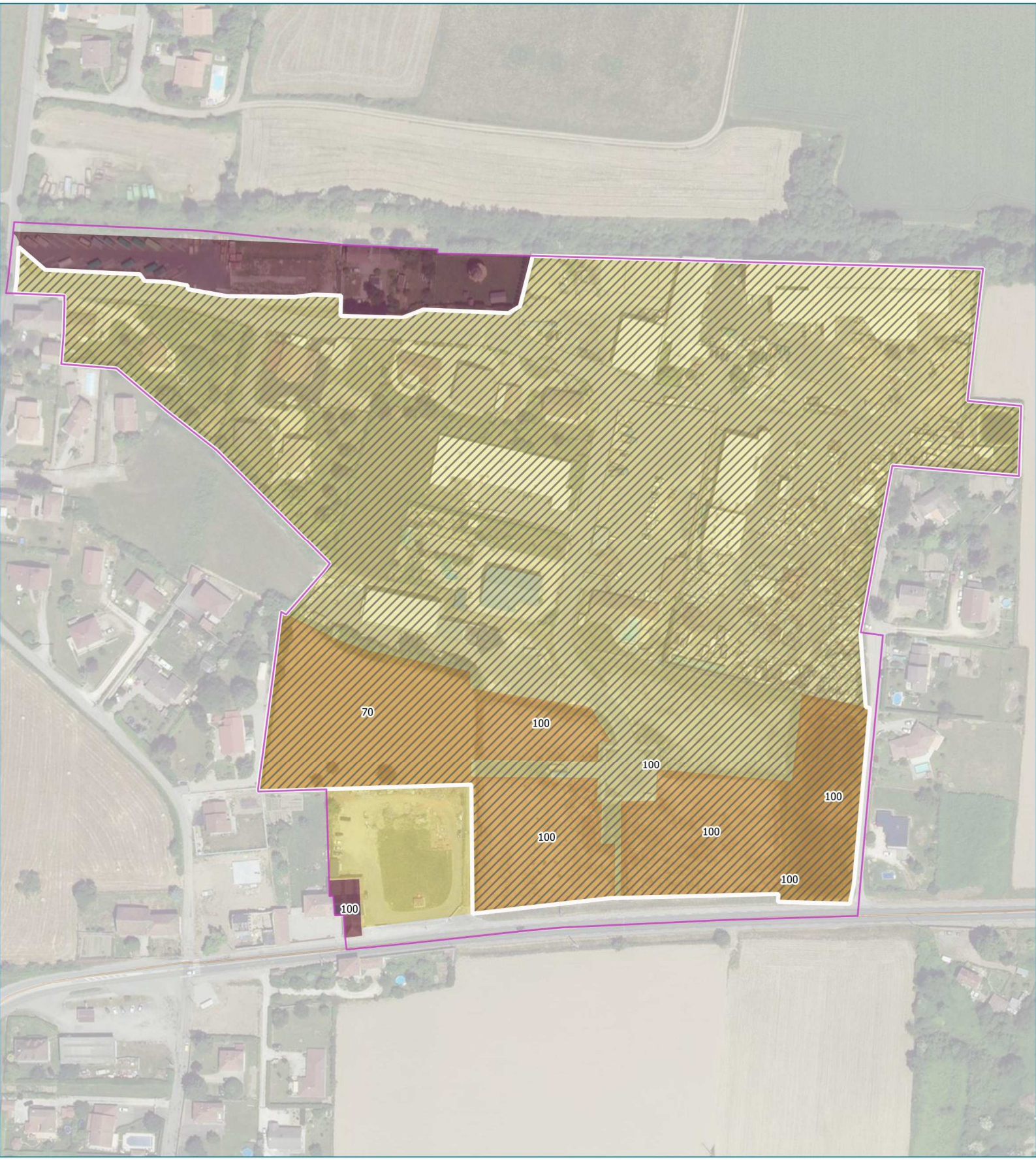

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Le Grand Lemps - Friche Billon Mayod



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Le Grand Lemps - ZA le Violet

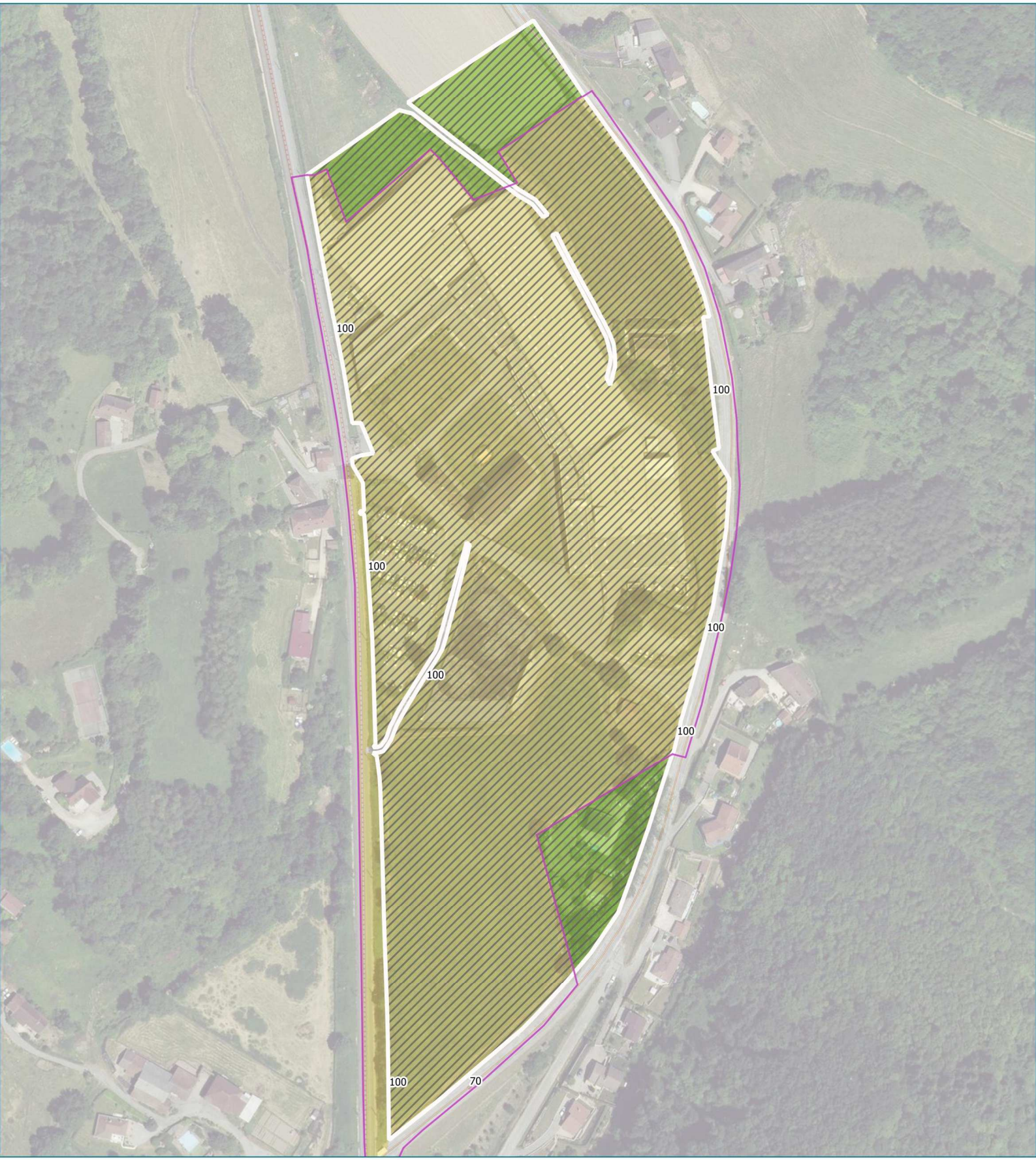

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Le Grand Lemps - ZA les Chaumes

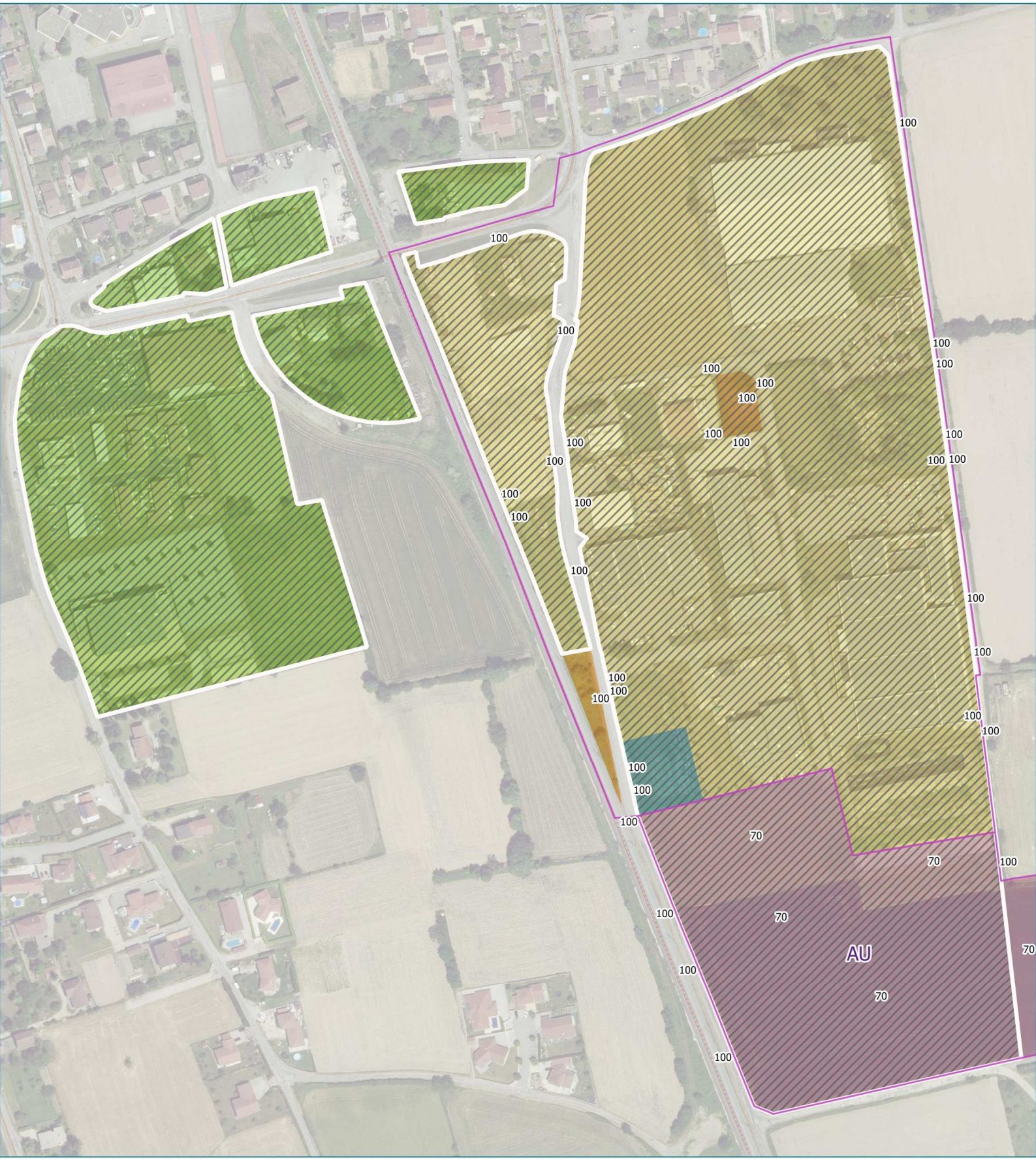

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Oyeu - ZA Oyeu - site Blanchin



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - Descente Allivert



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - Rte de Criel



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - ZA Allivet



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - ZA des Papeteries



Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - ZA du Gua

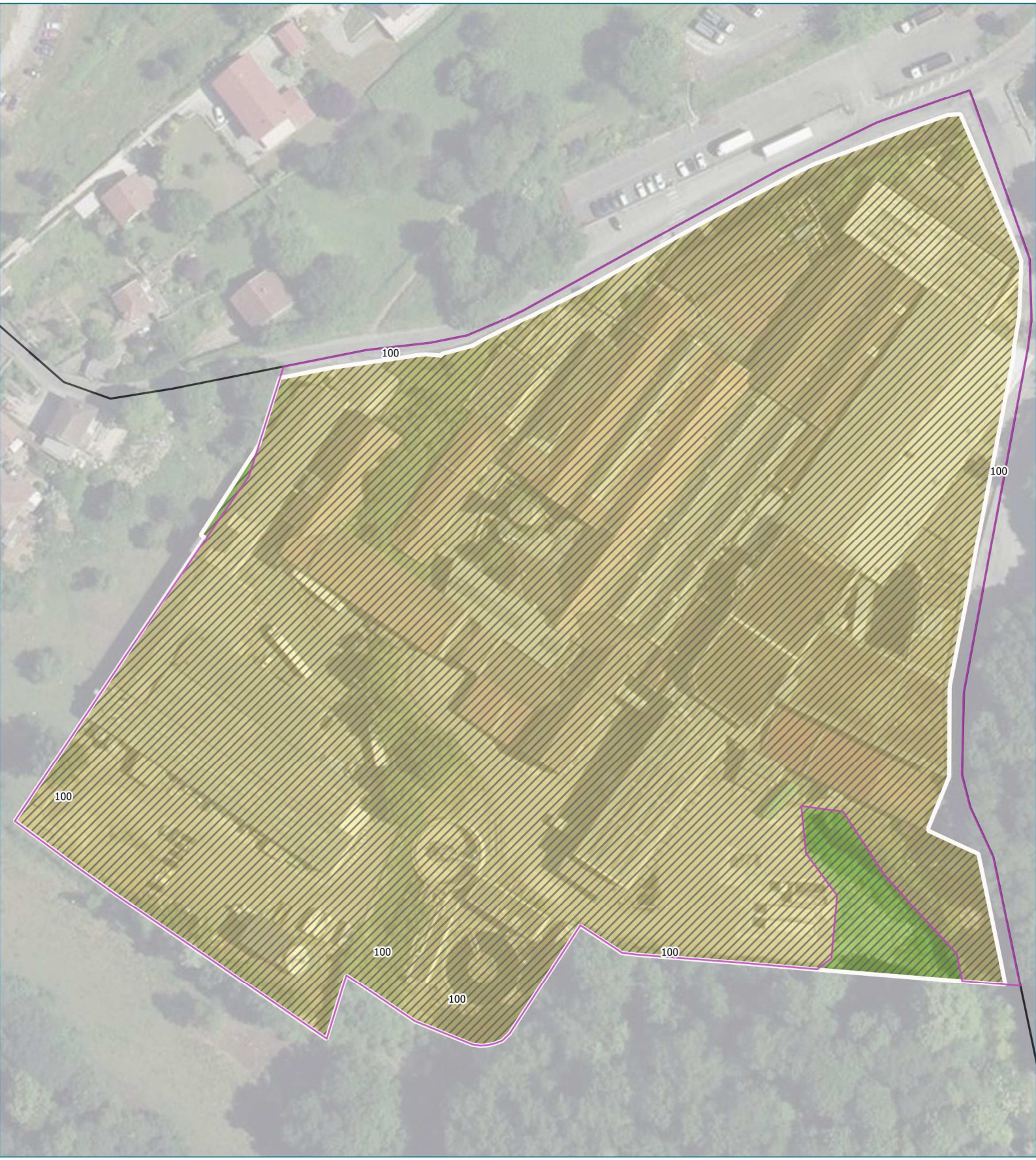

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - ZA du Plan

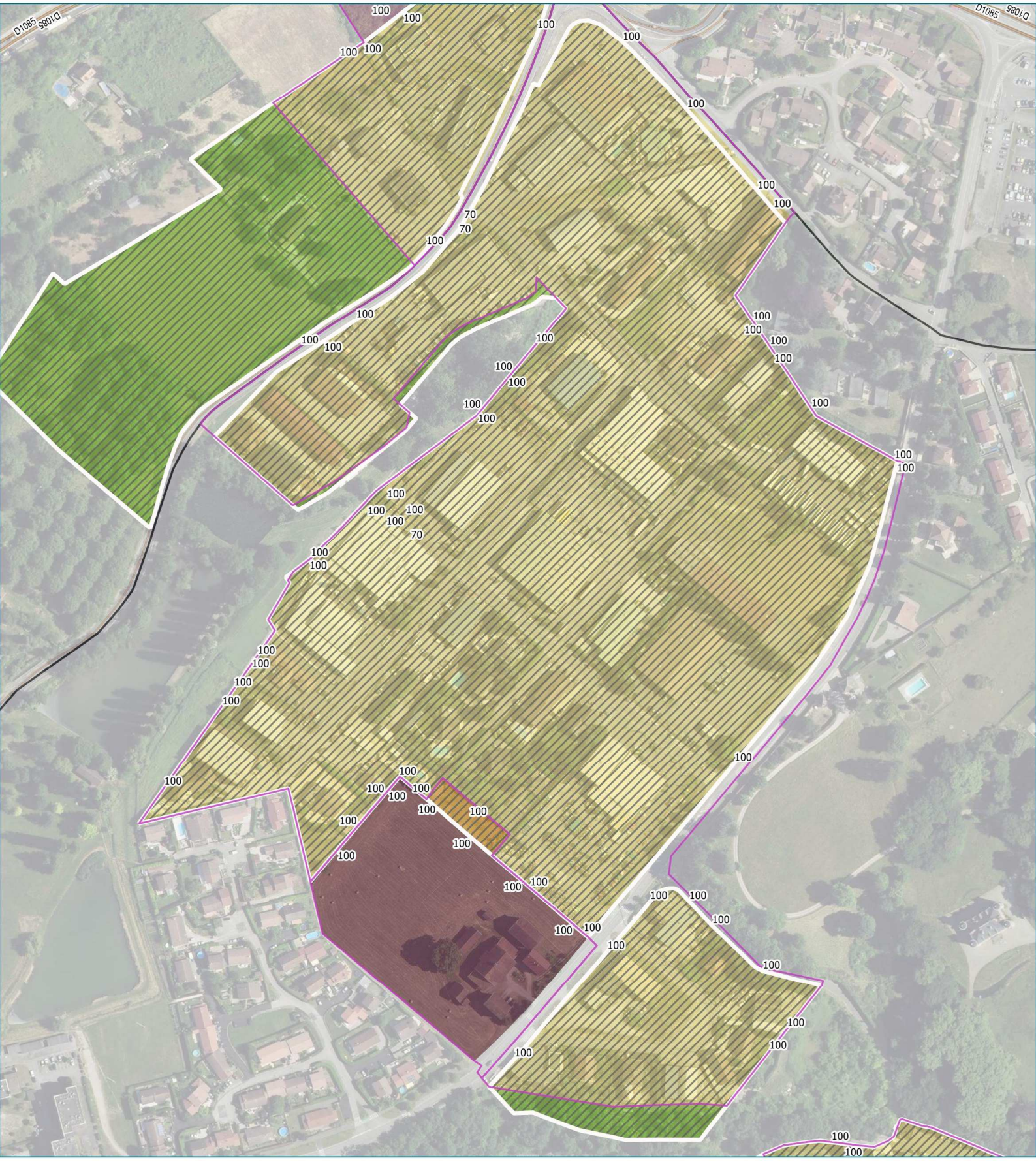

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Evolution de l'occupation du foncier économique "libre et mobilisable" entre 2015 et 2019

PLUI Communauté de Communes de Bièvre-Est

Renage - ZA les Forges

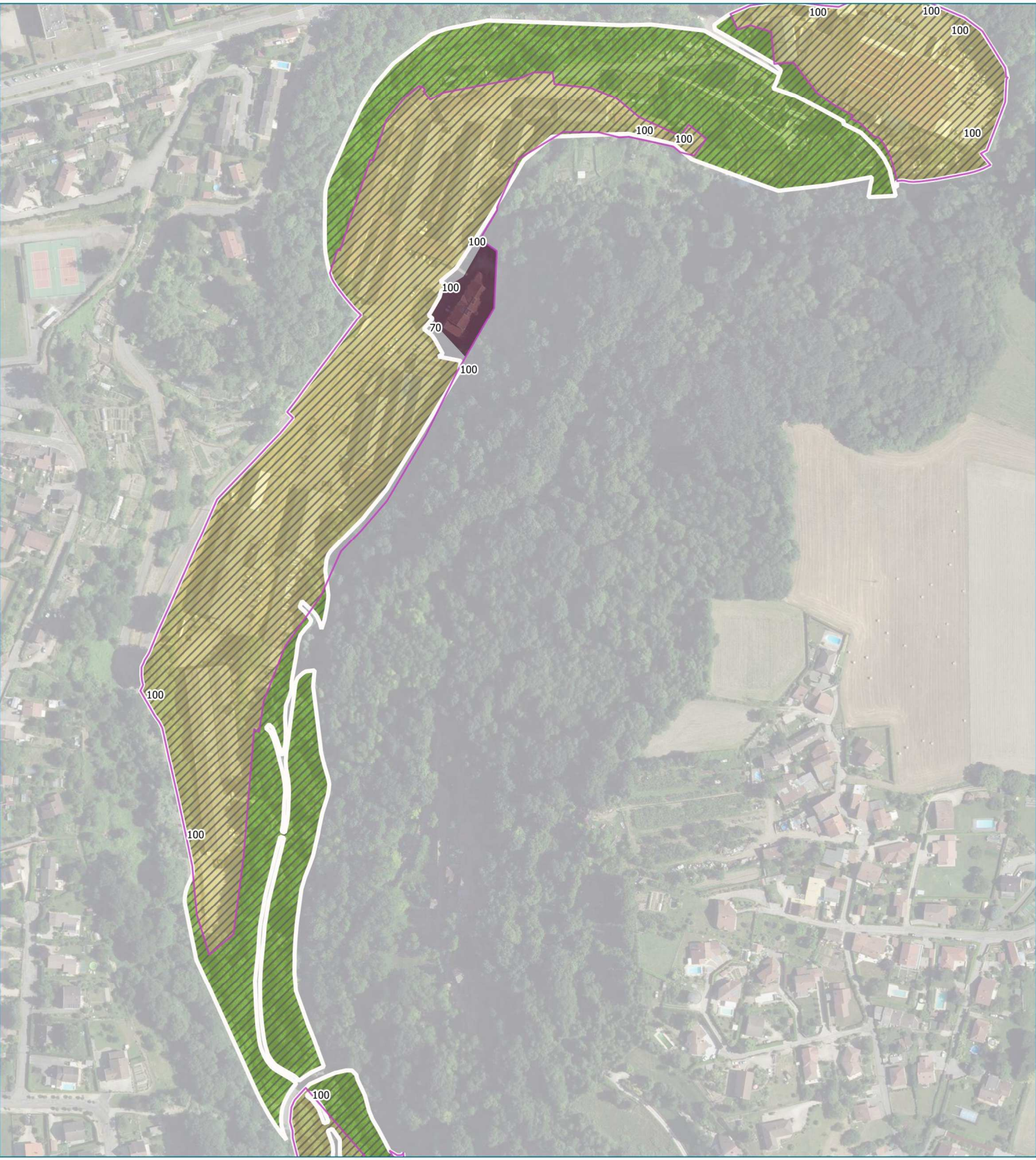

Légende

- Zone Ui ou AUi au PLUI
- Zone éco des anciens doc d'urba
- Non Disponible en 2015
- Vendu depuis 2015
- Déclassé au nouveau PLUI
- Nouvellement classé et occupé
- Nouvellement classé et disponible
- Disponible en 2015 et 2018

Parc d’activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94
Télécopie : 04 76 06 40 98
Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

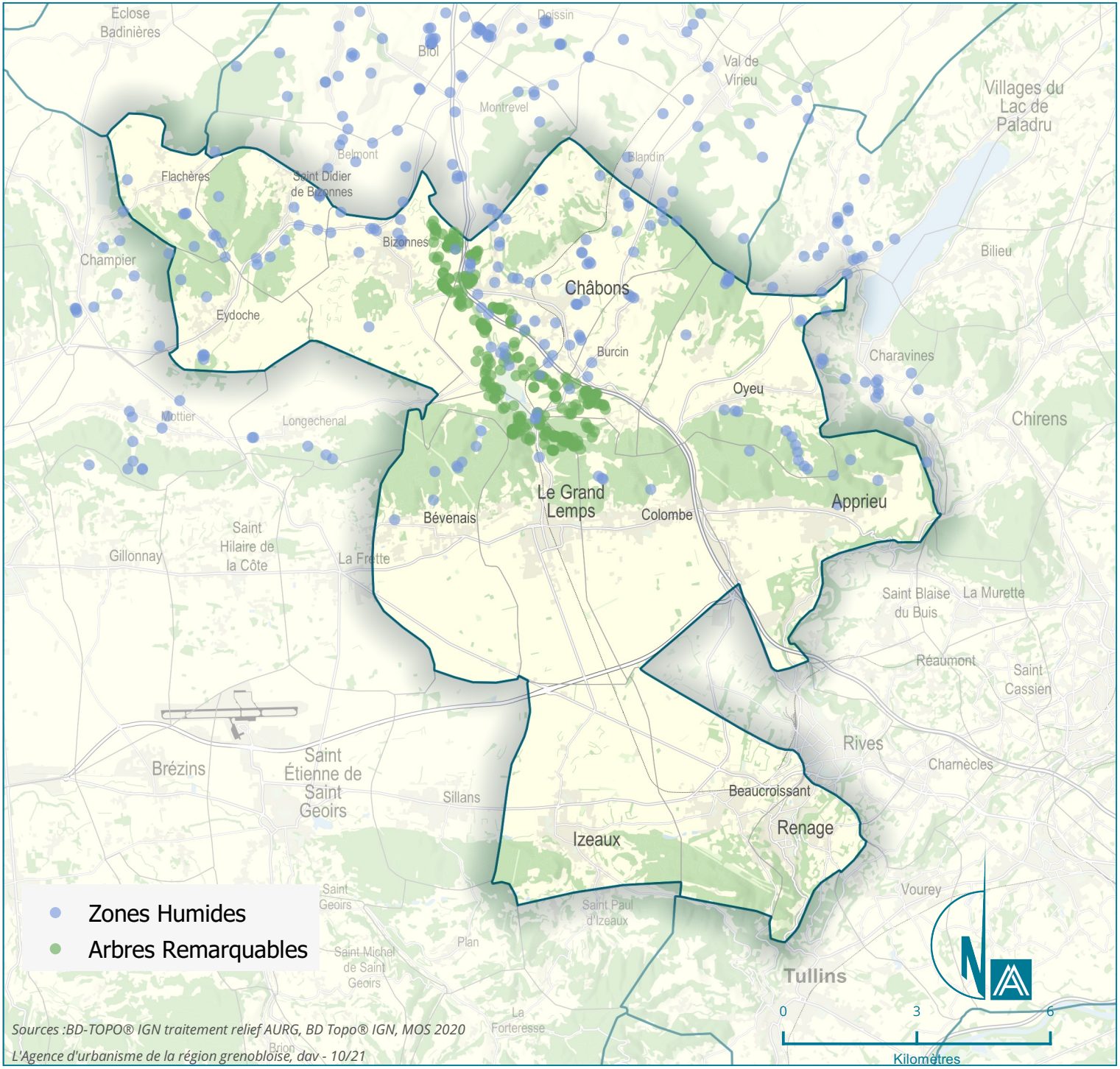

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, MOS 2020

L'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, dav - 10/21

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

DÉTAIL DU GISEMENT FONCIER DÉGAGÉ PAR LE PLUI

Annexes du Rapport de présentation

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Février 2019

Gisement selon EPD

(Espaces Préférentiels de Développement)

id	Code INSEE	Nom de commune	Localisation du giselment foncier	Surface totale (en ha)
32	38013	Apprieu	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	10,67
40	38013	Apprieu	2 - Hors espace préférentiel de développement	8,44
17	38013	Apprieu	3 - Total	**19,12**
1	38030	Beaucroissant	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	3,30
28	38030	Beaucroissant	2 - Hors espace préférentiel de développement	4,26
30	38030	Beaucroissant	3 - Total	**7,56**
4	38042	Bévenais	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	1,05
20	38042	Bévenais	2 - Hors espace préférentiel de développement	3,12
35	38042	Bévenais	3 - Total	**4,17**
5	38046	Bizonnes	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	2,44
3	38046	Bizonnes	2 - Hors espace préférentiel de développement	3,37
29	38046	Bizonnes	3 - Total	**5,80**
34	38063	Burcin	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	1,87
22	38063	Burcin	2 - Hors espace préférentiel de développement	1,27
9	38063	Burcin	3 - Total	**3,14**
33	38065	Chabons	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	4,64
12	38065	Chabons	2 - Hors espace préférentiel de développement	5,61
11	38065	Chabons	3 - Total	**10,25**
7	38118	Colombe	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	2,35
27	38118	Colombe	2 - Hors espace préférentiel de développement	4,73
37	38118	Colombe	3 - Total	**7,07**
25	38159	Eydoche	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	2,43
13	38159	Eydoche	2 - Hors espace préférentiel de développement	5,26
42	38159	Eydoche	3 - Total	**7,70**
26	38167	Flachères	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	0,51
41	38167	Flachères	2 - Hors espace préférentiel de développement	1,74
38	38167	Flachères	3 - Total	**2,25**
10	38194	Izeaux	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	3,02
2	38194	Izeaux	2 - Hors espace préférentiel de développement	8,96
31	38194	Izeaux	3 - Total	**11,99**
24	38182	Le Grand-Lemps	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	12,46
15	38182	Le Grand-Lemps	2 - Hors espace préférentiel de développement	7,74
6	38182	Le Grand-Lemps	3 - Total	**20,20**
19	38287	Oyeu	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	2,29
21	38287	Oyeu	2 - Hors espace préférentiel de développement	3,29
18	38287	Oyeu	3 - Total	**5,59**
23	38332	Renage	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	2,27
36	38332	Renage	2 - Hors espace préférentiel de développement	0,96
14	38332	Renage	3 - Total	**3,24**
39	38380	Saint-Didier-de-Bizonnes	1 - Au sein de l'espace préférentiel de développement	1,90
8	38380	Saint-Didier-de-Bizonnes	2 - Hors espace préférentiel de développement	0,49
16	38380	Saint-Didier-de-Bizonnes	3 - Total	**2,39**
TOTAL				110,47

Gisement selon la tâche urbaine

Nom de commune	Tâche urbaine		Total général
	Dedans	Dehors	
Apprieu	12,0 ha	7,1 ha	19,1 ha
Beaucroissant	5,2 ha	2,4 ha	7,6 ha
Bévenais	1,7 ha	2,5 ha	4,2 ha
Bizonnes	3,6 ha	2,2 ha	5,8 ha
Burcin	0,9 ha	2,2 ha	3,1 ha
Châbons	7,2 ha	3,1 ha	10,2 ha
Colombe	5,2 ha	1,9 ha	7,1 ha
Eydoche	3,7 ha	4,0 ha	7,7 ha
Flachères	1,4 ha	0,9 ha	2,3 ha
Izeaux	5,1 ha	6,9 ha	12,0 ha
Le Grand-Lemps	10,9 ha	9,3 ha	20,2 ha
Oyeu	3,2 ha	2,3 ha	5,6 ha
Renage	2,9 ha	0,3 ha	3,2 ha
Saint-Didier-de-Bizonnes	0,5 ha	1,9 ha	2,4 ha
TOTAL	**63,5 ha**	**47,0 ha**	**110,5 ha**

Gisement selon le zonage

Nom de commune	Gisement sur zonage U								Gisement sur zonage AU							TOTAL
	UA	UA a	UA b	UB	UB a	UB b	UC	UD	AU	AUA	AUA b	AUB	AUB a	AUB b	AUC	
Apprieu	2,8 ha				3,8 ha	2,1 ha	3,3 ha	0,8 ha	1,6 ha	1,0 ha			2,3 ha	1,4 ha		19,1 ha
Beaucroissant		0,2 ha			1,2 ha		3,6 ha	0,7 ha					1,9 ha			7,6 ha
Bévenais		0,3 ha				0,7 ha	2,2 ha						1,0 ha			4,2 ha
Bizonnes		1,1 ha				2,0 ha	2,6 ha									5,8 ha
Burcin		0,2 ha				2,2 ha	0,8 ha									3,1 ha
Châbons		1,0 ha			3,9 ha		3,3 ha	0,2 ha					1,8 ha			10,2 ha
Colombe					1,5 ha	1,0 ha	3,7 ha						0,7 ha			6,9 ha
Eydoche		0,0 ha				7,1 ha	0,6 ha									7,7 ha
Flachères		0,1 ha				0,3 ha	1,9 ha									2,3 ha
Izeaux	0,1 ha				1,5 ha		3,6 ha						6,8 ha			12,0 ha
Le Grand-Lemps	0,2 ha		1,0 ha	5,6 ha			1,9 ha	4,5 ha		1,7 ha	2,0 ha	1,9 ha			1,4 ha	20,2 ha
Oyeu		0,2 ha				0,8 ha	3,3 ha			1,3 ha						5,6 ha
Renage	0,9 ha		0,7 ha					0,4 ha		1,3 ha						3,2 ha
Saint-Didier-de-Bizonnes		2,2 ha				0,1 ha	0,1 ha									2,4 ha
TOTAL	4,0 ha	5,3 ha	1,6 ha	5,6 ha	12,0 ha	16,4 ha	30,7 ha	6,5 ha	1,6 ha	5,4 ha	2,0 ha	1,9 ha	14,4 ha	1,4 ha	1,4 ha	110,3 ha

Parc d’activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94
Télécopie : 04 76 06 40 98
Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ISÈRE



Diagnostic agricole

Bièvre Est

Étude préalable au PLU intercommunal

Date : 23 janvier 2017

Bièvre Est
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Dossier de :

Communauté de Communes Bièvre Est

Parc d'activités Bièvre Dauphine

1352 Rue Augustin Blanchet

38690 COLOMBE

Compte rendu

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Dossier réalisé par :

- ***Camille GRASSIES***
  Tél. 04 76 20 68 79
  Mail : camille.grassiese@isere.chambagri.fr
  Antenne de Grenoble

Pour la prestation :

Intégrez la question agricole
à la réalisation de votre PLU intercommunal

☒ **Diagnostic**	***Remis, le 23/01/2017***
☒ **Propositions**	***Remis, le 23/01/2017***
☐ **Plan d'action**	***Remis, le***
☐ **Suivi**	***Remis, le***

Adresse

Maison des Agriculteurs
40 av Marcelin Berthelot - CS92608
38036 **GRENOBLE** Cedex 2
04 76 20 68 68 - Fax 04 76 33 38 83
accueil@isere.chambagri.fr
www.synagri.com/isere

Sommaire

Partie 1 : Introduction....1

Présentation du territoire....1

Contexte et objectif de l'étude....1

Méthodologie....1

Partie 2 : Contexte socio-économique agricole sur le territoire de la CCBE....3

Le cadre de l'étude – recensement des exploitations agricoles....3

Les chiffres clés sur le territoire....4

Les caractéristiques principales de l'activité agricole du territoire....7

Une terre d'élevage mais des fonctions productives fragilisées....7
La typologie des exploitations, révélatrice du contexte du territoire....6
Une utilisation du sol diversifiée mais principalement dédiée à l'élevage....5

L'ancrage territorial de l'agriculture de Bièvre Est....9

La filière élevage : une filière structurée autour d'opérateurs industriels....9
… mais l'IGP Saint-Marcellin : un atout local pour la production laitière....11
Les productions végétales garantes de l'intérêt paysager de la plaine de Bièvre et du poids économique local au cœur des grandes filières agricoles départementales....11
Les opérateurs économiques de filières : un rôle local déterminant pour le maintien des activités agricoles....13
La vente en circuits courts et la relance de la production fermière, un rapprochement vers les consommateurs....13
Les Indications Géographiques Protégées et Appellations d'Origine Contrôlée, signes de qualité des productions du territoire....15
Le développement de l'agriculture biologique, une réponse possible à la diversification des circuits de valorisation....17
L'agriculture sur Bièvre Est, un générateur d'emplois....14

Les organismes et programmes de soutien à l'activité agricole sur le territoire....17

La Chambre d'Agriculture de l'Isère....17
Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)....17
Le Projet Agro-Environnemental et Climatique Bièvre Liers Valloire (PAEC)....19
Le projet de méthaniseur....19
....19
L'accompagnement et la promotion des démarches de circuits-courts et d'agritourisme....19

Partie 3 – Problématiques et enjeux sur le territoire....21

Enjeu 1 - Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières....21

Une offre en circuits courts déjà présente et encore en développement....21
Une évolution des exploitations vers une meilleure valorisation des productions 21
L'augmentation du volume de production, un objectif partagé....23

Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles tout en permettant leur diversification....25

L'évolution des structures agricoles depuis 2010, vers plus de diversité et plus de durabilité....25
Evolution des exploitations d'élevage depuis 2010, les grossissements semblent compenser les arrêts....27
Un travail de veille nécessaire mais des perspectives encourageantes pour les cinq prochaines années....27
Un territoire qui reste attractif pour les porteurs de projets....21

Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité....21

Des exploitations en recherche de surfaces....21
Un mode de faire valoir parfois précaire....23
La consommation des espaces agricoles....25
L'enclavement des bâtiments agricoles....25
La réduction des surfaces potentiellement épandables....25
Les problèmes de circulation des engins et des animaux....27
Les parcelles non exploitées....27

Partie 4 –Propositions dans le cadre du PLUi et au-delà....27

Propositions dans le cadre du PLUi.....27

Enjeu 1 - *Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières*.....27
Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles.....28
Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité.....28

Animation et actions envisageables hors cadre PLUi.....29

Enjeu 1 - *Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières*.....29
Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles.....30
Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité.....31

Autres outils juridiques.....32

La procédure de "Mise en valeur des Terres Incultes ou manifestement sous exploitées".....32
La réglementation de boisements.....32
La Zone Agricole Protégée (ZAP).....33
Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).....33

Conclusion.....35

Précisions sur les exploitations agricoles enquêtées.....36

Les stratégies d'activités des exploitations agricoles.....

.....37

Bibliographie.....38

Liste des abréviations.....38

Diagrammes

Diagramme 1: Bilan des enquêtes agricoles....4
Diagramme 2: Répartition des exploitations agricoles par commune....7
Diagramme 3: Répartition des surfaces agricoles par commune pour un total de 9 083 ha de surfaces....10
Diagramme 4: Répartition des exploitations par type de productions principales...12
Diagramme 5: Répartition élevage/autres....12
Diagramme 6: Nombre d'exploitations laitières (bovins) par commune....14
Diagramme 7: Evolution des effectifs bovins et répartition des productions principales par commune....16
Diagramme 8: Typologie des exploitations agricoles "GIS"....6
Diagramme 9: Utilisation principale des îlots agricoles....5
Diagramme 10: Valorisation des surfaces (ha) selon le type de production....6
Diagramme 11: Modes de valorisation pratiqués....15
Diagramme 12: Nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique....17
Diagramme 13: Surfaces en Agriculture Biologique par commune....14
Diagramme 14: Evolution des productions principales entre 2010 et 2016....25
Diagramme 15: Pyramide des âges des exploitants agricoles....27
Diagramme 16: Pyramide des âges des exploitants agricoles....27
Diagramme 17: Mode de faire-valoir des exploitations agricoles par commune....23
Diagramme 18: Mode de faire-valoir à l'échelle de la CCBE....23

Illustrations

Illustration 1: Caractéristiques des différents types "GIS" sur la CCBE....5
Illustration 2: Contraintes d'une nouvelle construction sur l'épandage....24
Illustration 3: Fonctionnalité agricole et projets d'urbanisation....31

Cartes

Carte 1: Typologie des paysages sur Bièvre Est....10
Carte 2: Les exploitations enquêtées sur Bièvre Est....2
Carte 3: Le parcellaire des exploitations agricoles....4
Carte 4: Le rayonnement des exploitations agricoles....6
Carte 5: La valorisation des surfaces agricoles....8
Carte 6: Les systèmes de production principaux des exploitations agricoles du territoire....14
Carte 7: Bièvre Est, un territoire au coeur des filières agricoles départementales....8
Carte 8: Typologie "GIS" - système de commercialisation....3
Carte 9: Les exploitations ayant des animaux....8
Cartes 10: Part des surfaces agricoles valorisées par type de production....10
Cartes 11: Les signes de qualités des productions du territoire....16
Carte 12: Pérennité des exploitations agricoles du territoire....26
Carte 13: Transmissibilité des exploitations agricoles du territoire....28
Carte 14: Régime de fonctionnement des exploitations agricoles du territoire....22
Carte 15: Les secteurs non exploités mais à potentiel de valorisation agricole....26
Carte 16: Exemple de localisation des bâtiments agricoles sur la commune de Chabons....28

Canevas des paysages

PLUI CCBE

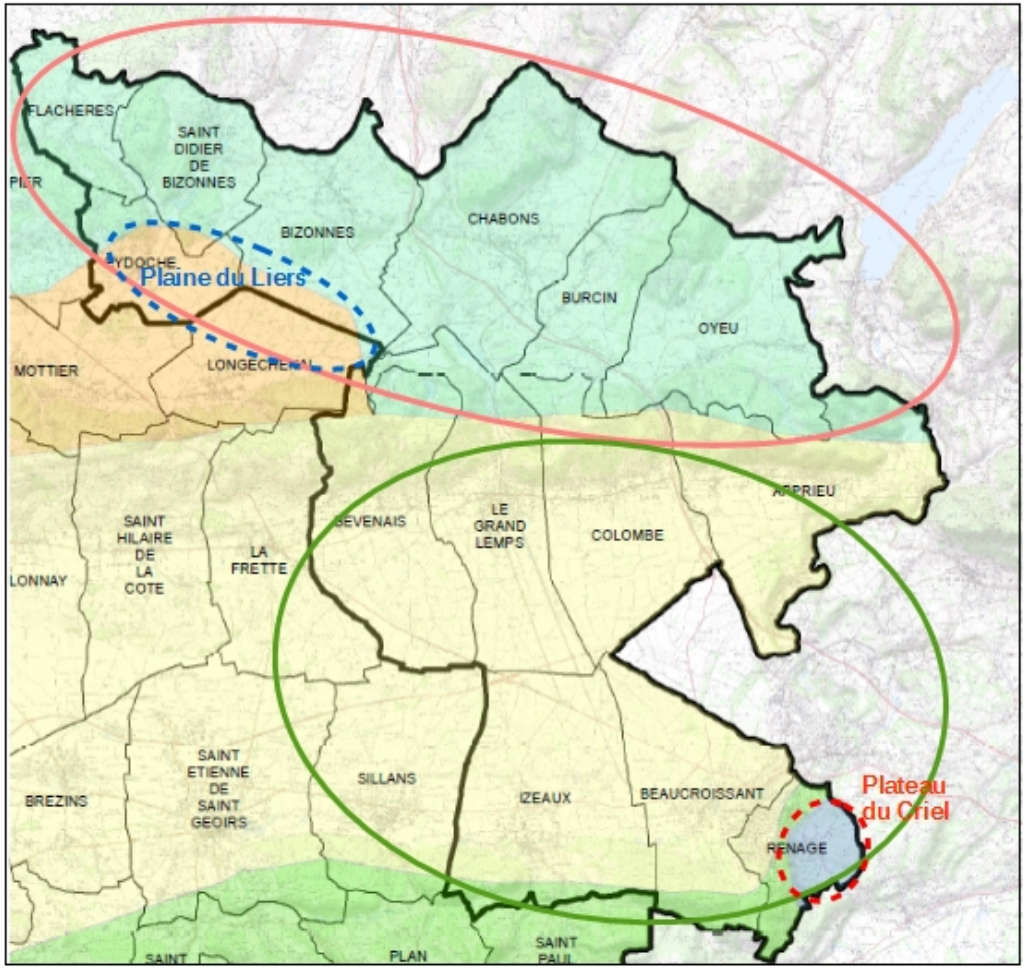

Echelle pour une impression en A3 : 1:72 000

Secteur de collines douces

Secteur de vallée en auge

Typologie des paysages

- Collines pentues
- Collines douces
- Contreforts
- Vallée en auge
- Plateau

DONNÉES IGN

Carte 1: Typologie des paysages sur Bièvre Est

Partie 1 : Introduction

Présentation du territoire

Territoire au relief composite entre plaine et versants plus pentus, le paysage de Bièvre Est, vallonné et favorable aux implantations agricoles, peut être appréhendé selon une lecture de l'espace en deux grands ensembles (Carte 1).

Le secteur des terres froides, englobant les communes du Nord du territoire de Bièvre Est, constitue un ensemble molassique sur lequel se sont accumulés les dépôts de moraines, façonnant aujourd'hui le paysage de collines douces. Ce secteur est bordé au sud par les plaines du Liers et de la Bièvre.

Le secteur de contrefort, zone limite entre plaine de Bièvre et collines, se caractérise quant à lui par un contraste entre deux types de sols : des sols plats et fondés sur la plaine, supports d'une agriculture structurante, et des sols pentus et plus séchant sur les versants et marqués par la présence de boisements.

Situé à environ trente minutes de Grenoble, le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est est composé de quatorze communes : Apprieu, Beaucroissant, Bévenais, Bizonnes, Burcin, Chabons, Colombe, Eydoche, Flachères, Izeaux, Le Grand-Lemps, Oyeu, Renage et Saint-Didier-de-Bizonnes. Ce territoire, inclus dans le Pays de Bièvre Valloire, fait partie du Schéma de Cohérence Territorial de la Région Urbaine Grenobloise (SCoT de la RUG), se donnant comme objectif de limiter l'étalement urbain et préserver l'espace tout en renforçant l'attractivité des espaces agricoles et naturels.

S'étendant sur près de 15 400 ha, le territoire de Bièvre Est, espace de vie bénéficiant de la proximité d'infrastructures de transports, matérialise un espace de production, au cœur des filières agricoles départementales.

Contexte et objectif de l'étude

S'inscrivant dans le contexte actuel de double réforme, territoriale et des documents d'urbanisme, la Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE), est aujourd'hui lancée dans une démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). A l'heure où l'État repense les périmètres et les missions des collectivités territoriales et de leurs groupements, il s'agit désormais de reconsidérer les politiques d'aménagement territorial, politiques dont on ne peut dissocier l'aménagement foncier et subséquemment l'agriculture.

Dans ce cadre, il s'avère ainsi nécessaire de disposer d'études et de diagnostics sur certains thèmes dont l'activité agricole.

L'objectif de ce diagnostic agricole est de **dresser un état des lieux** à l'échelle du territoire de Bièvre Est tout en mettant en perspective les évolutions et leurs traductions sur l'activité agricole locale.
Le second objectif couvert par cette étude porte sur l'**identification des enjeux agricoles du territoire**. Celle-ci devra en effet permettre d'alimenter les débats lors des choix stratégiques dans l'élaboration du PLUi en servant notamment d'outil d'aide à la décision. Le diagnostic permettra également de mettre en évidence des leviers d'action afin de répondre aux principaux enjeux identifiés.

Méthodologie

La méthodologie déployée pour cette étude est basée sur trois axes :

- la synthèse documentaire,
- l'enquête de terrain,
- l'animation et la concertation.

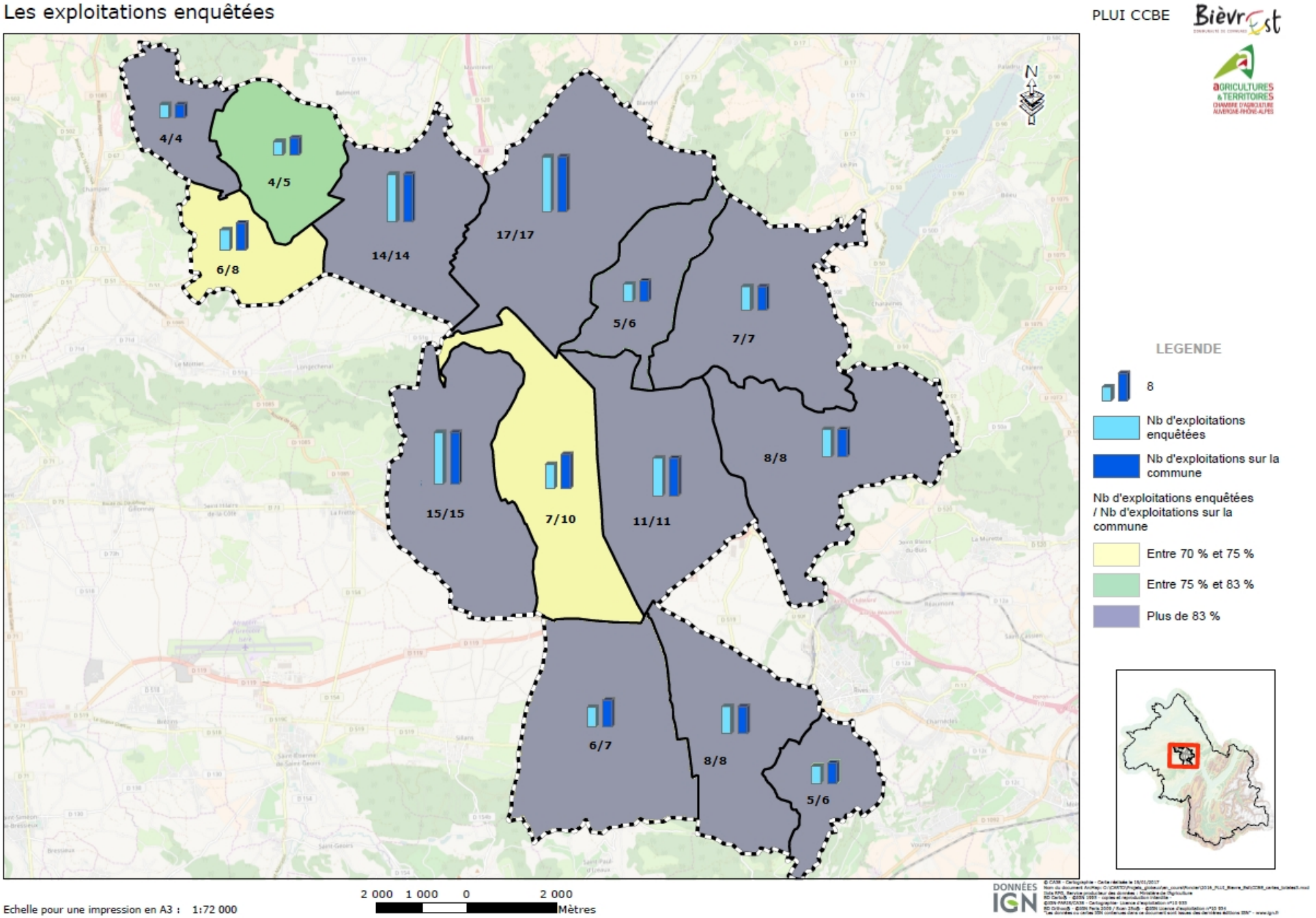

Carte 2: Les exploitations enquêtées sur Bièvre Est

La **synthèse documentaire** vise à valoriser et à analyser l'ensemble des données disponibles sur le territoire pour formuler de manière claire et compréhensible les enjeux liés à l'économie et aux espaces agricoles.

Les **enquêtes auprès des agriculteurs** auront pour principaux objectifs d'actualiser et de préciser les informations de la synthèse bibliographique, voire d'identifier ou d'approfondir des points-clefs insuffisamment documentés. Elles serviront également de support au recueil d'un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives sur chacune des exploitations agricoles enquêtée.
Ces enquêtes auprès des agriculteurs ont eu lieu sur les mois de mars, avril, mai et juin 2016 et ont été menées par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Partie 2 : Contexte socio-économique agricole sur le territoire de la CCBE

Le cadre de l'étude – recensement des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles recensées dans cette étude sont les structures **déclarées au niveau juridique** (Centre de Formalité des Entreprises) et disposant donc d'un numéro SIRET. Aussi, les données présentées ne sont pas comparables aux données INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) ni aux données du Recensement Général Agricole (RGA). En effet, elles s'appuient sur le **Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'Agriculture en sélectionnant seulement les entreprises ayant une activité de production agricole.**
Dans le recensement INSEE, la définition « d'exploitants agricoles » est beaucoup plus large et prend aussi en compte les exploitants forestiers, les entreprises de travaux agricoles, les services paysagers, les aides familiales…

SMI : Surface Minimale d'Installation, soit 18 ha en système polyculture-élevage

Ainsi, selon cette étude, **cent trente cinq exploitations agricoles** ont été recensées (cette liste comprend les exploitations ayant à la fois leurs sièges sur la CCBE et les exploitations dont le siège est hors CCBE mais exploitant au moins une surface équivalente à une SMI* sur le territoire) dont cent vingt sept enquêtées (voir Carte 2 et Diagramme 1).



Diagramme 1: Bilan des enquêtes agricoles

Les enquêtes nous ont permis de renseigner près de 90 % des surfaces agricoles du territoire

La Carte 3 représente le parcellaire des exploitations enquêtées. Les 10% de surfaces non renseignées correspondent aux agriculteurs non enquêtés, aux particuliers non agriculteurs, et pour partie aux agriculteurs dont le siège n'est pas sur la Communauté de Communes de

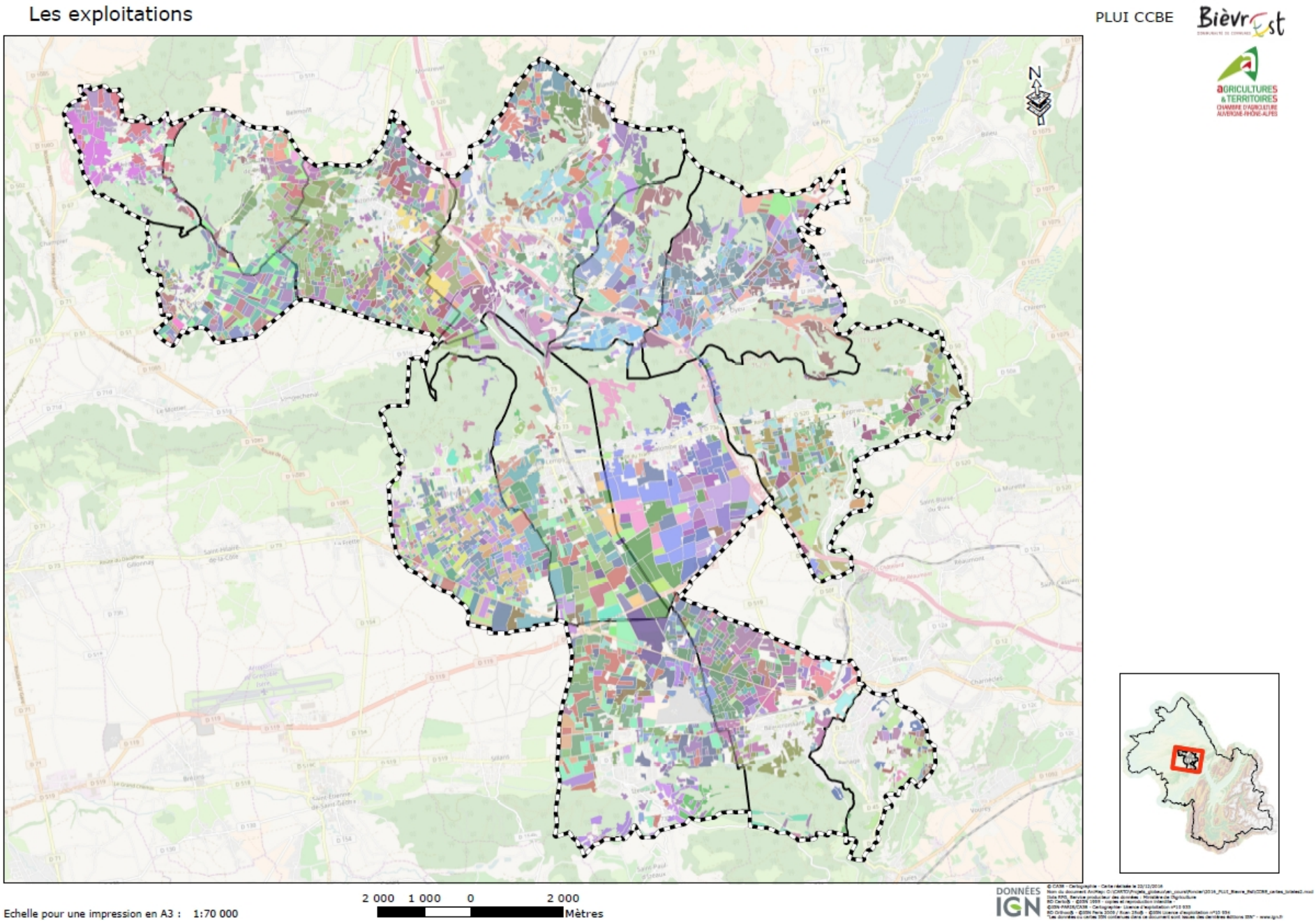

Carte 3: Le parcellaire des exploitations agricoles

Bièvre Est.

La Carte 4 représente le rayonnement des exploitations et illustre l'indépendance, d'un point de vue agricole, entre le secteur des terres froides (qui correspond au nord de la CCBE) et le secteur de plaine. D'autre part la Carte 4 révèle également l'indépendance du plateau du Criel, situé sur la commune de Renage, et abritant majoritairement des cultures arboricoles, celui-ci ne relevant donc pas des « mêmes logiques » que le reste du territoire, plutôt orientées sur des systèmes type polyculture et polyélevage. Enfin, l'interdépendance, plus ou moins marquée, des communes au sein de chacune des deux entités (secteur des terres froides et secteur de plaine), met ainsi en avant un certain morcellement du parcellaire agricole.

Par ailleurs, quelque soit l'entité paysagère, les exploitations agricoles du territoire se voient confrontées à une certaine pression foncière, qui s'illustre sur la Carte 4 par la proportion non négligeable de terres exploitées par des agriculteurs dont le siège se situe hors CCBE.

Les chiffres clés sur le territoire

- **126 exploitations agricoles** ont leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est
- **9 083 ha de surfaces agricoles**
- **5 037 Unités Gros Bétail** (UGB)
- **171 actifs agricoles directs**

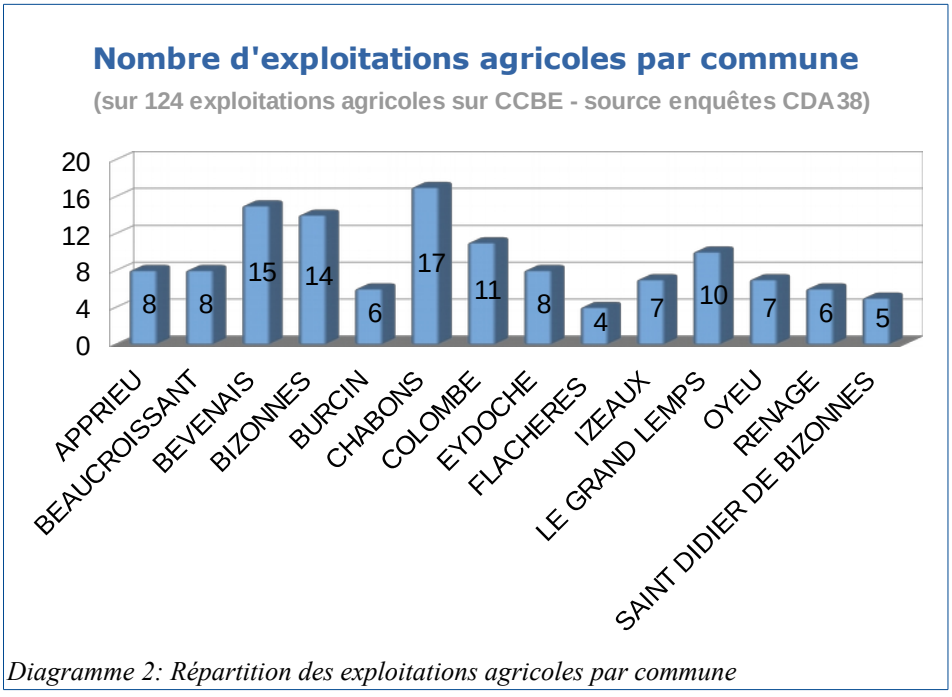

Diagramme 2: Répartition des exploitations agricoles par commune

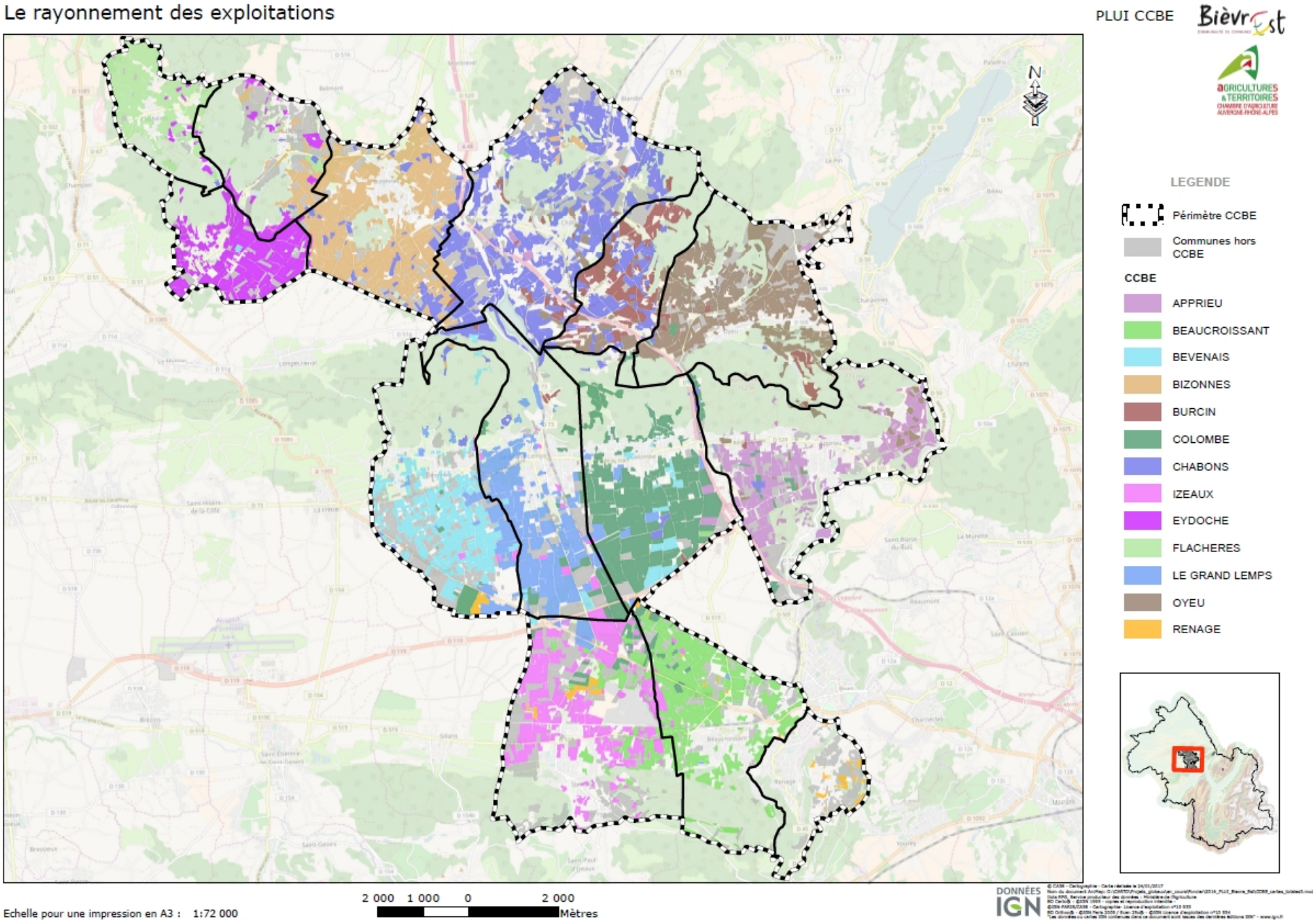

Carte 4: Le rayonnement des exploitations agricoles

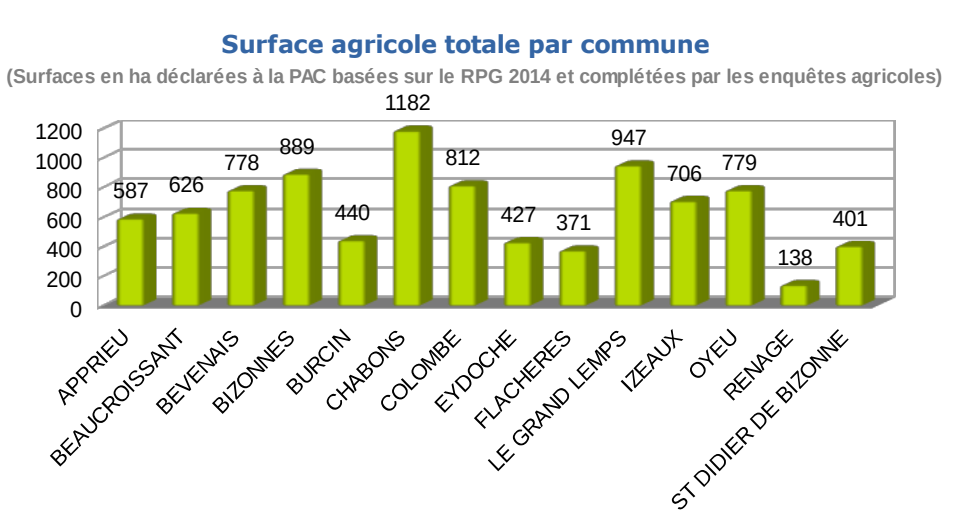

Diagramme 3: Répartition des surfaces agricoles par commune pour un total de 9 083 ha de surfaces

Sources : enquêtes 2016, RPG 2014 (Recensement Parcellaire Graphique), ORANI

Les caractéristiques principales de l'activité agricole du territoire

Une terre d'élevage mais des fonctions productives fragilisées

Les systèmes de production principaux des Terres froides sont majoritairement des systèmes d'élevage (72 % des exploitations sont des exploitations d'élevage) avec près des deux tiers en bovins lait et un tiers en bovins viande.

Les activités d'élevage prédominent en coteaux, ces pratiques étant à mettre en relation avec le relief marqué de ces zones et la nécessaire adaptation des systèmes de production agricole à ce contexte. En effet, de part leur action de pâturer les bovins permettent d'entretenir des milieux très difficilement voir non mécanisables et / ou difficilement accessibles, et par conséquent de limiter la fermeture du paysage par le développement des ligneux dans ces prairies.

Le sud de la CCBE, secteur de contrefort entre plaine et collines, se caractérise par une prédominance des activités d'élevage (60 % des exploitations sont des exploitations d'élevage), avec toutefois une forte présence des systèmes céréaliers et, de façon plus localisée, des systèmes de production arboricole.

Les grandes cultures et les productions complémentaires à forte valeur ajoutée (maïs semences, semences fourragères, arboriculture, maraîchage, horticulture), souvent supports de systèmes d'irrigation, constituent, avec les surfaces fourragères, les principaux éléments du paysage agricole de la partie sud de la CCBE (carte 5).

Cette présence est à lier aux faibles contraintes culturales et au bon potentiel agronomique de cette zone, facilement mécanisable et ayant fait l'objet d'opérations de remembrement.

La répartition des systèmes d'élevage se voit ici inversée avec près de deux tiers des exploitations en bovin viande et un tiers en système laitier. Bien que l'élevage bovin reste majoritaire, une diversification en système caprin est constatée.

Les activités agricoles sur le territoire de Bièvre Est s'orientent donc essentiellement sur des activités d'élevage (voir Diagramme 5), **le système de production principal des exploitations étant essentiellement dédié à l'élevage bovin** (voir Diagramme 4).

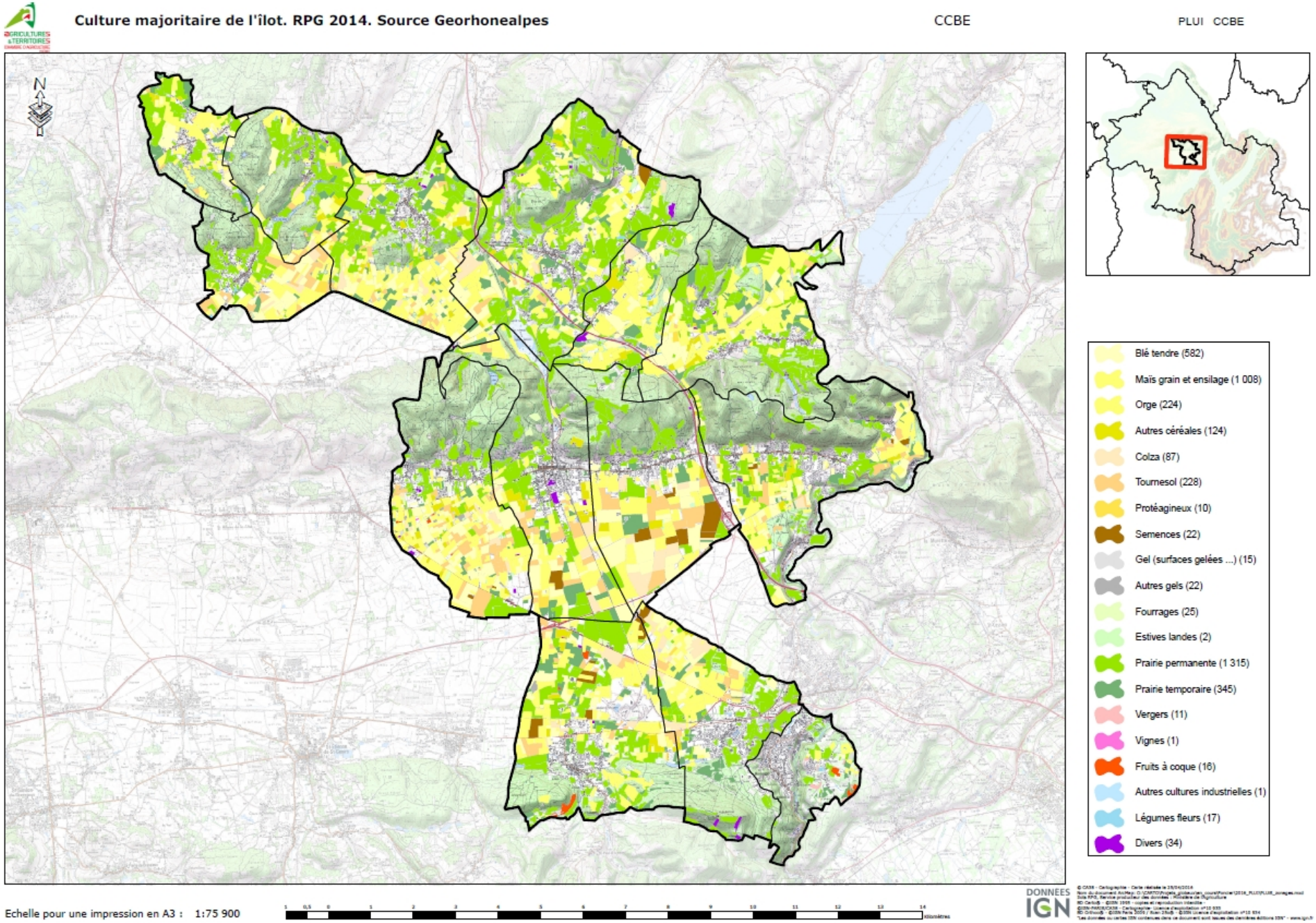

Carte 5: La valorisation des surfaces agricoles

La Carte 6 représente la répartition par commune des systèmes de production (selon la production principale).

Le Diagramme 7 et le tableau ci-derrière ventilent également cette répartition mettant ainsi en avant la spécialisation de certaines communes dans l'élevage bovin. A contrario, d'autres secteurs se voient plutôt marqués par une volonté de diversification des activités, diversification s'expliquant à la fois par le contexte d'incertitude flottant au dessus de la filière élevage mais également par l'adaptation des exploitations agricoles aux problématiques micro-locales (difficultés d'acquisition foncières, morcellement du parcellaire, pression urbaine, enclavement des sièges, fonctionnalité des bâtiments d'élevage…). A l'échelle de la CCBE, les exploitations d'élevage possèdent néanmoins les surfaces suffisantes pour la production de fourrages (prairies, ensilage, maïs…) et des céréales nécessaires à l'alimentation du bétail ainsi que pour la production de paille.

Les systèmes de production plus spécialisés (maraîchage et horticulture) restent quant à eux minoritaires sur le territoire de la CCBE, à l'instar des productions arboricoles qui demeurent très localisées (plateau du Criel essentiellement).

Si une grande part des surfaces valorisées en cultures céréalières est directement liée aux activités d'élevage (permettant d'assurer une certaine autonomie alimentaire) une autre partie est destinée à la vente.

L'agriculture de Bièvre Est est donc, à l'image de celle de l'Isère, marquée par la diversité de ses productions, en lien avec l'hétérogénéité géographique du territoire.

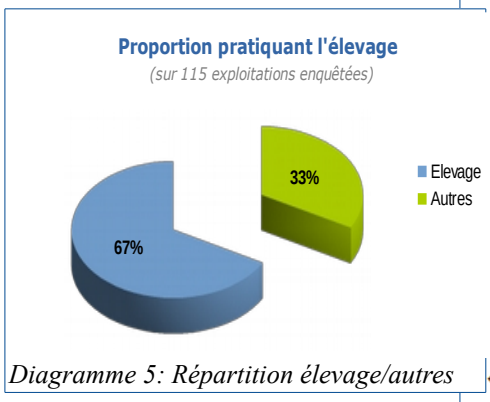

Diagramme 5: Répartition élevage/autres

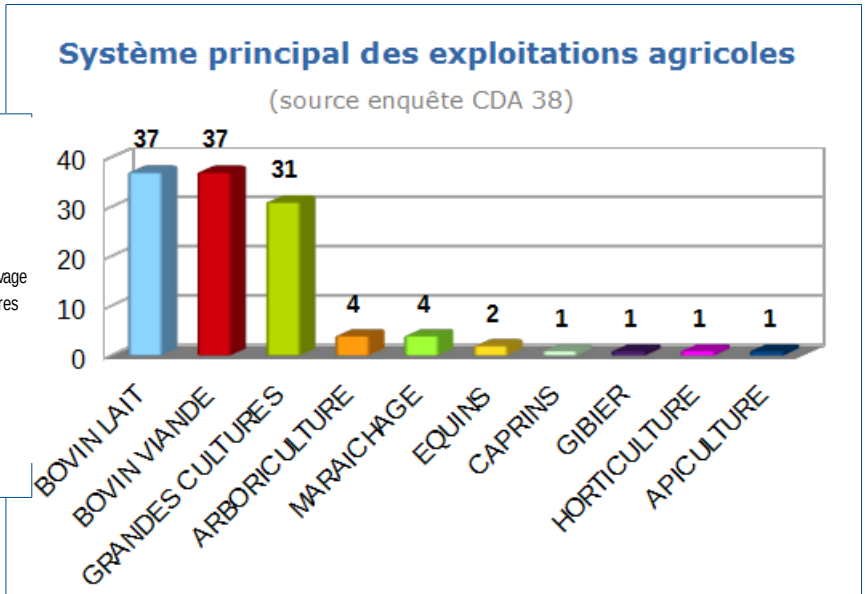

Diagramme 4: Répartition des exploitations par type de productions principales

L'agriculture de Bièvre Est revêt en effet une véritable **fonction productive** (cf. carte des filières économiques), mais dans cet environnement aux contraintes physiques et géographiques variables et plus ou moins marquées (Terres Froides), l'agriculture est intrinsèquement porteuse de services différents pour le territoire, qui vont au-delà du simple enjeu productif.

L'élevage laitier, de par sa structuration locale (notamment liée à la Laiterie du Châtelard) et supra-locale (dépendante d'opérateurs économiques extérieurs de collecte et de transformation) et, de façon plus globale la filière élevage sur Bièvre Est, participent en effet à la **création de richesses et au maintien de l'emploi,** l'élevage bovin demeurant un véritable atout pour le territoire.

L'élevage laitier intervient comme un acteur incontournable du territoire à la fois par son poids économique dans les filières départementales et à la fois dans la gestion et la préservation des paysages et ressources

	Bovins lait	Bovins viande	Autres élevages (ovins/caprins / équins ...)	Grandes cultures	Maraîchage / Horticulture / Petits fruits	Arboriculture
Terres froides	72 %				28 %	
- Bizonnes	**2/14**	**4/14**		**7/14**	**1/14**	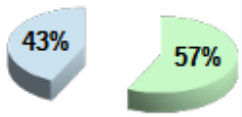
- Burcin	**2/5**	**1/5**		**1/5**	**1/5**	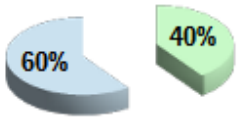
- Chabons	**11/16**	**4/16**		**1/16**		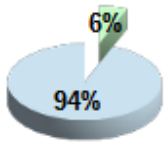
- Eydoche	**1/6**	**2/6**		**3/6**		
- Flachères	**3/4**			**1/4**		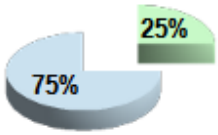
- Oyeu	**6/7**	**1/7**				
- Saint-Didier-de-Bizonnes	**1/4**	**2/4**	**1/4**			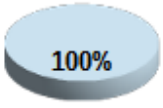

naturelles.

Le Diagramme 6 ventile les exploitations en élevage bovin lait et bovin viande dans les quatorze communes du territoire.

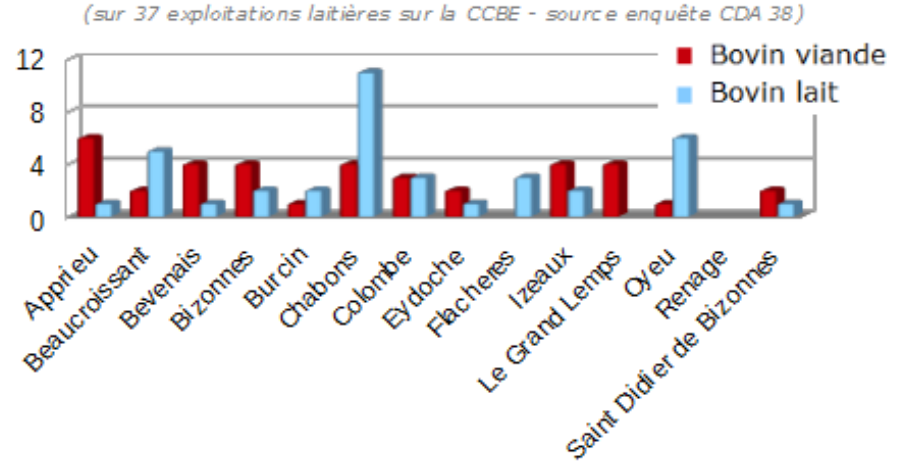

Diagramme 6: Nombre d'exploitations laitières (bovins) par commune

L'élevage bovin viande également bien ancré dans les activités agricoles du territoire tend à devenir de plus en plus présent (Diagramme 7) et se pose aujourd'hui comme réponse au besoin de diversification des exploitations laitières que le contexte agricole fragilise. Si le nombre d'exploitation en système lait et en système viande est équivalent, il n'en demeure pas moins que ces dernières sont des structures plus importantes en termes d'effectif animal. D'autre part la présence d'acteurs locaux comme Dauphidrom Elevage sur Bièvre Isère, demeurent garants de la structuration locale de la filière.

Les activités d'élevage caprin, gibier et hors-sol, assez limitées sur le territoire, permettent néanmoins d'apporter davantage de diversité aux productions traditionnelles.

Il s'agit pour ces derniers de productions essentiellement valorisées en vente directe et dont une partie au moins est directement transformée sur l'exploitation, permettant ainsi une meilleure valorisation.

Par ailleurs, certaines communes sont le support de productions plus marginales, en complément d'une activité d'élevage « plus traditionnelle » ou bien en système principal d'exploitation, permettant d'apporter une certaine diversité sur le territoire en termes de productions et de débouchés (voir Diagramme 8).

A l'instar de la filière élevage, la filière grande culture structurée localement autour d'un acteur économique majeur, la Coopérative agricole La Dauphinoise, participe également à la création de richesse et au maintien de l'emploi toute en constituant le support des paysages de la plaine de Bièvre.

	Bovins lait	Bovins viande	Autres élevages (ovins/caprins / équins ...)	Grandes cultures	Maraîchage / Horticulture / Petits fruits	Arboriculture
Secteur de contrefort / plaine	60 %				40 %	
- Apprieu	1/8	6/8		1/8		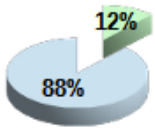
-Beaucroissant	5/8	2/8		1/8		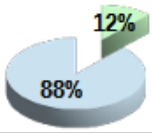
- Bévenais	1/15	4/15		9/15	1/15	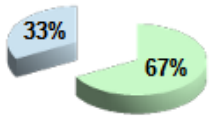
- Colombe	3/11	3/11		5/11		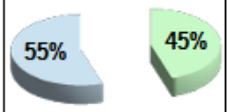
- Izeaux	1/6	4/6		1/6		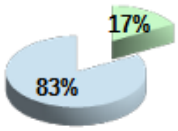
- Le Grand Lemps		3/7	2/7	1/7	1/7	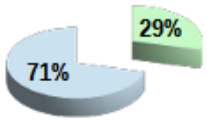
- Renage		-		1/4	1/4	2/4

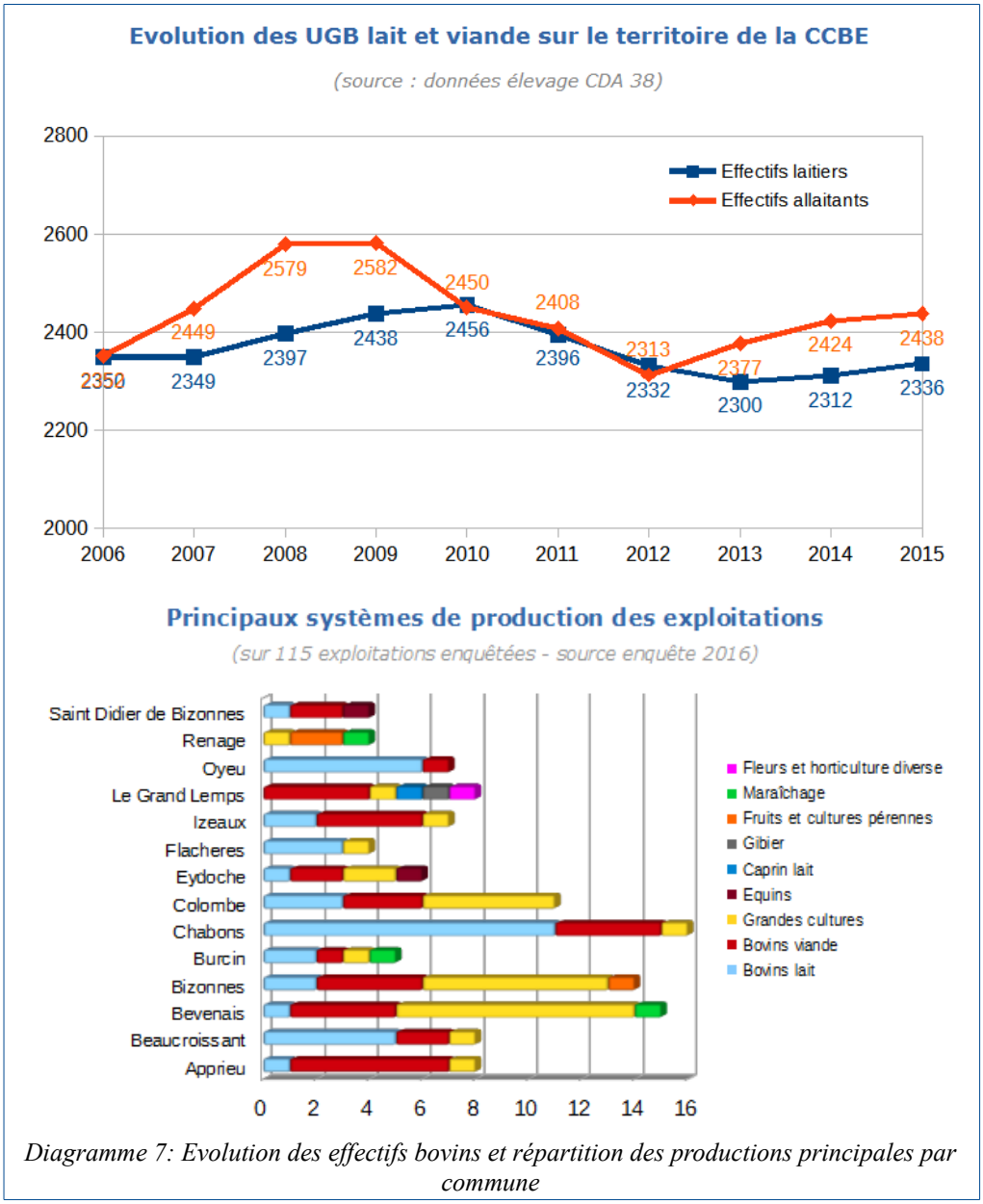

Diagramme 7: Evolution des effectifs bovins et répartition des productions principales par commune

Le diagramme traçant l'évolution des UGB (Unités Gros Bétail) met en exergue la tendance, depuis 2012, à la hausse des effectifs laitiers et allaitants, après une effective diminution entre 2010 et 2012. Cette augmentation peut possiblement être reliée au contexte fluctuant de la filière élevage et à la nécessité pour les exploitations de soit se grouper sous forme sociétaire (impliquant donc des structures plus importantes) soit d'augmenter (ou diversifier) les volumes de production et donc les cheptels. Ainsi, se dessinent plusieurs enjeux. Premièrement des exploitations d'élevage plus grosses et donc potentiellement des exploitations classées pour l'environnement (ICPE) induisant des périmètres de réciprocité plus importants.

La taille des structures agricoles augmentant et le nombre d'exploitations agricoles ayant tendance à chuter (on compte davantage d'effectif animal par exploitation pour un nombre de structures inférieur, comparativement à 2010) les principales implications se traduisent donc par **un foncier et des bâtiments rendus stratégiques**.

Le **maintien de la fonctionnalité des exploitations** ainsi que le **maintien des surfaces de proximité, des surfaces fourragères et des surfaces épandables** matérialisent les principaux enjeux. Par ailleurs, la transmission de ces structures représente un réel enjeu au vu de leur emprise foncière et de leur poids dans les filières économiques locales.

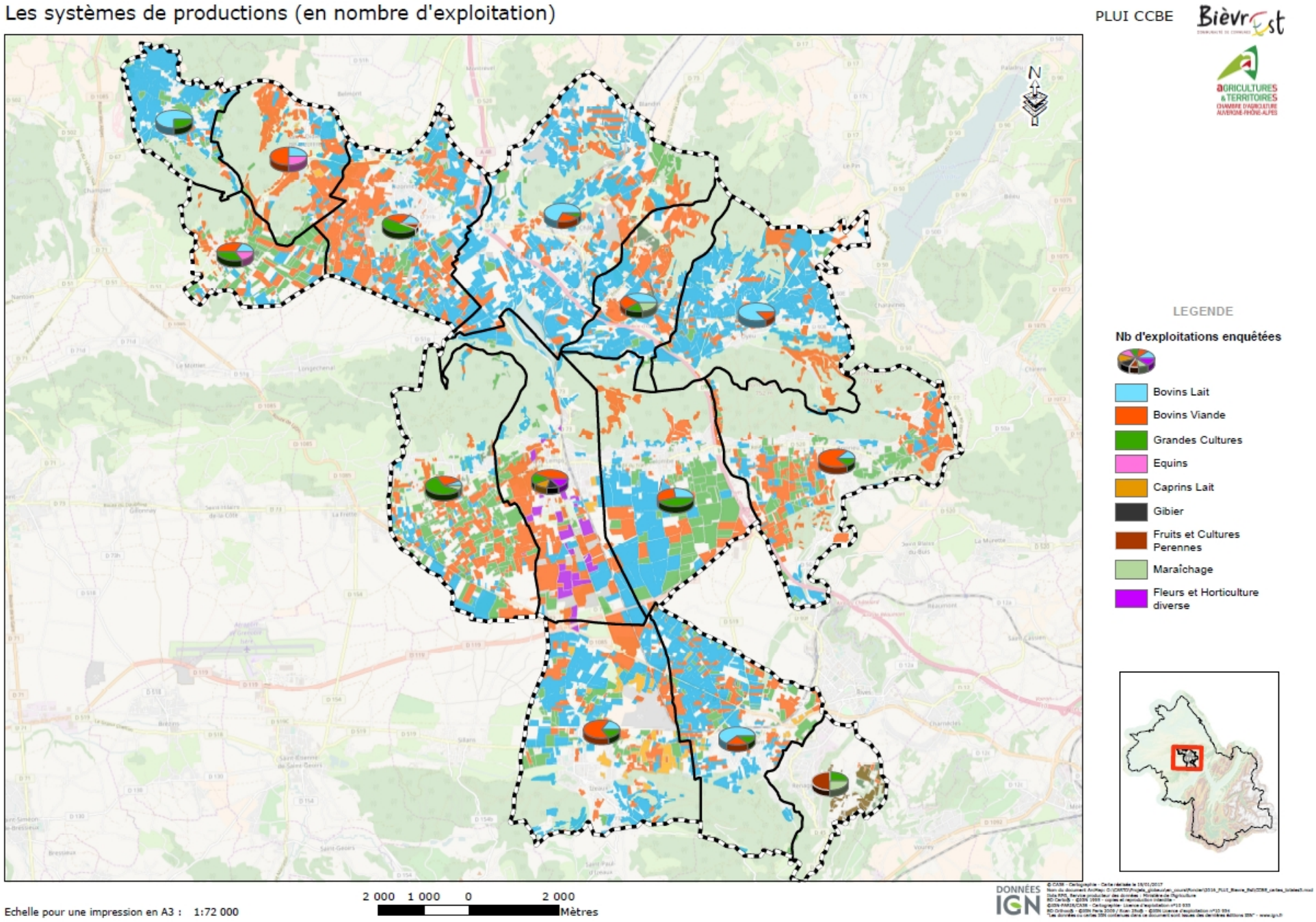

Carte 6: Les systèmes de production principaux des exploitations agricoles du territoire

La typologie des exploitations, révélatrice du contexte du territoire

La typologie « GIS » (Groupement d'Intérêt Scientifique) présentée dans le Diagramme 8 ci-dessous est une typologie développée par le Groupement d'Intérêt Scientifique Alpes Jura qui catégorise les exploitations agricoles selon différents fonctionnements liés à la valorisation des productions. Elle permet d'avoir une vision globale du fonctionnement des exploitations sur un territoire.

Les stratégies d'activités présentées ici constituent ainsi une notion synthétique permettant de traduire les objectifs et les moyens mis en œuvre par les agriculteurs dans leurs exploitations.

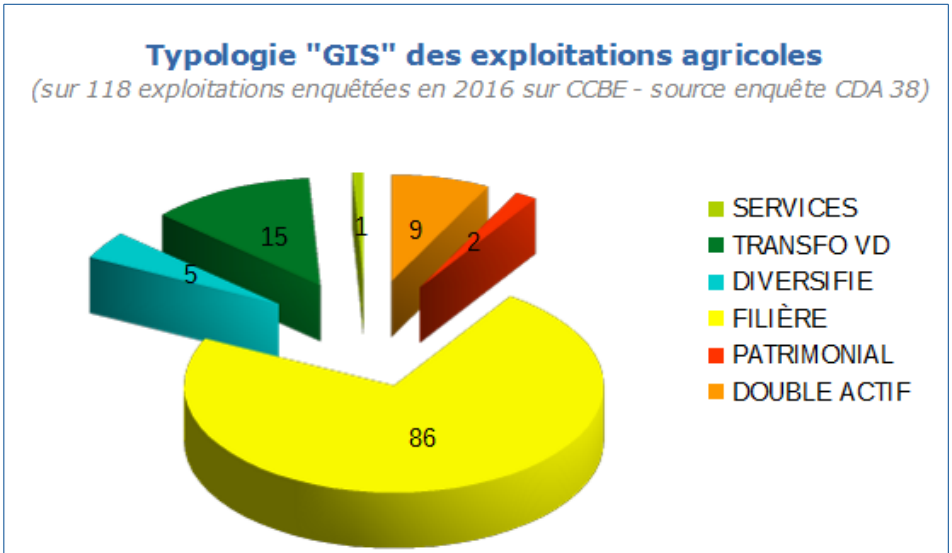

Diagramme 8: Typologie des exploitations agricoles "GIS"

Sur le territoire, environ trois quart des exploitations agricoles (73%) valorisent en système de **filière** (vente des productions exclusivement en négociants ou coopératives). Il faut toutefois opérer une distinction entre les exploitations commercialisant à des opérateurs économiques tels que La Dauphinoise et celles vendant leurs productions à des opérateurs comme la laiterie du Châtelard (à Eydoche), pratiquant la vente directe. En effet, la commercialisation via la laiterie du Châtelard ne relève pas de la stratégie de circuits longs.

Du reste des systèmes orientés vers les **stratégies de « filières »**, l'orientation majoritaire des exploitations relève de la stratégie de circuits longs. Il s'agit du mode « traditionnel » de l'agriculture de production. L'entreprise agricole produit et ne s'investit pas ou peu sur l'aval de la production. Cette orientation rend les entreprises sensibles aux fluctuations des cours des produits agricoles.

Une exploitation sur huit **transforme et/ou vend en direct** sans passer par un opérateur économique type coopérative ou négociant. Environ 4% des exploitations du territoire utilisent les deux voies de commercialisation (circuit filière et circuit court), il s'agit des **systèmes diversifiés**.

L'activité **patrimoniale** est une activité qui vise seulement à entretenir le patrimoine foncier dont les exploitants sont propriétaires. Essentiellement présente sur des territoires montagnards, la proportion d'agriculteurs patrimoniaux sur la CCBE reste très faible (2/118).

Près d'une exploitation sur treize est en **double activité** à l'année (autre qu'une activité saisonnière). Les autres activités où l'accueil à la ferme est prépondérant ont été classées dans la catégorie « **Service/Accueil** ».

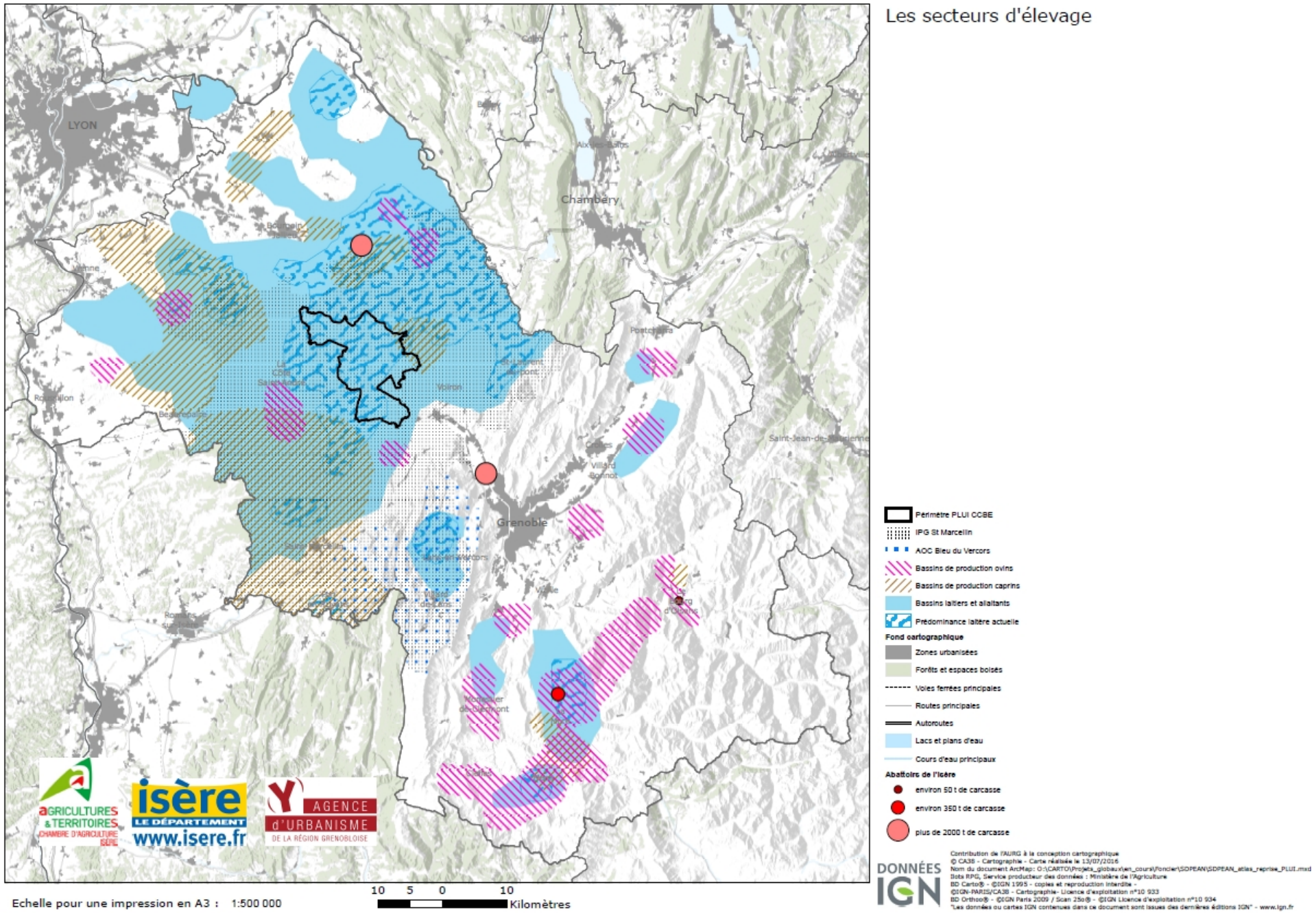

Carte 7: Bièvre Est, un territoire au coeur des filières agricoles départementales

Le tableau ci-dessous illustre les différentes stratégies d'activités des exploitations agricoles du territoire :

Illustration 1: Caractéristiques des différents types "GIS" sur la CCBE

Stratégie « patrimoniale »

Surface Agricole Utile (SAU) moyenne < 10 ha
En **productions fourragères**
En grande partie propriétaire du foncier

Stratégie « double actif » (1/13)

SAU moyenne autour de 25 ha
En **bovins viande et système grandes cultures pour la majorité**

Stratégie «filière» (3/4)

2/3 en système d'élevage bovins
1/3 en système grandes cultures
10 ha < SAU individuelle < 165 ha
60 ha < SAU société < 280 ha

Stratégie « diversifiée » (4 %)

Bovins lait avec une production complémentaire ou une partie transformation
Arboriculture

Stratégie « transformateur/vente directe » (1/8)

Bovins viande
Autres élevage (caprins…)
Maraîchage

Stratégie « services »

Activités équestres

Une utilisation du sol diversifiée mais principalement dédiée à l'élevage

Source RPG 2014 + enquêtes 2016

A l'image des productions agricoles présentes, le territoire de Bièvre Est constitue un tissu agricole hétérogène mais empreint par une vocation de «bassin de production laitier et allaitant ». Les surfaces agricoles de la CCBE sont ainsi dédiés, pour environ **un tiers** d'entre elles, à des surfaces fourragères permanentes (SFP), avec une utilisation **en prairies permanentes et estives.** Pour le reste, le territoire se compose à près de **deux tiers de terres arables** comprenant les terres labourables en cultures céréalières, en cultures maraîchères ainsi que les prairies temporaires (voir Diagramme 9). Une grande partie des surfaces en terres arables s'inscrivent dans un objectif d'élevage avec à la fois les surfaces en prairies temporaires et les productions céréalières destinées à l'alimentation animale.

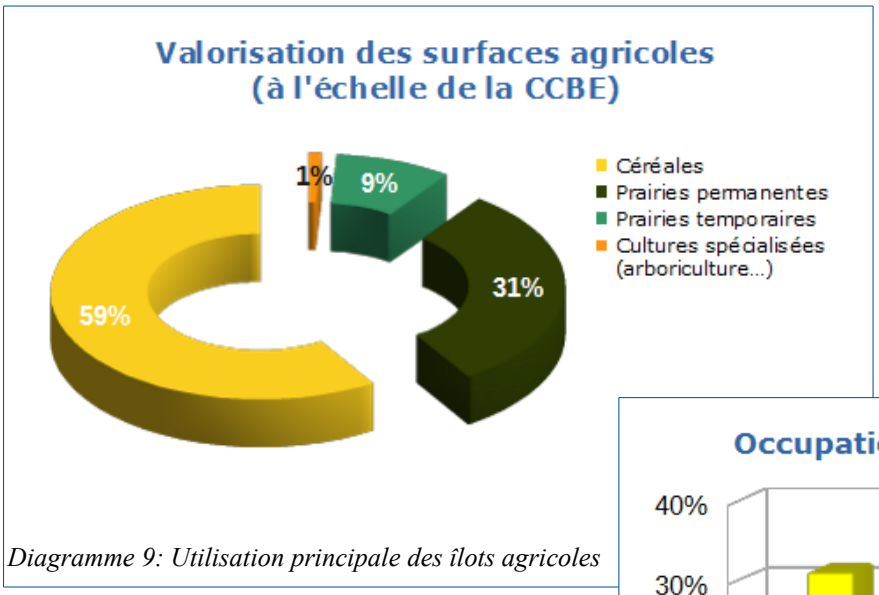

Diagramme 9: Utilisation principale des îlots agricoles

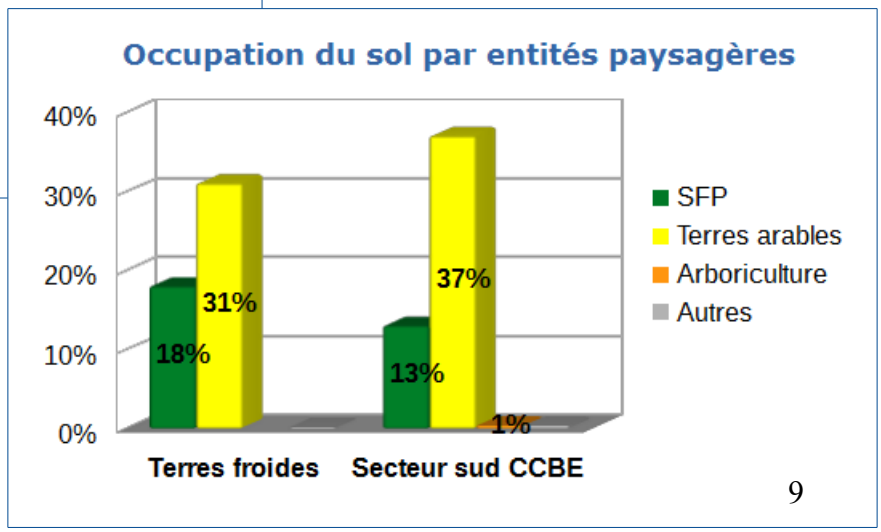

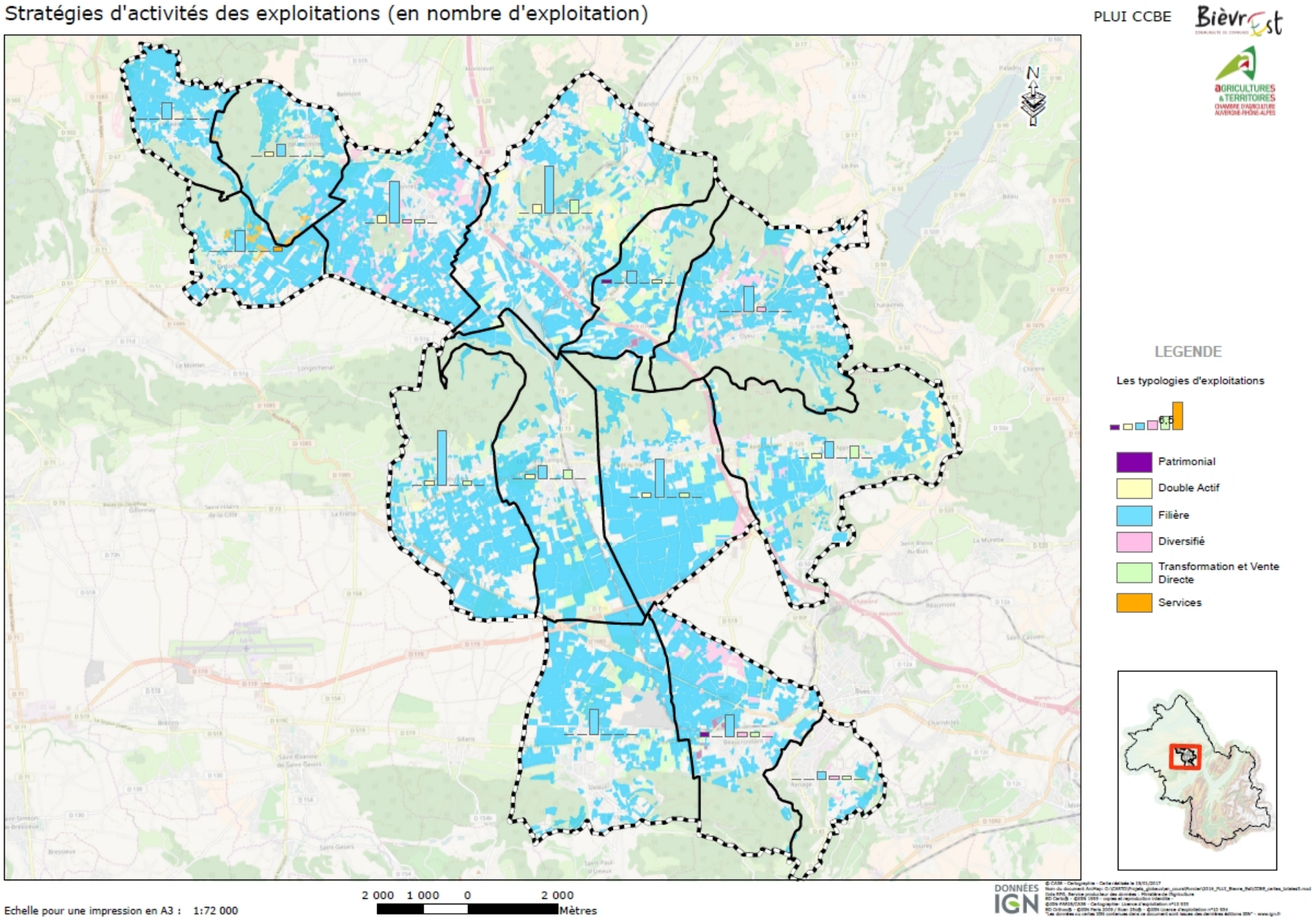

Carte 8: Typologie "GIS"- système de commercialisation

Les cultures spécialisées essentiellement représentées par les surfaces en arboriculture restent assez marginales sur le territoire, en termes de surfaces et comparativement aux grandes cultures et prairies, ces productions générant en effet davantage de valeur ajoutée à l'hectare (donc rentables sur des surfaces moindres).

Le foncier agricole sur le territoire est en grande partie valorisé par l'élevage bovin lait (près de 40 % du territoire, voir Diagramme 10), ainsi que par l'élevage bovin viande qui représente près de 36 % des surfaces agricoles. Au delà de sa dimension économique avérée, l'élevage bovin sur Bièvre Est est aussi garant de la valorisation du paysage du territoire.

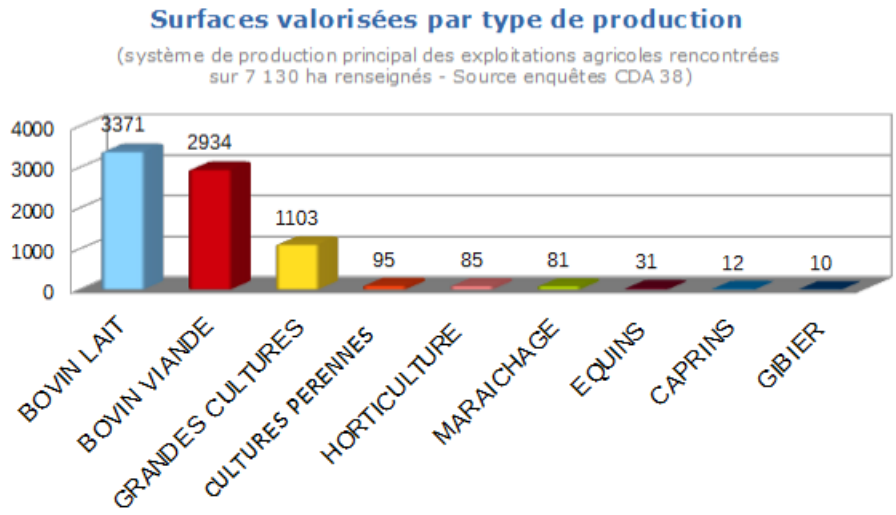

Diagramme 10: Valorisation des surfaces (ha) selon le type de production

En effet, les espaces dédiés à l'élevage constituent de **véritables « zones économiques »** support d'activités agricoles **non délocalisables** car indissociables de la diversité et de la qualité des paysages présents sur le territoire, mais également indissociables du patrimoine et des traditions agricoles ayant accompagné les mutations territoriales.

Les espaces agricoles, outre leur rôle de composante de la trame verte du territoire, constituent le support indispensable et non renouvelable de l'activité économique agricole.

L'élevage permet, par l'exploitation et l'entretien des milieux, le maintien des espaces ouverts, éléments fondamentaux de l'identité du territoire.

Une perte des surfaces mécanisables, stratégiques pour l'alimentation animale, peut engendrer, pour les exploitations agricoles valorisant à la fois des terres sur les plateaux et les coteaux, une perte de rentabilité économique.

Et, une perte potentielle des espaces « rentables » exploités sur les plateaux mécanisables, permettant de supporter les charges de maintien de l'ouverture des zones en coteaux, pourrait, de fait, conduire à l'abandon de terres alors situées en coteaux, induisant une possible avancée sur ces secteurs du front forestier et une fermeture progressive de paysages. D'autre part ces espaces de coteaux contribuent à la cohérence et à la fonctionnalité des systèmes d'élevages du territoire, puisqu'ils constituent un réel levier pour la recherche du maintien de l'autonomie fourragère (face aux incidences de la consommation de foncier agricole notamment et donc de la baisse des productions sur les prairies de plaine par exemple).

Par ailleurs, au-delà de la valorisation des paysages, l'élevage, notamment laitier, se veut aussi le garant du maintien d'opérateurs économiques (de collecte et de valorisation) sur le territoire. Aussi, une mise en péril du foncier mécanisable aurait à la fois un impact sur la viabilité et donc le maintien sur le territoire des exploitations laitières mais pèserait également sur la pérennité des opérateurs économiques de filières locaux (laiterie et collecteurs) et donc à terme sur leur maintien

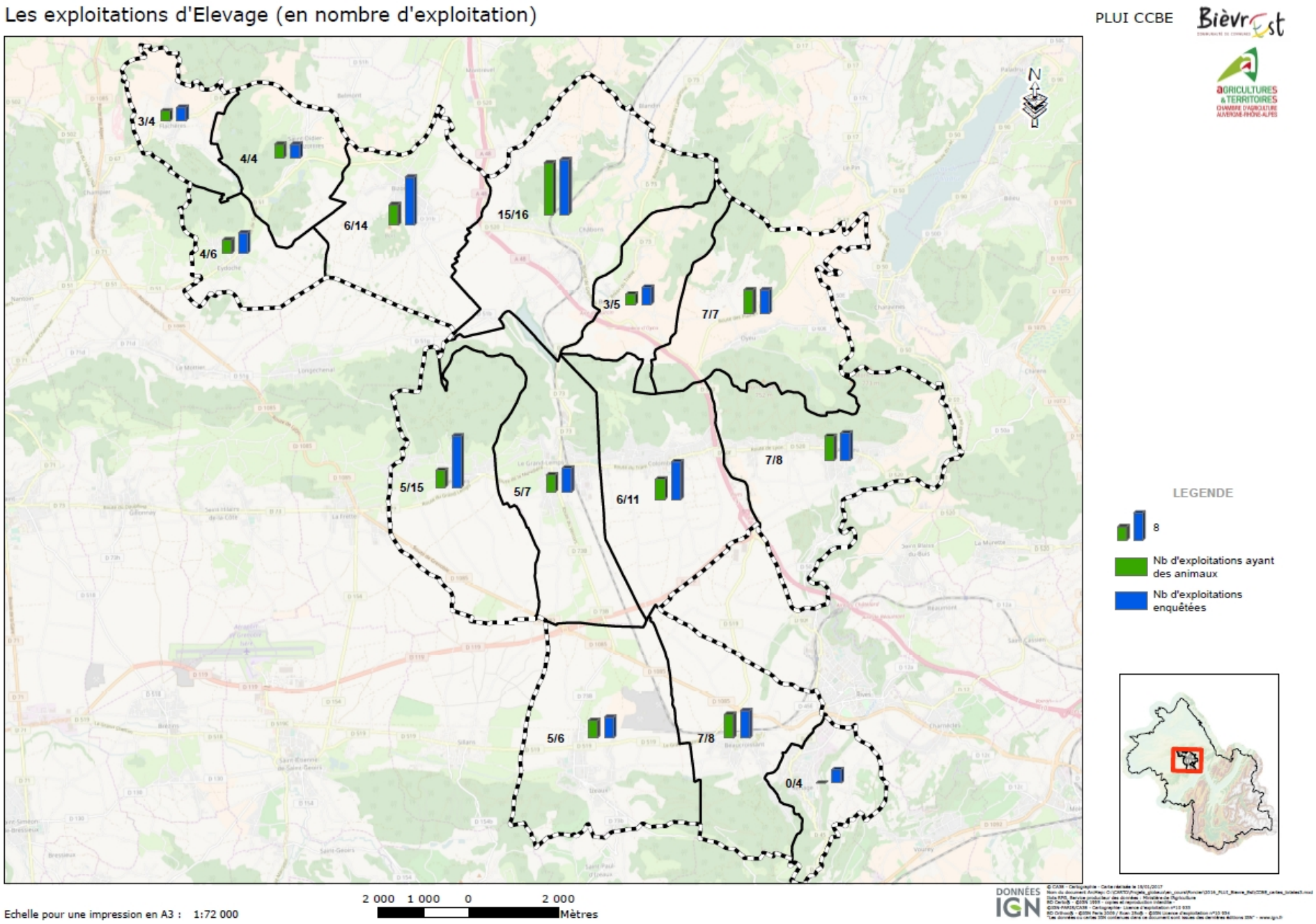

Carte 9: Les exploitations ayant des animaux

sur le territoire. **Le maintien de l'élevage revêt donc un enjeu économique et paysager majeur.**

De plus, outre l'impact économique et paysager de la filière élevage bovin lait sur Bièvre Est, celle-ci est également garante d'un savoir faire reconnu par l'IGP Saint-Marcellin.

Ce sont d'autre part près de 14 % des surfaces agricoles de Bièvre Est qui sont valorisées par les exploitations agricoles en systèmes de productions « grandes cultures ». Également présente dans les systèmes d'élevage, puisque contribuant à la fonctionnalité de ces systèmes, et majoritairement implantées dans la plaine mais également sur les secteurs plats et mécanisables des Terres froides, les grandes cultures sont de fait très perméables aux fluctuations des ressources territoriales disponibles pour l'agriculture (quantitativement mais aussi qualitativement cf. potentialités agronomiques des sols), l'artificialisation des sols se faisant essentiellement sur les secteurs de plaine ou de replats.

L'ancrage territorial de l'agriculture de Bièvre Est

Directement liée aux caractéristiques spatiales et agronomiques du territoire, la typologie des activités agricoles des exploitations de Bièvre Est s'articule essentiellement autour des systèmes d'élevage, comme vu précédemment, mais également, sur le secteur de plaine, autour de systèmes polycultures ou polycultures élevage. Des spécificités microlocales ponctuent également le tissu agricole du territoire comme l'arboriculture sur le Criel.

La filière élevage : une filière structurée autour d'opérateurs industriels…

Sur la base des données issues de l'enquête agricole, 37 exploitations ont été identifiées en système bovins lait, et commercialisent donc, au moins une partie de leur production, via l'intermédiaire d'opérateurs économiques de filière.

Ces exploitations sont, pour la grande majorité, des systèmes polyculture élevage, et donc assez peu dépendants de ressources en protéines et énergies achetées hors du territoire auprès d'opérateurs externes (contrairement à des systèmes tout herbe de montagne comme cela peut être le cas en Chartreuse où 80 % des surfaces agricoles sont des prairies). A l'échelle de la CCBE, les exploitations d'élevage possèdent en effet les surfaces suffisantes pour la production de fourrages (prairies, ensilage, maïs…) et des céréales nécessaires à l'alimentation du bétail ainsi que pour la production de paille.

Les acteurs de l'aval de la filière lait sont essentiellement représentés par deux groupes industriels laitiers ; L'étoile du Vercors (groupe Lactalis, à Saint-Just-de-Claix) et Sodiaal (Vienne), qui assurent la collecte sur le territoire. Ces deux opérateurs, tributaires d'une logique et d'une politique de groupe, appellent donc, de la part des exploitations laitières qu'ils collectent, au maintien d'un volume de production minimum afin qu'eux mêmes puissent maintenir la collecte sur le territoire (sans quoi le coût de collecte deviendrait prohibitif).

D'autres acteurs de collecte et de transformation contribuent également à la structuration de la filière lait parmi lesquels Danone Sud-Est, la Fromagerie Alpine et plus localement la Laiterie du Châtelard (Eydoche).

Les vaches de réforme partent quant à elles vers des outils d'abattages industriels en partie en dehors de la région, bien que la présence, en régional, de plusieurs unités d'abattages (Grenoble et Chambéry notamment), permettent d'assurer une valorisation « locale » des animaux.

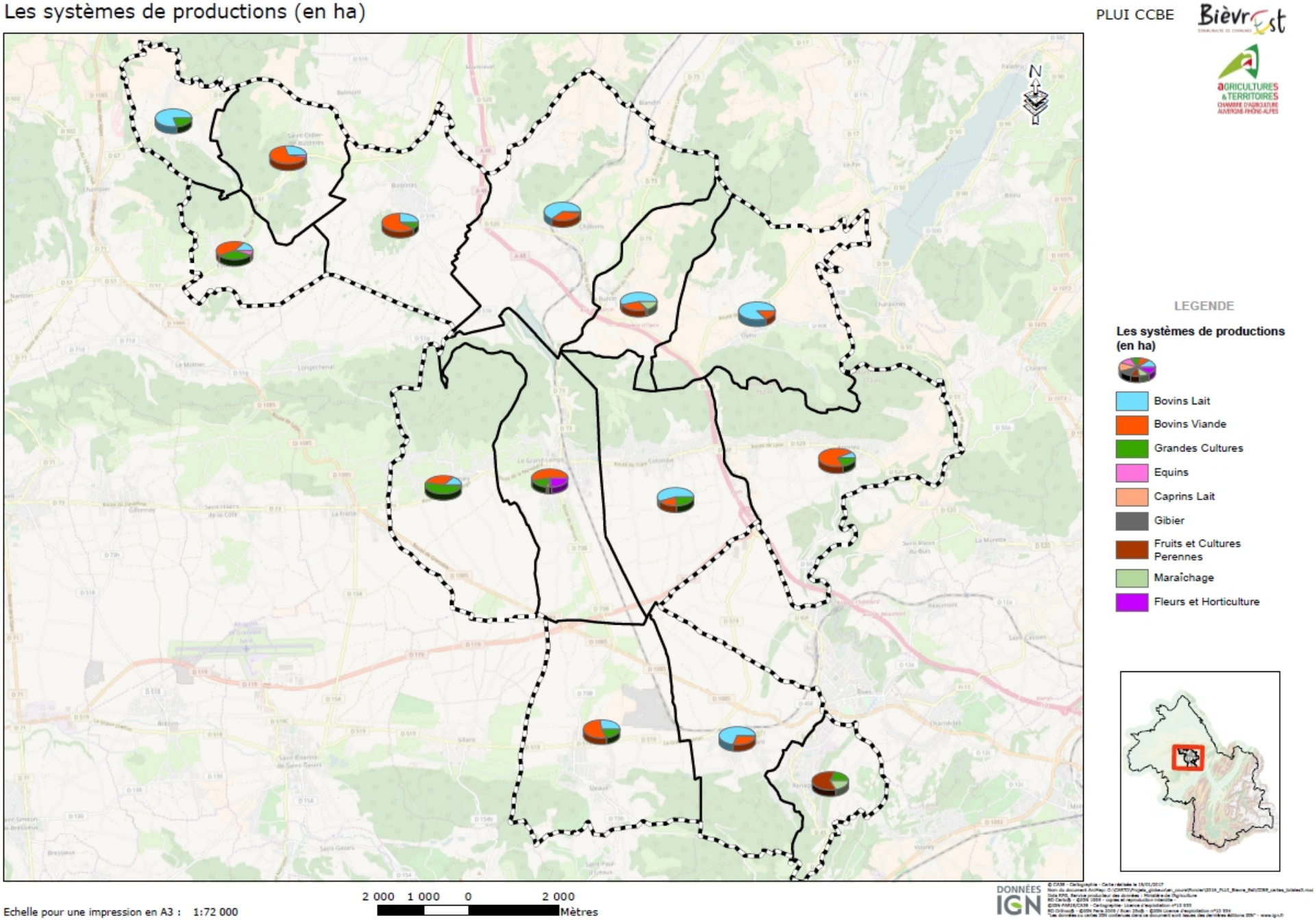

Cartes 10: Part des surfaces agricoles valorisées par type de production

Toujours sur la base des données issues de l'enquête agricole, 37 exploitations ont également été identifiées en système bovins viande. A l'instar des exploitations laitières la valorisation des productions se fait par la commercialisation via l'intermédiaire d'opérateurs économiques de filière, pour au moins une partie de leur production. Toutefois, la transformation sur l'exploitation, la création d'ateliers de découpe et la mise en place d'activités de vente directe sont en développement et semblent traduire une volonté de diversification des débouchés.

Les animaux sont principalement vendus à des groupements de producteurs, parmi lesquels la société coopérative agricole Dauphidrom appartenant au groupe SICAREV. Les animaux sont en partie abattus dans la région (Grenoble, Saint-Etienne…) ou les départements limitrophes, une autre partie étant envoyée vers des outils d'abattages industriels hors région. Quelques animaux sont par ailleurs commercialisés en vente directe même si les volumes restent faibles.

… mais l'IGP Saint-Marcellin : un atout local pour la production laitière

L'appellation Saint-Marcellin est reconnue de manière officielle depuis fin 2013, la zone IGP (Indication Géographique Protégée) couvrant l'ensemble du territoire de la CCBE.
Créé en 1994, le Comité pour le Saint-Marcellin poursuit le travail initié par l'Union des Fabricants du Saint-Marcellin fondée en 1971. Alors que cette dernière est composée de fabricants seulement, le Comité regroupe tous les acteurs de la filière Saint-Marcellin : des producteurs de lait aux transformateurs et aux producteurs fermiers.

Les membres du Comité pour le Saint-Marcellin :

- les producteurs laitiers et producteurs fermiers
- les transformateurs (sept fromageries) parmi lesquels la *Laiterie du Châtelard à Eydoche, l'Étoile du Vercors et la Fromagerie Alpine* comptant parmi les opérateurs économiques auxquels les producteurs laitiers de Bièvre Est commercialisent leur production
- L'Union des Fabricants du Saint-Marcellin et du Saint-Félicien
- Les Chambres d'agriculture de l'Isère et de la Drôme

Les exploitations agricoles qui commercialisent donc aux trois opérateurs précédemment cités sont de fait concernées par cette appellation, ces derniers assurant ainsi une valorisation en IGP Saint-Marcellin, laquelle permet d'une part une meilleure rentabilité et d'autre part une ouverture vers des marchés plus importants en termes de volumes.

Cette démarche représente donc un gage d'ancrage de la production et de la transformation dans le territoire et procure aux producteurs une meilleure valorisation de la qualité du lait, répondant aux attentes des transformateurs.

Les productions végétales garantes de l'intérêt paysager de la plaine de Bièvre et du poids économique local au cœur des grandes filières agricoles départementales

Sur la base des données issues de l'enquête agricole, 31 exploitations ont été identifiées en système de production grandes cultures, valorisant au moins une partie de leur production via l'intermédiaire d'opérateurs économiques de filière. A ces 31 structures s'ajoutent également 9 exploitations agricoles spécialisées dans les productions arboricoles, maraîchères ou encore les productions horticoles, valorisant principalement en circuits courts.

Les grands espaces agricoles homogènes caractéristiques du territoire de Bièvre, et supports des productions végétales locales, façonnent les paysages et l'identité de la plaine de Bièvre, du Liers ou encore du plateau du Criel, par le maintien d'ouvertures visuelles.

Véritables acteurs du paysage et de l'avenir économique du territoire, les systèmes grandes cultures se structurent autour d'un principal opérateur économique local, la coopérative agricole La Dauphinoise. Le maïs, le blé tendre, l'orge et le colza constituent l'essentiel des productions collectées sur le territoire transitant par les silos de stockage du groupe La Dauphinoise puis étant commercialisées aux industriels de l'alimentation animale, de la meunerie, de l'huilerie et de l'amidonnerie, locaux, nationaux et internationaux.

Si les céréales représentent une grande partie des surfaces agricoles dédiées aux grandes culture, on constate également la présence de cultures à plus forte valeur ajoutée telles que les activités semencières.

Les opérateurs économiques de filières : un rôle local déterminant pour le maintien des activités agricoles

Si les exploitations agricoles de la CCBE sont majoritairement inscrites dans des logiques relevant des stratégies d'activités de filières, il semble néanmoins que les opérateurs économiques de transformation et de commercialisation, bien que dépendants de grands groupes industriels nationaux, gardent un «ancrage local».

En effet, la présence d'une laiterie (Eydoche) et de deux sociétés coopératives (La Dauphinoise et Dauphidrom) sur le territoire voisin de Bièvre Isère, semble de nature à favoriser le maintien de l'activité agricole dans le territoire. En « important de la valeur ajoutée supplémentaire dans leurs régions d'origine, ces groupes contribuent au développement économique de leurs adhérents, mais également de leurs territoires », ce qui se traduit notamment en termes de vitalité économique, de capacité à valoriser les ressources du territoire et l'identité territoriale, ainsi qu'en matière d'entretien du paysage. L'ancrage territorial des sociétés coopératives ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec leurs adhérents, semblent donc indissociables du développement territorial.

Cependant, à la différence de territoires de montagne au sein desquels les coopératives restent des acteurs économiques incontournable pour le maintien de l'élevage laitier notamment, la collecte des exploitations laitières sur CCBE est majoritairement assurée par deux groupes industriels. Une coopérative laitière n'étant en effet pas délocalisable en ce sens qu'elle doit collecter le lait de ses adhérents.

Toutefois, ils n'en demeure pas moins que les enjeux restent les mêmes : dans les deux territoires **le maintien d'une certaine densité laitière** s'avère indispensable, une baisse du volume pouvant effectivement amener à un seuil critique en deçà duquel le maintien à la fois de la collecte et de l'outil de transformation ne serait plus rentable. La diminution du nombre d'exploitations, constitue également un facteur de risque, les opérateurs de collecte devenant alors de plus en plus dépendants de quelques grosses exploitations agricoles.

Si l'on généralise à la filière bovin viande, tout aussi présente que la filière lait à l'échelle de la CCBE, l'enjeu aujourd'hui est donc bien celui du **maintien d'une dynamique dans les bassins d'élevage laitiers et allaitants, de l'aide à la reprise des exploitations d'élevage par des jeunes, et du maintien de leur compétitivité** dans un paysage laitier en pleine reconfiguration et dans un contexte de forte et rapide mutation des filières agricoles.

La vente en circuits courts et la relance de la production fermière, un rapprochement vers les consommateurs

Si les exploitations en bovins lait valorisent leur production essentiellement auprès d'opérateurs économiques de filière, il n'en demeure pas moins la volonté d'une meilleure valorisation et d'une diversification des débouchés, volonté qui se traduit par ailleurs plus

concrètement en système allaitant ou productions spécialisées.

Une quinzaine d'exploitations valorisent principalement au travers de la vente à la ferme (majoritairement des exploitations en système bovins viande et des exploitations maraîchères). D'autre part, les projets de développement des exploitations agricoles du territoire attestent d'une volonté de voir progresser les activités de transformation fermière pour capter davantage de valeur ajoutée.

Les productions plus marginales se commercialisent quant à elles majoritairement en circuits courts. L'exploitation caprine transforme 100 % de ses productions à la ferme, lesquelles sont alors exclusivement vendues en circuit court (à la ferme, marchés). Concernant les autres élevages, ou les systèmes de productions secondaires, la valorisation des productions se fait pour l'essentiel à la ferme, après transformation, ou en vente directe sur les marchés. Les productions plus spécialisées (arboriculture) s'écoulent en circuits courts principalement.

Enfin, quelques exploitations laitières, avec un système de production secondaire (bovin viande ou élevage hors-sol) et ayant développé un atelier de transformation, pratiquent également la vente directe.

Le diagramme ci-dessous représente le nombre de fois où chaque mode de commercialisation a été cité.

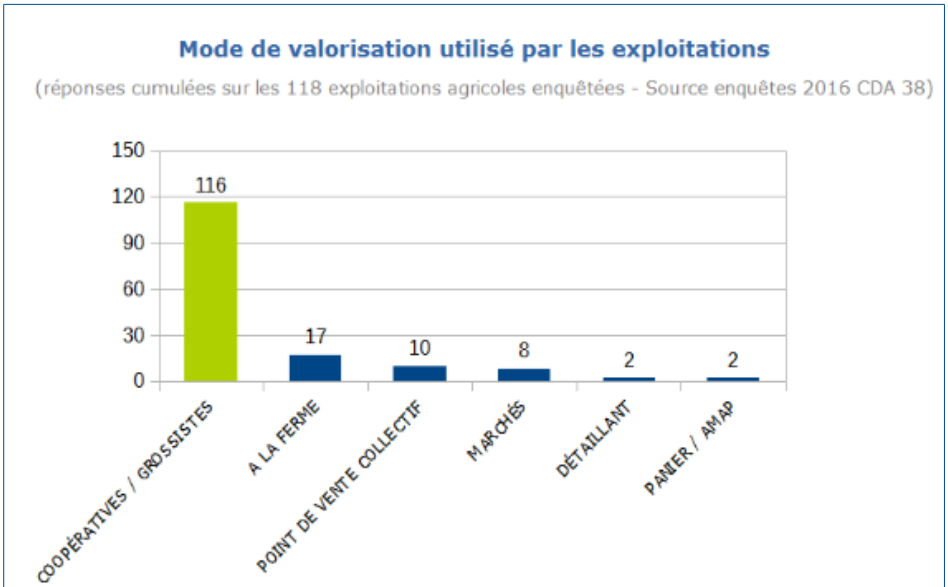

Diagramme 11: Modes de valorisation pratiqués

Les Indications Géographiques Protégées et Appellations d'Origine Contrôlée, signes de qualité des productions du territoire

L'IGP est un signe de qualité européen qui désigne un produit alimentaire issu d'un territoire précis et dont la qualité, la réputation, les spécificités sont liées à cette origine géographique.

Le territoire de Bièvre Est est couvert par une Indication Géographique Protégée.

L'**Indication Géographique Saint-Marcellin** (IGP) désigne un fromage à pâte molle et croûte fleurie à base de lait de vache produit sur 274 communes en Drôme, Isère et Savoie. Sur le territoire de la CCBE, cela concerne l'ensemble des quatorze communes.

L'appellation Saint-Marcellin est reconnue de manière officielle depuis fin 2013. Les exploitations agricoles qui commercialisent à l'Étoile du Vercors, la Laiterie du Châtelard et la Fromagerie Alpine sont de fait concernées par cette appellation, puisque ces trois opérateurs en sont adhérents.

En revanche, depuis sa reconnaissance officielle, les coûts de certification

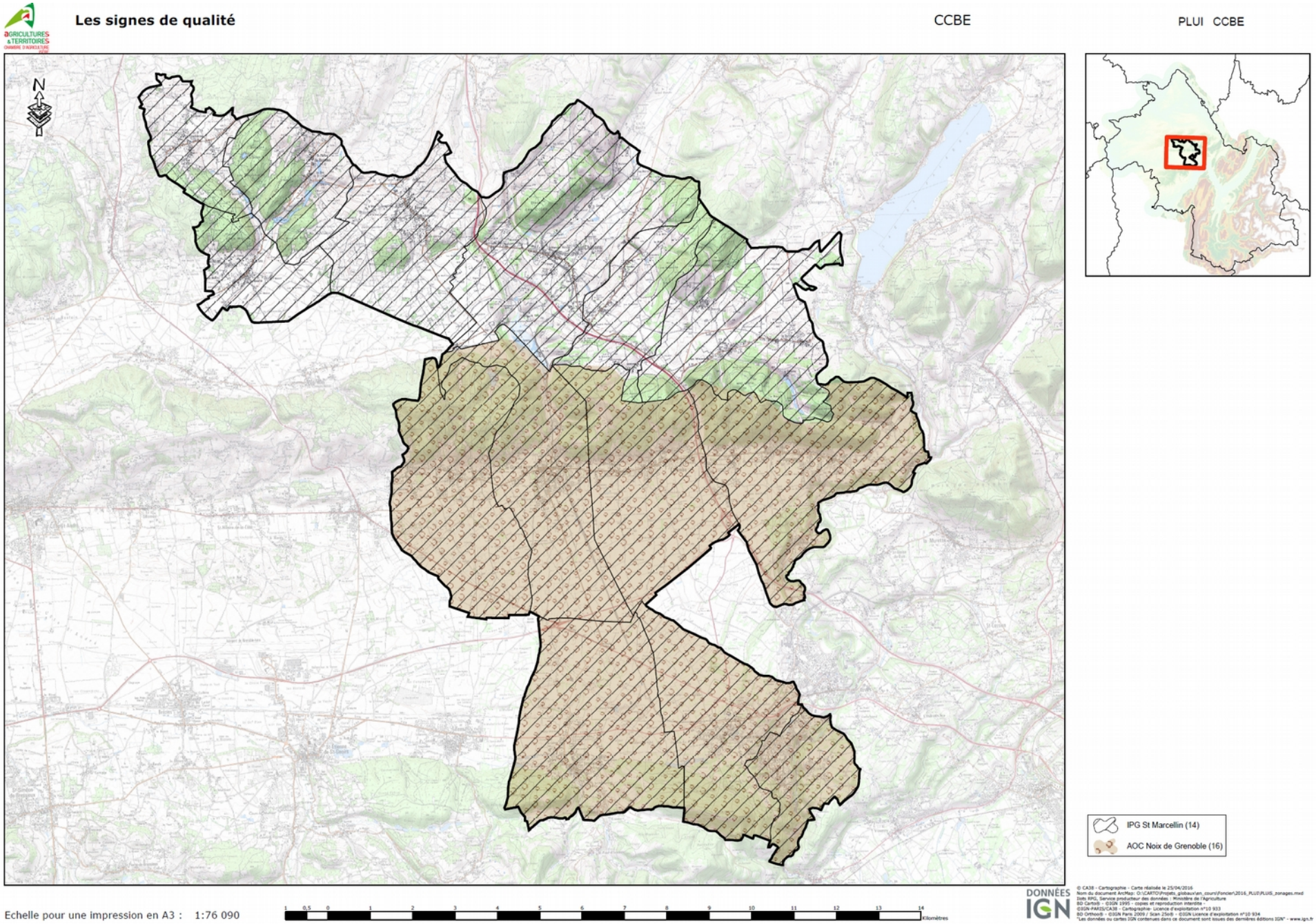

Cartes 11: Les signes de qualités des productions du territoire

demandés aux producteurs fermiers étant trop élevés, ceux-ci ne peuvent plus, ou difficilement, vendre sous cette appellation.

L'appellation d'origine contrôlée Noix de Grenoble

L'AOC désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu au sein d'une même aire géographique, de laquelle les productions tirent directement leur spécificité. L'AOC protège la dénomination sur le territoire français, la Noix de Grenoble étant aujourd'hui un signe européen elle bénéficie donc de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

L'appellation Noix de Grenoble est l'une des premières AOC fruitières reconnues.

L'aire géographique de la Noix de Grenoble comprend 259 communes réparties sur trois départements, l'Isère, la Drôme et la Savoie.

Sur le territoire de Bièvre Est, cela concerne les communes d'Apprieu, Beaucroissant, Bévenais, Colombe, Izeaux, Le Grand-Lemps et Renage, soit la partie sud de la CCBE.

Ces deux signes de qualité constituent un **levier d'action non négligeable pour le maintien** des activités agricoles et notamment **de l'élevage laitier et des productions arboricoles**, tant en contexte de coteaux (milieu à coûts de production plus élevés) qu'en contexte de plaine (milieu à contraintes urbaines grandissantes).

Le développement de l'agriculture biologique, une réponse possible à la diversification des circuits de valorisation

Ce sont sept exploitations agricoles qui ont souhaité valoriser leur démarche en faveur de l'environnement en certifiant leurs productions en Agriculture Biologique. Parmi elles, deux exploitations d'élevage, dont une en système lait et une en système viande, valorisant une partie de leur production en circuits courts. A ces deux exploitations d'élevage viennent également se rajouter quatre exploitations maraîchères.

Toutefois, bien que certains opérateurs économiques de filières proposent une valorisation des productions en filière bio, d'autres ne permettent pas à ce jour d'inciter les exploitations, notamment laitières, à s'engager dans des démarches de certification AB, **le marché du bio sur le territoire de Bièvre Est restant une offre à ouvrir aux consommateurs**.

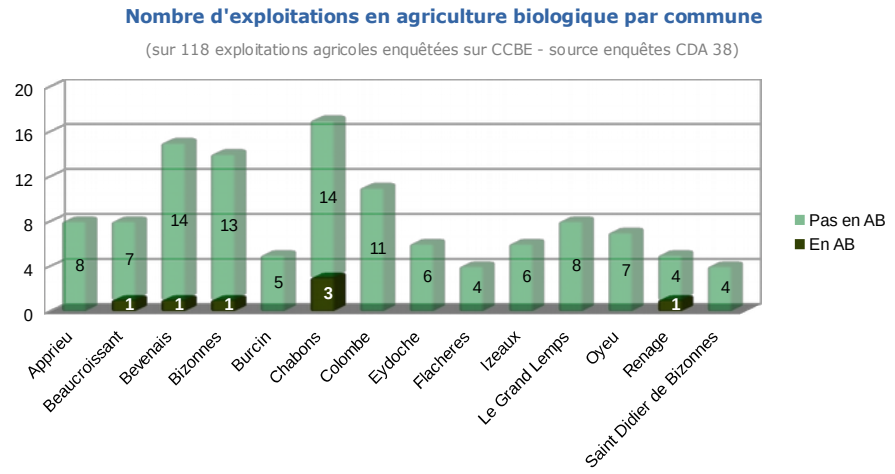

Diagramme 12: Nombre d'exploitations agricoles en agriculture biologique

Les histogrammes 12 et 13 permettent d'illustrer la volonté de recherche, par quelques exploitations du territoire, d'une meilleure valorisation au travers du développement des productions biologiques à la fois en nombre d'exploitations et en surface.

La Carte 12 localise les surfaces en Agriculture Biologique sur le territoire.
Ces surfaces s'élèvent à **212 hectares.**

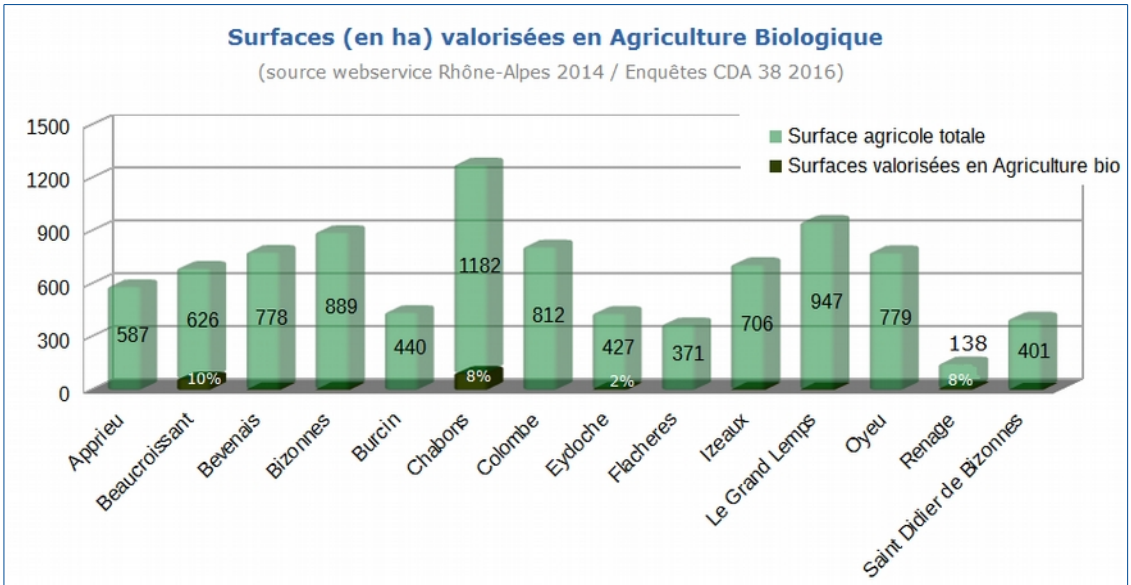

Diagramme 13: Surfaces en Agriculture Biologique par commune

L'agriculture sur Bièvre Est, un générateur d'emplois

Les formes sociétaires sont assez largement représentées sur le territoire de Bièvre Est, à l'instar de territoires plus montagnard comme la Chartreuse. Le nombre de gérants ou cogérants s'élèvent en 2016 à 171 personnes, dont 26 % en forme sociétaire. De plus une quinzaine d'exploitations agricoles emploient des salariés temporaires.

Si les formes sociétaires sont assez largement représentées, elles matérialisent, au-delà des réponses qu'elles peuvent apporter aux problématiques de difficultés de la filière élevage, un véritable enjeu en termes de valorisation économique et paysagère de l'espace.

Elles totalisent en effet près de 35% des surfaces agricoles déclarées, et si elles permettent, entre autres, de limiter les charges de travail et de faciliter l'installation d'un jeune en tant qu'associé, elles constituent avant tout un capital foncier et bâti conséquent, dont le maintien et la pérennité joue un rôle majeur dans le poids de l'économie agricole territoriale.



Les données présentées dans cette étude ne sont pas comparables aux données INSEE. En effet, elles s'appuient sur le **Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre d'agriculture en sélectionnant seulement les entreprises ayant une activité de production agricole** ≠ source INSEE dont la définition d' « exploitants agricoles » est beaucoup plus large (exploitants forestiers, entreprises de travaux agricoles, aides familiales, services paysagers, ...)

Les organismes et programmes de soutien à l'activité agricole sur le territoire

La Chambre d'Agriculture de l'Isère

La chambre d'agriculture de l'Isère met en œuvre son projet stratégique de développement de l'agriculture sur l'ensemble du département.

Sur les territoires, elle s'implique également en fonction des enjeux et des projets portés par les collectivités sur quatre grandes thématiques prioritaires :

- L'installation et la transmission des exploitations
- Le développement économique en lien avec les réflexions sur le pôle alimentaire
- Les politiques d'aménagement du territoire
- L'environnement en particulier la protection de l'eau et le développement de l'agroécologie

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est, la Chambre d'Agriculture intervient sur plusieurs de ces thématiques.

Elle intervient par ailleurs sur d'autres champs tels que le suivi institutionnel des documents d'urbanisme, des permis de construire en zone A, les études et diagnostics agricoles ainsi que sur la gestion forestière.

Le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)

Établi à l'échelle du territoire de Bièvre-Valloire, combinant richesse agronomique et sensibilité environnementale liée à la ressource en eau, le PSADER, conclu avec la Région Rhône-Alpes jusqu'en octobre 2017 vise à :

- **Valoriser les productions** du territoire en inscrivant notamment les productions dans des filières locales
- **Assurer la transmission des exploitations et encourager les installations** en instaurant une dynamique locale et en soutenant la création d'activités en milieu rural
- **Préserver le foncier** en développant les outils pour pérenniser le foncier agricole
- **Maîtriser son impact sur l'environnement** en poursuivant, entre autres, les actions agricoles en faveur de la gestion de l'eau
- Valoriser et gérer les espaces forestiers en appuyant les stratégies locales de développement forestier inter territoires et en encourageant les initiatives locales de gestion forestière

Installation-transmission des exploitations

Depuis plusieurs années déjà, la Chambre d'Agriculture intervient sur cette thématique grâce au soutien financier de la procédure PSADER notamment.

Face à la tendance observée quant à la diminution des exploitations sur le territoire il s'agit d'assurer la transmission des exploitations et d'encourager les installation par le biais d'un accompagnement des exploitants et porteurs de projets dans ces démarches.

Les actions portent principalement sur l'animation de commissions installation ou encore la conduite d'un travail de veille sur les projets d'installation / transmission collectifs ou en individuel.

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique Bièvre Liers Valloire (PAEC)

En 2014, la Chambre d'Agriculture a porté la mise en place d'un PAEC sur le territoire Bièvre Liers Valloire (79 communes dont 2 dans la Drôme). Cette procédure permet aux agriculteurs, situés sur des zones à enjeux identifiés (captages, zones humides, zones Natura 2000, corridors biologiques, zones avifaune...) de bénéficier de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en vue de l'évolution de leurs pratiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement. L'élaboration de ce projet s'est réalisée en partenariat étroit avec l'ensemble des structures œuvrant dans ce domaine.

Ainsi, au-delà des engagements dans des MAEC par les agriculteurs, on observe un intérêt de la part de la profession quant à la prise en compte des enjeux environnementaux.

Le projet de méthaniseur

Depuis quelques années déjà, les questions énergétiques sont des sujets prioritaires au sein de la profession agricole. Aussi, il s'agit d'accompagner les acteurs autour de cette thématique tout en permettant le développement de nouvelles filières.

Sur le territoire de la CCBE, la Chambre d'Agriculture intervient sur le projet de méthaniseur sur la commune d'Apprieu, à la fois dans une mission d'accompagnement des treize agriculteurs impliqués et au-delà via un rôle pédagogique sur les questions relatives à la méthanisation.

L'accompagnement et la promotion des démarches de circuits-courts et d'agritourisme

Initiée par le réseau des Chambres d'Agriculture, la marque "Bienvenue à la Ferme" assure la promotion des circuits-courts et de l'agritourisme et garantie au consommateur l'origine fermière des produits. En Isère, développée depuis 1988, la marque compte aujourd'hui plus de 85 adhérents dont trois sur le territoire de la CCBE. La présence locale de ce réseau traduit ainsi la volonté des agriculteurs de s'inscrire dans une dynamique de promotion de leurs activités.

Réseau local professionnalisant l'activité de fermes pédagogiques et permettant aux producteurs de développer leurs circuits de commercialisation, l'association "le Chemin des Fermes" témoigne également de l'émergence d'une vraie dynamique autour de la promotion des produits et l'agritourisme, en réponse à une demande des consommateurs.

Partie 3 – Problématiques et enjeux sur le territoire

Enjeu 1 - Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières

Une offre en circuits courts déjà présente et encore en développement

Conscients de l'importance des bassins de consommation de proximité et du potentiel qu'ils représentent en termes de débouchés, les exploitants agricoles cherchent à se diversifier afin de se rapprocher des consommateurs, de mieux valoriser leurs productions et d'orienter le développement agricole vers les marchés de proximité (vente directe et circuits courts). Ainsi, presque **un cinquième des exploitations agricoles valorisent au moins une partie de leur production en circuits courts** (hors opérateurs économiques de filière) et près de 15 % pratiquent la vente directe à la ferme.

Deux points de vente permettent également, sur le territoire de la CCBE, l'achat de produits locaux, avec parmi eux la laiterie du Châtelard qui, via son magasin de vente, constitue une structure de commercialisation garante d'un savoir-faire et le Bouquet Paysan, magasin de producteurs proposant, dans le cadre d'un circuit-court, une vente collective des productions locales.

Outre ces deux structures de nombreuses initiatives viennent alimenter l'offre en produits locaux notamment via la **vente directe** chez une vingtaine de producteurs fermiers.

Les projets des exploitations agricoles vont également dans le sens d'un développement de cette offre : quatre projets d'ateliers de fabrication-transformation ainsi qu'un possible projet de gîte à la ferme ont pu être recensés.

Ainsi, outre l'existence d'une réelle **dynamique de développement** que révèlent ces projets, ils sont avant tout vecteurs d'une **évolution des modes de valorisation**.

Une évolution des exploitations vers une meilleure valorisation des productions

Le Bouquet Paysan constitue un atout pour la valorisation des productions locales tout en mettant en avant leur diversité. La gestion directe permet en effet un retour de la valeur ajoutée aux producteurs, ceux-ci maîtrisant le fruit de leur travail jusqu'à la commercialisation.

D'autre part, si l'élevage bovin et la production laitière sont plutôt traditionnels et bien ancrés au territoire, les dernières **installations vont dans le sens d'une diversification des productions** (maraîchage, bovin viande avec atelier de transformation, miel...), appelant donc au développement de nouvelles formes de valorisation, laquelle pouvant également se traduire par une recherche qualitative avec notamment quelques projets de conversion en bio qui ont été recensés. Ainsi, les **exploitations développent la production fermière et la vente directe**. Il s'agit désormais de **garder la valeur ajoutée sur le territoire.**

Cette évolution se poursuit sur le territoire avec des projets de développement de la transformation et/ou vente directe et par conséquent des projets de nouveaux bâtiments (ces projets de bâtiments ont été pré-localisés lors des entretiens réalisés).

L'augmentation du volume de production, un objectif partagé

Si la **production laitière et l'élevage bovin viande** représentent deux tiers des exploitations agricoles de Bièvre Est, ces systèmes n'en demeurent pas moins **fragiles**. L'évolution de l'élevage constitue d'ailleurs le critère qui caractérise le mieux l'évolution de la pression foncière et l'entretien des paysages ouverts.

Les **exploitations** agricoles de la CCBE restent néanmoins **vectrices de dynamiques et cherchent à se développer** en visant d'une part l'augmentation de leur volume de production et d'autre part la recherche de surfaces pour mener à bien leurs projets de développement.

Ces augmentations de volume concernent différents types de production : bovin lait et viande, grandes cultures, ainsi que des productions plus spécialisées : maraîchage, arboriculture… Par conséquent de nombreux projets de bâtiments agricoles sont envisagés : *23 bâtiments d'élevage, 10 hangars à matériels, 6 bâtiments de stockage pour le fourrage, 2 ateliers de transformation, 1 local de stockage et de séchage pour les noix, 1 méthaniseur.*

Ces projets de bâtiments ont été pré-localisés et sont présentés dans l'atlas cartographique. Les exploitations agricoles en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont été identifiées. Toutefois, au vu des ambitions et des projets de développement, il semble nécessaire d'anticiper le fait que certaines exploitations soient amenées à devenir des installations classées dans les cinq à dix prochaines années.

Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles tout en permettant leur diversification

L'évolution des structures agricoles depuis 2010, vers plus de diversité et plus de durabilité

Entre 2010 et 2016, dix installations aidées et sept cessations ont été comptabilisées (données CFE). Ces nouvelles entités juridiques sont soit des reprises d'exploitations existantes soit des créations de nouvelles structures.

Confortant la présence et le maintien des activités d'élevage sur le territoire de la CCBE, huit installations sur les dix recensées l'ont été en systèmes d'élevage traditionnel (sept en bovin lait et une en bovin viande). Si le système de production de ces dernières reste ancré dans les « pratiques agricoles locales et traditionnelles », il n'en demeure pas moins que les modes de valorisation attestent d'une réelle volonté de diversifier les formes de valorisation hors stratégie de filières.

Par ailleurs, bien que huit installations sur les dix recensées soient directement liées aux activités d'élevage, deux nouvelles entités viennent contribuer à diversifier le panel de production mettant en évidence une progression des productions hors système d'élevage classique avec le maraîchage et l'apiculture (cf. Diagramme 17).

D'autre part, une progression des activités d'élevage équin ainsi que des activités de vente de foin, hors installations aidées, et dans une logique de stratégie patrimoniale est également constatée.

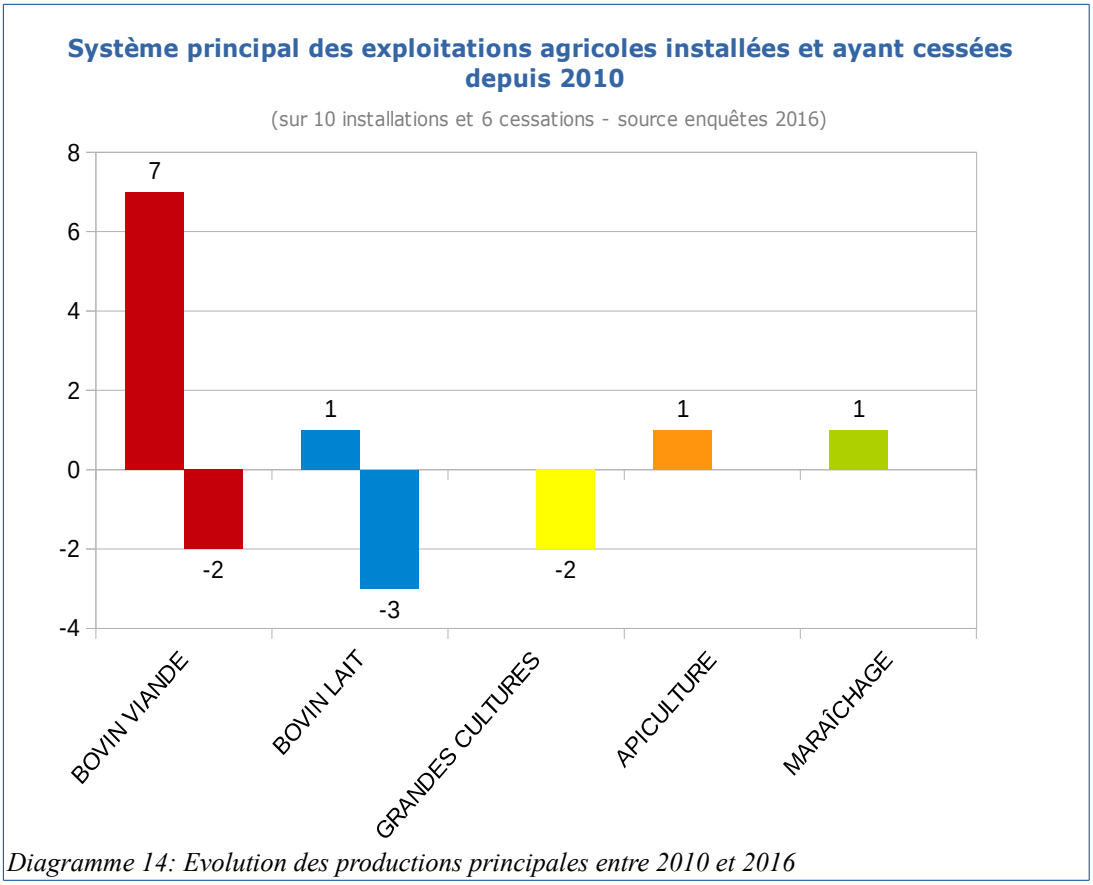

Diagramme 14: Evolution des productions principales entre 2010 et 2016

Les grossissements et les installations en société semblent compenser les cessations. En 2016, trente deux sociétés ont été comptées sur le territoire de Bièvre Est, d'autre part depuis 2010, 50 % des installations se sont réalisées en forme sociétaire. Le développement de ces formes sociétaires est **un gage de durabilité des exploitations agricoles.**

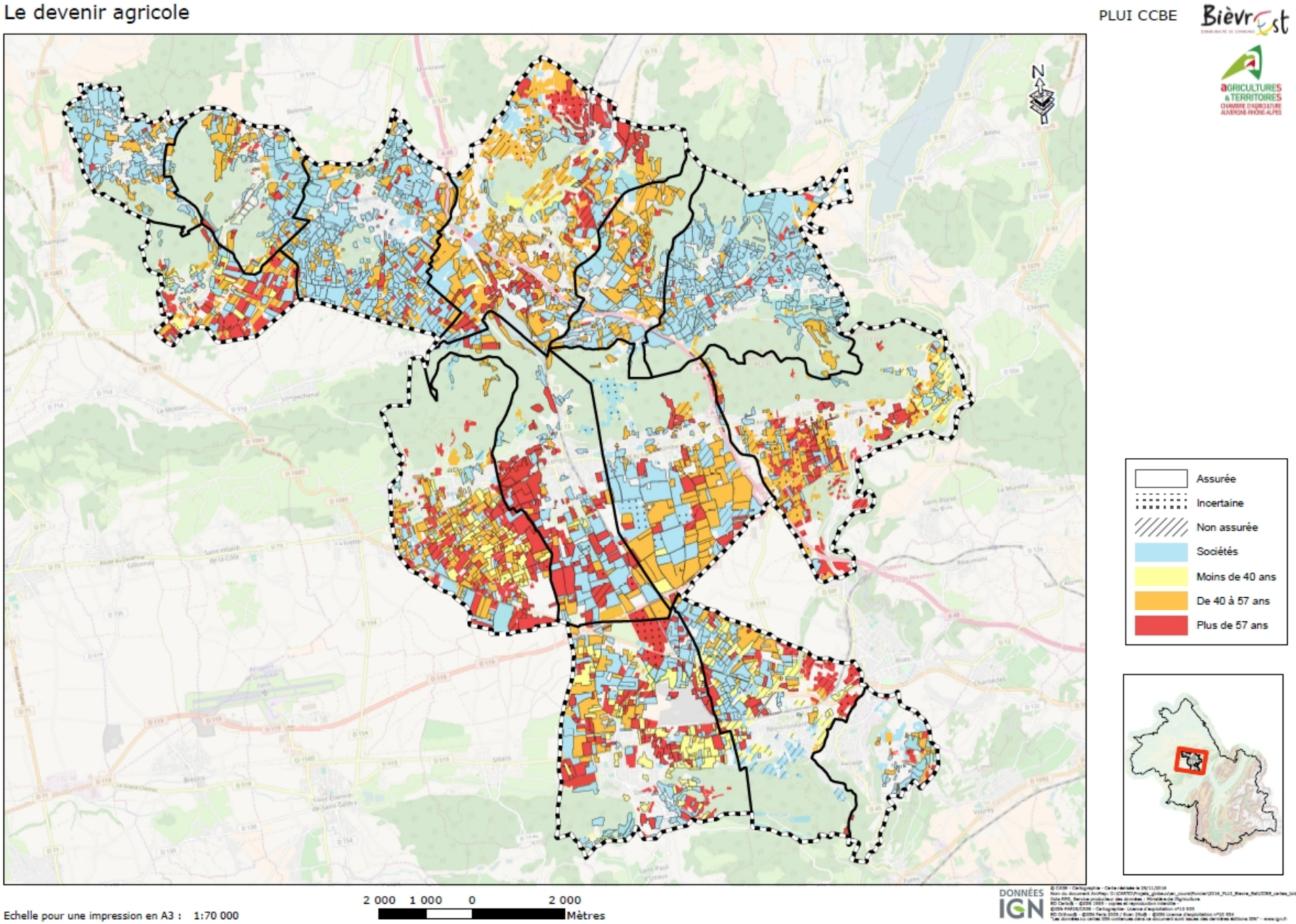

Carte 12: Pérennité des exploitations agricoles du territoire

Evolution des exploitations d'élevage depuis 2010, les grossissements semblent compenser les arrêts

Malgré la diminution du nombre d'exploitations laitières (trois cessations contre une installation aidée entre 2010 et 2016), le nombre de vaches laitières en production, bien qu'en diminution depuis 2010 (2 456 têtes en 2010 contre 2 336 en 2015), semble s'être stabilisé depuis 2013 et se maintenir, voir légèrement progresser, depuis 2013. Ceci peut en effet s'expliquer par le **grossissement des structures agricoles** sur le territoire.

Concernant les exploitations d'élevage en système de production bovin viande, les installations compensent les arrêts (sept installations aidées entre 2010 et 2016 pour deux cessations), les effectifs connaissant d'ailleurs une nette augmentation depuis 2012. En effet nous comptions 2 312 têtes en 2012 contre 2 438 en 2015.

Deux hypothèses possibles semblent pouvoir expliquer l'augmentation des installations et des effectifs en système allaitant. D'une part l'arrêt de la production laitière, pour certaines exploitations, et le passage en système de production bovin viande. Et, d'autre part, le développement de systèmes de production secondaires en bovin viande au sein des exploitations laitières permettant un complément de revenus (ces productions étant essentiellement valorisées en circuits courts). Enfin, cette augmentation peut aussi s'expliquer par le grossissement des exploitations en bovin viande sur le territoire et donc l'installation nécessaire d'un associé, pour les formes sociétaires, afin de compenser l'accroissement de la charge de travail .

Outre le grossissement des **structures d'élevage**, ces exploitations **tendent** également **à se diversifier** avec notamment le développement de systèmes de production secondaires en « hors sol » à savoir volailles et porcins.

Un travail de veille nécessaire mais des perspectives encourageantes pour les cinq prochaines années

La moyenne d'âge des exploitants agricoles au sein du territoire de la CCBE est de 48 ans, la médiane se situe elle à 49 ans. La médiane permet de couper les valeurs d'un échantillon en deux parties égales, nous avons donc sur notre échantillon de 171 actifs agricoles directs autant de personnes âgées de moins de 49 ans que de personnes âgées de plus de 49 ans.

Si nous considérons uniquement les exploitations d'élevage, cette moyenne d'âge reste quasi identique puisqu'elle s'établit à 47,5 ans. En revanche la médiane se situe à 47 ans. Concernant les activités d'élevage il existe ainsi autant d'exploitants de moins de 47 ans que d'exploitants de plus de 47 ans, qui, potentiellement d'ici une quinzaine d'années cesseront leur activité.

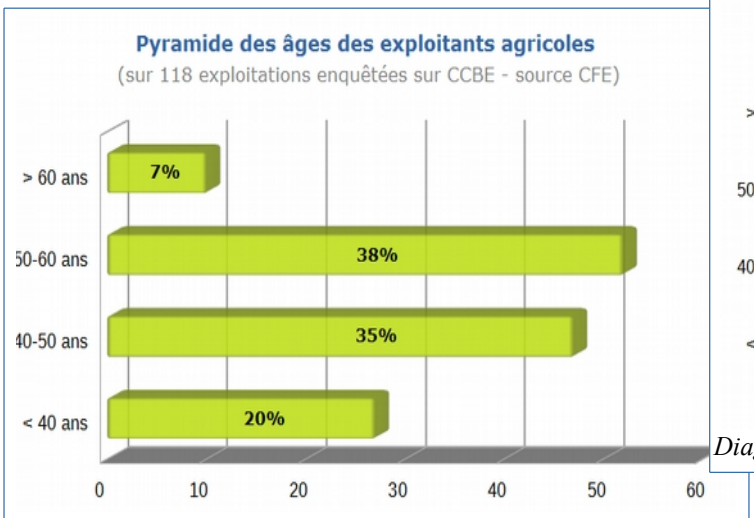

Diagramme 16: Pyramide des âges des exploitants agricoles

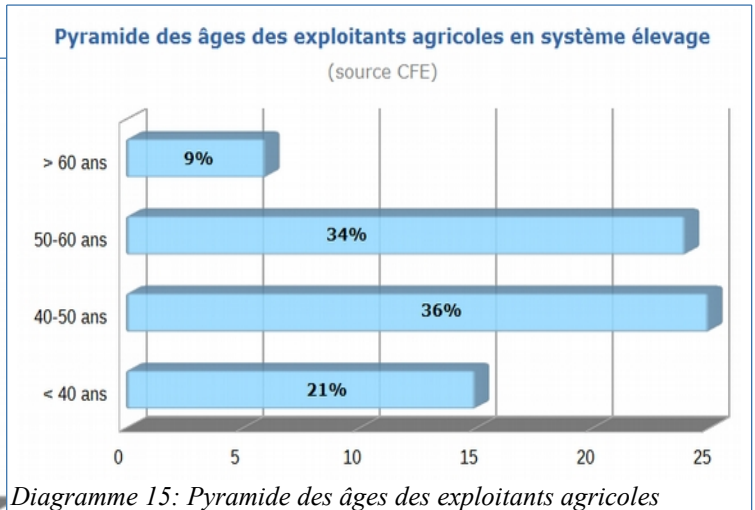

Diagramme 15: Pyramide des âges des exploitants agricoles

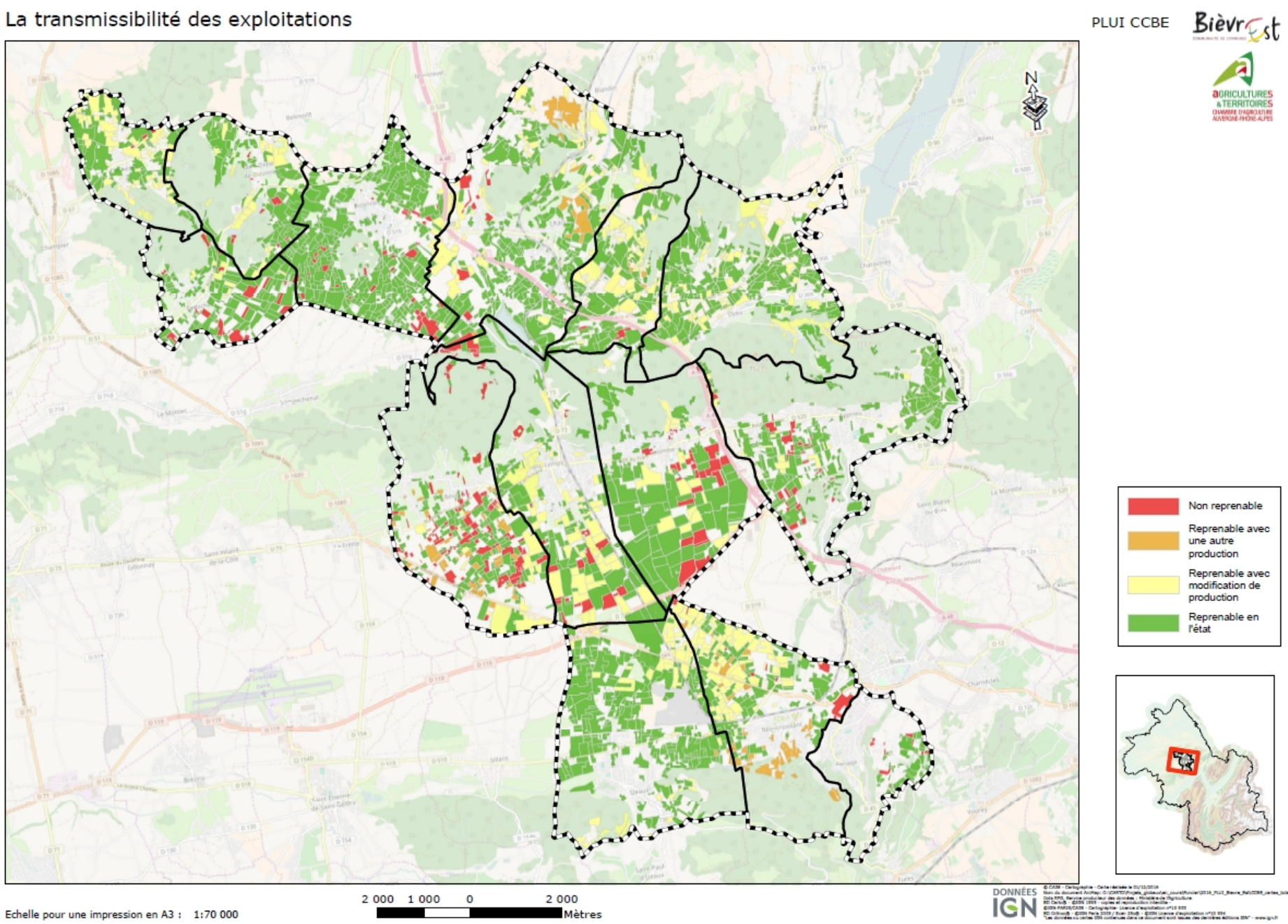

Carte 13: Transmissibilité des exploitations agricoles du territoire

Selon les enquêtes, onze jeunes vont reprendre la suite d'exploitations agricoles qui vont cesser dans les cinq prochaines années et quelques projets d'installations en GAEC ont été évoqués.

Cependant, six exploitations agricoles dont les exploitants ont plus de 57 ans n'ont pas de repreneurs identifiés. Sur ces six exploitations, trois sont des exploitations d'élevage bovin viande, on compte également une exploitation laitière et deux exploitations en système grandes cultures, lesquelles valorisent un total de 277 hectares.

Un territoire qui reste attractif pour les porteurs de projets

L'existence d'un Comité Local d'Installation (CLI), à l'échelle du pays de Bièvre Valloire, permet de disposer aujourd'hui d'une certaine visibilité en termes de dynamiques d'installations. Il constitue en effet l'interlocuteur privilégié des porteurs de projets locaux et permet, outre le recensement des projets d'installations, une mise en relation des acteurs agricoles, cédants et porteurs de projets d'installations.

Cependant, les reprises ou les créations restent difficiles de par :

- les coûts importants pour reprendre des bâtiments agricoles souvent peu fonctionnels ou nécessitant une remise aux normes,
- une certaine pression foncière car les exploitations existantes cherchent aussi à se développer,
- la situation des bâtiments, historiquement d'anciens corps de fermes structurés autour d'habitation, mais aujourd'hui enclavés dans les hameaux ou centre-bourg jugulant leur développement voire empêchant toute évolution,
- le prix du logement pour les jeunes en achat ou location,
- la difficulté d'accès au foncier liée à la fois au morcellement parcellaire et donc à la multitude de propriétaires fonciers en découlant, et à la fois à la rétention foncière s'exerçant

Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité

Des exploitations en recherche de surfaces

Comme précédemment explicité, les exploitations agricoles sont en recherche de surface **pour conforter leur système d'exploitation, pour augmenter leur volume de productions** (souvent lié à la recherche d'un associé), **pour gagner en cohérence** dans le parcellaire ou enfin **pour compenser des pertes de surfaces** (liées à l'urbanisation ou à l'installation d'autres agriculteurs).

Les espaces agricoles sur Bièvre Est, à l'instar des autres espaces agricoles de plaine et de coteaux, se voient en effet de plus en plus confrontés à plusieurs tendances venant les concurrencer et menaçant leur bon fonctionnement : l'urbanisation (résidentielle et à vocation économique), le mitage ou encore l'enfrichement (souvent lié à la progression du front forestier sur les coteaux et au délaissement d'espaces agricoles).

Ainsi, au-delà de la parcelle qui se bâtit, c'est toute la cohérence du fonctionnement des espaces agricoles qui est remis en question : enclavement des exploitations dans le tissu urbain en expansion, conflits d'usage, difficultés d'accès aux parcelles, mauvaises conditions de faire-valoir des terres, et pression foncière.

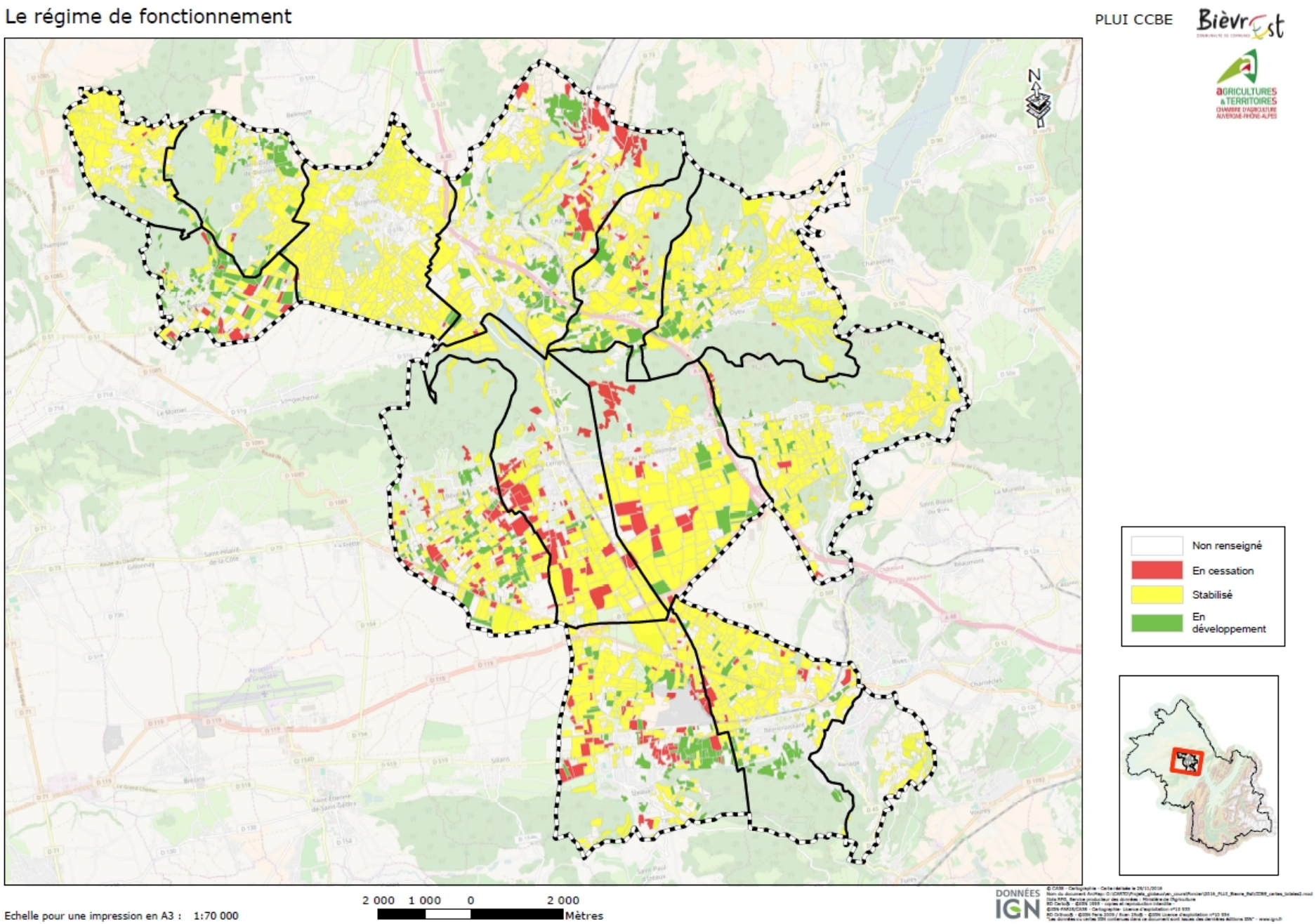

Carte 14: Régime de fonctionnement des exploitations agricoles du territoire

Un mode de faire valoir parfois précaire

Le mode de faire valoir reste parfois, pour certaines exploitations et selon les spécificités agricoles micro-locales (souvent dépendantes des politiques d'aménagement impulsées localement), encore précaire (voir Diagramme 17). L'analyse du mode de faire valoir des espaces agricoles permet de traduire le niveau de maîtrise du foncier par les exploitants agricoles. La maîtrise foncière s'exprime à différents degrés au travers de quatre « façons d'exploiter le foncier agricole » : le recours aux baux écrits, oraux, la maîtrise complète du foncier par l'exploitant (terres en propriété) et l'exploitation précaire (aucun engagement écrit ou oral entre le propriétaire et l'exploitant).

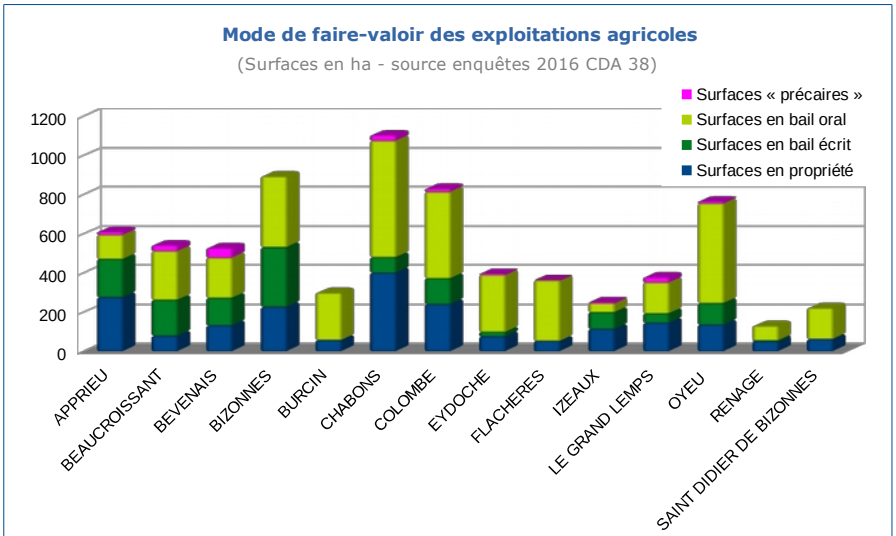

Diagramme 17: Mode de faire-valoir des exploitations agricoles par commune

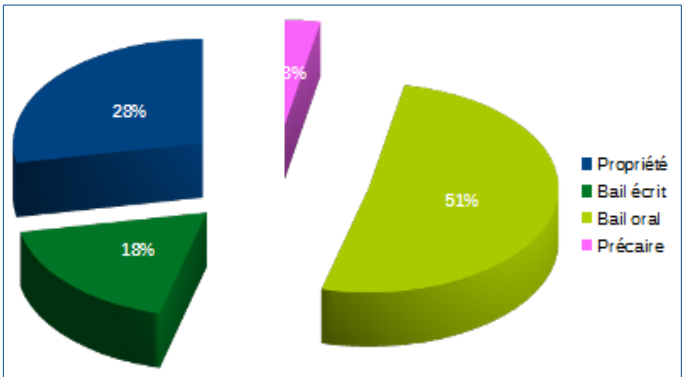

Diagramme 18: Mode de faire-valoir à l'échelle de la CCBE

Cette instabilité foncière est, si l'on considère les surfaces en précaire au regard de l'ensemble des surfaces agricoles du territoire (soit près de 9 000 ha), **assez présente sur le territoire de la CCBE.** Les conséquences de cette instabilité foncière sont des freins au maintien et au développement de l'agriculture :

- peu de maîtrise du foncier par les exploitants agricoles,
- pas de contractualisation ou d'aides possibles (PAC, MAEt),
- pas d'installation viable de jeunes agriculteurs
- pas de prise en compte de ces surfaces précaires pour les investissements des exploitants

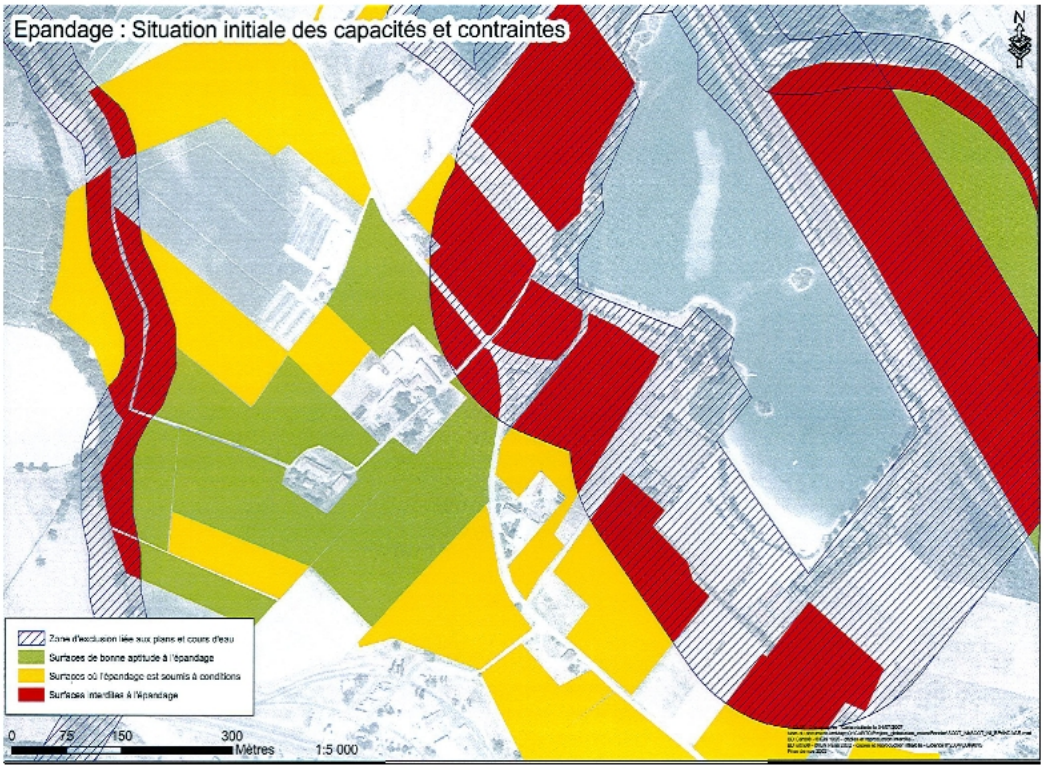

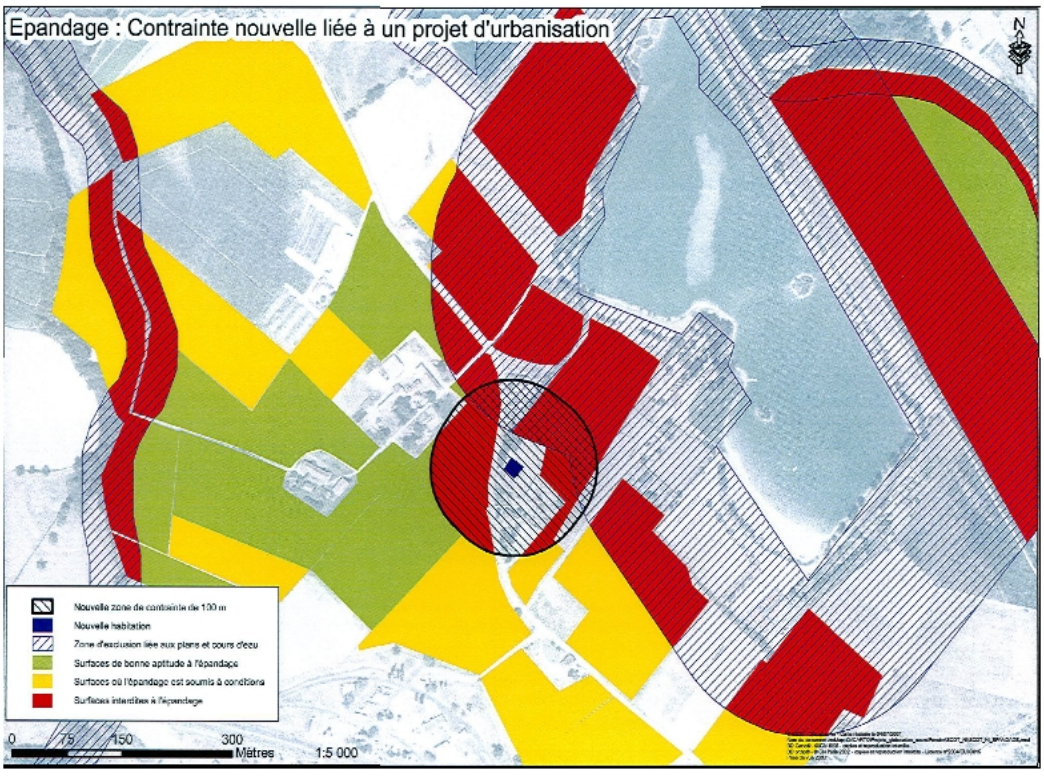

Illustration 2: Contraintes d'une nouvelle construction sur l'épandage

La consommation des espaces agricoles

La première conséquence directe du développement de l'urbanisation est **la consommation des espaces agricoles plats.**

Les terres agricoles sont l'outil indispensable et non renouvelable de toute exploitation agricole.

Sur Bièvre Est, ces espaces plats sont indispensables pour le fonctionnement des exploitations car ils constituent à la fois le stock fourrager nécessaire à l'hivernage des animaux et à la fois le support non compressible des systèmes grandes cultures, ayant souvent fait l'objet d'investissement publics ou privés (remembrement, irrigation, drainage...).

En système d'élevage plusieurs types d'espaces sont indispensables et complémentaires pour le fonctionnement des exploitations agricoles de territoires au relief composite, entre plaine et versants plus pentus, comme celui de Bièvre Est. Les espaces de plaine (plats et mécanisables) qui constituent le stock fourrager indispensable pour les animaux pendant l'hiver. Et les zones intermédiaires (coteaux et replats potentiellement mécanisables) qui participent à ce stock grâce à quelques secteurs mécanisables et constituent des secteurs de pâture.

En système grandes cultures, les tènements plats, à bon potentiel agronomique, homogènes, formant des ensembles continus, et facilement mécanisables constituent les principaux espaces productifs.

L'enclavement des bâtiments agricoles

Une deuxième conséquence plus indirecte est **l'enclavement des bâtiments agricoles.**

Les bâtiments d'élevage sont soumis à des distances de réciprocité vis-à-vis des habitations de tiers. Ainsi les bâtiments hébergeant des animaux sont à minima soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) : les bâtiments d'élevage ne peuvent pas s'implanter à moins de cinquante mètres de logements de tiers.

Le principe de réciprocité (*article L111-3 du Code rural*) implique que la même distance réglementaire s'applique aux implantations de logements de tiers par rapport aux bâtiments d'élevage préexistants. Les installations classées pour l'environnement (ICPE) sont quant à elles soumises à une distance de cent mètres vis-à-vis des tiers et réciproquement.

Toutefois, dans une perspective de protection des bâtiments agricoles à plus long terme, nous proposons le respect d'un périmètre de cent cinquante mètres par rapport aux zones U. Le périmètre de cent cinquante mètres autour de l'existant correspond à la **poche de respiration minimale** estimée pour permettre le développement des bâtiments agricoles.

En effet le rapprochement des habitations des bâtiments agricoles ou des surfaces potentiellement épandables peut parfois générer des conflits d'usage entre les nouveaux habitants et les agriculteurs sur d'éventuelles nuisances occasionnées par l'activité agricole (bruit, odeurs, déplacements d'engins agricoles et d'animaux…).

La réduction des surfaces potentiellement épandables

L'implantation d'habitations nouvelles créée une zone interdite à l'épandage à proximité directe des habitations et des zones de contraintes plus ou moins fortes selon les secteurs (le Règlement Sanitaire Départemental fixe à 100 mètres la distance d'épandage à respecter vis à vis des habitations). **Le développement de l'urbanisation réduit donc de plus en plus les surfaces de bonne aptitude à l'épandage.** Ceci contraint les exploitations agricoles et limite leur possibilité de développement (plus elles possèdent d'animaux plus le volume à épandre est important). De plus, même sans obligation

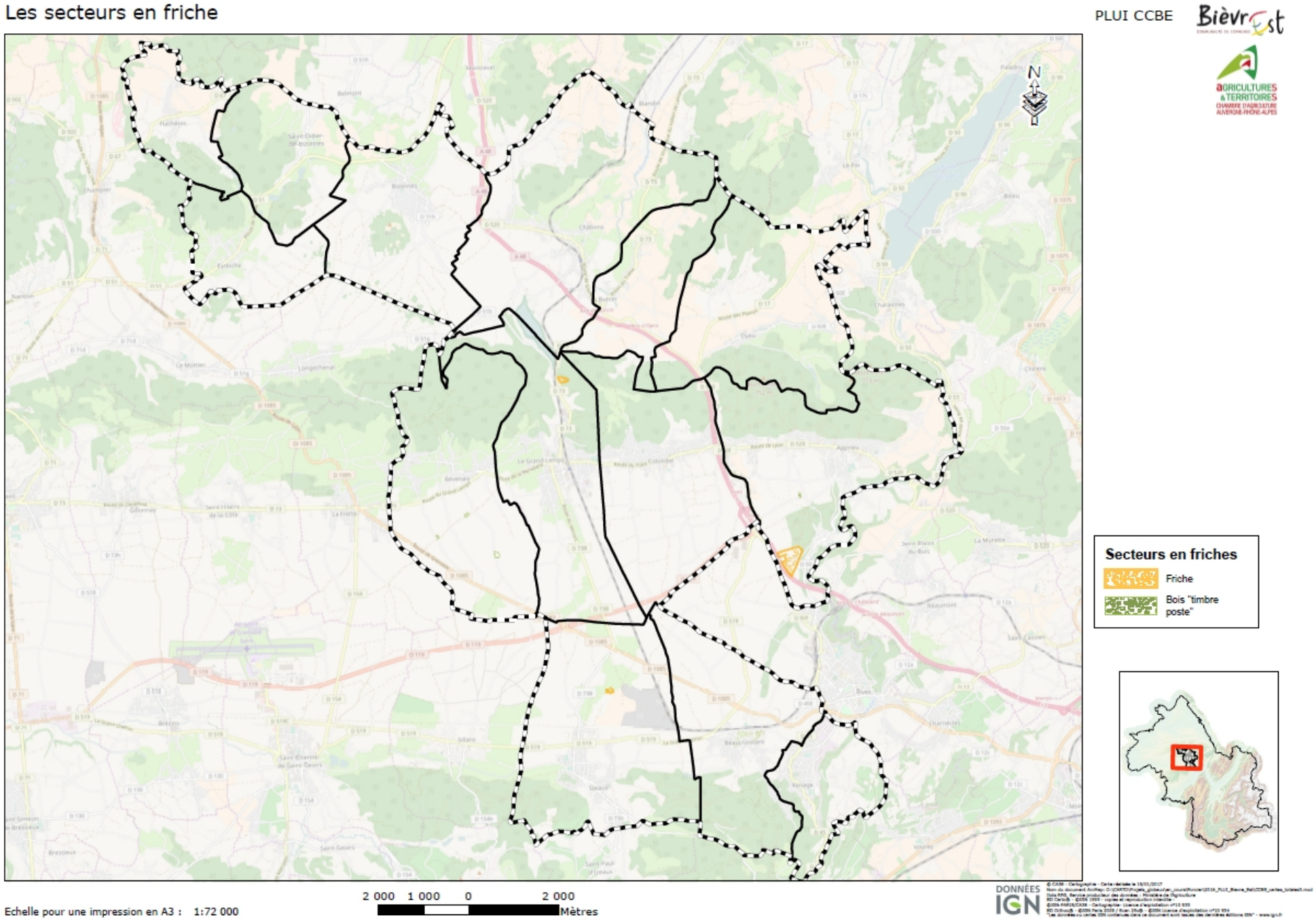

Carte 15: Les secteurs non exploités mais à potentiel de valorisation agricole

de distances réglementaires, les exploitants choisissent d'épandre à distances des chemins et sentiers pédestres pour éviter des désagréments aux promeneurs. L'ensemble de ces éléments entraînent donc une baisse significative de parcelles aptes à l'épandage (cf.illustration 2).

Les problèmes de circulation des engins et des animaux

En raison du développement démographique et du report de pression foncière des grands pôles urbains à proximité, les routes et les chemins sont de plus en plus fréquentés. La traversée par les animaux et la circulation des engins agricoles s'avèrent à certains endroits de plus en plus fastidieuses. Les secteurs problématiques ont été ciblés et sont présentés dans l'atlas cartographique.

D'autre part, de par son attractivité, tant en termes de développement économiques et donc d'emplois qu'au niveau géographique et paysager, le territoire de la CCBE amène de plus en plus d'usagers : habitants, promeneurs …

Le partage de l'espace peut ainsi s'avérer parfois difficile : non respect des clôtures, passage sur des parcelles…

Les parcelles non exploitées

Le délaissement progressif de certaines parcelles en coteaux (déprise agricole) couplé à une fermeture graduelle du milieu amène à l'enfrichement de certains secteurs. Le diagnostic agricole a permis d'identifier les parcelles agricoles non exploitées mais présentant un intérêt potentiel en termes d'activité agricole (Carte 16).

Le maintien d'un paysage ouvert constitue un enjeu paysager fort, mais revêt également un **enjeu agricole important car il permet le maintien d'un potentiel fourrager** sur le territoire.

Une typologie des causes de déprise agricole a permis de mettre en exergue deux facteurs : le **manque d'accessibilité** de certaines parcelles et la problématique de la **maîtrise foncière**.

D'autre part, l'artificialisation, en plaine, de certaines parcelles mécanisables et à bon potentiel agronomique, donc productives, et qui permettaient alors de supporter les charges d'exploitation liées à l'entretien des espaces en coteaux (moins rentables), contribue aussi à la fermeture progressive du paysage.

Le maintien d'un paysage ouvert apparaît donc comme un enjeu agricole fort afin de **maintenir une surface agricole constante** sur le territoire, voire la faire évoluer positivement par une reconquête de certains espaces.

Toutefois, l'analyse de la dynamique en cours ne pourra se faire que par une visite de terrain exhaustive de tous les secteurs concernés.

Partie 4 –Propositions dans le cadre du PLUi et au-delà

Propositions dans le cadre du PLUi

Enjeu 1 - Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières

L'agriculture sur le territoire de la CCBE est, comme précédemment explicité, une activité économique structurante pour le territoire et vectrice de dynamiques et qui reste, malgré un contexte incertain, encore porteuse de projet de développement et de diversification. Le **développement de la transformation et de la vente directe,** l'**agrandissement des exploitations,** mais également dans une perspective d'adaptation et de diversification à plus long terme, le **développement des activités d'accueil pédagogiques voire de l'agrotourisme,** sont de véritables enjeux pour l'agriculture de demain.

Aussi, afin de répondre à ces enjeux et de permettre la poursuite et le développement des activités agricoles sur Bièvre Est, le PLUi, au travers des choix qui y seront effectués, tant réglementaires que spatiaux, assurera, à minima, le **maintien des surfaces agricoles et la préservation de la fonctionnalité des exploitations**.

Ainsi :

- Les bâtiments agricoles existants devront être classés en zone A afin de permettre leur évolution. Au vue des distances réglementaires (RSD ou ICPE), la distance de 150 mètres non urbanisable autour des bâtiments agricoles est préconisée. Elle sera à adapter au cas par cas suivant la situation des bâtiments (bâtiments enclavés dans l'urbanisation).

- Les projets multiples de bâtiments techniques agricoles, d'ateliers de transformation et de vente directe (non collectif), identifiés lors des enquêtes terrains, seront admis en zone A du PLUi à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation agricole (article R123-7 du Code de l'Urbanisme). Ces projets seront par ailleurs à prendre en compte lors des choix d'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs.

- La question est plus complexe concernant l'implantation de projets agro-touristiques. En effet, ces projets sont difficilement acceptés en zone A car la nécessité pour l'exploitation agricole n'est pas toujours évidente à justifier.

- Le changement de destination (article R123-7 du Code de l'Urbanisme) pour vocation agro-touristique sera sans doute à privilégier par rapport à la création de nouveaux bâtiments en bornant de manière judicieuse le règlement afin de ne pas compromettre l'activité agricole présente (L123-1-5 du Code de l'Urbanisme). Le changement de destination de bâtiments agricoles est soumis à avis conforme de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

  Certains projets pourront néanmoins être anticipés par un zonage spécifique dans le PLUi, c'est à dire par la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL – article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme). Ces « STECAL » seront soumis pour avis simple à la CDPENAF.

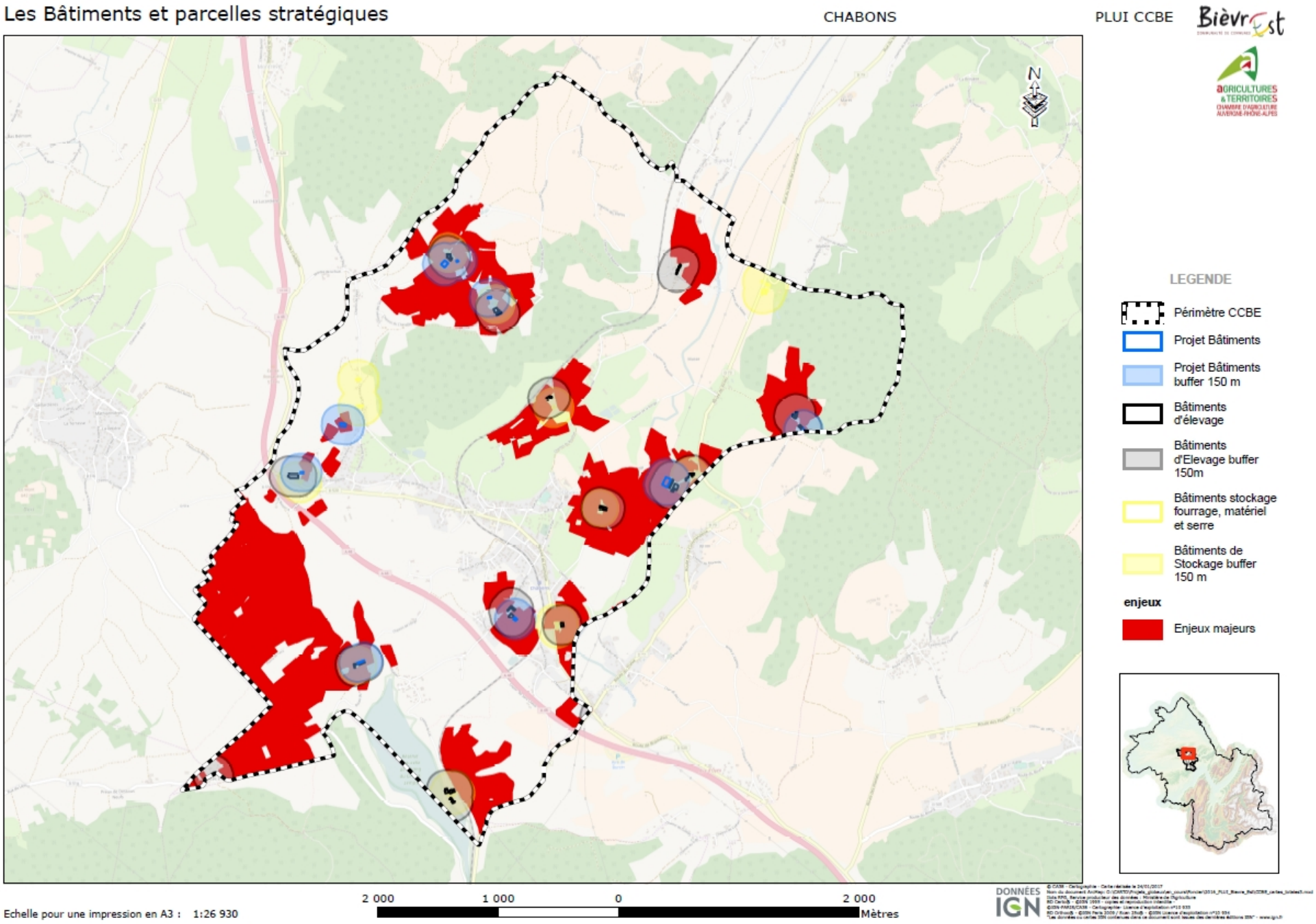

Carte 16: Exemple de localisation des bâtiments agricoles sur la commune de Chabons

- Les zones A à sensibilité paysagère ou environnementale et donc « inconstructibles pour les bâtiments agricoles », devront être délimitées précisément afin d'éviter les exploitations et bâtiments agricoles existants et de ne pas empêcher leur développement en bloquant de futurs bâtiments (identifiés en projets lors des enquêtes terrains). Les bâtiments existants et les projets de bâtiments ont été localisés lors des enquêtes (cf. Atlas cartographique).

- Le règlement de la zone A devra être adapté aux spécificités techniques des bâtiments agricoles (hauteur, pente de toits, …). Par ailleurs, nous conseillons dans la rédaction de l'Article 1 de se limiter à l'article R123-7 du Code de l'Urbanisme. Ceci en vue d'éviter d'oublier des cas de projets.

Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles

Le diagnostic agricole a permis de souligner l'attractivité certaine du territoire de Bièvre Est pour les porteurs de projets d'installation. Cependant, si il existe une dynamique en termes de projets de développement et de diversification des activités agricoles, les difficultés pour la reprise d'exploitations existantes et pour la création de nouveaux sièges sont nombreuses. Le PLUi devra donc éviter de rajouter des contraintes supplémentaires pour les exploitations existantes et les futures installations et tentera également d'apporter une réponse aux « verrous » actuels empêchant ou jugulant ces projets.

- Les projets multiples de bâtiments techniques agricoles seront admis en zone A du PLUi à condition qu'ils soient nécessaires à l'exploitation agricole (article R123-7 du Code de l'Urbanisme).
- La question est plus complexe concernant le logement des agriculteurs et sera traitée lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme selon les principes inscrits dans le Protocole « Construire en zone agricole ». Les projets devront justifier d'une présence permanente sur le site.
- Les zones A « inconstructibles pour les bâtiments agricoles » pour sensibilité paysagère ou environnementale devront être ciblées précisément afin de ne pas compromettre une installation agricole qui se fera souvent par opportunité foncière (donc difficile à anticiper).
- Les exploitations agricoles enserrées en zone urbaine des hameaux devront faire l'objet d'un suivi plus fin, une extension (limitée) des bâtiments existant pourra être admise en zone U, les projets de développement se feront quant à eux prioritairement hors siège d'exploitation.

Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité

Les espaces plats et mécanisables sont les plus touchés par le développement de l'urbanisation. Outre l'impact direct pour l'agriculture, en termes de perte surfaces et de déstabilisation de la fonctionnalité des exploitations, et indirect, en termes de délaissement de certains secteurs en coteaux, le territoire de la CCBE est marqué par l'enclavement des bâtiments agricoles existants dans l'urbanisation.

Le PLUi, au travers des obligations législatives auxquelles il répond mais également au travers des prescriptions réglementaires et graphique qu'il établit, permet ainsi d'apporter une réponse concrète à l'enjeu de préservation des terres agricoles.

Illustration 3: Fonctionnalité agricole et projets d'urbanisation

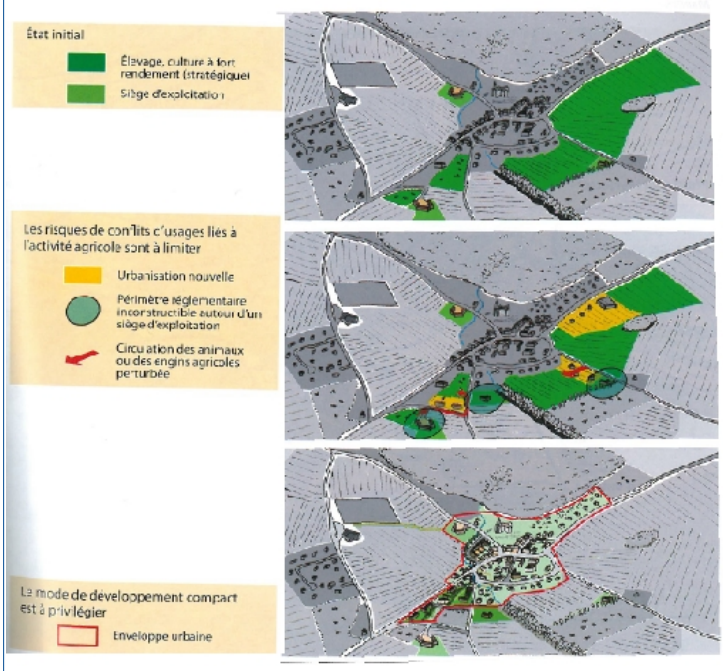

(source : Document d'Orientation Général - SCoT Nord Isère)

Cette illustration propose une manière d'aménager qui limite la consommation de l'espace agricole (impact direct) et qui prend aussi en compte la fonctionnalité agricole (impact indirect)

- Si la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) œuvrait déjà dans le sens d'une réduction de l'étalement urbain et de la consommation d'espace, les lois Grenelle 2, ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) et LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) vont plus loin et imposent une **gestion économe du foncier agricole en posant des objectifs de densification de l'enveloppe urbaine.** L'offre en logements et en développement touristique devra être en cohérence avec le développement du territoire. Elle sera en priorité localisée en « **dents creuses** » et la **rénovation** sera favorisée. Les choix de localisation des enveloppes urbanisables devront tenir compte des enjeux agricoles identifiés.
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) devra présenter des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace.**
- Afin de protéger les bâtiments agricoles des problèmes de voisinage, de permettre leur création (si projet), ainsi que leur développement, **une majoration des périmètres réglementaires de distance de réciprocité vis à vis de tiers pourrait être envisagée** (150 mètres) dans le choix des surfaces à urbaniser.
- Le règlement de la zone U susceptible d'accueillir des bâtiments agricoles sera adapté pour permettre leur évolution, au travers, par exemple, de possibilités d'extension et de développement limités.

Animation et actions envisageables hors cadre PLUi

Enjeu 1 - Permettre le développement et l'adaptation des exploitations agricoles au contexte de mutation des filières

Le potentiel de clientèle lié à la fois à la proximité de pôles de consommation, que sont Grenoble et son bassin, et à la fois au contexte de développement des activités pédagogiques et touristique du territoire (accueil à la ferme...) constitue une opportunité pour une meilleure valorisation des productions agricoles :

- Le **développement de la production fermière** permettra une meilleure valorisation des productions. La Chambre d'Agriculture soutient et accompagne les agriculteurs dans cet objectif.
- Cependant, le développement de cette production fermière implique plus de travail et de main d'œuvre sur l'exploitation, voir une recherche d'associés. L'**amélioration des conditions de**

travail est un axe à travailler en parallèle du développement de la production fermière. Le groupement d'employeur et le service de remplacement sont des outils en faveur des agriculteurs.

- Le développement de cette production fermière induit également une nécessaire disponibilité en foncier agricole, d'une part pour accueillir les projets de création d'ateliers de transformation et de vente et, d'autre part, afin de servir de support à l'augmentation du volume de production (ou leur diversification). Aussi, la **mise en place d'outils de veille foncière** pourra constituer un axe de travail. Ces outils pourront en outre être mobilisés en vue de constituer des réserves foncières et ce afin d'être en capacité de proposer des mesures compensatoires aux exploitations directement concernées par cette urbanisation.
- Les collectivités locales impliquées (communes et Communauté de Communes) dans le soutien aux opérateurs et outils de transformation et de valorisation des produits agricoles (Le Bouquet Paysan…) continueront à œuvrer en faveur du **développement de la filière courte** et de l'**amélioration de la qualité des productions**.
- Enfin, la **promotion des productions** pourra être soutenue par la CCBE afin de continuer à communiquer et à valoriser l'ancrage local des productions.

Enjeu 2 – Renouveler et maintenir les exploitations agricoles

A ce jour les activités des commissions d'installation permettent d'apporter un suivi aux porteurs de projets en attente de s'installer sur le territoire (en reprise ou création). Sur un territoire où le foncier reste bloqué, les systèmes d'exploitation adaptés et peu consommateurs de foncier pourront être privilégiés (maraîchage…), ces derniers s'inscrivant par ailleurs souvent dans une logique de valorisation en circuits courts. Cependant, l'enjeu aujourd'hui reste effectivement de permettre la transmission des exploitations, et donc d'assurer sur des secteurs où le foncier « sera rendu disponible », la reprise ou la création d'une nouvelle entité agricole en système classique élevage.

Comme mis en évidence dans le diagnostic, les freins à l'installation de jeunes agriculteurs sont nombreux, tant en termes de disponibilité du foncier qu'au niveau de la fonctionnalité des bâtiments. Pour lever ces freins et renforcer les installations :

- Les **actions du Comité Local d'Installation devront être poursuivies**. Instance locale informelle, ce comité permet d'impliquer les élus et les professionnels autour des enjeux liés à la transmission des exploitations agricoles et plus largement au maintien de l'agriculture sur le territoire.

  Il s'agit ainsi d'œuvrer dans le sens d'une consolidation d'un tissu agricole d'exploitations viables tout en favorisant l'accueil de nouveaux exploitants.

- Les actions de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pourront être renforcées et le travail déjà engagé devra être poursuivi.

- L'**accès aux logements pour les jeunes agriculteurs** est un axe à creuser pour faciliter l'installation sur le territoire.

Le rôle du CLI :

- Le repérage des cessions potentielles de foncier ou d'exploitations

- L'orientation des agriculteurs cédants vers les dispositifs d'accompagnements

- La mise en relation entre les cédants et les porteurs de projets

- La préservation du foncier agricole sur leur territoire : appui aux démarches communales pour protéger le foncier agricole, reconquête de friches…

Enjeu 3 – Préserver les terres agricoles du territoire et leur fonctionnalité

Le diagnostic agricole a permis de mettre en évidence les difficultés réelles et potentielles liées à la perte de fonctionnalité de l'espace agricole tout en appuyant sur les améliorations possibles de cette fonctionnalité. Les aspects liés au foncier, mais aussi liés au partage de l'espace constituent deux pistes d'amélioration envisageables :

- Le statut du **bail rural** est parfois méconnu des agriculteurs mais aussi des propriétaires fonciers : *« Lorsqu'un agriculteur exploite un terrain en contre-partie d'un loyer, il se met **automatiquement** en place un bail rural entre cet exploitant et le propriétaire du terrain. Le bail est verbal si aucun contrat écrit n'est réalisé. On parle de bail écrit dans le cas contraire. **Les baux écrits et verbaux donnent les mêmes droits et obligations au bailleur et au fermier.** La durée d'un bail **est de 9 ans**. Il se renouvelle automatiquement de neuf ans en neuf ans tant qu'aucune des parties (bailleur ou fermier) ne donne congé. ».* Un guide sur les droits et devoirs de chaque partie pourrait être réalisé et communiqué afin de sécuriser le foncier pour les agriculteurs.
- La **cohérence du parcellaire** des exploitations n'est pas toujours évidente. En effet, une des raisons de recherche de surfaces par les exploitants est la recherche de parcelles de proximité. Ainsi une **bourse d'échanges de parcelles** entre les exploitants pourrait être mise en place afin de gagner, à l'amiable, de la cohérence dans les parcellaires.
- Certains accès aux parcelles restent encore parfois difficiles. Ces difficultés ont été localisées (voir atlas cartographique). Les collectivités devront préciser le statut de ces chemins.
- Les actions de concertation et de communication entre les différents utilisateurs de l'espace devront être favorisées afin que chacun, en connaissance de cause, respecte les activités des uns et des autres. Des projets bien menés, notamment en termes de concertation et d'association des différentes professions, peuvent en effet être profitables aux différents utilisateurs du territoire.
- La mise en place d'un Groupement Foncier Agricole Mutuel (GFAM) pourrait être envisagée.

  « Dans un contexte d'augmentation du prix de la terre et d'accroissement de la surface moyenne des exploitations agricoles, acquérir du foncier pour s'installer ou racheter des terres familiales lors de la transmission de l'exploitation implique un endettement de plus en plus élevé, qui peut mettre en péril l'équilibre économique des exploitations. D'autre part, des demandes émergent actuellement dans la société afin de renforcer l'implication des non-agriculteurs (consommateurs, habitants, autorités locales, etc.) dans la gestion du foncier agricole, afin d'en garantir la préservation et d'en orienter les usages. »

  Les GFAM, qui constituent une forme de société civile, permettent ainsi l'acquisition et la gestion collective de biens immobiliers et peuvent répondre aux problèmes d'installation et de transmission des agriculteurs tout en impliquant d'autres acteurs dans la gestion du territoire et l'économie agricole. L'accès au foncier est effectivement devenu un obstacle majeur à l'installation. Le GFAM, via une acquisition collective du foncier agricole, sous forme de parts sociales, permet ainsi de mettre à disposition des agriculteurs en recherche de surfaces les parcelles acquises, moyennant un loyer, les agriculteurs devenant fermiers du GFAM.

Si ces pistes possibles d'amélioration de la fonctionnalité de l'espace agricole et de la cohérence des exploitations agricoles restent surtout

liées à un travail d'information et de communication, auprès des agriculteurs et plus largement de l'ensemble des acteurs du territoire de Bièvre Est, il existe néanmoins des outils juridiques de protection du foncier agricole mobilisables dans les politiques d'aménagement du territoire portées par les collectivités.

Autres outils juridiques

Outre le PLUi, il existe des outils juridiques mobilisables en faveur de l'agriculture. Toutefois, si ces outils restent accessibles aux collectivités, l'animation demeure une piste à privilégier pour accompagner le développement et l'adaptation des exploitations agricoles sur le territoire.

Deux outils pourront notamment être mobilisés pour aider à **maintenir l'espace ouvert, enrayer la dynamique d'embroussaillement et reconquérir l'espace agricole** : la procédure « Mise en valeur des Terres Incultes » (Articles R125-1 à R125-5 du Code Rural) et la « Réglementation de boisements » (Articles L126-1 et suivants du Code Rural).

La procédure de "Mise en valeur des Terres Incultes ou manifestement sous exploitées"

Toute personne physique ou morale peut demander l'autorisation d'exploiter une parcelle susceptible d'une mise en valeur agricole ou pastorale et inculte ou manifestement sous-exploitée depuis au moins trois ans (deux ans en zone de montagne).

La **Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)** saisie, se prononce sur l'état d'inculture ou de sous-exploitation manifeste du fonds et donne son avis sur la possibilité d'une mise en valeur agricole ou pastorale du fonds.

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de la mise en demeure, le propriétaire est tenu de faire connaître au préfet si il s'engage à mettre en valeur le fonds inculte, auquel cas il dispose d'une année pour réaliser la remise en valeur, ou si il renonce.

S'il renonce, ou si le fonds n'a pas effectivement été mis en valeur dans l'année, le préfet le constate par décision, qu'il notifie au propriétaire, à la SAFER (en zone de montagne) et aux demandeurs de terres incultes. Le préfet peut attribuer l'autorisation d'exploiter.

Les intérêts et enjeux de l'outil :

- La mobilisation du foncier agricole par les agriculteurs qui en ont besoin
- La lutte contre certains risques (glissements de terrains, avalanche, incendie…)
- La participation à l'amélioration du cadre de vie en entretenant et en valorisant le paysage
- La contribution au développement d'un milieu favorable à la biodiversité

La réglementation de boisements

Dans les communes comprises dans l'une des zones mentionnées par la délibération cadre, le département charge une commission communale ou intercommunale d'aménagement foncier (CCAF ou CIAF) de lui proposer des mesures de réglementation de boisements. Sur la base de cette proposition, le département établit un projet qui sera soumis à enquête publique. Trois types de périmètres peuvent être délimités :

- Interdit : périmètre d'interdiction de tous semis, plantations et replantations d'essences forestières. La durée de validité est fixée par la délibération cadre du Conseil Départemental.

- Réglementé : le boisement est autorisé mais soumis au respect de distances minimales de recul vis-à-vis des fonds agricoles voisins, de l'axe des cours d'eau, des chemins et des lieux habités.
- Libre : périmètre à vocation forestière.

Les intérêts et enjeux de l'outil :

- Maintenir à la disposition de l'agriculture des terres qui contribuent à un meilleur équilibre économique des exploitations
- Préserver certains secteurs naturels afin d'éviter le boisement préjudiciable de ces espaces
- Prévenir les préjudices ou nuisances des boisements par rapport aux parcelles agricoles voisines, aux espaces habités, aux espaces de loisirs et aux voies affectées à l'usage public

La réglementation et protection des boisements doit ainsi permettre de maîtriser l'extension des boisements plantés sur le territoire d'une commune.

D'autres leviers d'actions peuvent également être mobilisés par les collectivités pour la sauvegarde de l'espace agricole. Parmi ces outils au service de la gestion de l'espace :

La Zone Agricole Protégée (ZAP)

L'article 108 de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a créé un zonage particulier visant à **assurer la pérennité et la qualité des espaces agricoles** : les zones agricoles protégées (ZAP).

La mise en place d'une ZAP vise à protéger les espaces agricoles présentant un intérêt général en raison, soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique. La ZAP peut porter sur des terrains classés agricoles au PLU, mais des parcelles classées en zone naturelle peuvent aussi être intégrées au périmètre. Par contre aucun terrain situé en zone urbaine « U » et en zone à urbaniser « AU » ne peut être inclus dans le périmètre.

La ZAP peut être initiée dans un cadre volontaire (à la demande d'une collectivité) ou bien être liée à l'initiative du Préfet.

La ZAP constitue ainsi un outil permettant d'agir pour la pérennisation à long terme du foncier agricole.

Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (DTR) a créé les PAEN pour renforcer la protection des espaces agricoles et naturels en milieu périurbain.

Le PAEN est un outil d'intervention foncière visant à mettre en œuvre une politique volontaire de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels via la définition d'un périmètre, à l'échelle parcellaire, et d'un plan d'action.

Il permet donc de réunir au sein d'un même outil une protection des « espaces sous tension » et un projet de développement agricole et d'aménagement pour un territoire.

Le périmètre identifié doit concerner un territoire périurbain porteur d'un projet mettant en valeur les enjeux agricoles, naturels, paysagers et forestiers. La délimitation du périmètre est établie par le département, avec l'accord des communes et intercommunalités concernées ainsi que l'avis de la Chambre d'agriculture.

L'élaboration du programme d'action, en vue de favoriser l'exploitation agricole, forestière et la mise en valeur des paysages est réalisée par les mêmes autorités que pour le périmètre (département, communes et intercommunalités, chambre d'agriculture).

Les avantages du PAEN s'expriment par la protection très forte du périmètre puisque celui-ci ne peut être modifié que par décret d'État interministériel. D'autre part la mise en place conjointe d'un programme d'actions permet de proposer et de mettre en œuvre un projet de développement agricole pour le territoire.

Conclusion

Au cœur des filières agricoles du département, Bièvre Est est un territoire contrasté de par les diversités paysagères, les alternances de coteaux et de plaines, et l'hétérogénéité des entités géographiques locales. L'agriculture y est donc, à l'image des paysages, marquée par la diversité de ses productions.

L'élevage bovin y est prégnant, tout comme les systèmes grandes cultures dont l'ancrage local est à relier avec la présence d'opérateurs structurants pour la filière. La filière bovin lait sur Bièvre Est se maintient, malgré un contexte évolutif et une dynamique d'installation ralentie, les grossissements des exploitations laitières permettant de compenser les arrêts. Outre ces activités, d'autres productions plus diversifiées s'implantent sur le territoire (maraîchage, arboriculture…).

Quel que soit le type de production, les exploitations agricoles affichent une volonté de diversifier leurs modes de valorisation et de tirer avantage de la proximité d'un pôle de consommation grâce à des productions de qualité et ancrées à leur territoire. D'autres cherchent également à développer leurs activités en lien avec les prestations agro-touristiques d'accueil à la ferme et de découverte du métier d'agriculteur.

L'agriculture sur le territoire de Bièvre Est reste vectrice de dynamiques puisque toujours en phase de développement avec de multiples projets identifiés. Les perspectives pour l'agriculture semblent donc plutôt encourageantes et globalement positives, d'autant plus que ce territoire demeure attractif pour les porteurs de projets agricoles.

Cependant, il existe des freins non négligeables au maintien de l'activité agricole locale. Si la proximité des habitants se révèle être un atout pour la valorisation des productions, elle peut aussi constituer un véritable frein au développement des structures agricoles : forte pression d'urbanisation, consommation de l'espace, enclavement des bâtiments, conflits de multi-usage, …

Aussi, le PLUi revêt un réel enjeu en termes de préservation, de sécurisation et de valorisation de l'espace agricole et des exploitations l'utilisant. Le PLUi constitue l'outil de planification des politiques d'aménagement et de développement du territoire, il devra ainsi veiller à ne pas bloquer ou endiguer le développement agricole.

Si il est un bon outil pour veiller à ne pas freiner le développement de l'activité agricole, **les actions d'animation et de communication seront des leviers indispensables à travailler parallèlement** à son élaboration mais également en aval du PLUi.

Enfin, si le PLUi reste un outil approprié pour apporter une réponse durable aux enjeux mis en exergue dans le diagnostic agricole, il reste néanmoins limité en portée d'action mais également en rayonnement géographique. En effet, les enjeux agricoles doivent être raisonnés plus largement qu'à l'échelle d'une collectivité, aussi il semble indispensable que le PLUi puisse faire le lien avec les actions et politiques portées par les territoires voisins.

Précisions sur les exploitations agricoles enquêtées

Les agriculteurs enquêtés :

Une exploitation agricole est souvent difficile à définir. Afin d'obtenir un échantillon homogène, seules les **exploitations agricoles ayant un statut juridique** (n°SIRET) ont été enquêtées.

Toutes les exploitations agricoles exploitant **plus de 9 ha** et ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes de Bièvre Est (CCBE) sont comprises dans l'échantillon.

Concernant les exploitations agricoles ayant leur siège hors territoire de la CCBE, nous nous sommes limités à celles qui exploitent plus de 18 ha sur le territoire de la Communauté de Communes.

Pourquoi 9 ha ? Il s'agit de la surface correspondante à une demie surface minimale d'installation (pour le département de l'Isère) en système polyculture élevage. Concernant les autres types de système de productions, nous avons gardé le critère exploitation agricole professionnelle ayant un statut juridique.

Les stratégies d’activités des exploitations agricoles

Intitulé	Détail
Activité patrimoniale	Activité agricole à but d'entretien de patrimoine. Productions réduites et irrégulières. Très faibles moyens de production, en capital comme en travail (moins d'un UTH, retraités ou activité principale non agricole).
Exploitations en double activité	Chef double actif (activité professionnelle principale non agricole), activité agricole secondaire. Petites structures permettant de dégager un revenu complémentaire.
Stratégie de filière	Chef à activité agricole principale (il peut parfois y avoir un maintien de double activité ou pluri-activité). Activité de production spécialisée ou diversifiée sur plusieurs produits. Pas ou peu d'investissement en travail et capital sur l'aval des productions (livraisons à entreprise, coopérative, négociants, ...). Pas de transformation ni de vente directe développée.
Systèmes diversifiés	Exploitations avec à la fois une activité de production développée (type "stratégie de filière" ET une activité complémentaire sur l'exploitation (activité de transformation et/ou vente directe, accueil, tourisme, ...).
Transformation et/ou vente directe	Exploitations avec au moins 50% de leur activité valorisée par la transformation et/ou la vente directe. Investissements notables en travail (le temps passé à la transformation ou la commercialisation est significatif) et/ou en capital (local de découpe, fromagerie, point de vente, ...)
Activités de services	Peut concerner des systèmes très divers. La notion de services s'étend en prolongement de l'activité de productions : accueil à la ferme, goûters, auberge, pédagogique, ... Les services parallèles à la production ne sont pas à prendre en considération dans cette catégorie (entreprise de travaux agricoles, déneigement, ...)

Bibliographie

- Chambre d'agriculture de l'Isère. Diagnostic agricole PSADER Bièvre Valloire (juin 2010)
- Canevas des Paysages – Chambre d'Agriculture de l'Isère (1999)
- SCoT de la RUG. Document d'Orientation Générale - 2010
- PSADER Bièvre Valloire
  http://territoires.rhonealpes.fr/
- CCBE : Communauté de Communes de Bièvre Est
  http://www.cc-bievre-est.fr/
- INAO Institut National des Appellations d'Origine
  http://www.inao.gouv.fr/

Liste des abréviations

AB	Agriculture Biologique
AMAP	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
CCBE	Communauté de Communes de Bièvre Est
CDA	Chambre Départementale d'Agriculture
CDAF	Commission Départementale d'Aménagement Foncier
CDPENAF	Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
CFE	Centre de Formalité des Entreprises
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ORANI	Association des gestionnaires de l'identification des animaux en Rhône-Alpes
PAC	Politique Agricole Commune
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PVC	Point de Vente Collectif
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SARL	Société A Responsabilité Limitée

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

DIMENSIONNEMENT COMMERCIAL

Annexes du Rapport de présentation

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Février 2019

Estimation du dimensionnement commercial maximal par établissement commercial

(en mètres carrés de surface de vente - en application de la méthodologie du Document d'Aménagement Commercial du SCoT GReG)

COMMUNES		POLE DAC	POPULATION COMMUNE (2014)	EMPLOIS AU LT (2014)	Précision du périmètre d'influence	SOMME DES USAGERS *= habitants + emploisau LT 2014*	Rayonnement PLUi (PADD)	Ratios théoriques SCoT		Estimation dimensionnment théorique SCoT		Dimensionnement retenu PLUi
								Ratio bas	Ratio haut	Estimation basse	Estimation haute	
38182	Le Grand-Lemps	POLE PRINCIPAL	3067	1100	Bévenais, Bizonnes, Burcin, Châbons, Colombe, Eydoche, La Frette (CCBI), Le Grand-Lemps, Longechenal, Oyeu, Saint-Didier-de-Bizonnes	15613	Centre-bourg marchand principal	0,125	0,15	1952	2342	**2000**
38065	Chabons	POLE D'APPUI	2070	322	Chabons + Bizonnes + Burcin	3891	Centre-bourg marchand secondaire	0,2	0,25	778	973	**1200**
38332	Renage	POLE D'APPUI	3582	874	Renage + Izeau + Vourey (CAPV)	8238	Centre-bourg marchand secondaire	0,15	0,2	1236	1648	**1200**
38194	Izeaux	POLE D'APPUI	2154	590	Izeaux + Beaucroissant	4540	Pole de proximité	0,2	0,25	908	1135	**800**
38013	Apprieu (Centre-bourg)	POLE D'APPUI	3225	713	Commune	3938	Pole de proximité	0,2	0,25	788	985	**800**
38030	Beaucroissant	POLE SECONDAIRE	1585	212	Commune	1797	Maillage commerçant	0,25	0,3	449	539	**300**
38042	Bévenais	POLE LOCAL	995	82	Commune	1077	Maillage commerçant	0,3		323		**300**
38046	Bizonnes	POLE LOCAL	909	126	Commune	1035	Maillage commerçant	0,3		311		**300**
38063	Burcin	POLE LOCAL	408	56	Commune	464	Maillage commerçant	0,3		139		**300**
38118	Colombe	POLE D'APPUI	1466	951	Commune	2417	Maillage commerçant	0,2	0,25	483	604	**300**
38159	Eydoche	POLE LOCAL	517	75	Commune	592	Maillage commerçant	0,3		178		**300**
38167	Flachères	POLE LOCAL	513	36	Commune	549	Maillage commerçant	0,3		165		**300**
38287	Oyeu	POLE LOCAL	931	102	Commune	1033	Maillage commerçant	0,3		310		**300**
38380	Saint-Didier-de-Bizonnes	POLE LOCAL	295	30	Commune	325	Maillage commerçant	0,3		98		**300**

Parc d’activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94
Télécopie : 04 76 06 40 98
Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

Etude loi Barnier
au titre de l'article L 111-8 du code de l'urbanisme

Aménagement de l'Espace Economique Bièvre Dauphine

Sommaire

Préambule 2

1. Diagnostic 3

1.1 Localisation du site d'étude 3

1.2 Justification du projet et intérêt général 4

1.3 Perceptions visuelles 5

1.4 Caractéristiques naturelles du site 11

1.5 Analyse du contexte urbain 12

2. Orientations d'aménagement 13

2.1 Sécurité et nuisances 13

2.2 Composition urbaine et qualité architecturale 14

2.3 Composition paysagère 15

3. Traduction règlementaire 17

Préambule

L'application de l'amendement Dupont concerne sur le territoire l'axe à grande circulation suivant : autoroute A48. Le secteur étudié se trouve le long de la A48, côté est dans la continuité de la zone économique Bièvre Dauphine existante. L'article L111-4 du code de l'urbanisme instaure un principe d'inconstructibilité de 100 m de part et d'autre de l'axe de l'autoroute.

Le plan local d'urbanisme intercommunal peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L111-6 du code de l'urbanisme lorsqu'il comporte une étude justifiant que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. L'objet de la présente étude est donc de définir des modalités d'urbanisation justifiées et motivées au regard des nuisances, de la sécurité, et qui répondent à des critères de qualité architecturale et paysagère.

Article L.111-6 du code de l'urbanisme

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique également dans une bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre des routes visées à l'article L. 141-19. »

Article L.111-7 du code de l'urbanisme

« L'interdiction mentionnée à l'article L. 111-6 ne s'applique pas : 1° Aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ; 2° Aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ; 3° Aux bâtiments d'exploitation agricole ; 4° Aux réseaux d'intérêt public. Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes. »

Article L111-8 du code de l'urbanisme

« Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par l'article L. 111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiante, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. »

Article L111-10 du Code de l'Urbanisme

« Il peut être dérogé aux dispositions de l'article L. 111-6 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue à l'article L. 111-6, pour des motifs tenant à l'intérêt, pour la commune, de l'installation ou la construction projetée ».

1. Diagnostic

1.1 Localisation du site d'étude

Le site est localisé sur la commune d'Apprieu. Le site étudié est en continuité sud de la zone économique de Bièvre Dauphine, située en bordure de l'autoroute A48 à la sortie n°9 sur la rive Est. Le Pays Voironnais a pour sa part développé Bièvre Dauphine Ouest, de l'autre côté de l'autoroute. Le secteur est déjà urbanisé de part et d'autre de l'A48.

Localisation au sein du territoire élargi

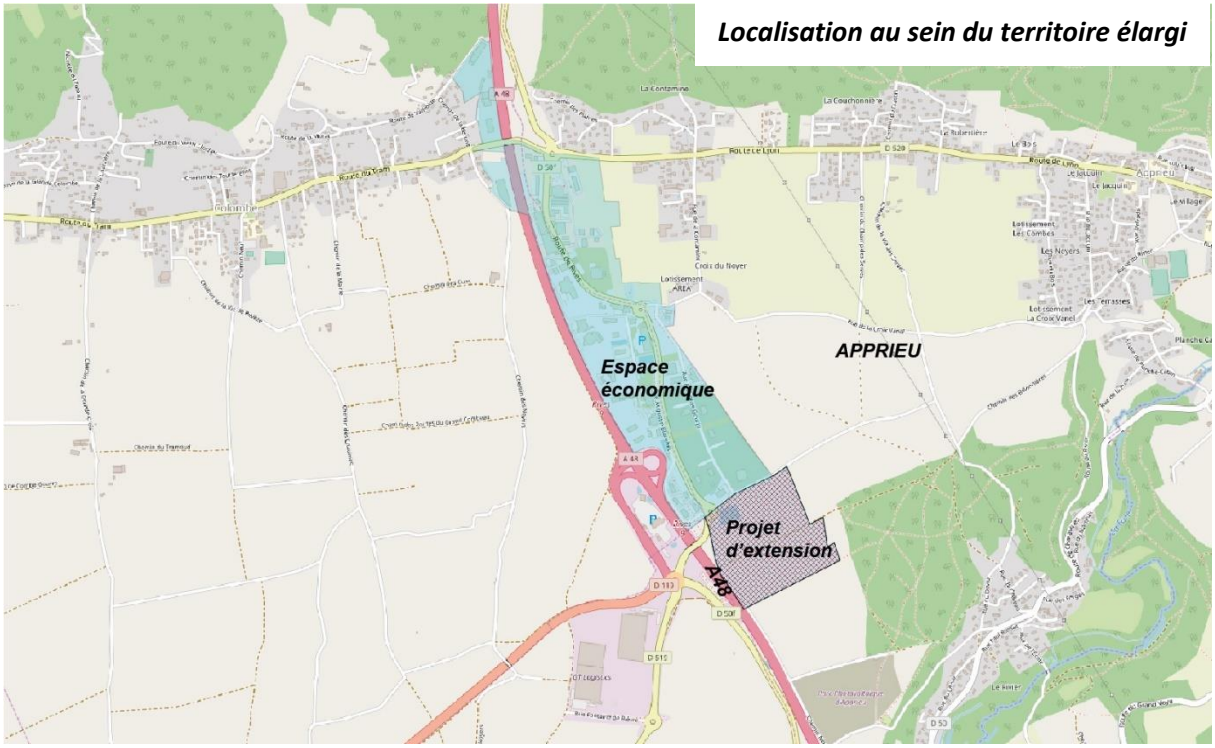

Localisation rapprochée du site

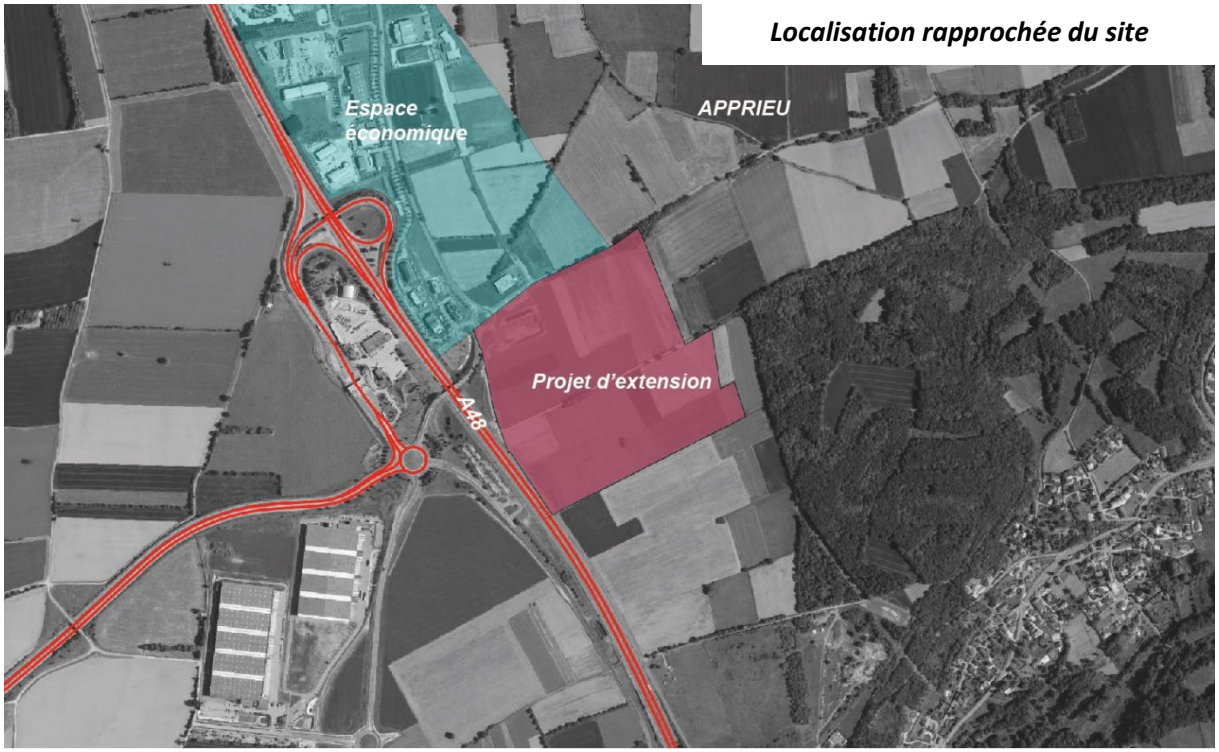

Le projet de PLUi prévoit l'extension de cette zone afin de répondre à la demande d'implantation d'activités. L' espace économique Bièvre Dauphine fait par ailleurs l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLUi.

Etant situées en bordure de la A48, les constructions seront soumises à un recul de 100 m de l'axe de la voie. Afin de lever cette règle de recul, une réflexion d'ensemble prenant en compte les nuisances, la sécurité, la qualité de l'urbanisme, la qualité des paysages et de l'architecture doit aboutir à un projet intégré au document d'urbanisme et conditionnant l'urbanisation du secteur concerné.

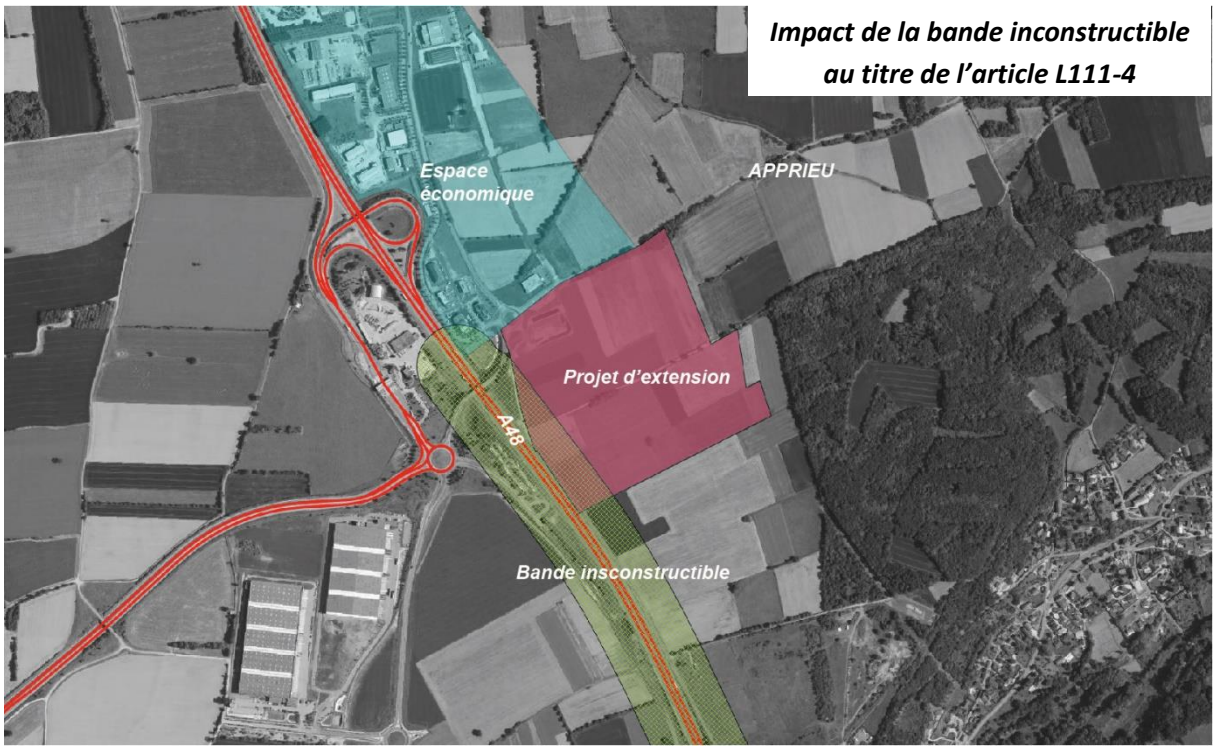

Impact de la bande inconstructible au titre de l'article L111-4

1.2 Justification du projet et intérêt général

Bièvre Est est un territoire multipolarisé, ne disposant pas de ville-centre, mais d'une modularité des espaces de vie : bassins de vie Nord, Centre et Sud. Son chef-lieu de canton est Le Grand-Lemps qui est une commune excentrée de 3 000 habitants.

Dans les années 70-80, les communes de Colombe et d'Apprieu ont développé une « zone commerciale », celle existante le long de la RD50f et A48. Puis l'activité industrielle a commencé à s'implanter à côté des commerces. En 1997, le projet initial du Parc d'activités industriel devait s'étendre de part et d'autre de l'autoroute sur les communes de Colombe, Apprieu et Rives. Un projet d'aménagement de circulation et paysager global avait été d'ores et déjà pensé.

Depuis, cet espace économique a été structuré au fil des ans sur près de **63 ha** et se répartit aujourd'hui de la manière suivante :

- la zone commerciale Bièvre Dauphine : **11 ha**
- le parc d'activités industriel Bièvre Dauphine tranche 1 (commercialisation terminée) Optimisation du foncier par les entreprises : **25 ha**

- le parc d'activités industriel Bièvre Dauphine tranche 2 : **25 ha**
- le pôle de services : **1,5 ha**

L'espace économique Bièvre Dauphine concentre ainsi 3 grandes fonctions :

- avec la zone commerciale : répondre aux besoins alimentaires, d'équipement de la personne… des habitants du territoire et de la zone de chalandise mais également des salariés de l'espace économique (+ 35 % en 5 ans soit 1 250 salariés),

- avec le Pôle de services : développer le service aux entreprises : appart' hôtel, restaurants, salles de séminaire, avocats, assureurs, experts comptables et prochainement une salle de sport…,

- avec les Parcs d'activités industriels 1 et 2 : répondre aux besoins en foncier des entreprises de production et de services aux entreprises qu'elles soient endogènes ou exogènes (historiquement partie logistique est localisée sur Rives, mais désormais ouverte à l'industrie).

Au regard du fonctionnement du territoire, l'Espace économique Bièvre Dauphine s'est imposé comme l'espace central. En 15 ans, 1 250 emplois ont été créés sur l'Espace économique Bièvre Dauphine. L'extension de la zone économique est un enjeu majeur pour le développement économique du territoire notamment pour créer de l'emploi et faire face aux 70% d'actifs qui quittent le territoire quotidiennement vers Grenoble, Voiron notamment.

1.3 Perceptions visuelles

Contexte paysager

Le secteur d'étude est situé au Nord-Est de la plaine de Bièvre. Plusieurs unités paysagères se succèdent, du Nord au Sud :

- La dorsale boisée du Banchet qui constitue une structure paysagère d'une trentaine de kilomètres, orientée Est-Ouest, constitue un front visuel et un arrière-plan constant pour les perceptions orientées vers le Nord.
- Le piémont du Banchet qui accueille les villages d'Apprieu et de Colombe et leurs hameaux, qui s'égrènent le long de la RD520. L'urbanisation récente s'est développée vers la plaine, sur les coteaux et de façon linéaire le long de la RD520. Les noyaux bâtis anciens deviennent moins lisibles.
- La plaine de Bièvre, vaste étendue parfaitement plate, où les grandes cultures ponctuées de quelques arbres, haies ou alignements, dessinent un paysage très ouvert.

Ces unités paysagères, en bandes successives orientées Est-Ouest, sont traversées par l'Autoroute A48, orientée Sud-Nord.

A l'Est, la plaine de Bièvre se termine sur la vallée de la Fure, les mouvements de topographie et masses boisées qui l'accompagnent.

Le site se situe à l'interface entre la plaine agricole de Bièvre, l'espace urbanisé d'Apprieu Colombe avec son extension économique le long de l'A48, et la vallée de la Fure.

Ambiance paysagère

Le site d'extension est constitué de parcelles agricoles ponctuées de quelques arbres isolés, bosquets ou haies qui animent les perceptions et participent à l'ambiance rurale du secteur.



Arbres isolés, ponctuations végétales



Bosquet



Haie champêtre le long du chemin rural

Le site d'extension présente une topographie plane et s'inscrit en léger contrebas de l'A48.

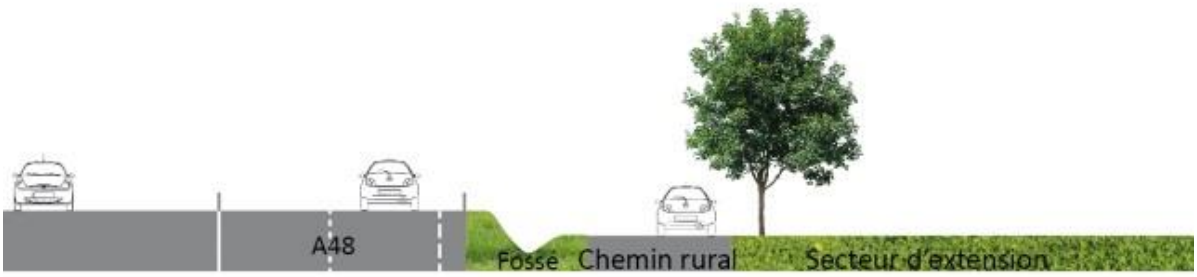

Coupe de principe

Perceptions visuelles

Perceptions depuis l'autoroute A48



Perception du site d'extension depuis l'A48 dans le sens Sud-Nord – Le Banchet en arrière-plan.



Perception du site d'extension depuis l'A48 dans le sens Nord-Sud – La chartreuse en arrière-plan.



<u>Séquences paysagères – Sens Sud-Nord</u>

Définition d'une séquence paysagère : *espace qui s'impose aux perceptions internes ou externes dont les éléments de composition créent une unité d'ensemble.*

Les séquences paysagères sont définies à partir des perceptions depuis l'axe autoroutier.

Séquence 1 – Vallée de la Fure élargie *: Suite à la traversée de la vallée de la Fure, l'autoroute est en déblai. De part et d'autre de la voie les vues butent sur les talus végétalisés.*



Séquence 2 – Plaine agricole de Bièvre *: Une petite rupture de pente marque le début de cette séquence qui s'ouvre sur l'espace agricole très ouvert de la plaine de Bièvre. Les perceptions butent au Nord sur la côte boisée du Banchet. Le site d'extension se situe à droite de la photo.*





Séquence 3 – Espace économique *: L'autoroute longe l'espace économique de Bièvre Dauphine situé à l'Est, tandis qu'à l'Ouest l'espace est agricole et ouvert (plaine de Bièvre). L'espace économique s'est constitué en plusieurs phases, aujourd'hui lisibles dans le paysage, notamment par leur traitement paysager. Les bâtiments sont implantés à environ 40-50m de l'axe de l'autotroute.*



L'entrée dans la séquence est marquée par les aménagements du pôle de service Bièvre Dauphine. L'interface entre l'autoroute et les bâtiments est qualitative et végétalisée avec des bandes enherbées, des alignements d'arbres en accompagnement de la voie de desserte et des stationnements longitudinaux, ainsi que des haies diversifiées.



Le long du parc d'activités industriel, une bande verte d'environ 30m, avec un merlon enherbé le long de l'autoroute, isole en partie l'automobiliste des bâtiments et abords. Cette bande verte n'est pas continue sur l'ensemble du secteur.



Sur la partie Nord, le long du parc d'activités commercial, la perception depuis l'autoroute est pénalisée par les arrières de bâtiments, les espaces de stockage ou de stationnement, très minéralisés, et la faible présence de végétation d'accompagnement.

***Séquence 4 – Piémont urbanisé** : Les villages sont éloignés de l'autoroute et ne sont pas perceptibles depuis celle-ci. En revanche, le piémont urbanisé se dévoile à travers les implantations d'entreprises à proximité de l'axe et de constructions individuelles sur les premières pentes du Banchet.*



***Séquence 5 – Côte boisée du Banchet** : Traversée de la dorsale du Banchet. Les perceptions sont bloquées par les versants boisés de part et d'autre de la voie, et s'orientent dans l'axe de l'autoroute.*



Dans le sens Nord-Sud, les perceptions sont marquées par les massifs de Chartreuse (à gauche de la photo) et du Vercors (à droite de la photo) à l'arrière-plan (photo ci-dessous).



Le site d'étude au premier plan à gauche de la photo, à droite le parking relais de Bièvre Dauphine, Pays Voironnais

Perceptions depuis le site d'étude



Ouverture visuelle remarquable depuis la route communale à l'Ouest du site d'extension vers l'Est et le Sud (Massifs de Chartreuse, à gauche de la photo et du Vercors,à droite de la photo). Cordons boisés au second plan qui bloquent les perceptions annoncent la vallée de la Fure.



Perception depuis la route communale à l'Ouest du site d'extension vers le Nord. Perception partielle de l'espace économique Bièvre Dauphine. Les perceptions butent sur la côte boisée du Banchet en arrière-plan.

Enjeux paysagers

Perceptions

- Construire un espace de présentation/transition et un front bâti qualitatif pour les perceptions depuis l'autoroute
- Prendre en compte les vues remarquables dans la conception du projet : vues dominantes, mise en scène des axes de perception
- S'inscrire dans la continuité du front bâti dessiné par les parcs d'activités industrielles et commerciales

Trame végétale

- Préserver les structures arborées présentes (haies vives, arbres isolés, bouquets d'arbres)
- Utiliser les motifs paysagers végétaux du contexte paysager (arbres isolés, haies vives, bosquets) et essences locales pour structurer les espaces et qualifier les limites avec la plaine agricole, l'interface avec l'autoroute

1.4 Caractéristiques naturelles du site

Topographie et hydrologie

Le site se caractérise par une topographie peu marquée significative de la plaine agricole de Bièvre Est. Le secteur a une pente moyenne de 1% environ dans le sens est-ouest. La A48 est en situation de surplomb vis-à-vis du secteur de l'ordre de 1.5 m environ.

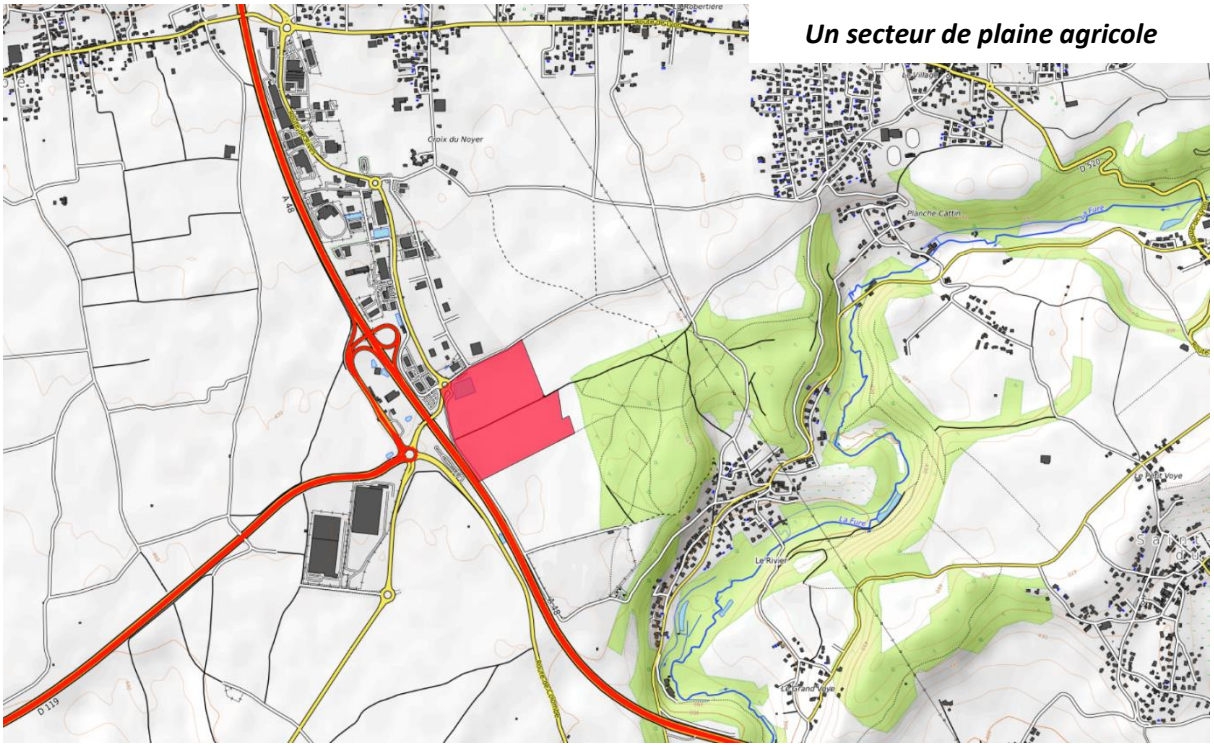

Un secteur de plaine agricole

Faune et flore

Le site d'étude a fait l'objet d'un inventaire faune/flore dans le cadre de l'élaboration du projet. Le site est occupé par des terres cultivées avec une flore commune. Trois zones sont concernées par une prairie de fauche d'intérêt communautaire. En termes de faune, il est recensé des espèces à enjeu modéré à fort.

Le site n'est pas concerné par des enjeux faune et flore importants. Trois parcelles sont identifiées à enjeu modéré du fait de l'occupation par de la prairie de fauche d'intérêt communautaire (habitat et nourrissage pour la chevêche, l'effraie, les busards ou l'hirondelle).

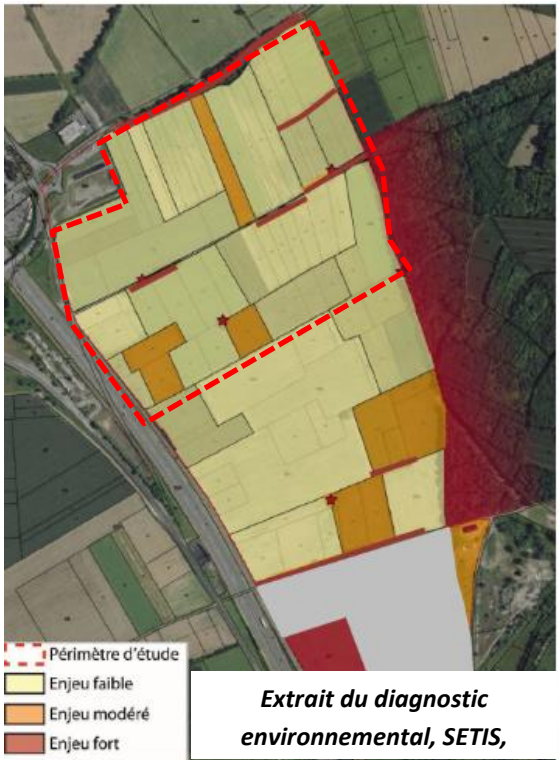

Extrait du diagnostic environnemental, SETIS,

Enjeux liés aux caractéristiques naturelles

Faune et flore

- Préserver les haies existantes
- Créer un espace tampon avec le bois de Devez

1.5 Analyse du contexte urbain

Urbanisation du site

Le site s'inscrit dans un contexte artificialisé avec la présence au nord de l'espace économique Bièvre Dauphine, de l'échangeur autoroutier, de la zone économique du Pays Voironnais à l'ouest. Le site est bordé par le bois de Devez en limite est.

Les formes urbaines environnantes sont essentiellement de type activité. Elles se caractérisent par des volumes de grande taille avec une hauteur maximale de 15 m. Les constructions sont implantées selon des règles d'alignement permettant une homogénéité avec un recul de 35m le long de l'A48 et de 25 m le long de la RD50F.

Diagnostic urbain

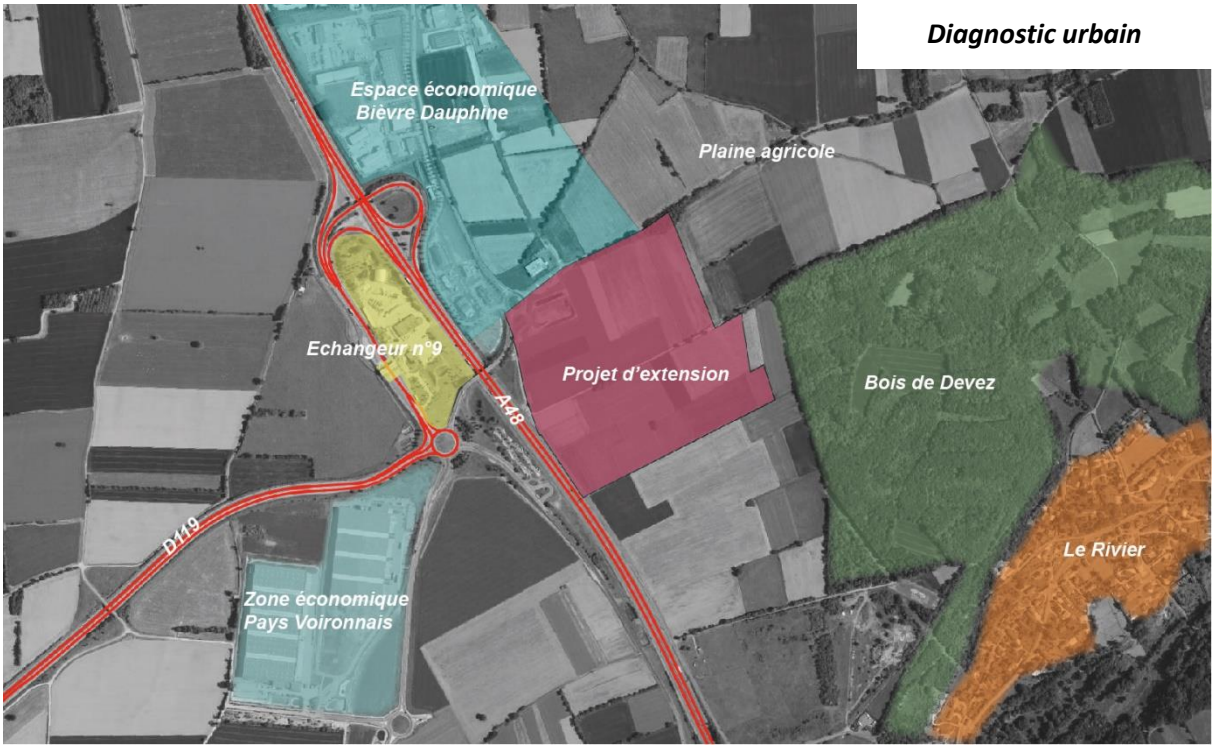

Réseau viaire

Le site est accessible depuis la A48 par l'échangeur n°9. Le site est desservi par :

- La D50F au nord-ouest du site
- Un chemin communal Pierre Blanche au nord du site
- Le chemin Neuf longeant le site en limite ouest.

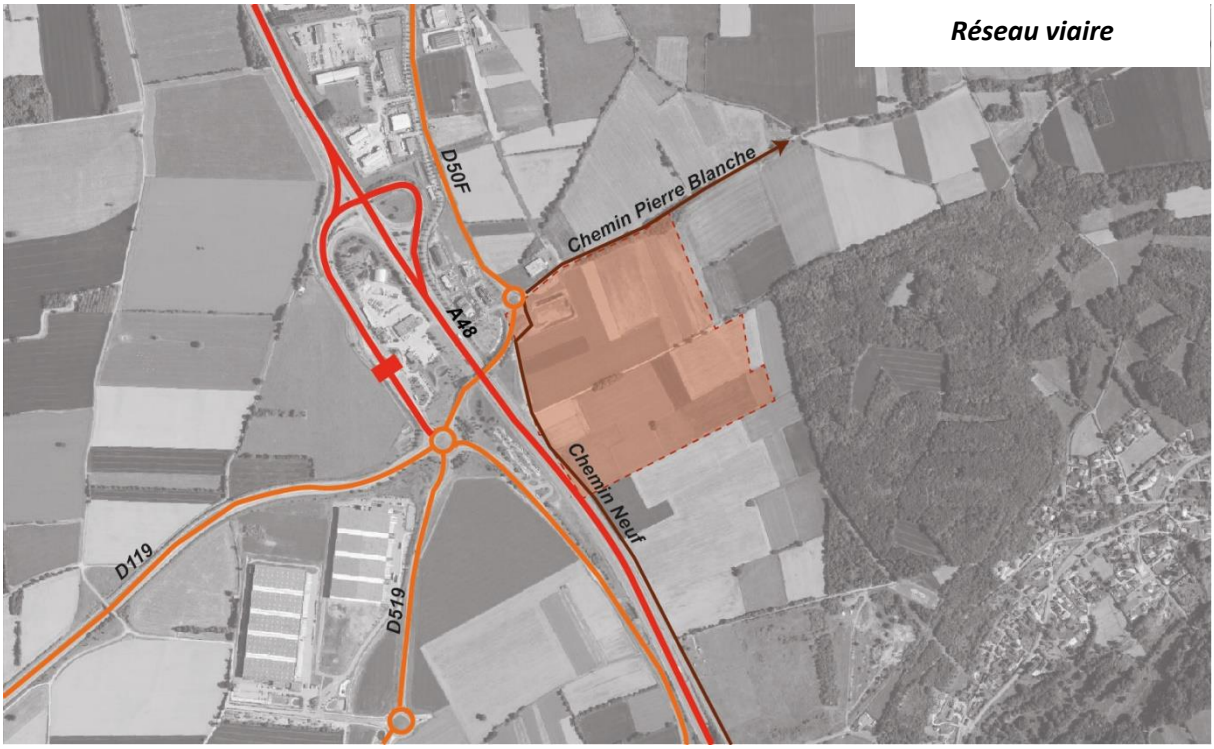

Réseau viaire

Enjeux urbains et viaire

Urbanisation

- Prendre en compte les caractéristiques des formes urbaines environnantes pour avoir une cohérence d'ensemble

Réseau viaire

- Utiliser les voies existantes comme accès pour le site de projet

2. Orientations d'aménagement

2.1 Sécurité et nuisances

Sécurité

L'accès au site sera réalisé depuis le giratoire de la RD50F. Le chemin Neuf sera déplacé à l'intérieur du futur parc d'activités.

Nuisances

Le site d'étude est impacté par les nuisances sonores générées par l'autoroute A48. Pour réduire cette pollution sonore, les constructions seront implantées avec un recul suffisant de 35m depuis

l'axe central comme déjà effectif sur l'existant. En complément de cette bande de recul, une bande paysagère sera aménagée en frange de la A48. Elle prendra la forme d'une bande végétalisée intégrant si besoin la gestion des eaux pluviales des lots, afin de gérer et cadrer des échanges visuels qualitatifs et donc d'agrémenter ces échanges entre la A48 et le site d'étude. Les matériaux utilisés pour l'isolation acoustique auront des capacités isolantes de qualité.

Afin d'apporter une qualité visuelle à ce secteur, le bâti devra répondre à une qualité architecturale (couleur, volume) harmonieuse et cohérente avec l'ensemble de l'Espace économique Bièvre Dauphine. Pour garantir une insertion visuelle, un cahier de prescriptions architecturales sera réalisé dans le cadre du cahier des charges de cession.

2.2 Composition urbaine et qualité architecturale

La vocation du projet est d'accueillir des activités industrielles et tertiaires afin de compléter l'offre économique existante au nord du périmètre. La composition urbaine du projet sera cohérente avec les principes urbains réalisés au sein de la zone existante.

Les constructions seront implantées avec un recul de 35 m depuis l'axe de la A48. Cette marge de recul est équivalente à celle existante sur le secteur nord. Il s'agit de poursuivre l'aménagement existant. L'espace interstitiel pourra être aménagé en bassin de gestion pluviale. Les zones de stockage seront reportées en arrière des constructions.

La qualité d'insertion des constructions en façade des lots localisés en façade de voie structurante telle que la A48 est un enjeu. Le projet vise à la création d'une unité du bâti le long de la voie par une règle de proportion qui sera développée dans le cahier des charges de cession.

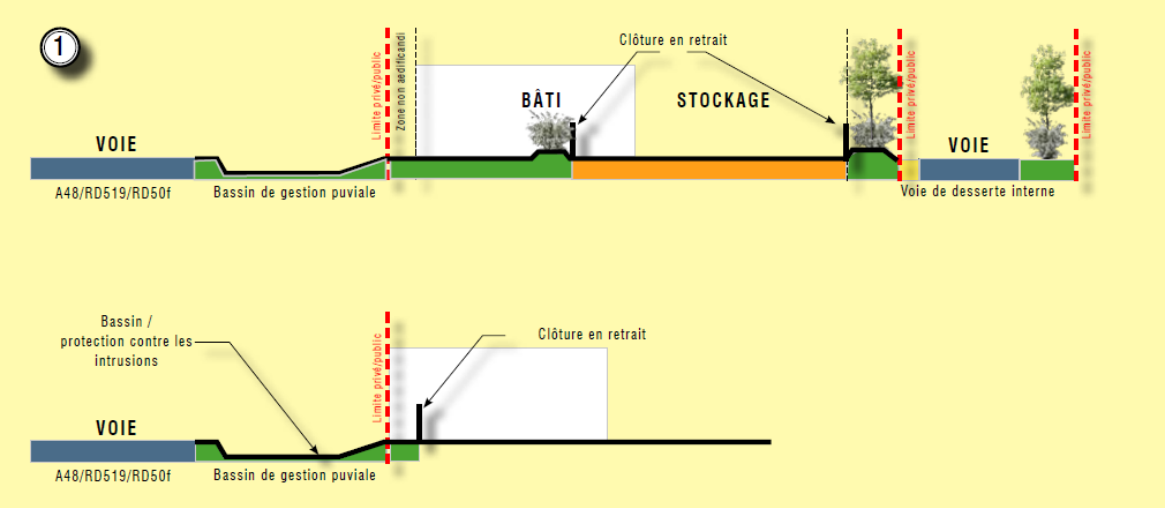

Extrait : Mission d'étude Paysage Mobilité Parc Bièvre Dauphine - CCBE/CAPV PARC BIÈVRE DAUPHINE(38) – Avril 2018

Le projet vise également une insertion des enseignes au bâtiment comme un élément architectural.

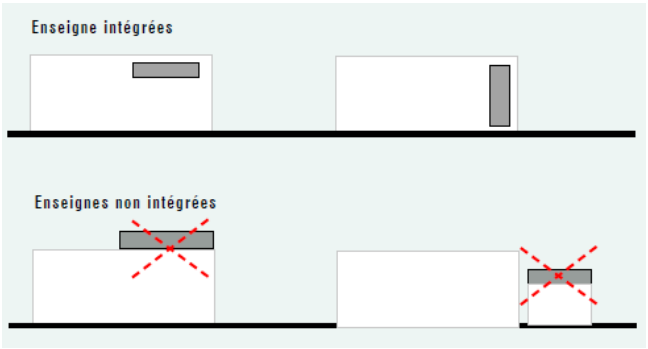

Extrait : Mission d'étude Paysage Mobilité Parc Bièvre Dauphine - CCBE/CAPV PARC BIÈVRE DAUPHINE(38) – Avril 2018

2.3 Composition paysagère

Le parti pris paysager pour le secteur de projet a pour objet de maintenir les premiers plans ouverts qui mettent en scène les vues lointaines sur les montagnes. La façade urbaine sera structurée et qualitative avec un accompagnement végétal des constructions. Le parti pris paysager pour cette extension n'est pas de cacher mais de créer du rythme depuis l'A48. Pour cela, la bande de recul des 35 m sera végétalisée par des plantations d'arbres de haute tige d'essences autochtones séquencées. Le reste de la bande de recul pourra recevoir les bassins de gestion des eaux pluviales et des espaces affectés au stationnement avec un traitement paysager qualitatif. Les espaces de stockage seront obligatoirement positionnés au sein des lots de telle manière qu'ils ne soient pas visibles depuis l'A48.

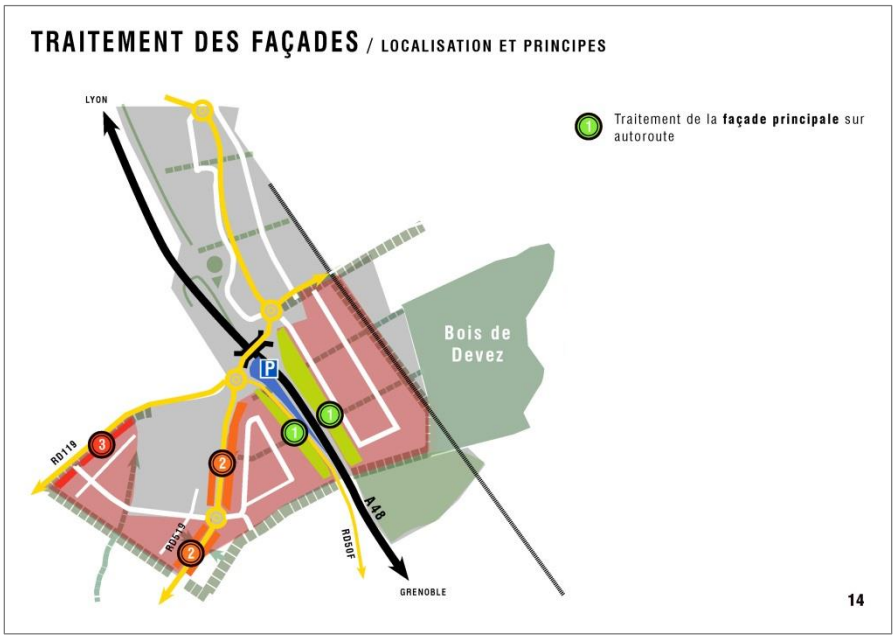

Extrait : Mission d'étude Paysage Mobilité Parc Bièvre Dauphine - CCBE/CAPV PARC BIÈVRE DAUPHINE(38) – Avril 2018

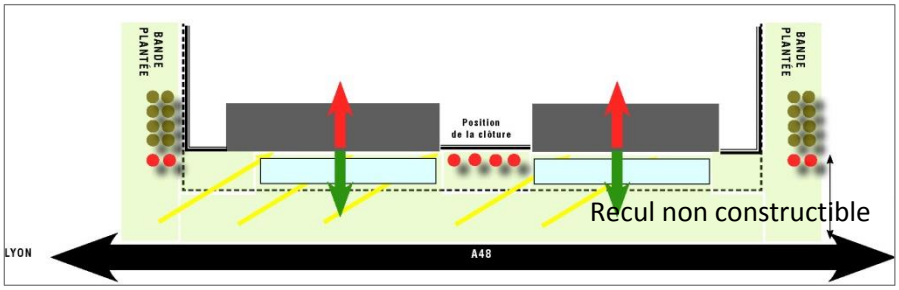

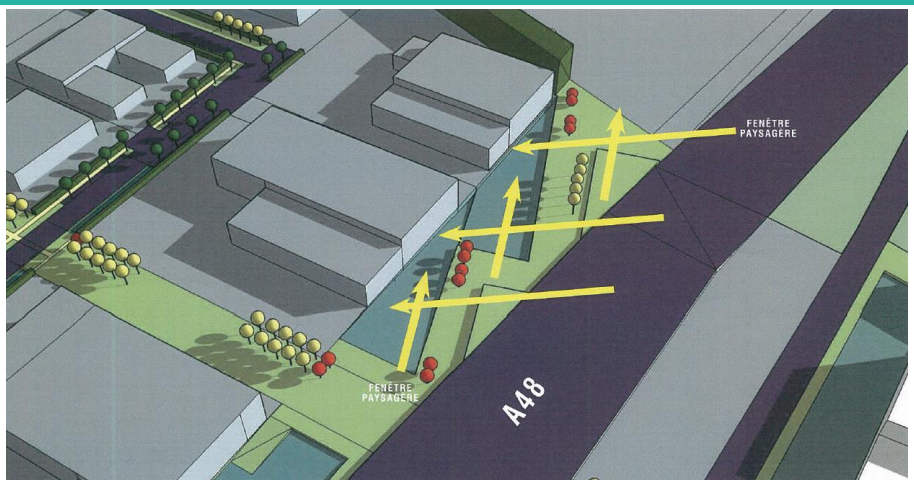

Principes façade autoroutière – Bassin sur la partie avant
Extrait : Mission d'étude Paysage Mobilité Parc Bièvre Dauphine - CCBE/CAPV PARC BIÈVRE DAUPHINE(38) – Avril 2018

La structuration végétale du projet sera également développée sur les axes transversaux avec une graduation du plus ordonné vers le plus naturel (de l'agricole vers la forêt) permettant de créer une transition en douceur et cohérente avec l'environnement général : ces axes ou bandes vertes, perpendiculaires à l'axe de l'autoroute et en appui sur les structures arborées existantes, se raccorderont à la trame existante alentour (notamment haies et bois du Devez à l'Est). Ces trames végétales permettront également des échappées visuelles et vues sur le grand paysage. Ces trames vertes assureront différentes fonctions internes à la zone (coupure dans l'urbanisation, support de biodiversité, cheminements doux, espace de détente et de promenade...)

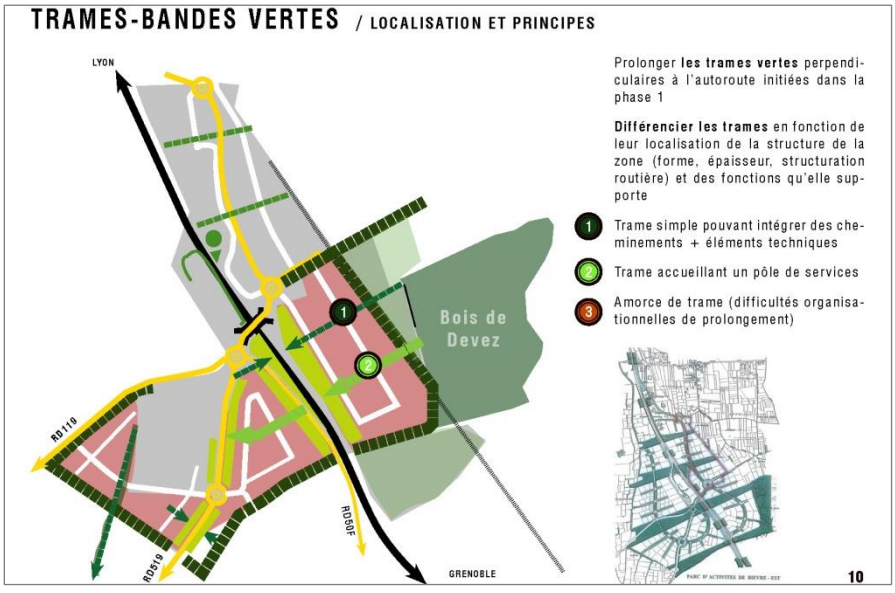

Extrait : Mission d'étude Paysage Mobilité Parc Bièvre Dauphine - CCBE/CAPV PARC BIÈVRE DAUPHINE(38) – Avril 2018

Pour prendre en compte le contexte environnant, le projet vise à renforcer l'arrière-plan proche par une haie champêtre dense périphérique qui assurera d'une part la transition avec l'espace agricole et limitera les co-visibilités depuis l'extérieur.

La palette végétale utilisée sera variée et locale pour assurer la cohérence d'ensemble et les jonctions avec la végétation proche. Les multiples essences locales seront donc privilégiées pour contribuer au caractère et à l'identité des lieux : saules, frênes, érables, cornouillers, noisetiers, châtaignier et merisiers (cerisier pour les parties agricoles).

3. Traduction règlementaire

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été réalisée dans le cadre du PLUi à l'échelle de l'ensemble Espace économique Bièvre Dauphine. L'objectif visé est de créer une harmonisation et une qualité dans les aménagements de cet espace tant en requalification qu'en extension. Les éléments présentés dans le chapitre précédent ont détaillé les principes retenus dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Un cahier des charges de cession des lots avec des prescriptions urbanistiques, architecturales, paysagères viendra préciser ces dispositions et garantir dans le temps l'intégration paysagère de cet espace.

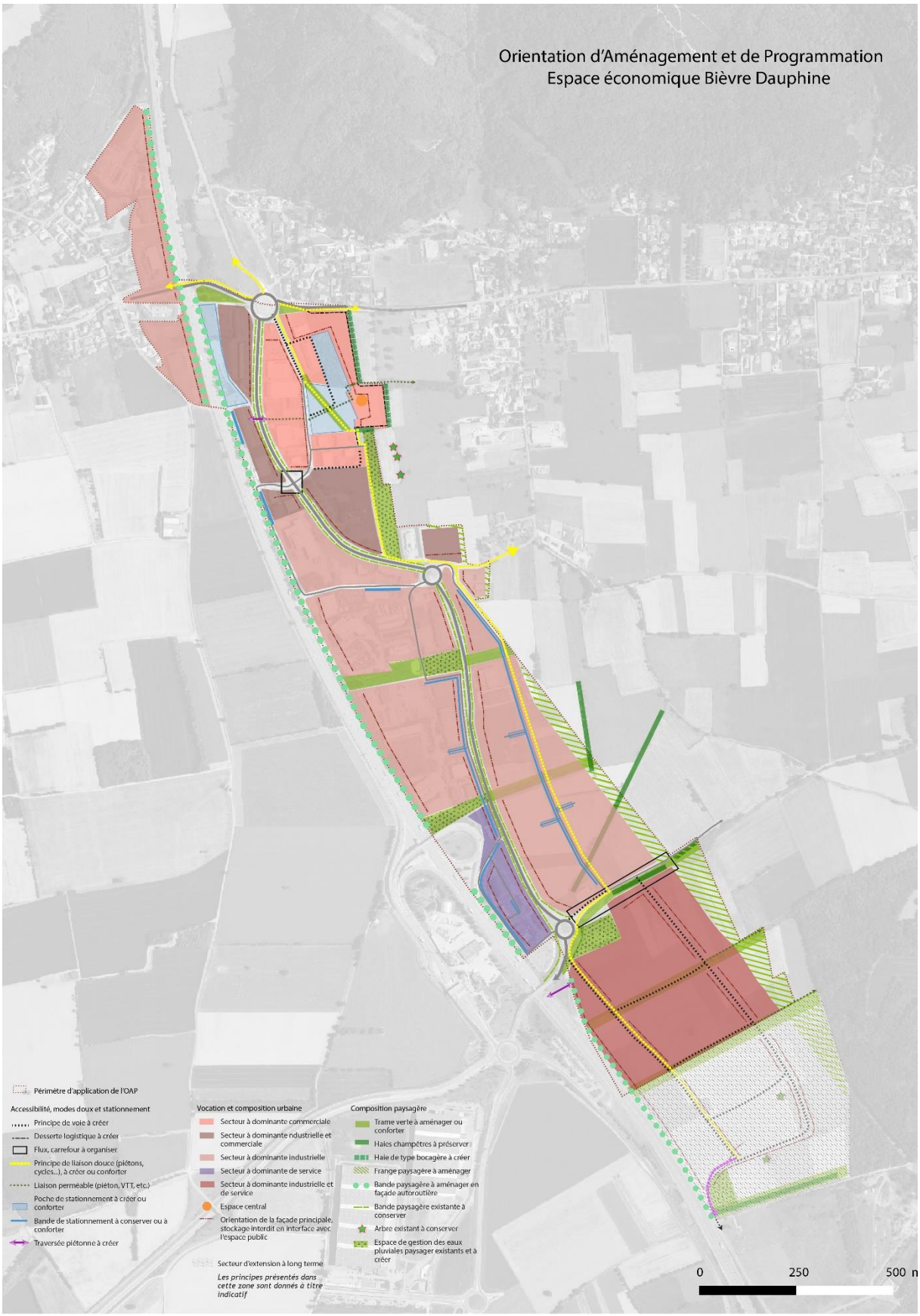
Orientation d'Aménagement et de Programmation
Espace économique Bièvre Dauphine
Périmètre d'application de l'OAP
Accessibilité, modes doux et stationnement
Principe de voie à créer
Desserte logistique à créer
Flux, carrefour à organiser
Principe de liaison douce (piétons, cycles...), à créer ou conforter
Liaison perméable (piéton, VTT, etc.)
Poche de stationnement à créer ou conforter
Bande de stationnement à conserver ou à conforter
Traversée piétonne à créer
Vocation et composition urbaine
Secteur à dominante commerciale
Secteur à dominante ndustrielle et commerciale
Secteur à dominante industrielle
Secteur à dominante de service
Secteur à dominante industrielle et de service
Espace central
Orientation de la façade principale, stockage interdit en interface avec l'espace public
Secteur d'extension à long terme
Les principes présentés dans cette zone sont donnés à titre indicatif
Composition paysagère
Trame verte à aménager ou conforter
Haies champêtres à préserver
Haie de type bocagère à créer
Frange paysagère à aménager
Bande paysagère à aménager en façade autoroutière
Bande paysagère existante à conserver
Arbre existant à conserver
Espace de gestion des eaux pluviales paysager existants et à créer
0
250
500 m

Extrait de l'OAP centré sur le secteur de projet

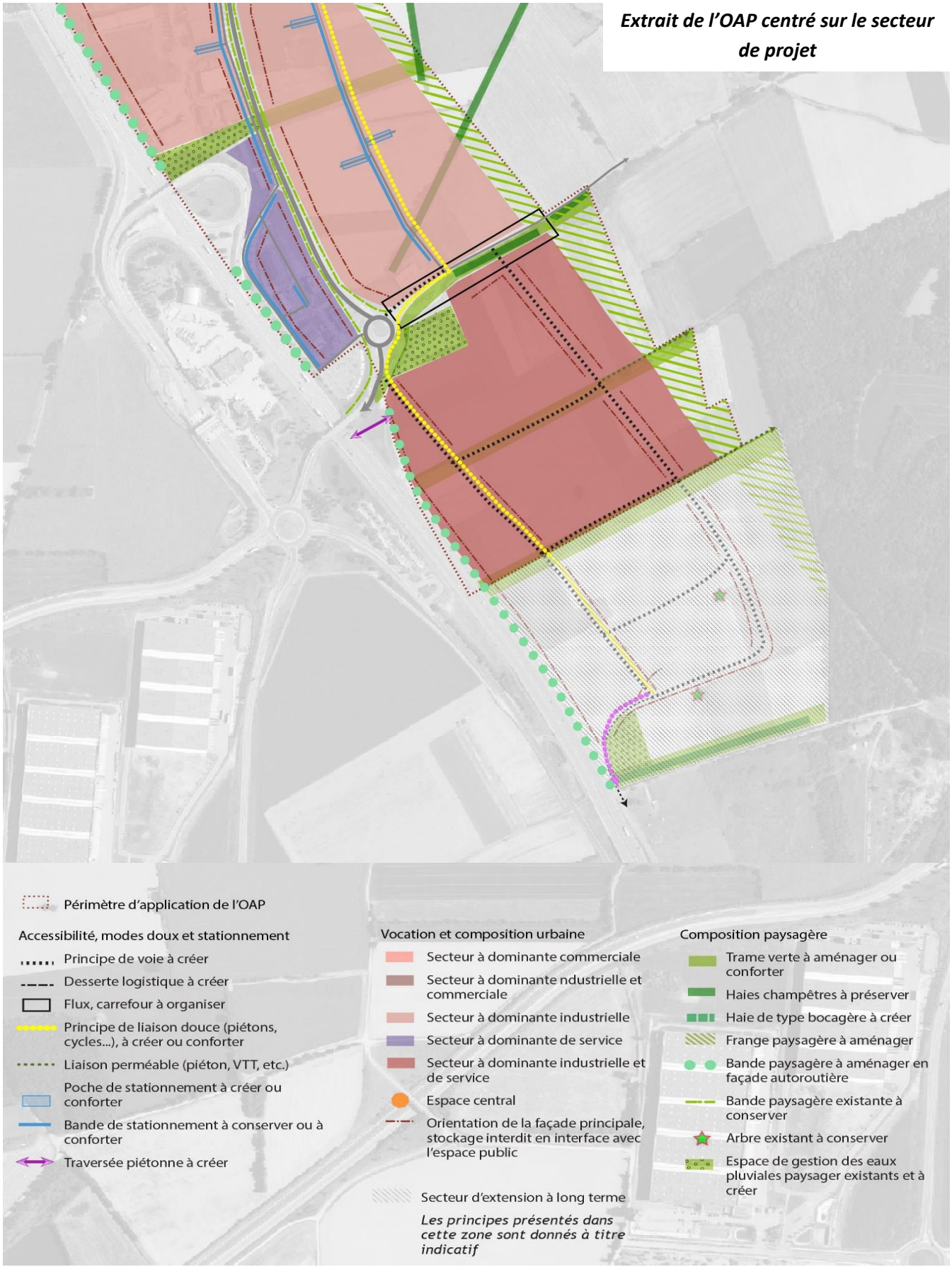

Le projet d'extension est inscrit en zone AUIBD3 du règlement. Les caractéristiques règlementaires sont les suivantes :

- Hauteur des constructions : 15 m max
- Emprise au sol : 70% max
- Implantation : recul de 35 m par rapport à la A48
- Traitement des espaces libres : 10% au moins de la surface constructible de l'unité foncière support du projet sera réservé à des aménagements d'espaces verts paysagers, dont 5% au moins réalisés en pleine terre (hors espaces nécessaires à l'accès et au stationnement)
- Traitement des stationnements : les aires de stationnement devront être plantées à raison de 1 arbre pour 6 places de stationnement

L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

Annexes du Rapport de présentation

PLUi Communauté de communes de Bièvre Est

Novembre 2019

APPRIEU (APR)

Code Insee 38013

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38013_001	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_002	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_003	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_004	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_005	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_006	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_007	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_008	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_009	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_010	Arbre remarquable, chataignier	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_011	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_012	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_013	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_014	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_015	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_016	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_017	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_018	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_019	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_020	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_021	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	PDIPR
38013_022	Croix du Noyer	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_023	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_024	Croix Vanel	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_025	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	
38013_026	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_027	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_028	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_029	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_030	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_031	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_032	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_033	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_034	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_035	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_036	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_037	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_038	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_039	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_040	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_041	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_042	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_043	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_044	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38013_045	Fontaine, chemin de la croix Fauré	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{H,A}	
38013_046	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	PDIPR
38013_047	Lavoir	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{H,A}	
38013_L01	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L02	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L03	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L04	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L05	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L06	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L07	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L08	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L09	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L10	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L11	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L12	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L13	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L17	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L18	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L19	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L20	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L21	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L22	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L23	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L24	Alignement de noyers	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L25	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L26	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L27	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L28	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L29	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_L30	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L31	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L32	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L33	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L34	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L35	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L36	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L37	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L38	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L39	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L40	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L41	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L42	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L43	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L44	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L45	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L46	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L47	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	

APPRIEU (APR)

Code Insee 38013

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38013_L48	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L49	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38013_L50	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38013_S001	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S002	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S003	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S004	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S005	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S006	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S007	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S008	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S009	Ensemble homogène bâti, Acieries de Bonpertuis	10	Grand ensemble homogène	10.3	Cité sociale	{E,A}	
38013_S010	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S011	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S012	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S013	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S014	Ensemble homogène bâti, Acieries de Bonpertuis	10	Grand ensemble homogène	10.3	Cité sociale	{E,A}	
38013_S015	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S016	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S017	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S018	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S019	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S020	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S021	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S022	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S023	Ancienne soierie Faure et Guinet	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{H,A}	PDIPR
38013_S024	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S025	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S026	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S027	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S028	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S029	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S030	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S031	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S032	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A}	
38013_S033	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S034	Maison, 145 chemin du Guichard	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		PDIPR
38013_S035	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S036	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S037	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S038	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S039	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise		PDIPR
38013_S040	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S041	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S042	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S043	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38013_S044	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S045	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S046	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38013_S047	Poste	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration		PDIPR
38013_S049	Usine de soierie Couturier	3	Patrimoine industriel et commer	3.7	Autre		PDIPR
38013_S050	Maison rurale Thermoz, 130 route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S051	Maison de maître du Rivier	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S052	Acieries de Bonpertuis	3	Patrimoine industriel et commer	3.1	Métallurgie		
38013_S053	Maison rurale 72 et 74 route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S054	Maison au cadran solaire, 194 route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S055	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement		
38013_S056	Salle de réunion	7	Patrimoine administratif	7.5	Autre		
38013_S057	Maison rurale, 200 route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S058	Maison bourgeoise, 185 route de Lyon	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise		
38013_S059	Usine électrique	3	Patrimoine industriel et commer	3.2	Hydraulique		
38013_S060	Maison rurale, 95 rue du château	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		PDIPR
38013_S061	Ancienne école du Rivier, 90 rue de l'école	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire		PDIPR
38013_S062	Maison rurale, 22 route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S063	Bâtiment "la Bascule", ancienne école, 63 route de Lyon	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire		
38013_S064	Mairie et ancienne école	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration		
38013_S065	Maison rurale route de Lyon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S066	Maison rurale, 35 chemin Goulet 5	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé		
38013_S067	Ancien relais de diligence; 189 route de Lyon	3	Patrimoine industriel et commer	3.7	Autre		

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Apprieu

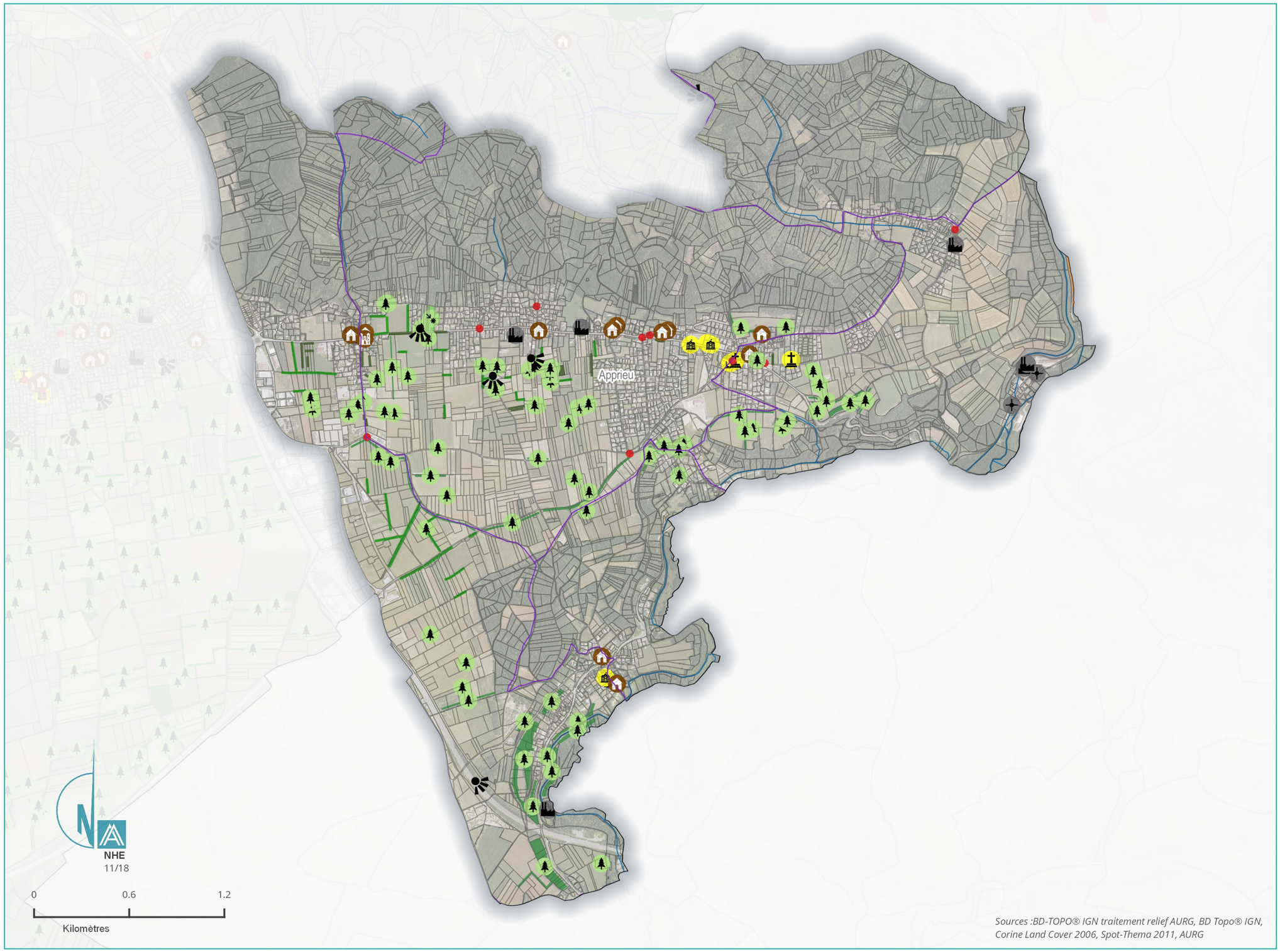

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2006, Spot-Thema 2011, AURG

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

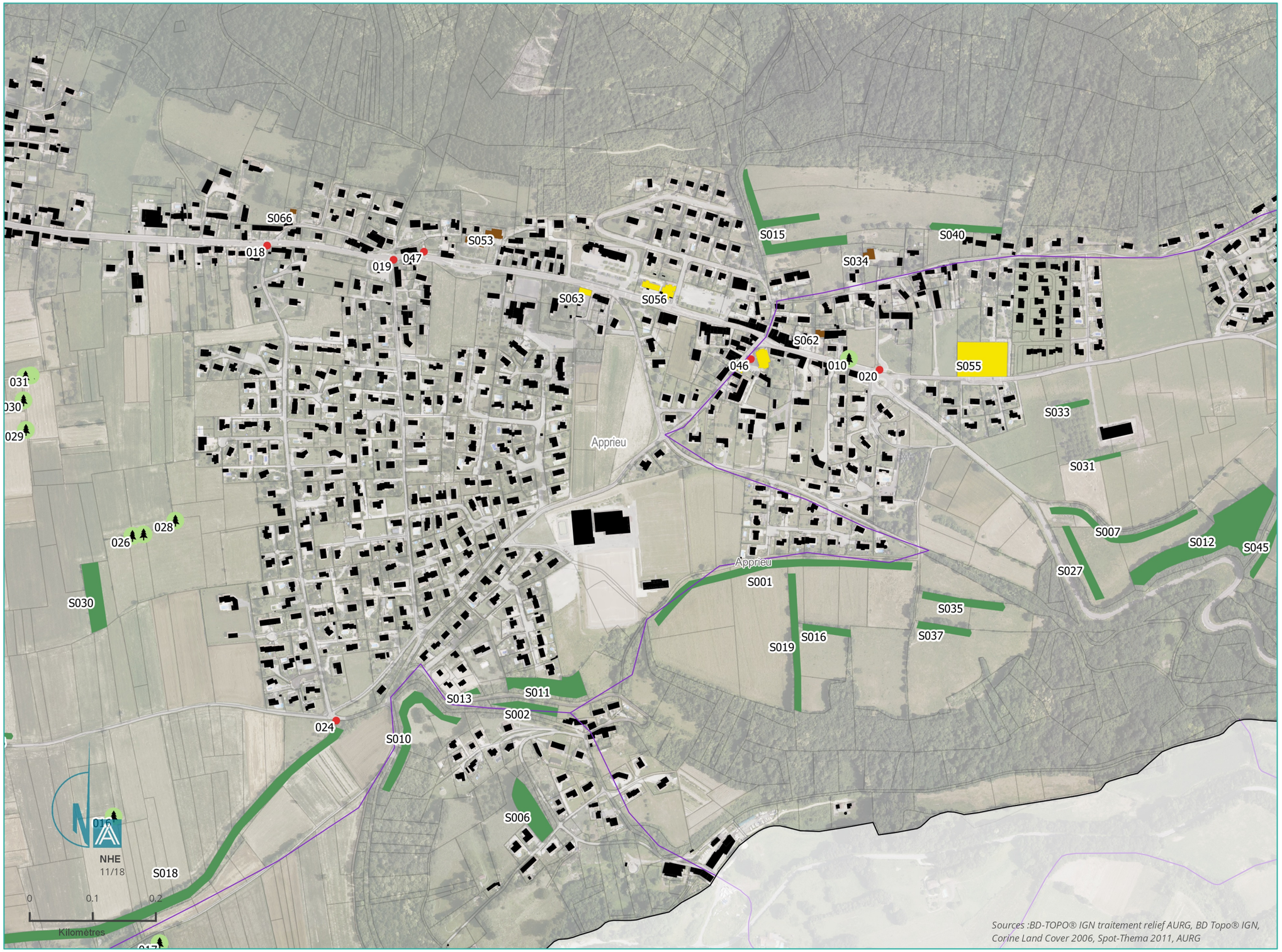

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Apprieu

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

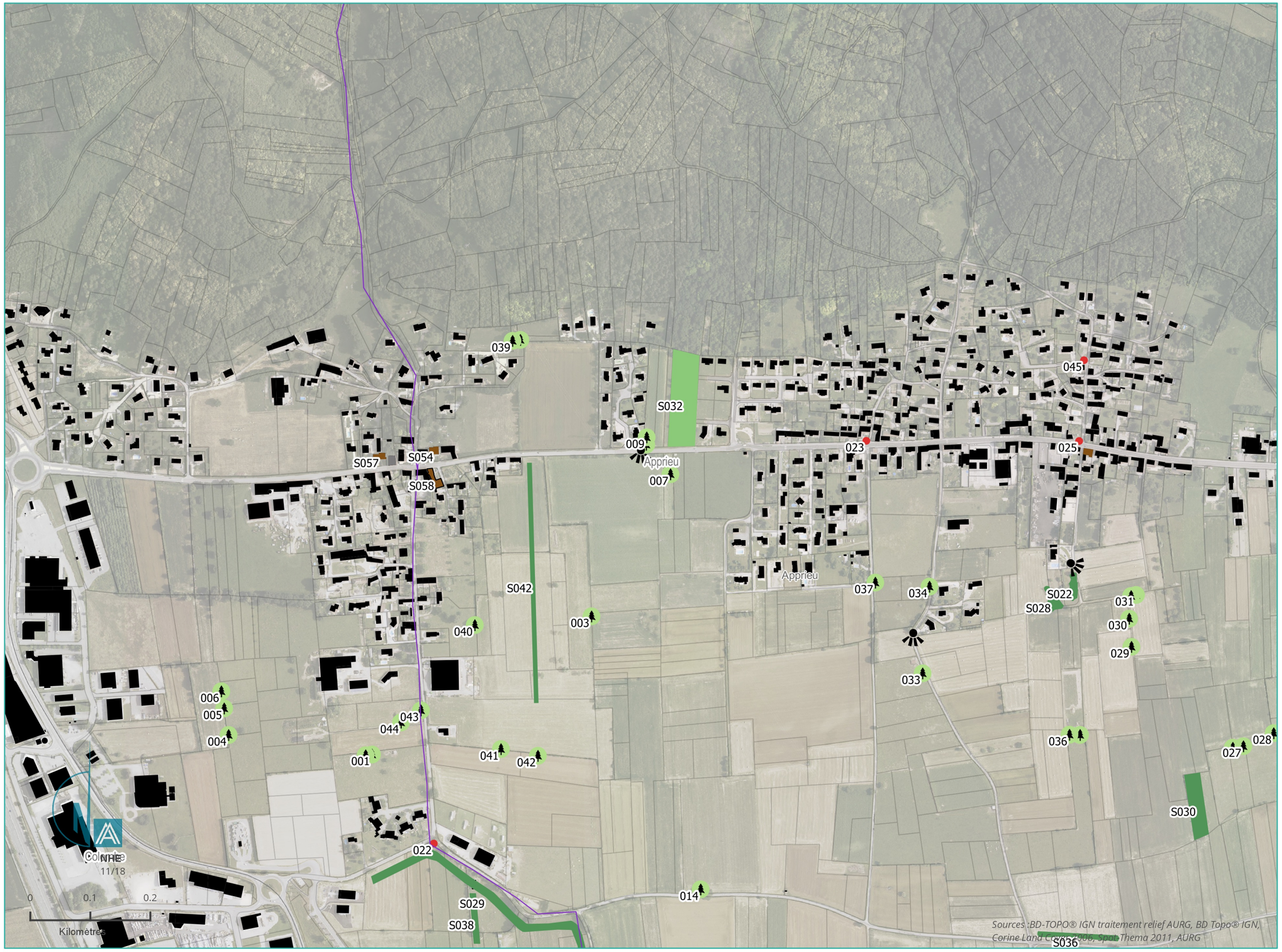

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Apprieu

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3

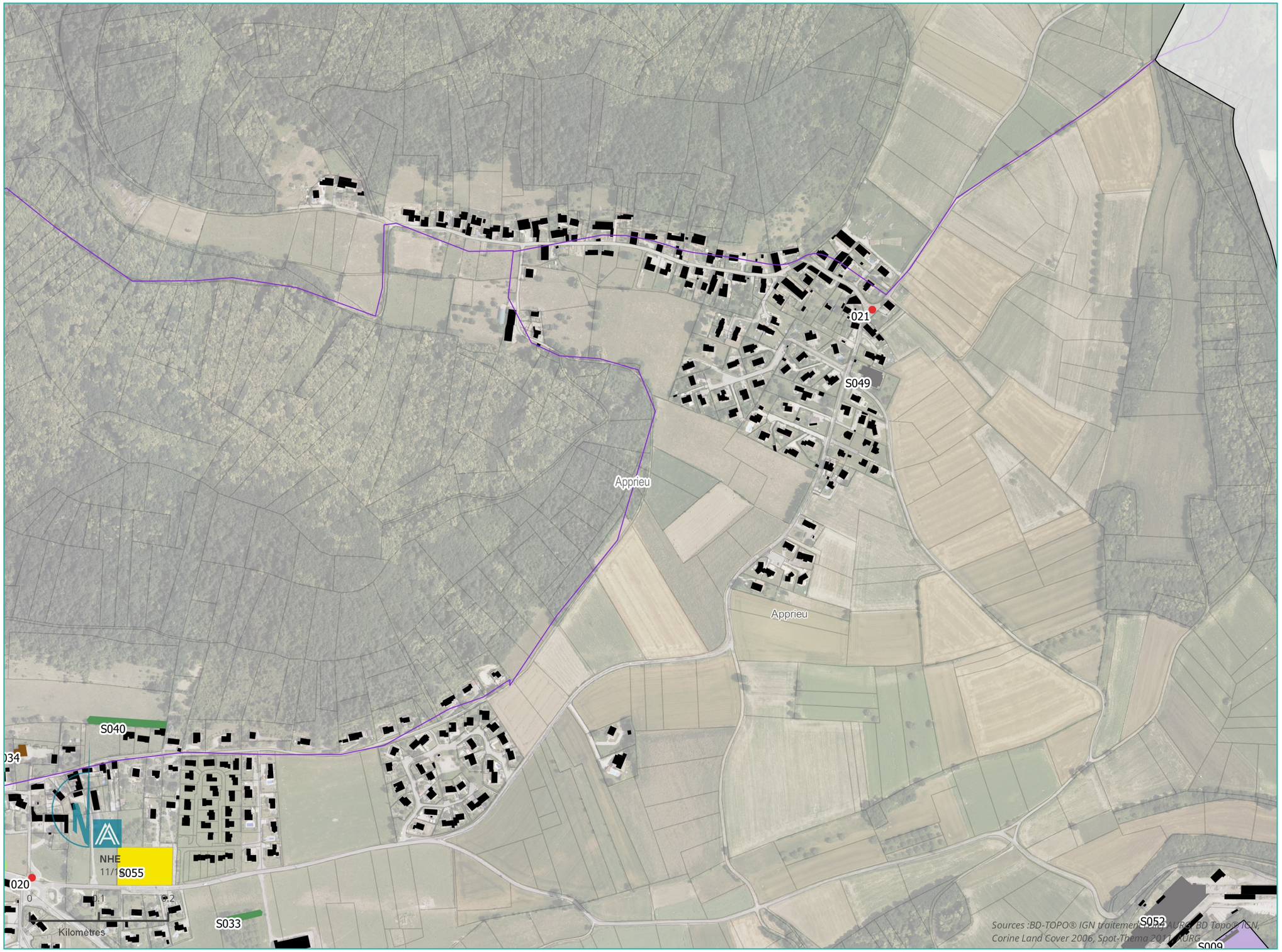

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

BEAUCROISSANT (BEA)

Code Insee 38030

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38030_001	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_002	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_003	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_004	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_005	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_006	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_007	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_008	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_009	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_010	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_011	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_012	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_013	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_014	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR
38030_015	Pierre à cupules, dites Pierre pucelle	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{H}	
38030_016	Porche, 100 rue de la fontaine	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{S,E}	
38030_017	Lavoir	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{H,A}	PDIPR
38030_018	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38030_L01	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L02	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L03	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L04	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L05	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L06	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L07	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L08	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L09	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L10	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L11	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L12	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L13	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L17	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L18	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L19	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L20	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L21	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L22	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L23	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L24	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L25	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L26	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L27	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L28	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L29	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38030_L30	Alignement	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38030_L31	Alignement	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38030_L32	Alignement	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38030_S001	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S002	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S003	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S004	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S005	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S006	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S007	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S008	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S009	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S010	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S011	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S012	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S013	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S014	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S015	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S016	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S017	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S018	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S019	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S020	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S021	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S022	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S023	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S024	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S025	Boisement et Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S026	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S027	Boisement et Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S028	Maison, 190 rue du bourg	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S029	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38030_S030	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S031	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S033	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S034	Maison croisement Bourg/14 sept.	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,S}	PDIPR
38030_S035	Maison bourgeoise, 265 rue St-Georges	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{H}	
38030_S036	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S037	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S038	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	

BEAUCROISSANT (BEA)

Code Insee 38030

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38030_S039	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S040	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S041	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S042	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S043	Maison dauphinoise, impasse du four	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S044	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S045	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S046	Chapelle de la Croze	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{H}	
38030_S047	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S048	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S049	Mairie école	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{H,A}	PDIPR
38030_S050	Maison croisement Bourg/14 sept.	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,S}	PDIPR
38030_S051	Maison, 175 rue du bourg	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S052	Usine de tissage scierie/soieire Benon, place de la mairie face à l'école	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{H,A}	
38030_S053	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S054	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S055	Maison croisement Bourg/14 sept.	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,S}	PDIPR
38030_S056	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S057	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38030_S058	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38030_S059	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38030_S060	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A}	
38030_S061	Château en ruines	6	Patrimoine militaire	6.4	Autre	{H,S}	
38030_S062	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{H,S}	PDIPR
38030_S063	Maison croisement Bourg/14 sept.	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,S}	PDIPR
38030_S064	Maison, 170 Le bourg	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S065	Maison, 130 rue du bourg	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S066	Ensemble de bâtiments, 315 et 340 Rue des Granges	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38030_S067	Maison, 30 Rue de la Fontaine	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38030_S068	Maison traditionnelle et pigeonnier, 30 rue 14 sept.	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38030_S069	Ancien logis, croisement Sabot/Fontaine	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{H,A}	PDIPR
38030_S070	Chapelle de l'ancien prieuré de Notre Dame de Parménie	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{H}	PDIPR
38030_S071	Gare	4	Patrimoine lié aux infrastruct	4.3	Réseau ferroviaire	{H}	PDIPR

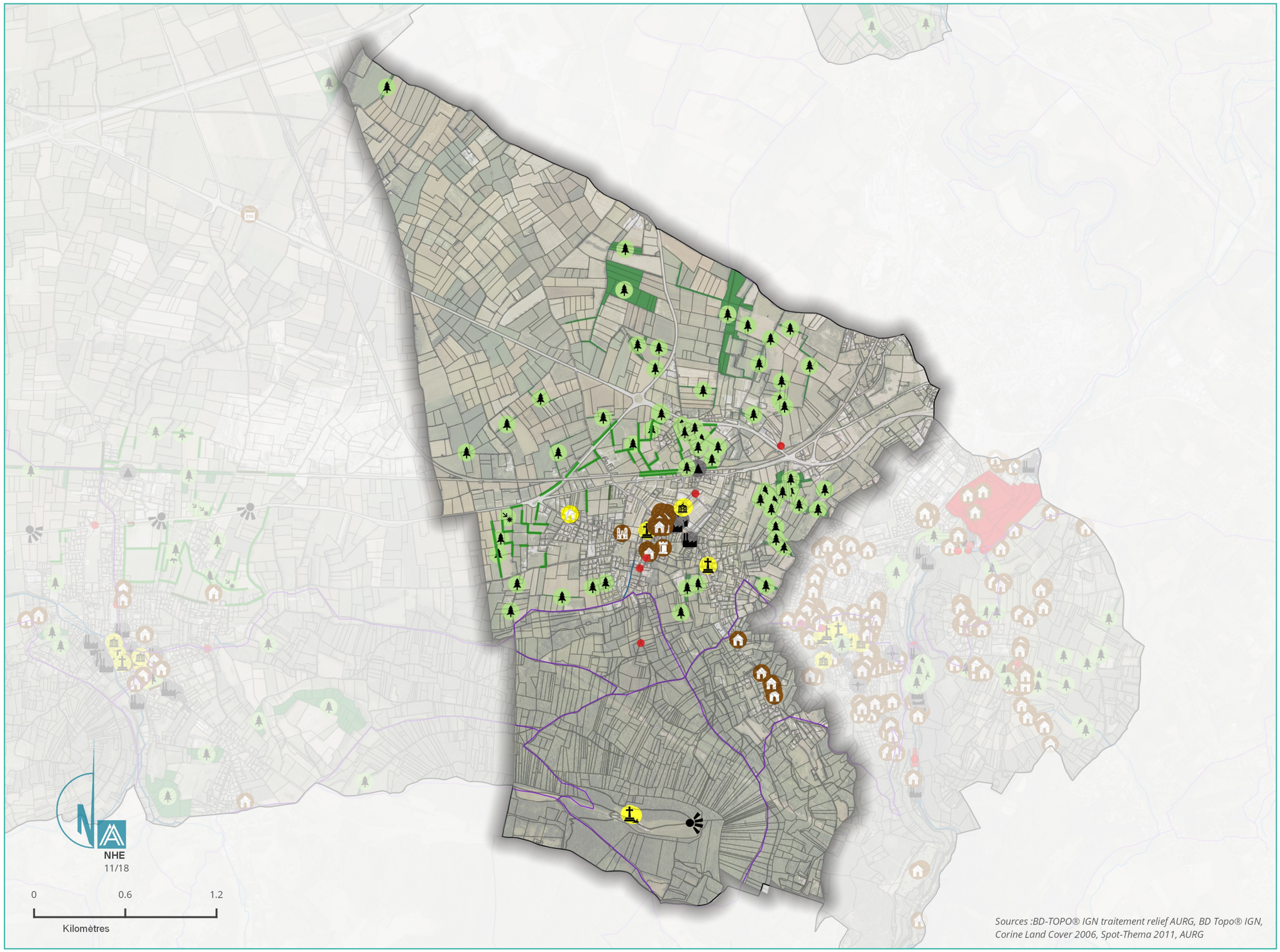

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Beaucroissant

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

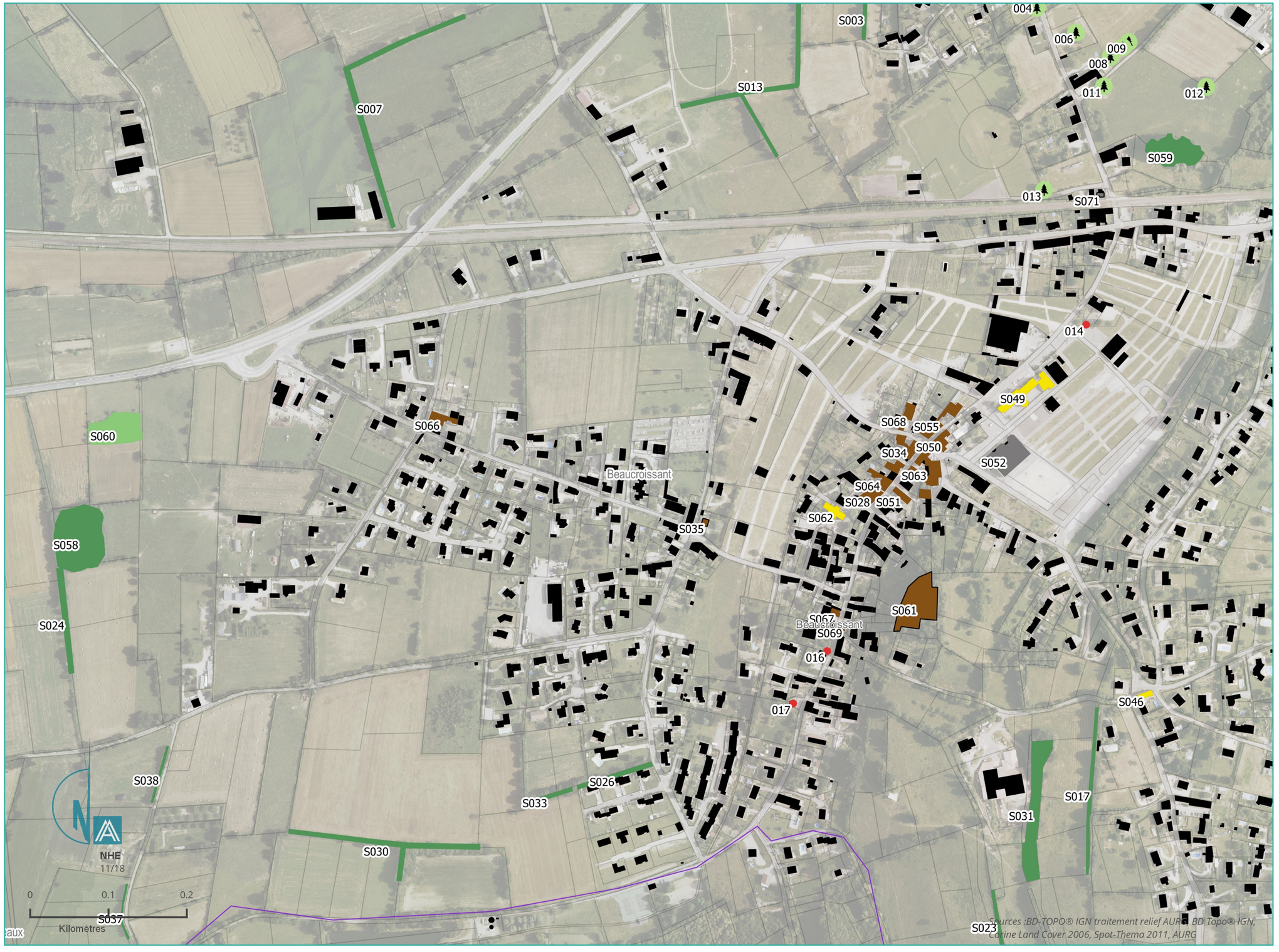

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Beaucroissant

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3

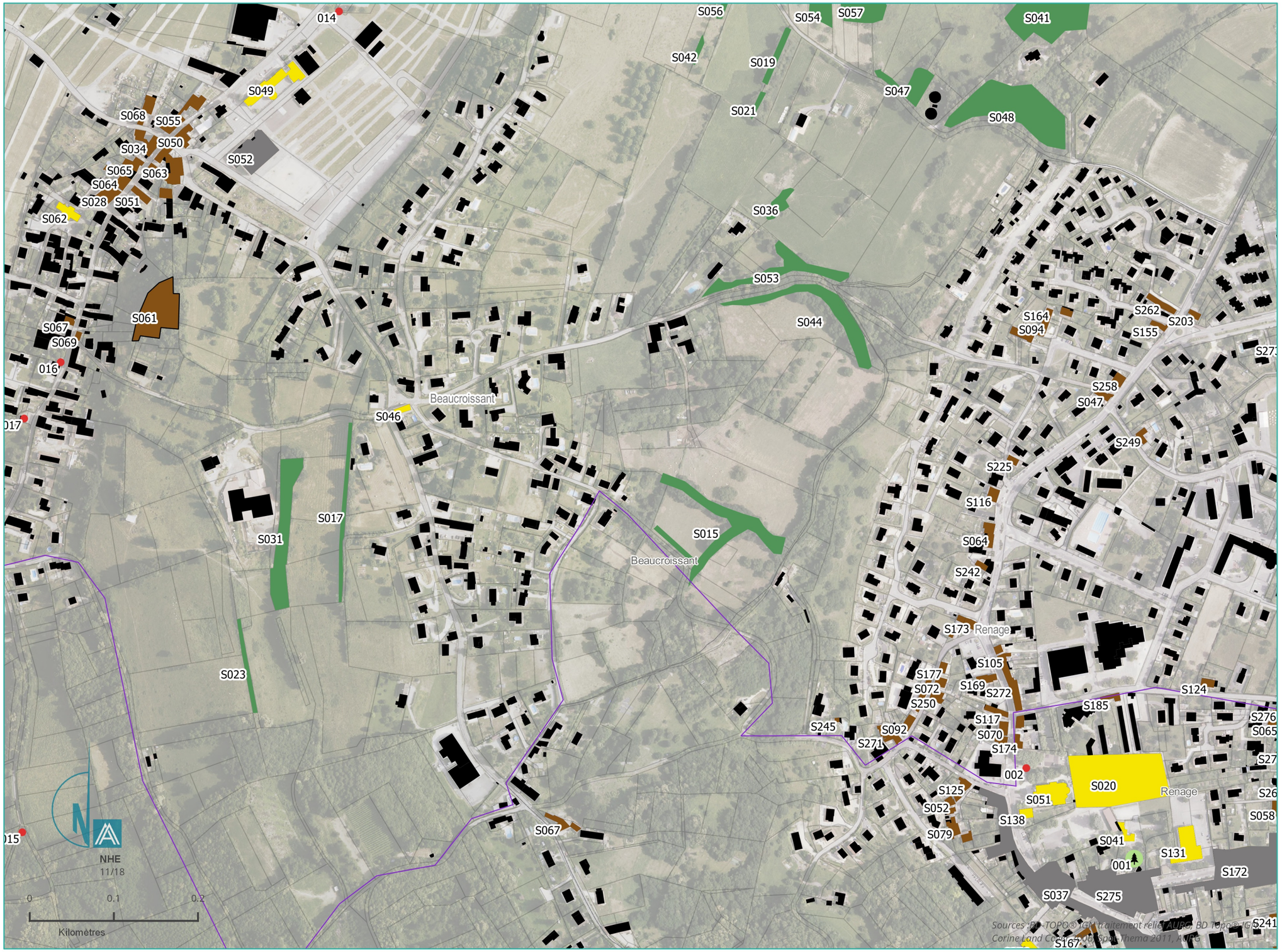

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

BÉVENAIS (BEV)

Code Insee 38042

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38042_001	Lavoir de Michenant	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A,H}	PDIPR
38042_002	Lavoir dit "la boitteuse" la Charrière	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A,H}	
38042_003	Croix la Charrière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S,E}	GR65
38042_004	Croix de chemin, le Garboud	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38042_005	Croix la Charrière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S,E}	PDIPR
38042_006	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H}	PDIPR
38042_007	Croix de Garboud	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S,E}	PDIPR
38042_008	Croix, 192 chemin de Compostelle	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S,E}	GR65 COMPOSTELLE
38042_009	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_010	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_011	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_012	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_013	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_014	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_015	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_016	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_017	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_018	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_019	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_020	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_021	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_022	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_023	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_024	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_025	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_026	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_027	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_028	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_029	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_030	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_031	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_032	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_033	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_034	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_035	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_036	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_037	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_038	Fontaine, le Garboud	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A}	PDIPR
38042_039	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_040	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_041	Espace naturel Sensible	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S,E}	
38042_042	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_043	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_044	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_045	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_046	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_047	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_048	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_049	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_050	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_051	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_052	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_053	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_054	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_055	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_056	Arbre isolé ou bouquet d'arbre à préserver	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38042_L01	Chemin de la Pacalière	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	A définir	
38042_L02	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L03	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L04	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L05	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L06	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L07	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L08	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L09	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L10	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L11	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L12	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L13	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A,E}	
38042_L17	Alignement d'arbre	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A,E}	
38042_L18	Alignement d'arbre	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A,E}	
38042_L19	Linéaire de perception des vues remarquables	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	{S,E}	
38042_L20	Linéaire de perception des vues remarquables	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	{S,E}	
38042_L21	Linéaire de perception des vues remarquables	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	{S,E}	
38042_L22	Linéaire de perception des vues remarquables	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	{S,E}	
38042_S001	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A}	
38042_S002	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A}	
38042_S003	Bois ou bosquet	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38042_S004	Ferme et porte, la Pollardière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S005	Ferme le Garboud, 32 impasse du platane	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	PDIPR
38042_S006	Ferme, la Bourgeat	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H,E}	COMPOSTELLE
38042_S007	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S,E}	PDIPR OAP
38042_S008	Maison de maitre, 523 chemin du Bouvat	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,H}	GR65
38042_S009	Grange, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	PDIPR
38042_S010	Maison, le Garboud	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38042_S011	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{A,H}	PDIPR
38042_S012	Grange, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,H,E}	COMPOSTELLE
38042_S013	Ferme le Garboud, 12 chemin du Curtil	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	PDIPR
38042_S014	Ferme la Bourgeat; 205 chemin la montagne	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	
38042_S015	Ancienne ferme le Garboud, chemin du Garboud	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	PDIPR
38042_S016	Ferme la Charrière, 482	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	
38042_S017	Ferme, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	PDIPR
38042_S018	Chapelle de la Salette	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	PDIPR
38042_S019	Ferme, le Mollard	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H,E}	
38042_S020	Ferme, la Bourgeat	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S021	Ferme, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H,E}	COMPOSTELLE
38042_S022	Ferme, la Bourgeat	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	GR65
38042_S023	Ferme, la Pollardière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S024	Grande demeure le Garboud et parc, 184 ch. de Bièze	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38042_S025	Maison, le Garboud	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38042_S026	Ferme, le Garboud	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	PDIPR
38042_S027	Ecole historique	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H,S,E}	PDIPR
38042_S028	Ferme, la Bourgeat	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S029	Ancienne école de religieuse, la Charrière, 87 chemin de l'église	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H,S}	PDIPR
38042_S030	Grange, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.2	Ferme	{A,H,E}	GR65 COMPOSTELLE
38042_S031	Ferme la Charrière, 142 Ch. Tessonière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	
38042_S032	Ancienne cure, actuelle mairie	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H,S,E}	PDIPR
38042_S033	Ferme la Charrière, 67 chemin de la haute charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	PDIPR
38042_S034	Ferme, le Mollard	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H,E}	GR65
38042_S035	Ferme, la Bourgeat	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	PDIPR COMPOSTELLE
38042_S036	Ferme, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S037	Ferme, le Garboud	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	PDIPR
38042_S038	Grande demeure La Bourgeat, 245 ch. De Compostelle	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	GR65
38042_S039	Ferme la Charrière, 368	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	

BÉVENAIS (BEV)

Code Insee 38042

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38042_S040	Ferme la Pollardière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S041	Ancienne école le Garboud	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H,S}	PDIPR
38042_S042	Ferme la Charrière, 181 chemin de la chapelle	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H}	
38042_S043	Grange, les Routes	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	
38042_S044	Ancien commerce	3	Patrimoine industriel et com	3.6	Commerce	{A,H}	PDIPR
38042_S045	Grande demeure la Charrière	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38042_S046	Ferme, la Garboud	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,H,E}	PDIPR
38042_S047	Ferme, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S048	Ferme, la Pollardière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S049	Bâtiment agricole, 461 chemin de Bouvat	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	
38042_S050	Ferme, la Charrière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38042_S051	Ancienne usine de soierie	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	PDIPR
38042_S052	Ancien moulin le Garboud	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,H}	PDIPR
38042_S053	Maison bourgeoise, 461 chemin de Bouvat	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38042_S054	Ferme, la Pollardière	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Bévenais

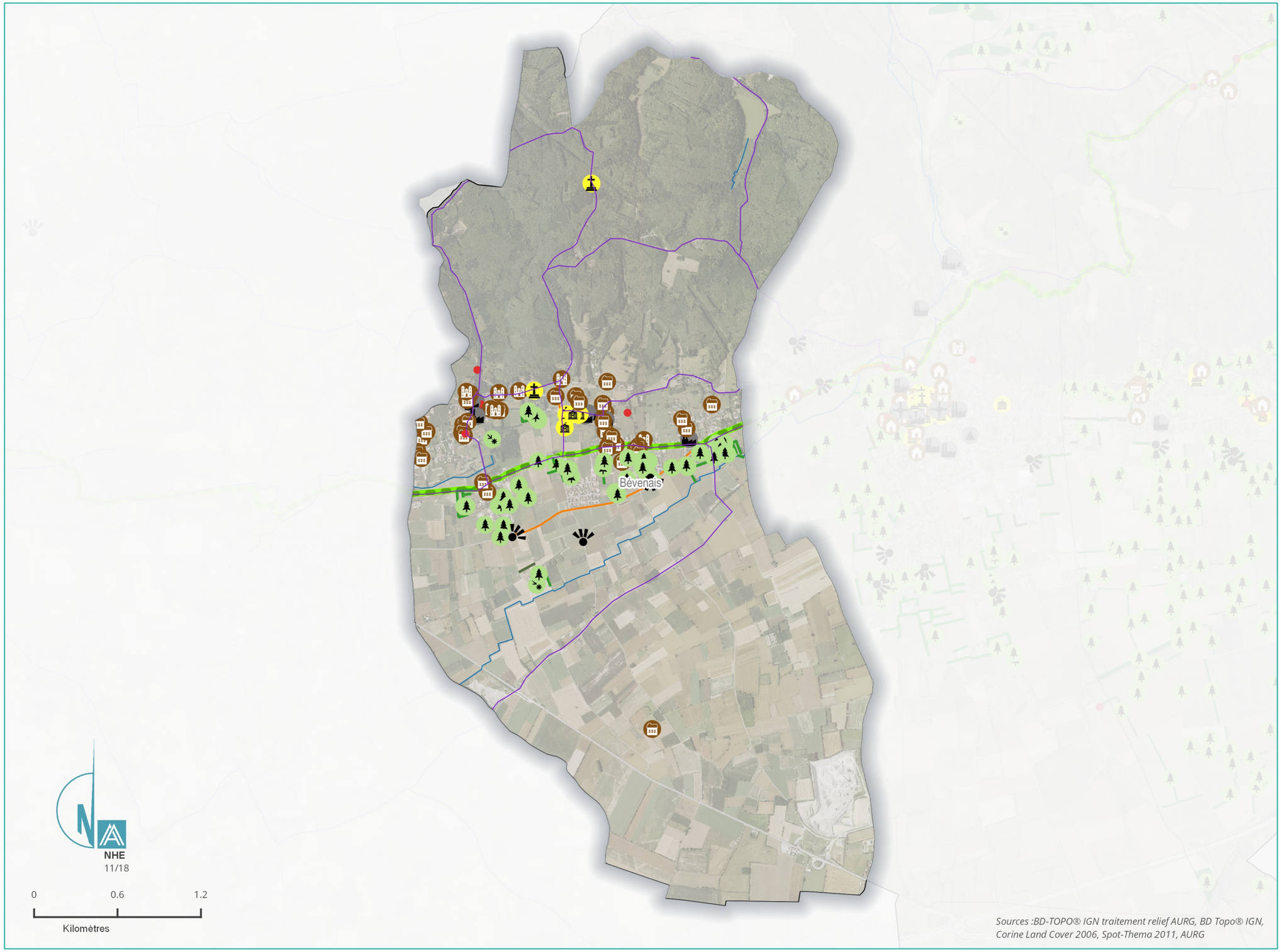

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Bénevais

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

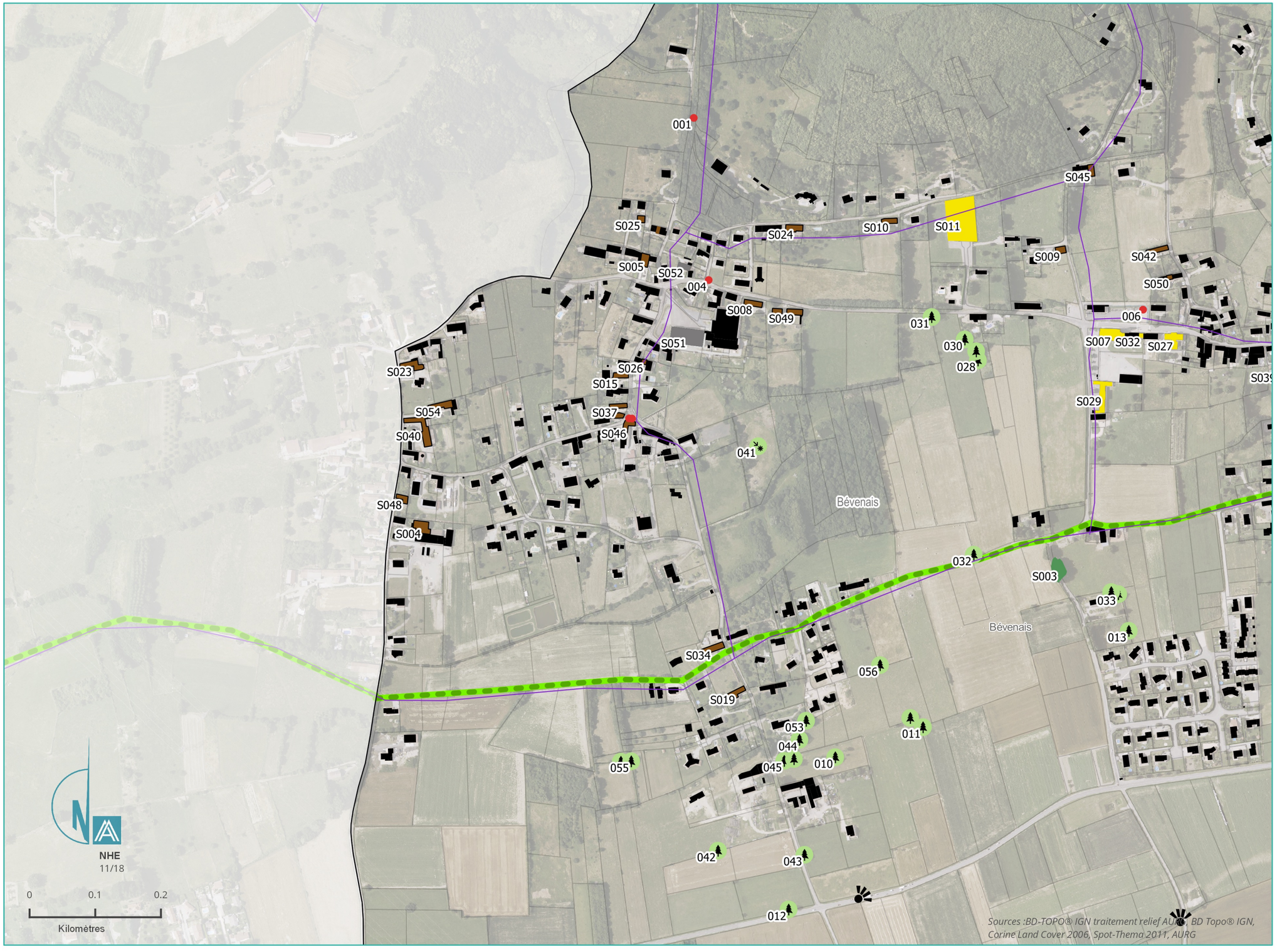

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Bénevais

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

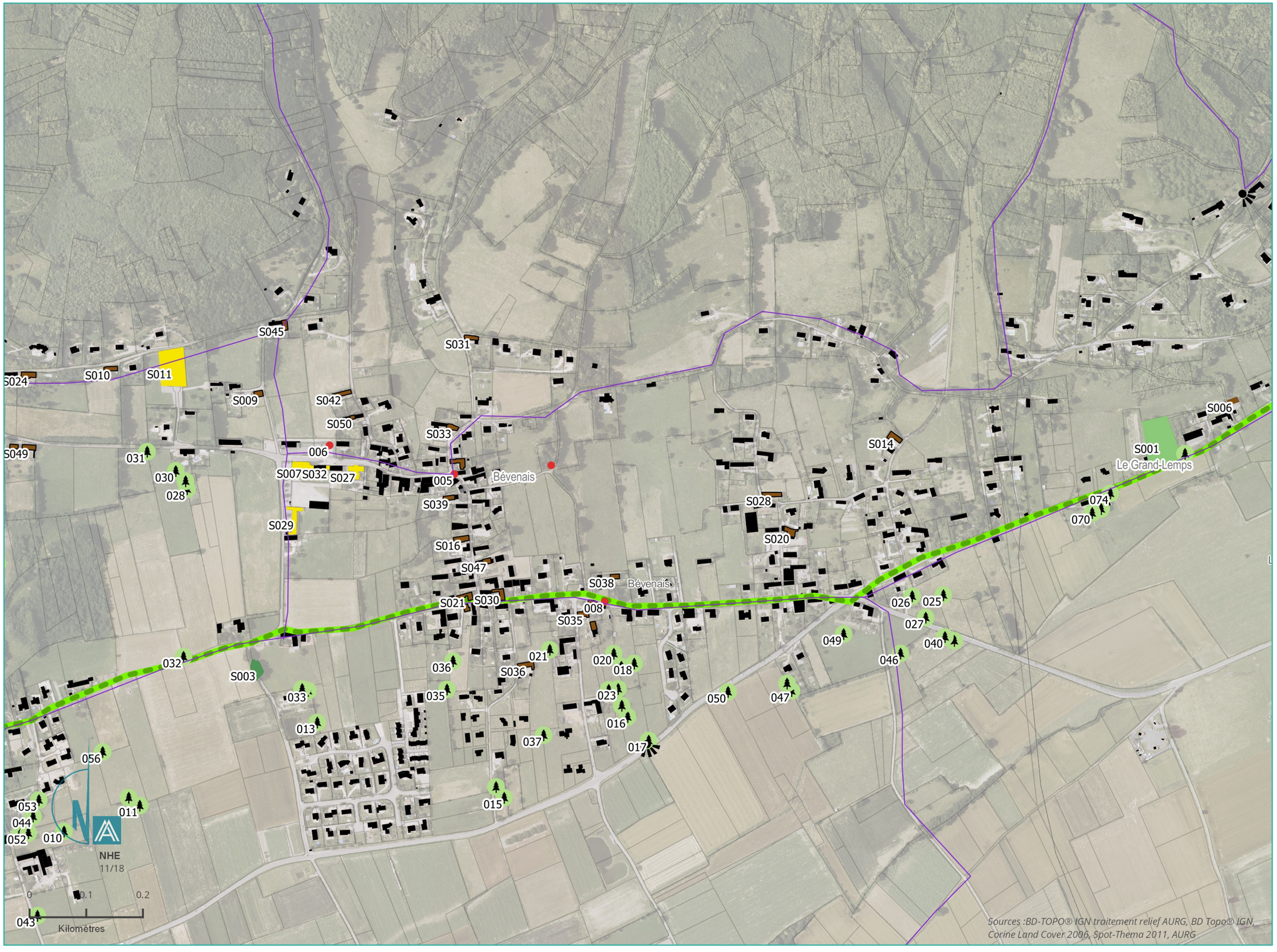

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

BIZONNES (BIZ)

Code Insee 38046

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38046_001	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38046_002	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38046_003	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR
38046_004	Croix de Javetière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR CYCLO
38046_005	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38046_006	Croix de la Gaillardière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR
38046_007	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR CYCLO
38046_008	Croix de la Villardière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38046_009	Croix du Trièvе	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR CYCLO
38046_010	Croix de Grand Champ	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38046_012	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	PDIPR
38046_011	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	PDIPR CYCLO
38046_S001	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{H}	PDIPR
38046_S002	Maison bourgeoise, 3 chemin des Allerins	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38046_S003	Ecole libre de filles, 80 chemin de la mairie	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,S,H}	PDIPR CYCLO
38046_S004	Maison rurale, 31 chemin de la Lucardière	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,S}	
38046_S005	Château de la Villardière	8	Patrimoine de prestige	8.1	Château avec parc	{A,H}	
38046_S006	Maison bourgeoise, 12 route des Mathianières	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR CYCLO
38046_S007	Eglise Saint-Ferréol	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,S,H}	PDIPR
38046_S008	Maison bourgeoise, 287 chemin de Douilletière, linteau de 1775	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38046_S009	Maison, 48 Croix du Suaz	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38046_S010	Ecole primaire, rue la Croix du Suaz	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,S,H}	PDIPR
38046_S011	Ecole maternelle, chemin de l'arête	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A}	
38046_S012	Mairie, chemin de la mairie	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{S}	PDIPR CYCLO

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Bizonnes

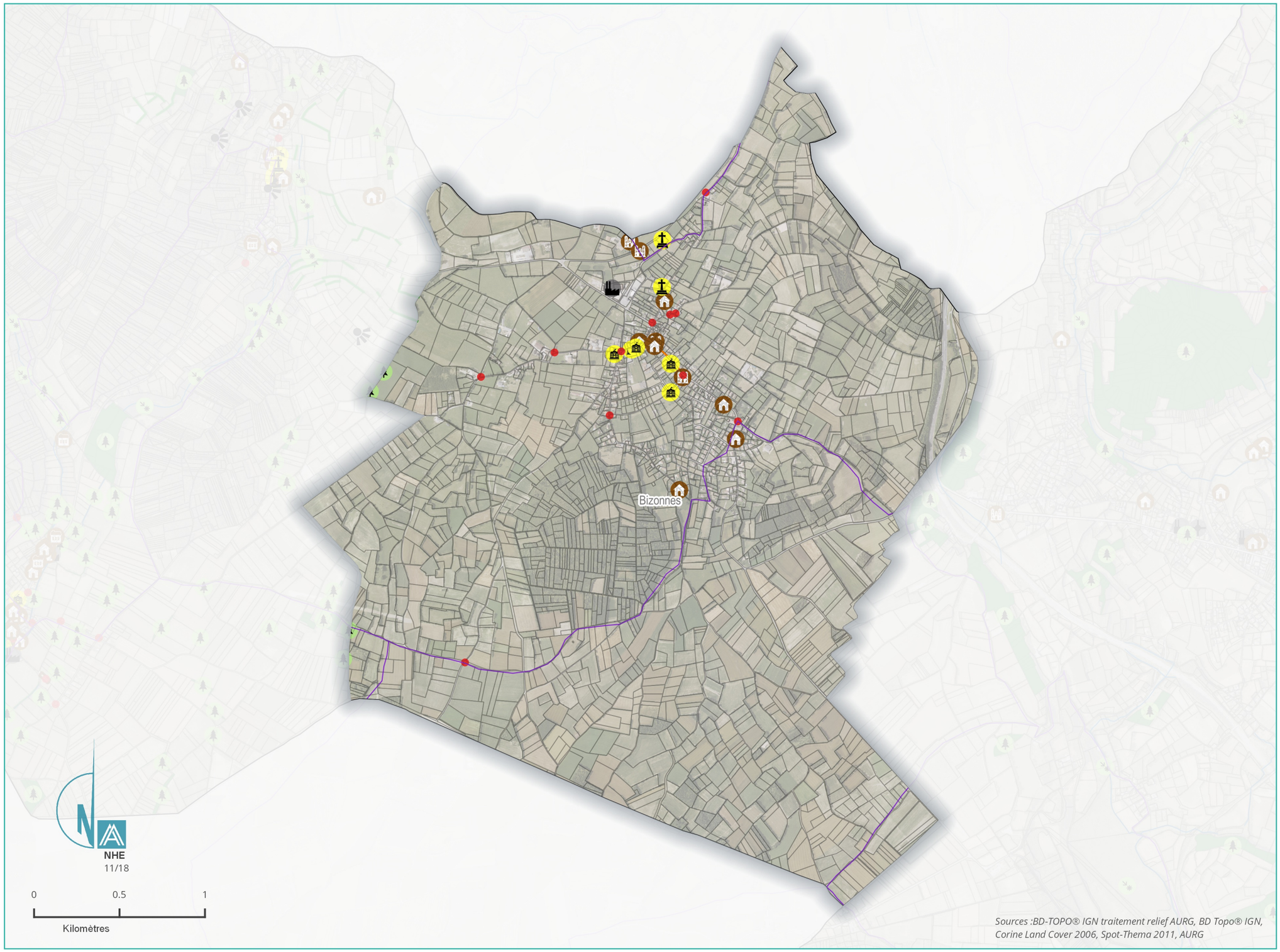

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

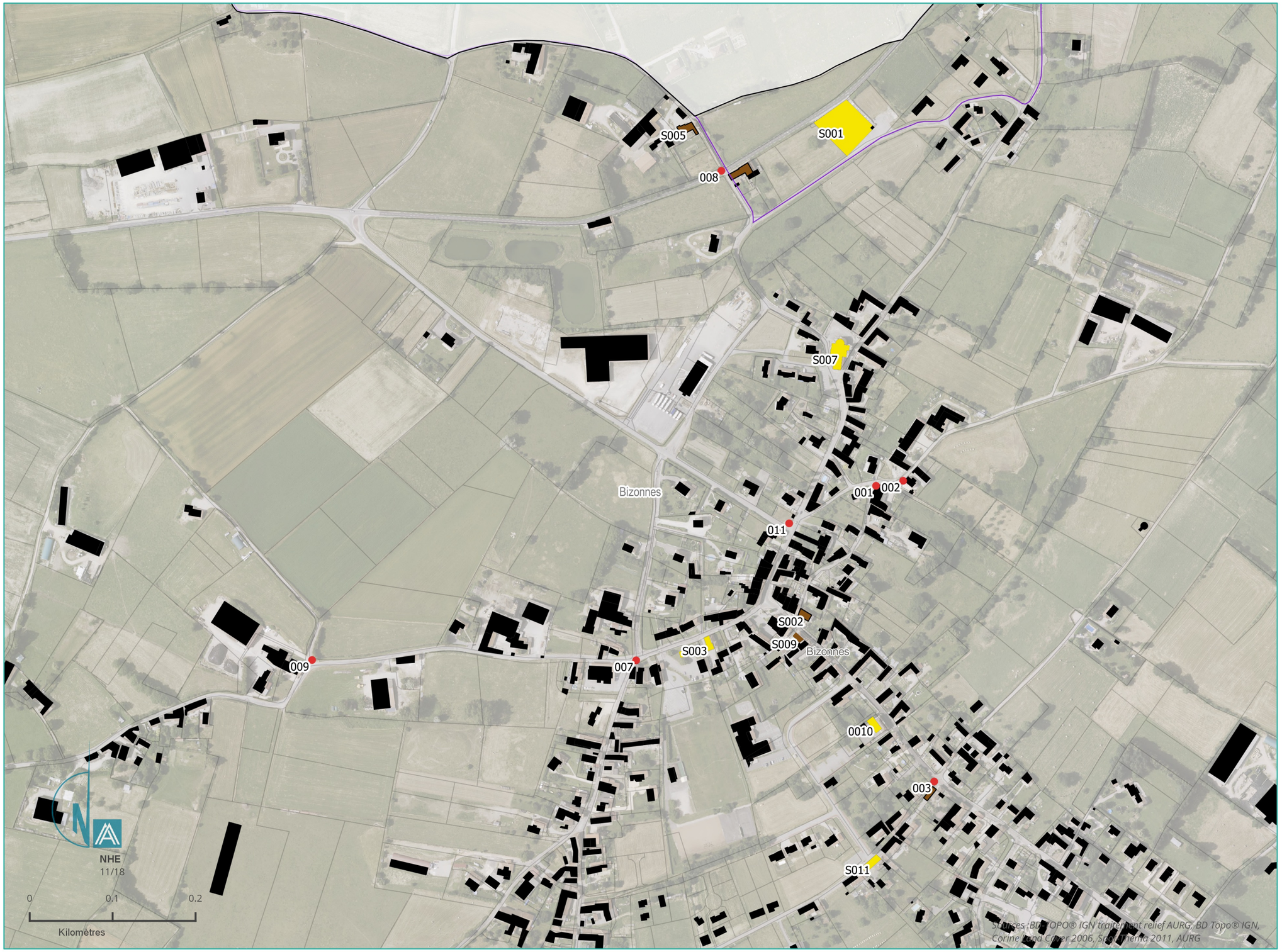

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

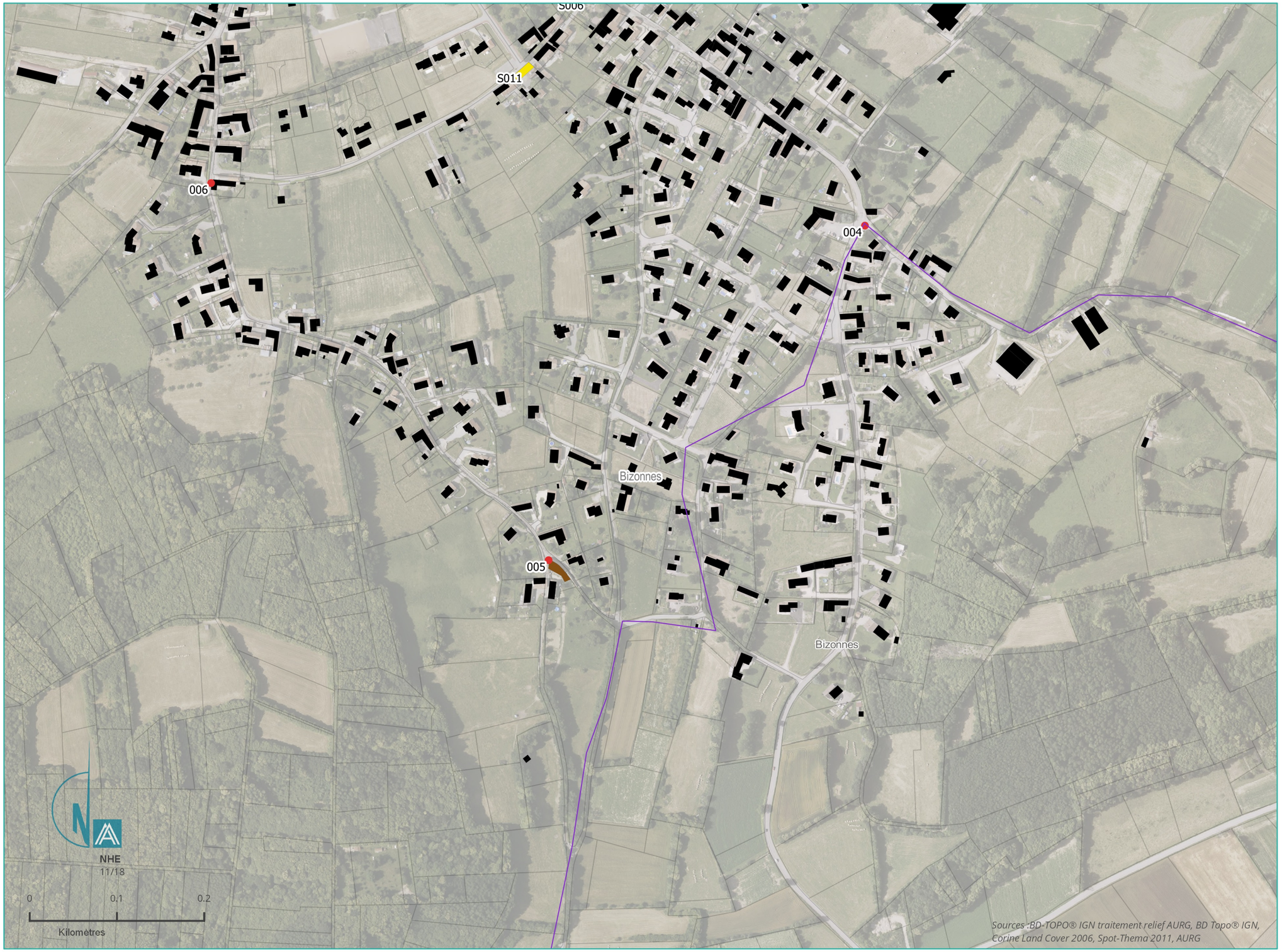

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

BURCIN (BUR)

Code Insee 38063

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38063_001	Croix de Milin	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	PDIPR
38063_002	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	
38063_003	Croix de la Commanderie	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	PDIPR
38063_004	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	GR65 COMPOSTELLE
38063_005	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S}	GR65 COMPOSTELLE
38063_007	Croix du Moine mort	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	
38063_006	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{S,H}	
38063_S001	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S002	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S003	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S004	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S005	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S006	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S007	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S008	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S009	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S010	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S011	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S012	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S013	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S014	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S015	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S016	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S017	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S018	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S019	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S020	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S021	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S022	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38063_S023	Parc privé	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable	{E}	
38063_S024	Ensemble homogène de demeures bourgeoises avec parcs	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{E}	
38063_S025	Maison Bourdariat (Mounier)	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,S,E,H}	
38063_S026	Ancienne école de filles	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H}	
38063_S027	Commanderie	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,S,H}	PDIPR
38063_S028	Chapelle Notre-Dame de Milin	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,S,H}	PDIPR
38063_S029	Maison rurale Paturle	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,E}	
38063_S030	Maison rurale, ancien relai de poste	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H}	
38063_S031	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	GR65 COMPOSTELLE
38063_S032	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR
38063_S033	Ferme de la Bourbre	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,E}	CYCLO
38063_S034	Usine de soierie de Fortoul	3	Patrimoine industriel et commercial	3.7	Autre	{A,H}	PDIPR
38063_S035	Eglise Saint-Martin	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,S,H}	CYCLO
38063_S036	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{A,S}	PDIPR
38063_S037	Ecole primaire, ancienne école de garçons	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,S}	
38063_S038	Parc privé	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable	{E}	
38063_S039	Parc privé	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable	{E}	

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Burcin

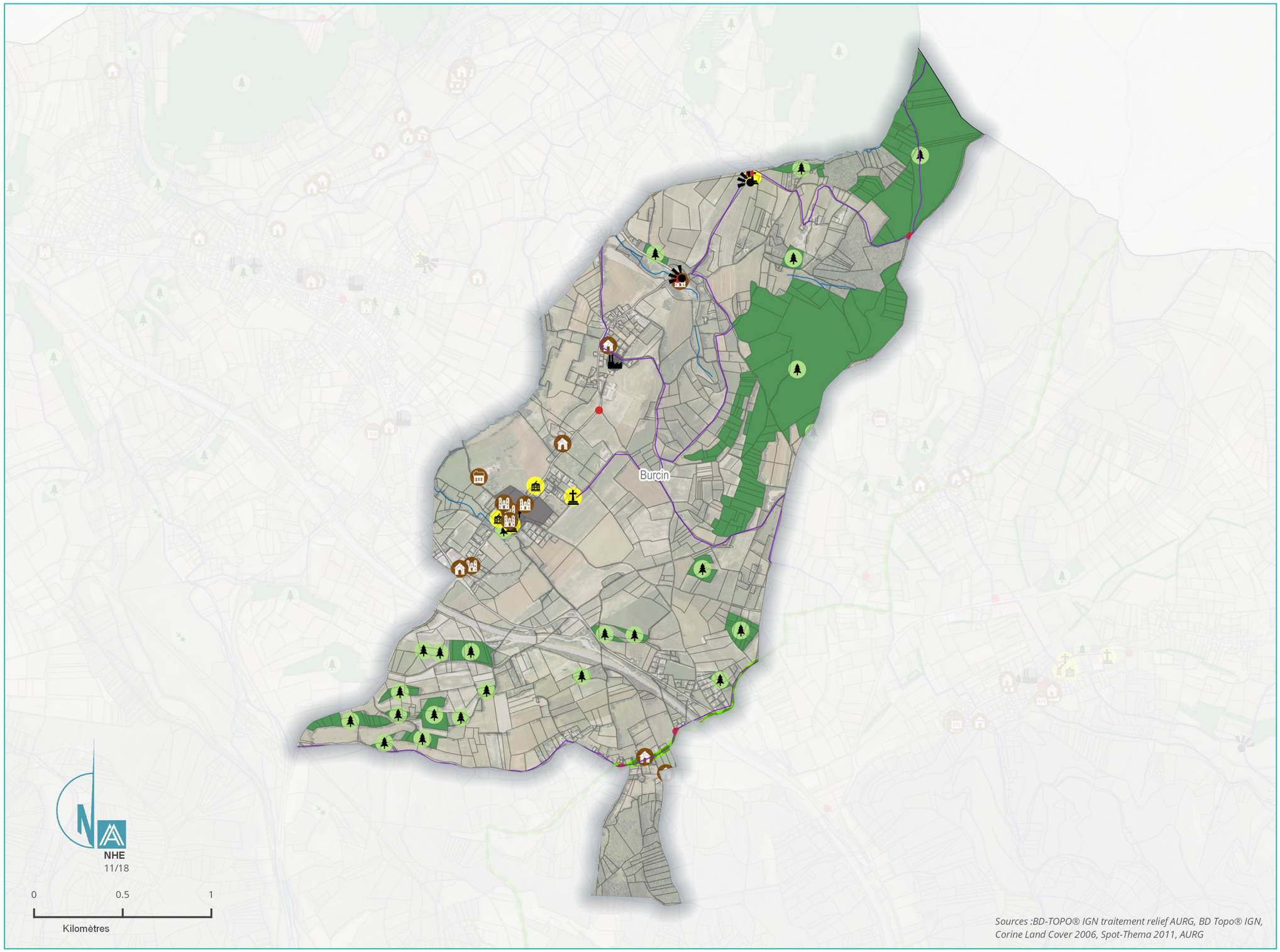

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

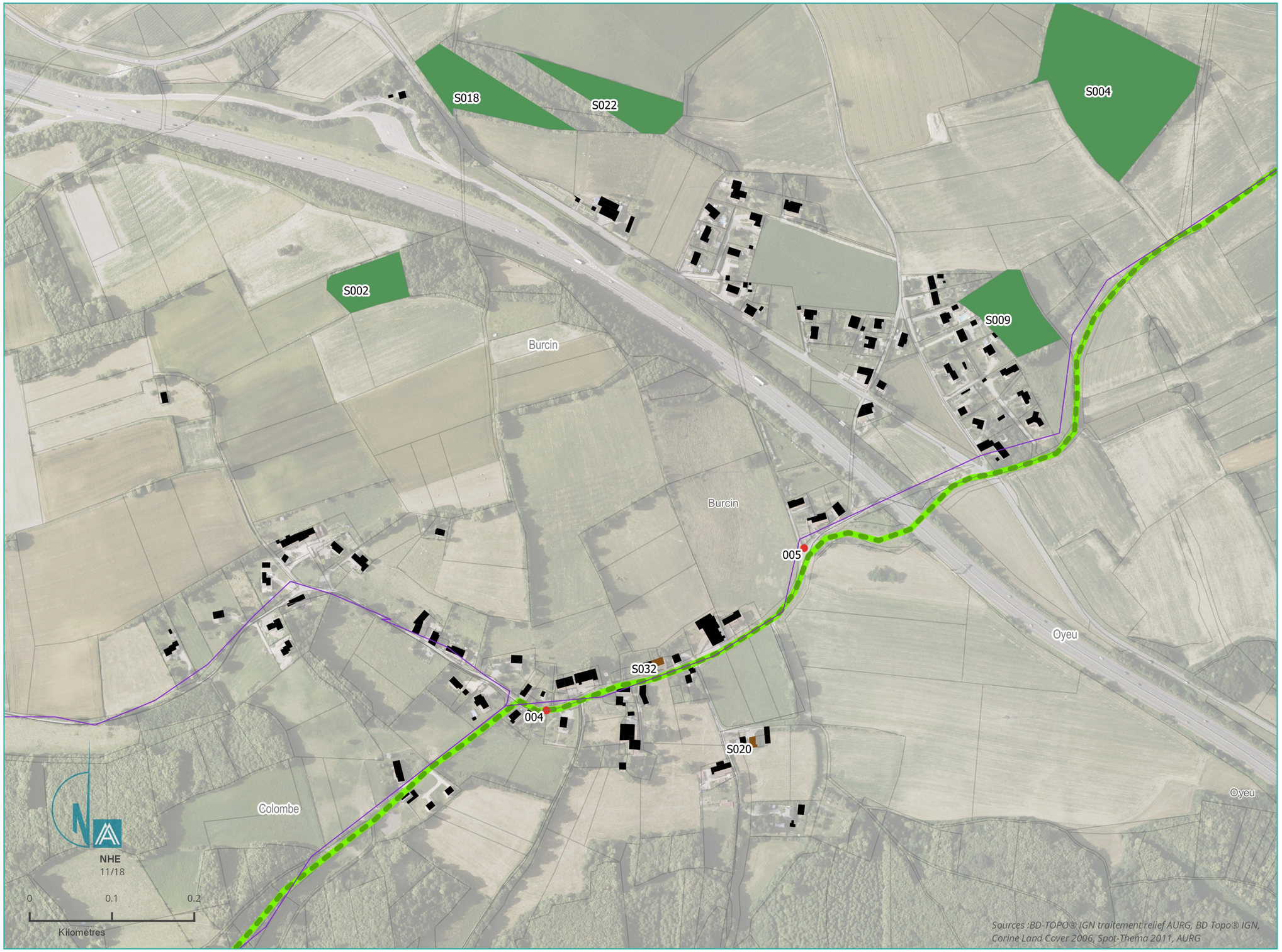

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Burcin

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

CHABONS (CHA)

Code Insee 38065

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38065_001	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	
38065_002	Gruoir	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{A,H}	PDIPR
38065_003	Croix de Saint Sixte	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,S,H}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_004	Etang des Cygnes	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{S}	
38065_005	Puits de Baraban, chemin de Baraban	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{H}	PDIPR CYCLO Circuit CHABONS
38065_006	Les Serves, chemin des Serves, retenues d'eau et étangs	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{S,E}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_007	Les Serves, chemin des Sources, retenues d'eau et étangs	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{S,E}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_008	Cabane des chasseurs, chemin du chevallet	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{S,H}	PDIPR
38065_009	Arbre remarquable, platane	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38065_010	Arbre remarquable, platane	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38065_011	Arbre remarquable, platane	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38065_012	Arbre remarquable, platane	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38065_L01	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38065_S001	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S002	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S003	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S004	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S005	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S006	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S007	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S008	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S009	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S010	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S011	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S012	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S013	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S014	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S015	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S016	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S017	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S018	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S019	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S020	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S021	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S022	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S023	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S024	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S025	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S026	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38065_S027	Manoir de la Touvière	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,H}	PDIPR
38065_S028	Eglise Notre-Dame de l'Assomption	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,S,H}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_S029	Maison Goy	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	Circuit CHABONS
38065_S030	Ancienne forge Guillermin	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38065_S031	Ferme de type dissocié, impasse Mésanges	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38065_S032	Bâti traditionnel, chemin du Barril	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	Circuit CHABONS
38065_S033	Ensemble dissocié de maisons, dite "Ferme Durand/de la Combe	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,H,E}	PDIPR
38065_S034	Bâti traditionnel, chemin du Barril	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	Circuit CHABONS
38065_S035	Ensemble de maisons, chemin de la Blache	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR
38065_S036	Maison avec logis et dépendances, 28 Brelière	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,S}	Circuit CHABONS
38065_S037	Ancienne scierie	3	Patrimoine industriel et commercial	3.7	Autre	{A,S,H}	
38065_S038	Bâti traditionnel, chemin du Barril	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	Circuit CHABONS
38065_S039	Ancien tissage Guéneau	3	Patrimoine industriel et commercial	3.7	Autre	{A,H}	Circuit CHABONS
38065_S040	Bâti traditionnel, chemin du Barril	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	Circuit CHABONS
38065_S041	Ancien tissage Probey-Gallin	3	Patrimoine industriel et commercial	3.7	Autre	{A,H}	Circuit CHABONS
38065_S042	Demeure bourgeoise et son parc, 105 Rte de Grenoble	8	Patrimoine de prestige	8.3	Demeure bourgeoise	{A}	
38065_S043	Maison Troclet, chemin de Vaux	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38065_S044	Bâti traditionnel, chemin des marais	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	
38065_S045	Bâti traditionnel, chemin des marais	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	
38065_S046	Bâti traditionnel, chemin des marais	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	
38065_S047	Bâti traditionnel, chemin des marais	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	
38065_S048	Bâti traditionnel, chemin des marais	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	
38065_S049	Bâti traditionnel, chemin des marais	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A,E}	
38065_S050	Bâti traditionnel, chemin des marais	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,E}	
38065_S051	Bâti traditionnel, chemin des marais	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,E}	
38065_S052	Ensemble dissocié de maisons, dite "Ferme Durand/de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,E}	PDIPR
38065_S053	Ensemble dissocié de maisons, dite "Ferme Durand/de la Combe	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,H,E}	PDIPR
38065_S054	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	PDIPR
38065_S055	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	PDIPR
38065_S056	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	PDIPR
38065_S057	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	PDIPR
38065_S058	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,E}	PDIPR
38065_S059	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	PDIPR
38065_S060	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_S061	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,E}	PDIPR Circuit CHABONS
38065_S062	Bâti traditionnel, chemin de la Combe	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,E}	PDIPR
38065_S063	Ensemble de maisons avec dépendances	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,E}	Circuit CHABONS

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Chabons

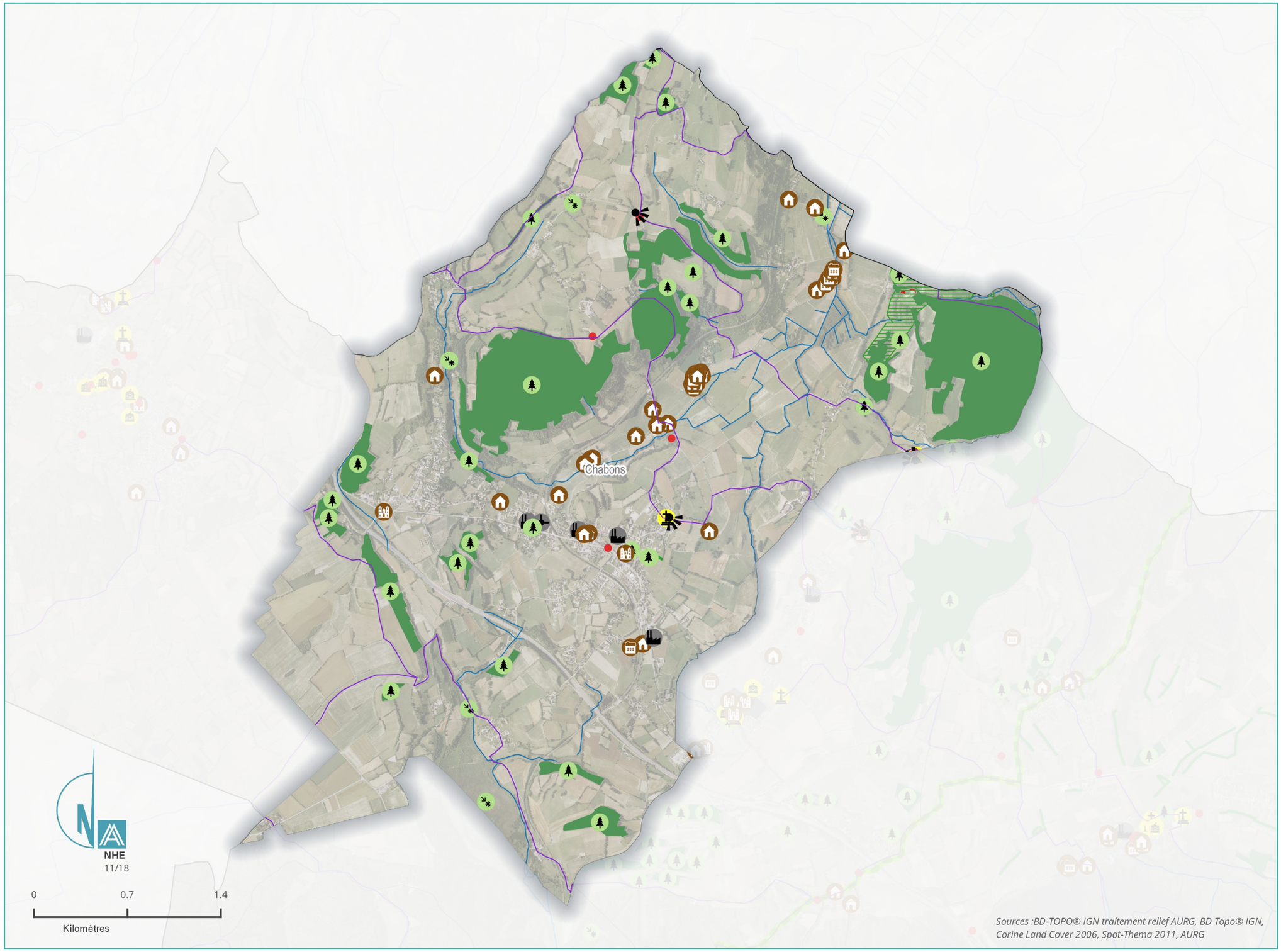

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

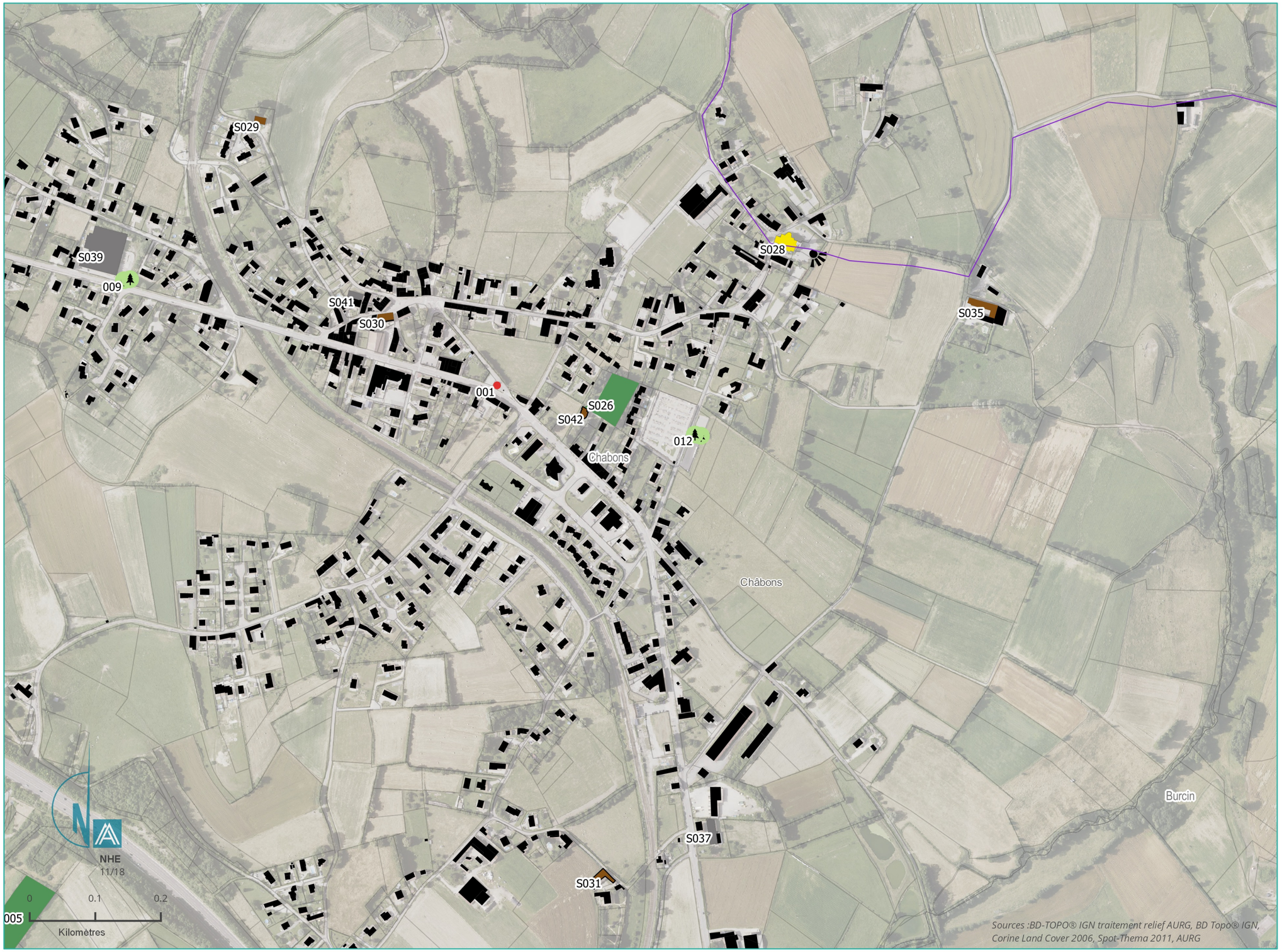

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Châbons

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Châbons

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom4

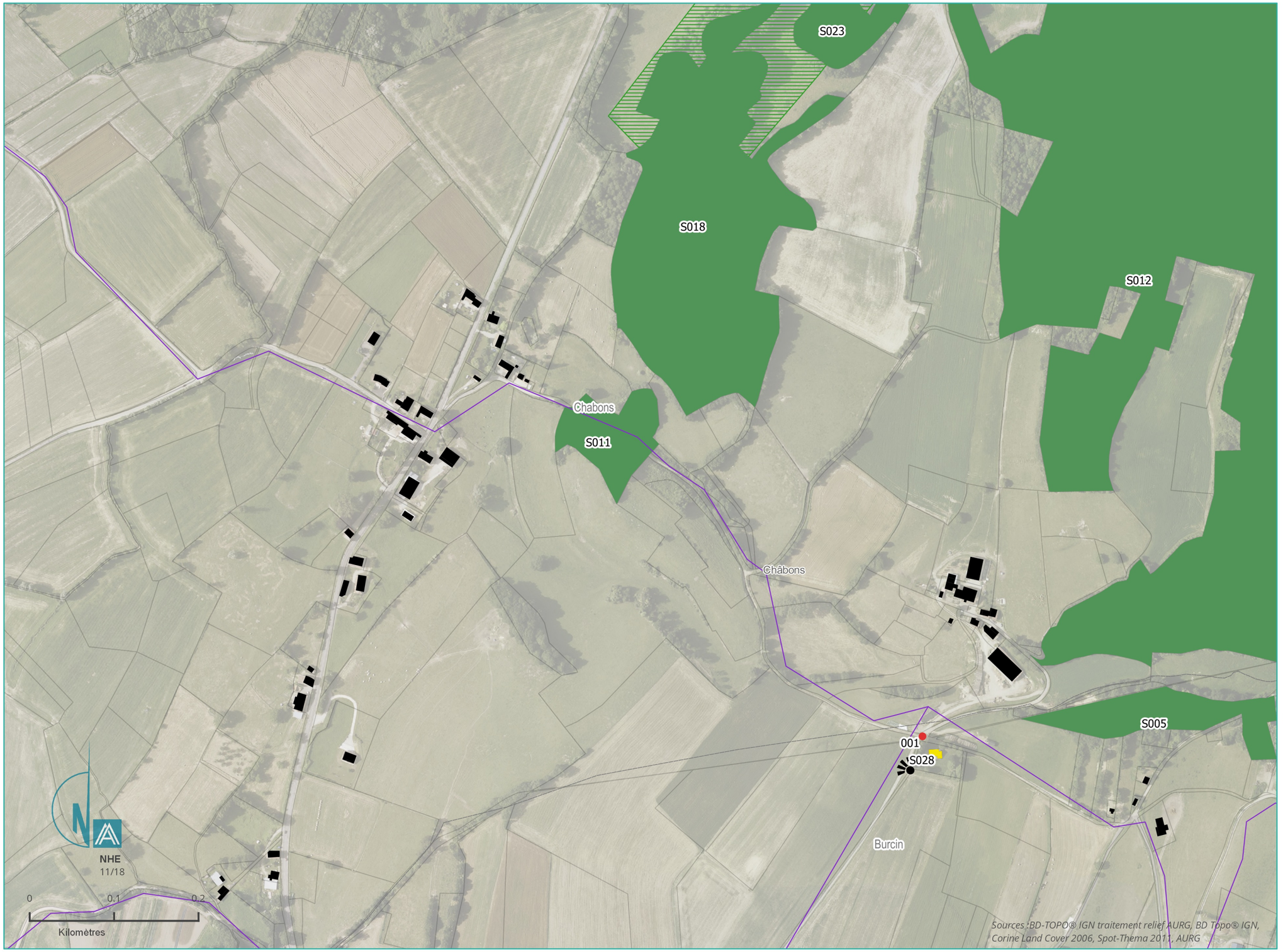

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Châbons

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom5

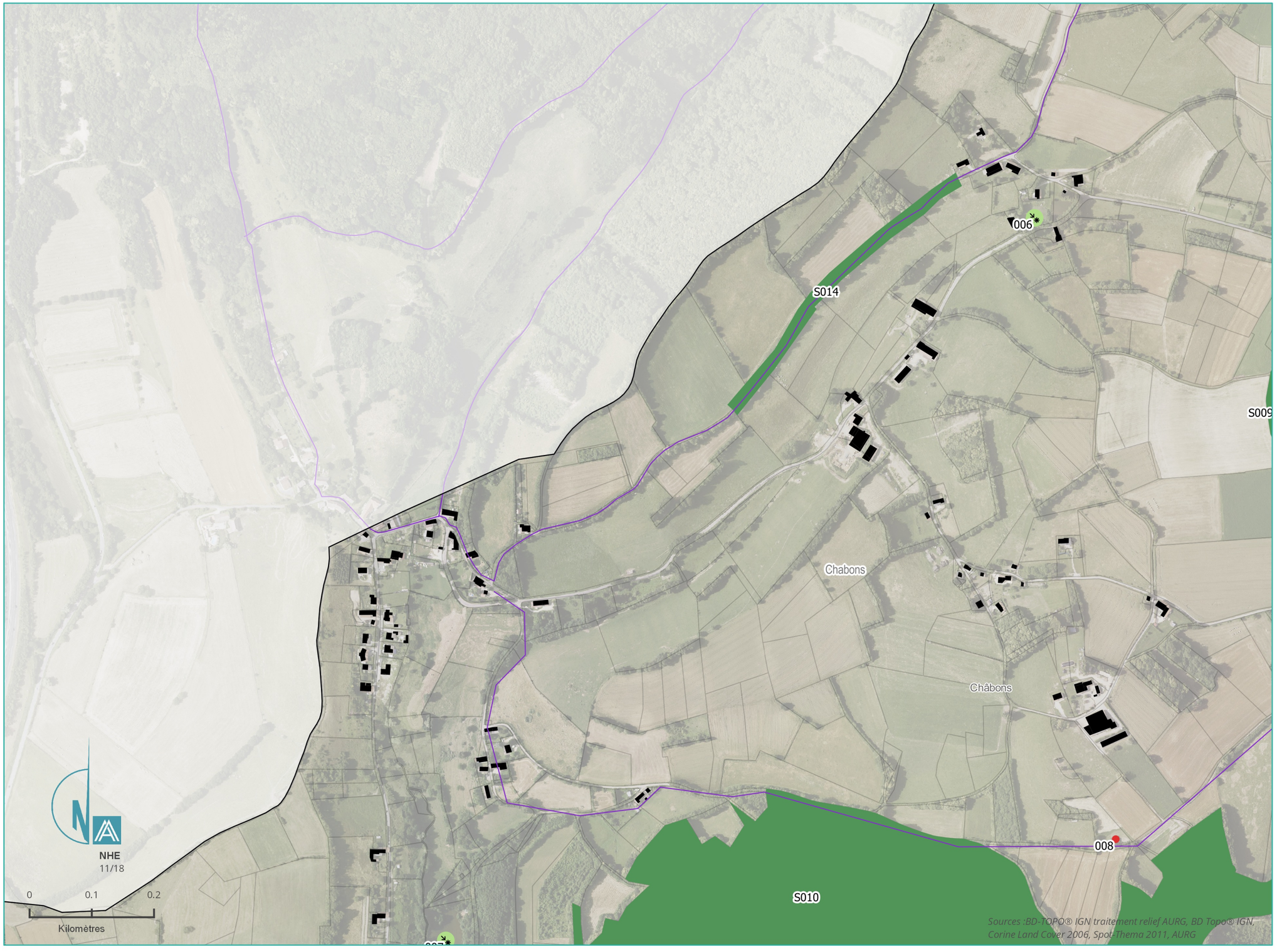

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Châbons

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom6

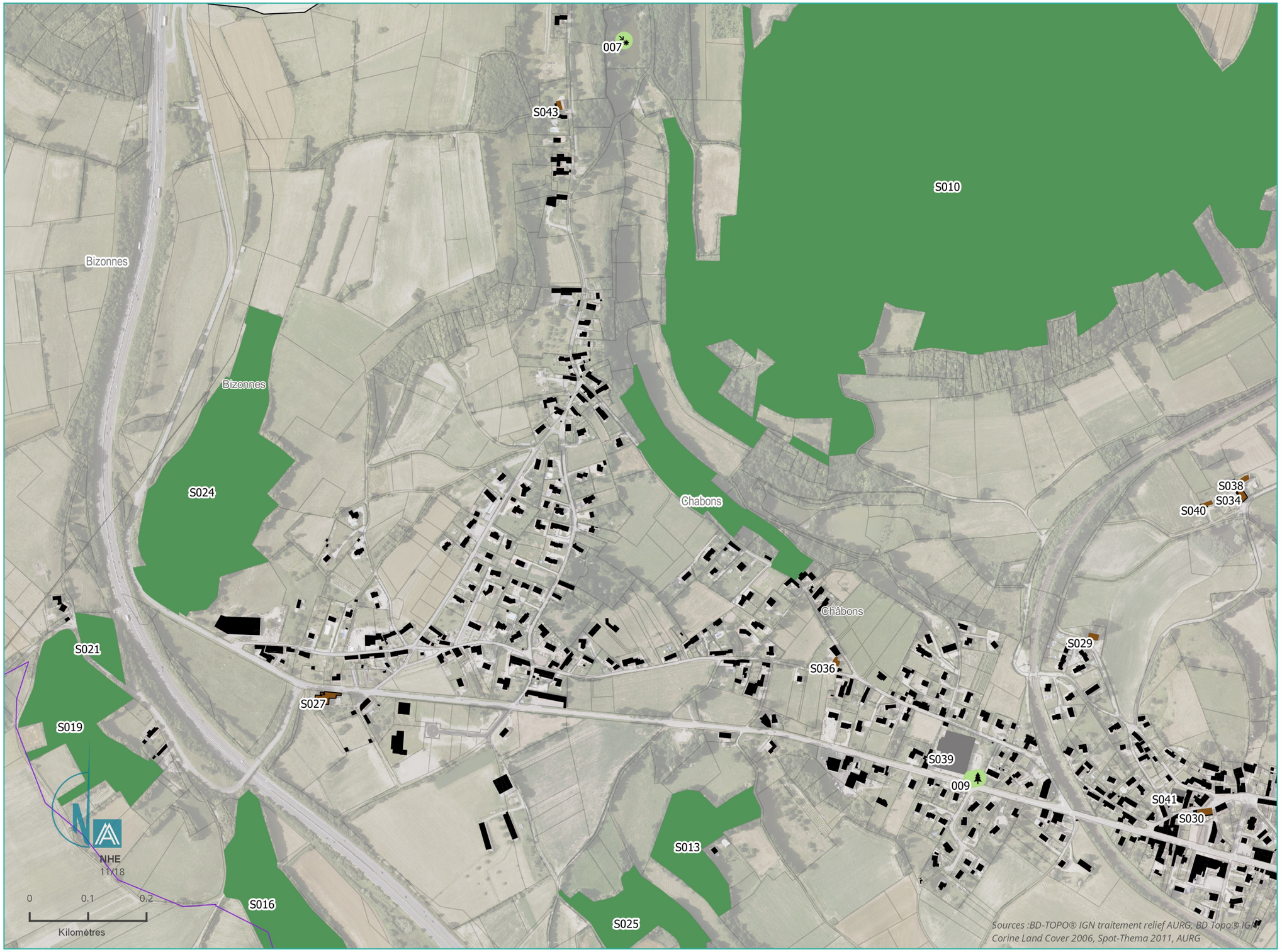

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Châbons

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom7



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

COLOMBE (COL)

Code Insee 38118

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38118_001	Croix de chemin	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38118_002	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S}	
38118_003	Four à pain	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{A}	
38118_004	Lavoir	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A}	
38118_005	Lavoir	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A}	
38118_006	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_007	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_008	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_009	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_010	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_011	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_012	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_013	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_014	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_015	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_016	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_017	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_018	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_019	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_020	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_021	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_023	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_024	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_025	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_026	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_027	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_028	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_030	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_031	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_032	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_033	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_034	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_035	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_036	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_037	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_038	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_039	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_040	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_041	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_042	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_043	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_044	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_045	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_046	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_047	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_048	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_049	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_050	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_051	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_052	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_054	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_055	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_056	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_057	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_058	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_059	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_061	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_062	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_063	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_064	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_065	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_066	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_067	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_068	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_069	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_070	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_071	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_072	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_073	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_074	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_075	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_076	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_077	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_078	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_079	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_080	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_081	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_082	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_083	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38118_084	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_085	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_086	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_087	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_088	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_089	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_090	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	

COLOMBE (COL)

Code Insee 38118

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38118_091	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_094	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{S,E}	
38118_095	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38118_L01	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L02	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L03	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L04	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L05	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L06	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L07	Alignement	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38118_L08	Alignement	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38118_L09	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L10	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L11	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L12	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L13	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L17	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L18	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L19	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L20	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L21	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L22	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38118_L23	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38118_L24	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38118_L25	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_L26	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_L27	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_L28	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_L29	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_L30	Haie	14.	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_L31	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38118_S001	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S002	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S003	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S004	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S005	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S006	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S007	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S008	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S009	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S010	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S011	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S012	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S013	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S014	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S015	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S016	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S017	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S018	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S019	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S020	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S021	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S022	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S023	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S024	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S025	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S026	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S027	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S028	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S029	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S030	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S031	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S032	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S033	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S034	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S035	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S036	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S037	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S038	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S039	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S040	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S041	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S042	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S043	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S044	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S045	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S046	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S047	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S048	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S049	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S050	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	

COLOMBE (COL)

Code Insee 38118

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38118_S051	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S052	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S053	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S054	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S055	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S056	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S057	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S058	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S059	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S060	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S061	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S062	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S063	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S064	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S065	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S066	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S067	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S068	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S069	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S070	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S071	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S072	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S073	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S074	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S075	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S076	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38118_S077	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S078	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{H,S}	
38118_S079	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	
38118_S080	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S081	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S082	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S083	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S084	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A,H}	
38118_S085	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S086	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S087	Maison rurale, chemin de la Grande Colombe	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38118_S088	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S089	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S090	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S091	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S092	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S093	Grange, 231 chemin des Thuyas	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	
38118_S094	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S095	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S096	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S097	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S098	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S099	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S100	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S101	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S102	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S103	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S104	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S105	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S106	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S107	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S108	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S109	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S110	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S111	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S112	Maison, galets roulés, 2469 route du tram	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38118_S113	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S114	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S115	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S116	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S117	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S118	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S119	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S120	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S121	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S122	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S123	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S124	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S125	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38118_S126	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38118_S127	Ancienne soierie Mézin	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{H}	
38118_S128	Maison rurale, 448 la Murât	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38118_S129	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,S}	
38118_S130	Maison rurale, 493 route du tram	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38118_S131	Manoir Thuillier	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,H}	
38118_S132	Clocher de l'ancienne église	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	
38118_S133	Ecole de filles	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H,S}	
38118_S134	Scierie Laroche	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	
38118_S135	Ferme, 231 chemin des Thuyas	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38118_S136	Grange, 230 chemin des Thuyas	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	

COLOMBE (COL)

Code Insee 38118

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38118_S137	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38118_S138	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38118_S139	Maison rurale Le Cotter, impasse et four à pain	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Colombe

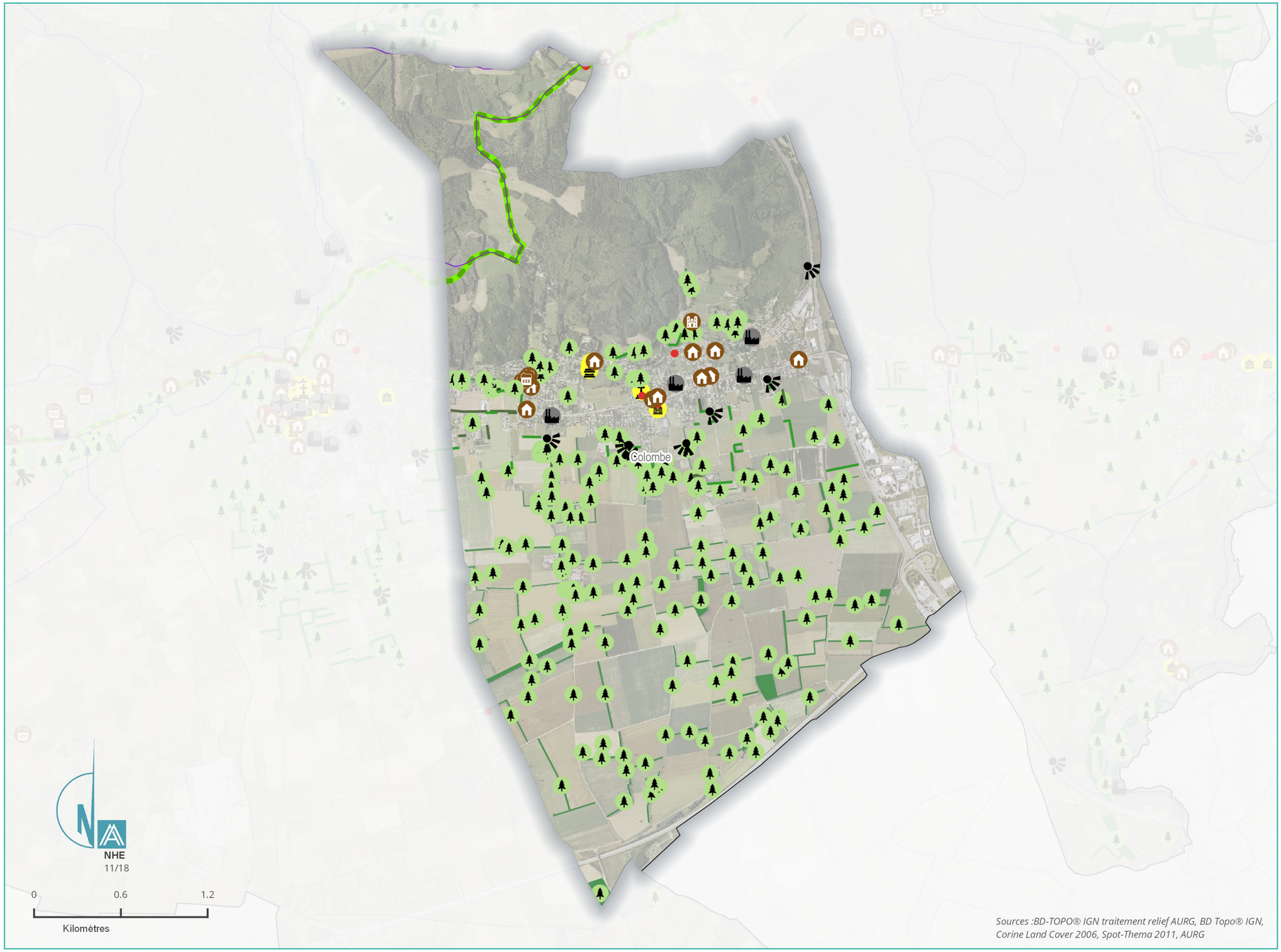

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Colombe

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

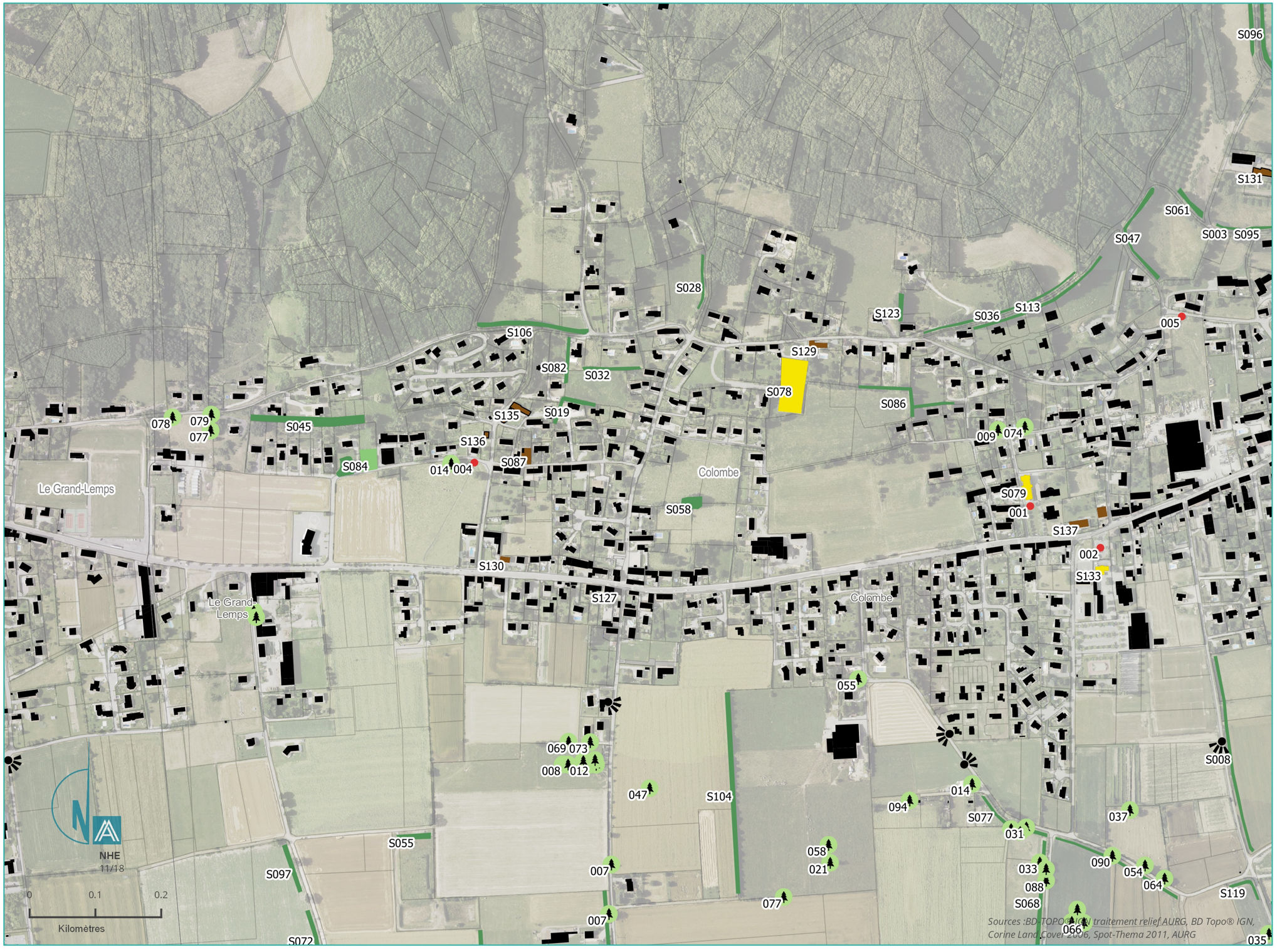

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Colombe

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

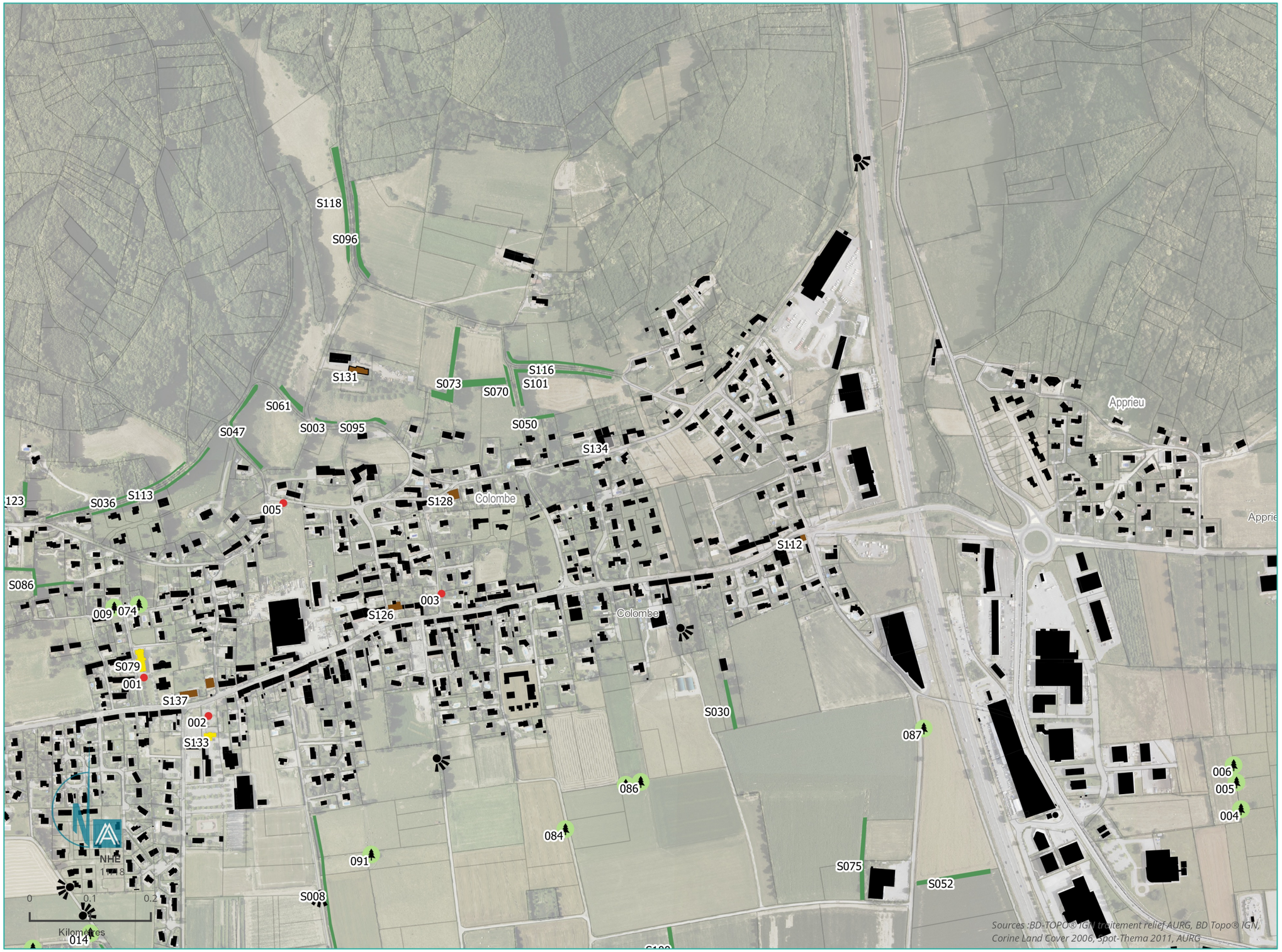

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2006, Spot-Thema 2011, AURG

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

EYDOCHE (EYD)

Code Insee 38159

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38159_020	Lavoir	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{H}	PDIPR CYCLO
38159_001	Croix de carrefour	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38159_002	Croix de carrefour	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	CYCLO
38159_003	Croix de carrefour	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38159_004	Croix de carrefour	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR
38159_005	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR
38159_006	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	CYCLO
38159_007	Croix du Sabot	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR CYCLO
38159_008	Croix du Grand Mollard	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR CYCLO
38159_012	Croix centrale dans le Cimetière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	CYCLO
38159_013	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H}	PDIPR CYCLO
38159_014	Fontaine surmontée de la Statue Sainte Catherine, intersection Prétilleul et Moilles	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A,H}	PDIPR
38159_015	Portail et clôture de la maison rurale, 4 route de l'église	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{A}	CYCLO
38159_016	Element patrimonial, croix	11	Patrimoine domestique	11.2	Sacré	{H}	
38159_009	Four	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{H}	PDIPR
38159_017	Moulin, rue du Mollard	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{A,H}	PDIPR CYCLO
38159_018	Statue de la Madone	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H}	PDIPR
38159_019	Vierge, 14 route du Dauphiné	11	Patrimoine religieux	11.2	Sacré		
38159_011	Croix surmontée d'un Christ, près de la fontaine	11	Patrimoine religieux	11.2	Sacré		
38159_L01	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L02	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L03	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L04	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L05	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L07	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L08	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38159_L09	Mur en pierres	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs		
38159_S001	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S002	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S003	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S004	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S005	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S006	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S007	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S008	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S009	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S010	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S011	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S012	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S013	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S014	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S015	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S016	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S017	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S018	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S019	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S020	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S021	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S022	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S023	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S024	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S025	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S026	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38159_S027	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38159_S028	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S029	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S030	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38159_S031	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S032	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie		
38159_S033	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S034	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S035	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S036	Maison 26 route du Dauphiné	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble		
38159_S037	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S038	Maison, 9 route de Savoie	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR CYCLO
38159_S039	Ecole	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H}	PDIPR CYCLO
38159_S040	Maison rurale, "Ancho"	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR CYCLO
38159_S041	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S042	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S043	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S044	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S045	Appentis, 39 route de Savoie	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	CYCLO
38159_S046	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S047	Maison, 2 route du château d'eau	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	CYCLO
38159_S048	Ferme 10 impasse des vignes	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	PDIPR
38159_S049	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S050	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S051	Maison à toit Dauphinois, 20 route du Dauphiné	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38159_S052	Maison forte de la Porte	6	Patrimoine militaire	6.4	Autre	{H}	PDIPR
38159_S053	Belle maison à toit dauphinois, ancienne cure, 4 chemin du Mollard	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	PDIPR
38159_S054	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S055	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S056	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S057	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	PDIPR CYCLO
38159_S058	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S059	Maison à toit dauphinois et tuiles écailles	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38159_S060	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S061	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38159_S062	Ancien Moulin	2	Patrimoine agricole	2.3	Ferme	{H}	CYCLO
38159_S063	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38159_S064	Mairie et ancienne école	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H}	
38159_S065	Grange, 30 rue des Etangs	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	PDIPR
38159_S066	Maison rurale, 35 route de Savoie	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	CYCLO

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Eydoche

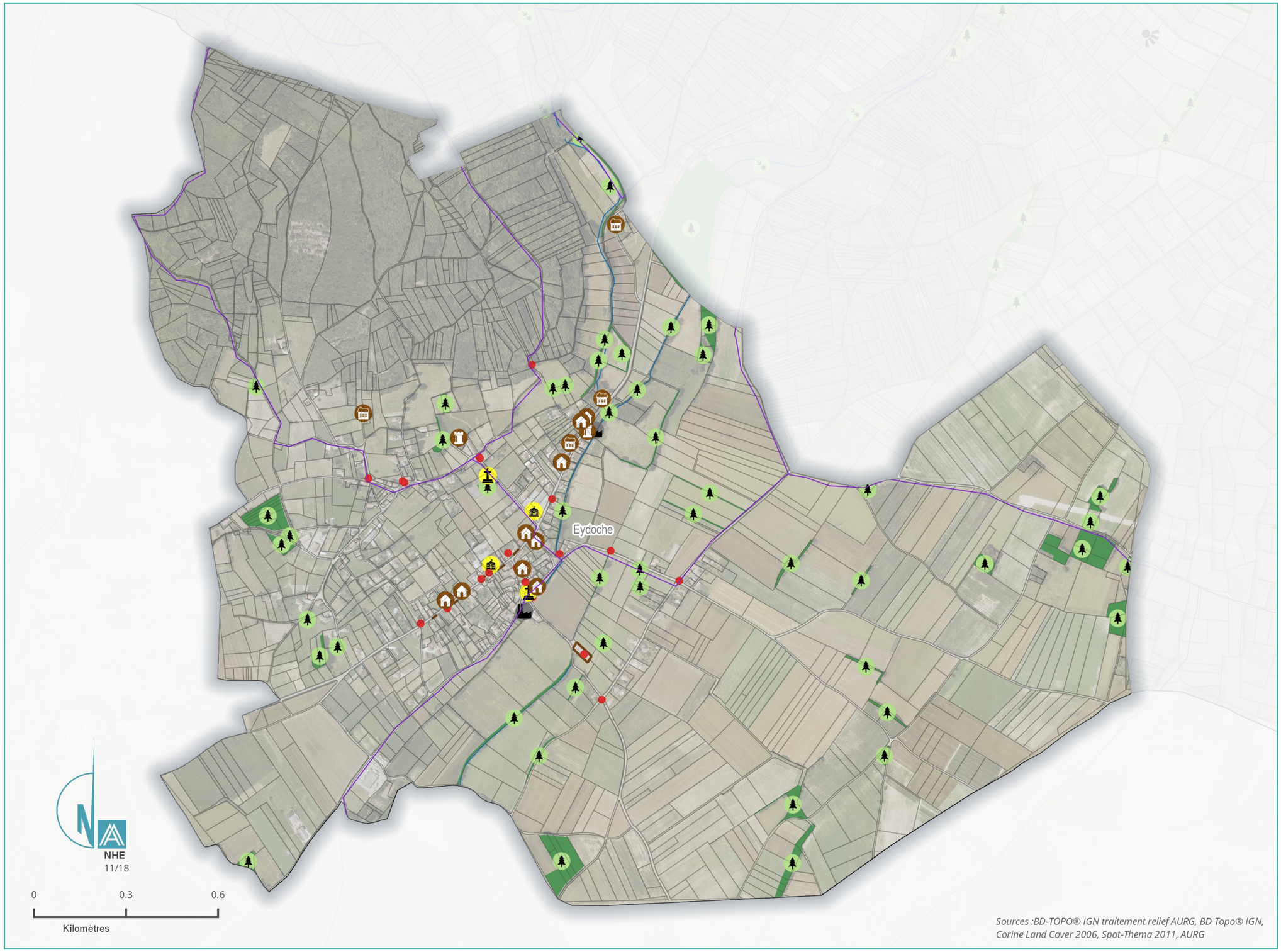

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2006, Spot-Thema 2011, AURG

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Eydoche

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

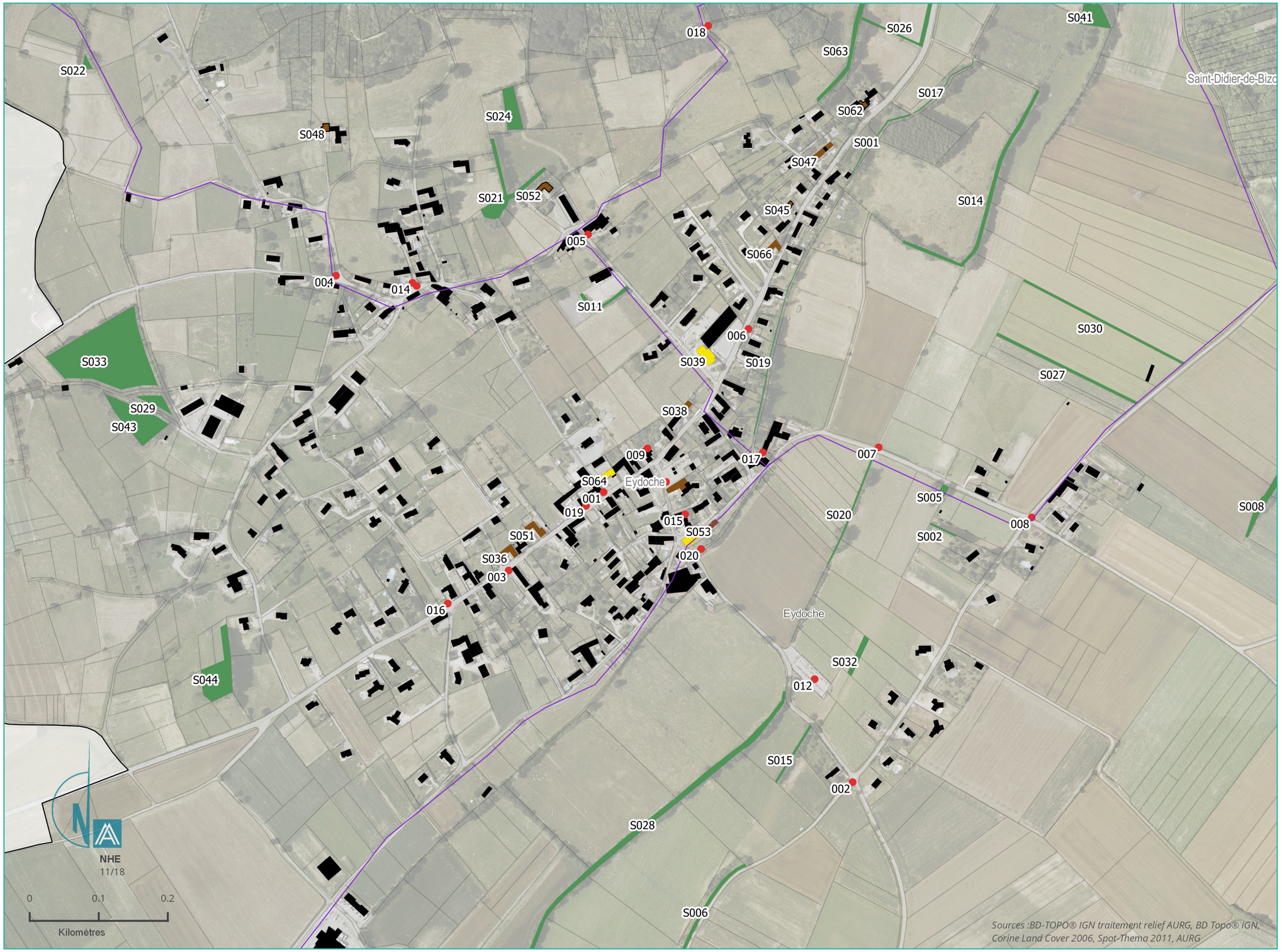

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

FLACHÈRES (FLA)

Code Insee 38167

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38167_001	Croix de Florencin	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	
38167_002	Croix Jubilé	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	PDIPR CYCLO
38167_003	Croix "1984"	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	
38167_004	Croix des Platières	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	
38167_005	Croix du Terrier	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	PDIPR CYCLO
38167_006	Croix, "grande croix"	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S, E}	PDIPR
38167_007	Bascule	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{A,H}	
38167_008	Four à pain	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{H}	PDIPR CYCLO
38167_009	Etang	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H}	PDIPR
38167_010	Etang	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H}	PDIPR
38167_011	Etang	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H}	
38167_012	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S}	PDIPR CYCLO
38167_S001	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38167_S002	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38167_S003	Ecole	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H,S}	PDIPR CYCLO
38167_S004	Moulin avec roue à aubes, ancienne pisciculture, étangs et marécages	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,H}	PDIPR
38167_S005	Auberge	3	Patrimoine industriel et com	3.6	Commerce	{H}	PDIPR CYCLO
38167_S006	Eglise et cimetiére	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	PDIPR CYCLO
38167_S007	Belle demeure	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise		
38167_S008	Maison rurale, 8 route du village	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR CYCLO

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Flachères

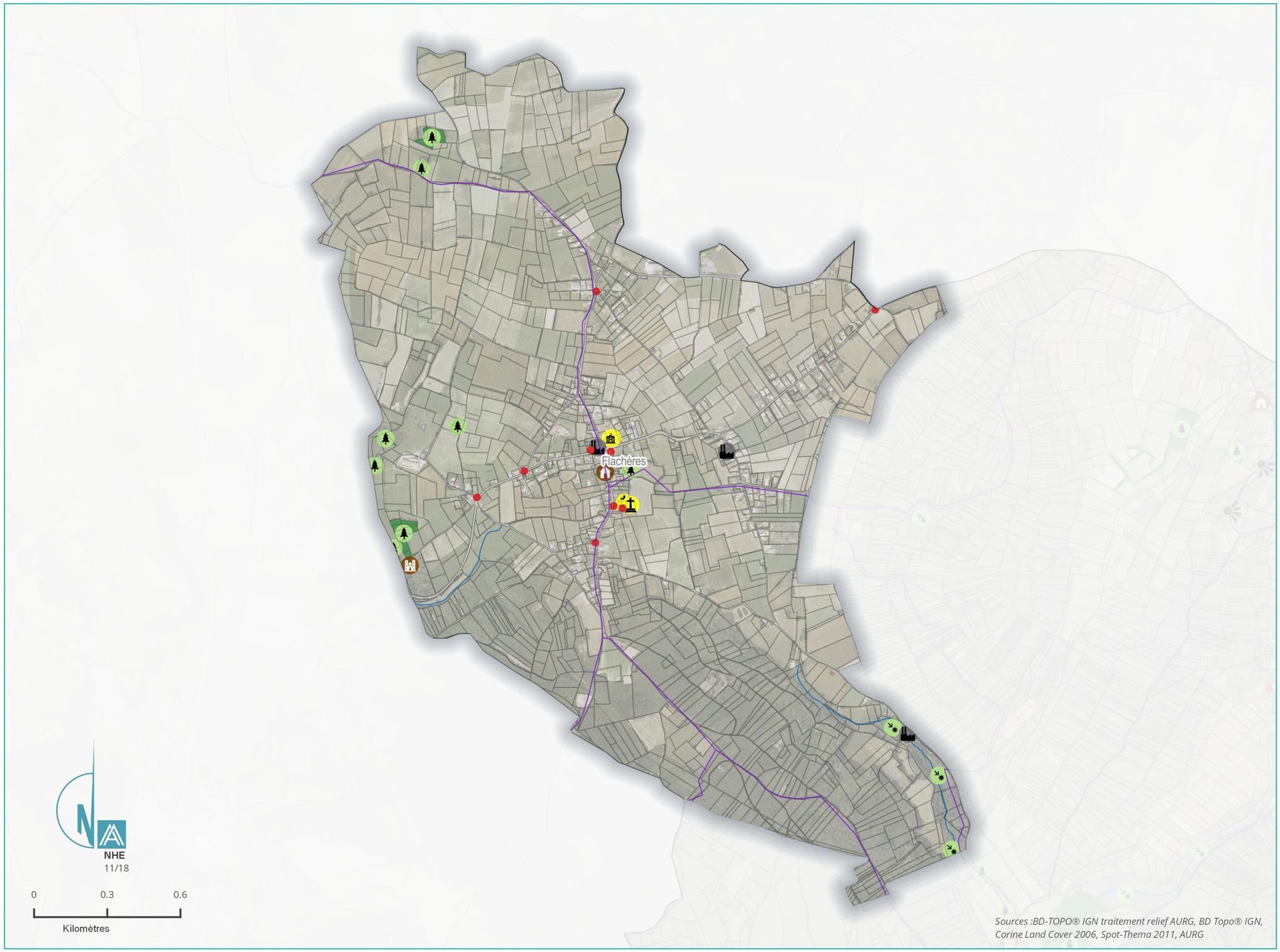

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2006, Spot-Thema 2011, AURG

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Flachères

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

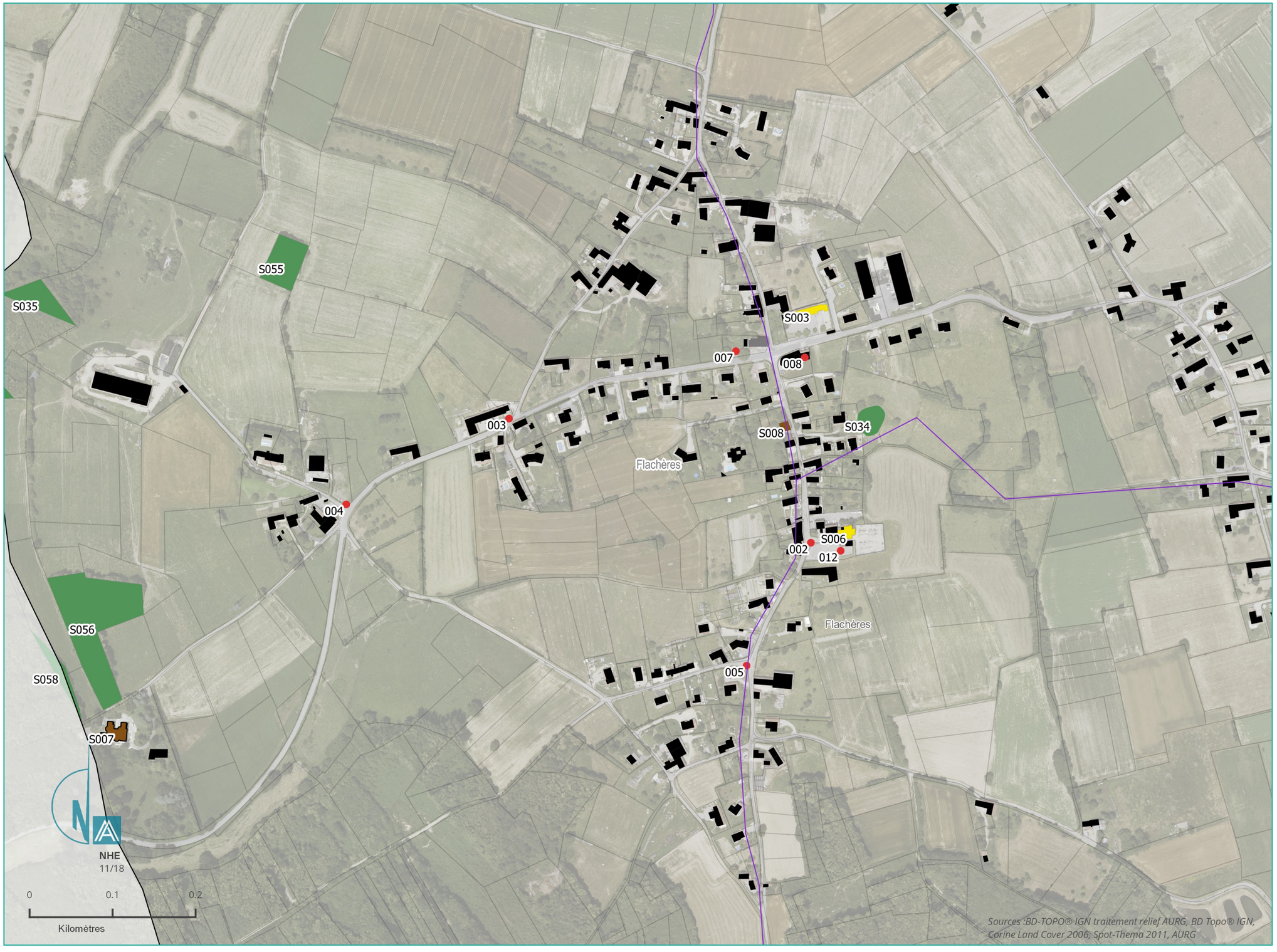

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Flachères

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Flachères

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3

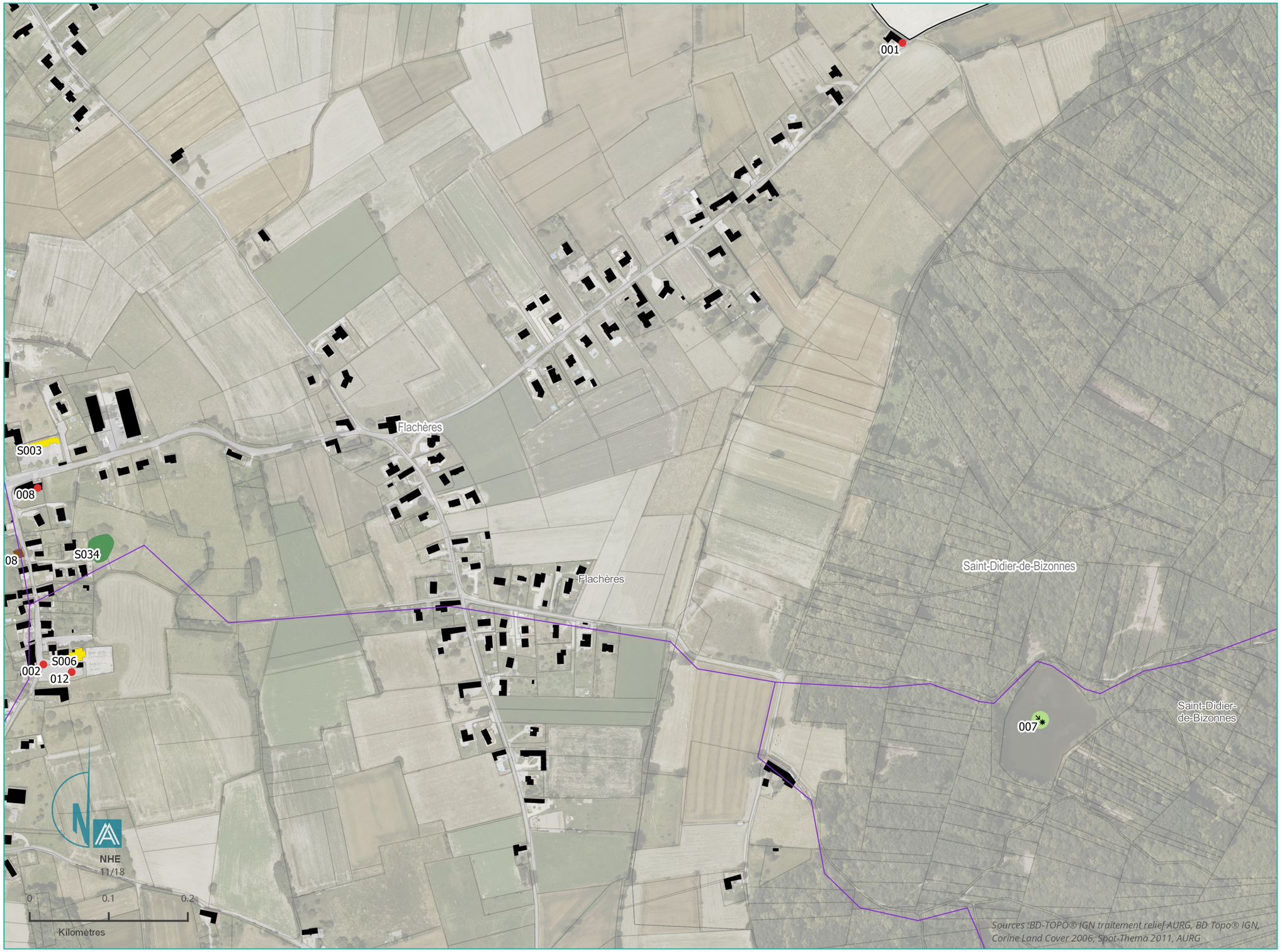

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

IZEAUX (IZE)

Code Insee 38194

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38194_001	Détail portail, Fabrique de chaussures Richard-Ponvert	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{A,H}	PDIPR
38194_005	Chêne remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable		
38194_004	Croix commémorative 39-45	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H}	
38194_003	Croix en bois, rue Bayrad Parmentier	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	PDIPR
38194_002	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	PDIPR CYCLO
38194_L01	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L02	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L03	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L04	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L05	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L06	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L07	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L08	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L09	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L10	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L11	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L12	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L13	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L17	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L18	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L19	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L20	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L21	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L22	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L23	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L24	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L25	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L26	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L27	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L28	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L29	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L30	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L31	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L32	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L33	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L34	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L35	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L36	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L37	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L38	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L39	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L40	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L41	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L42	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L43	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L44	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_L45	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38194_L46	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38194_L47	Mur en pisé le long du parc de la mairie	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38194_L48	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{A}	
38194_L49	Mur	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38194_L50	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38194_S001	Parc de la mairie	13	Espace libre végétalisé	13.2	Jardin public	{A,H,S}	
38194_S002	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S003	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S004	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S005	Front bâti homogène	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A}	
38194_S006	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S007	Ancienne fabrique de chaussures Chevernon	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	PDIPR
38194_S008	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S009	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S010	Front bâti homogène	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A}	
38194_S011	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A,H}	
38194_S012	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38194_S013	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S014	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S015	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S016	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S017	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S018	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S019	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S020	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{S,E}	
38194_S021	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A,H}	
38194_S022	Verger	15	Site naturel et curiosité	15.3	Paysage agricole	{A,H}	
38194_S023	Ancienne fabrique de tiges pour souliers Tournier	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	CYCLO
38194_S024	Ancienne fabrique de chaussures Michal	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	PDIPR
38194_S025	Ancienne filature et tissage de soie Pautrieux	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	PDIPR
38194_S026	Fabrique de boites en carton Vaufreydaz	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A}	PDIPR
38194_S027	Maison Chevernon, médiathèque	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,E}	
38194_S028	Maison Alibe-Couturier et son parc	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38194_S029	Ancienne cure, 6 rue Victor Hugo	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H}	PDIPR
38194_S030	Foyer paroissial, 1 place de la liberté	7	Patrimoine administratif	7.3	Equipement culturel	{A,H}	PDIPR
38194_S031	Mairie et médiathèque	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H,S}	PDIPR
38194_S032	Moulin à huile Gerbert Gaillard	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{H}	CYCLO
38194_S033	Ancienne gare	4	Patrimoine lié aux infrastruct	4.3	Réseau ferroviaire	{A,H,S}	
38194_S034	Ensemble avec cour fermée, impasse Lamartine	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38194_S035	Ancienne mairie, 8 rue jean Jaurès	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H}	
38194_S036	Eglise Saint Bénigne	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	PDIPR
38194_S037	Ecole	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H,S}	PDIPR
38194_S038	Patrimoine domestique, 125 rue Albert Reynier	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	PDIPR
38194_S039	Maison Ropiton-Préneuf	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38194_S040	Immeuble, en galets roulés, 5 rue Victor Hugo	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR
38194_S041	Maison, 75-79 rue Albert Reynier	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38194_S042	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Izeaux

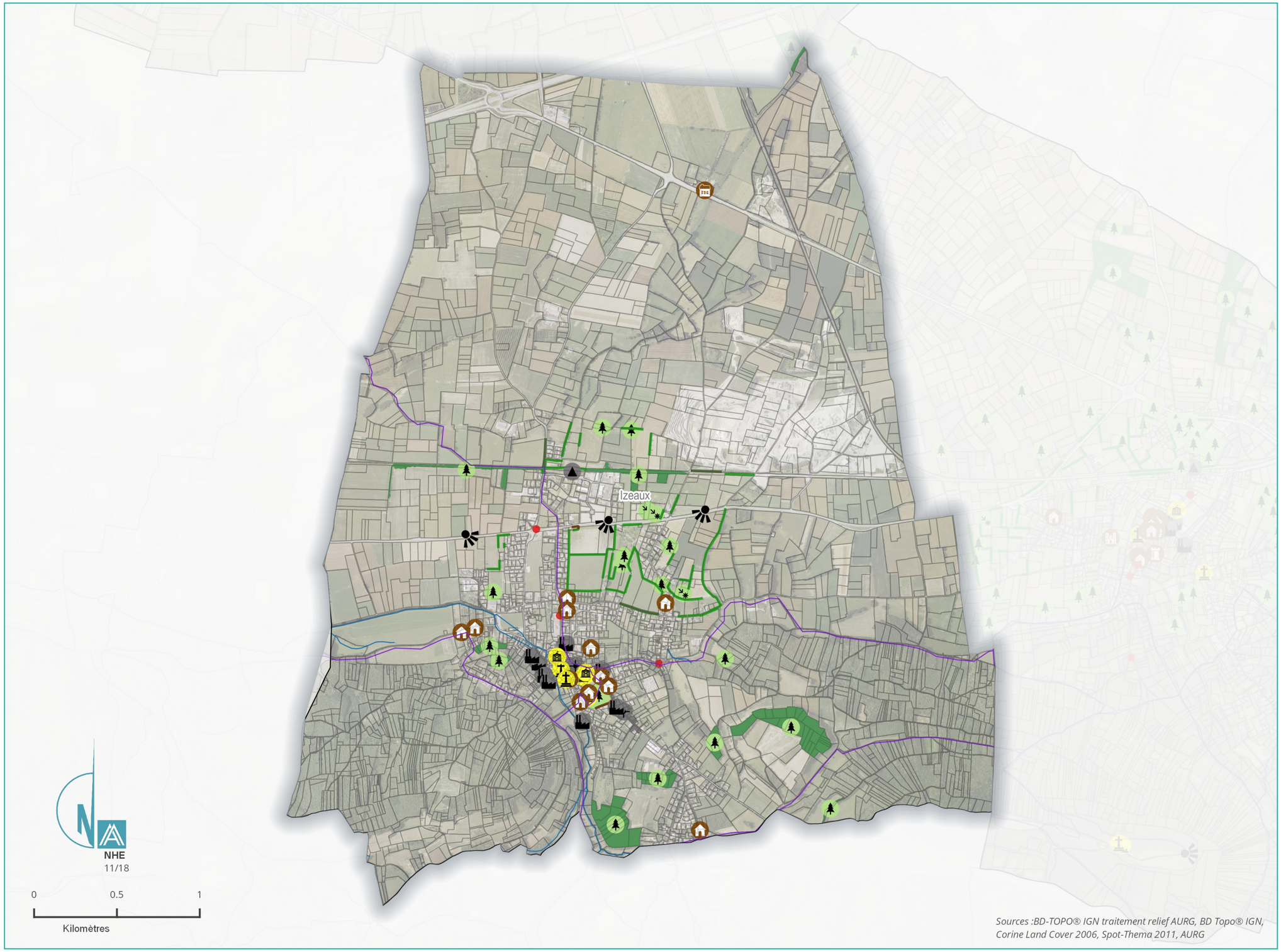

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Izeaux

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

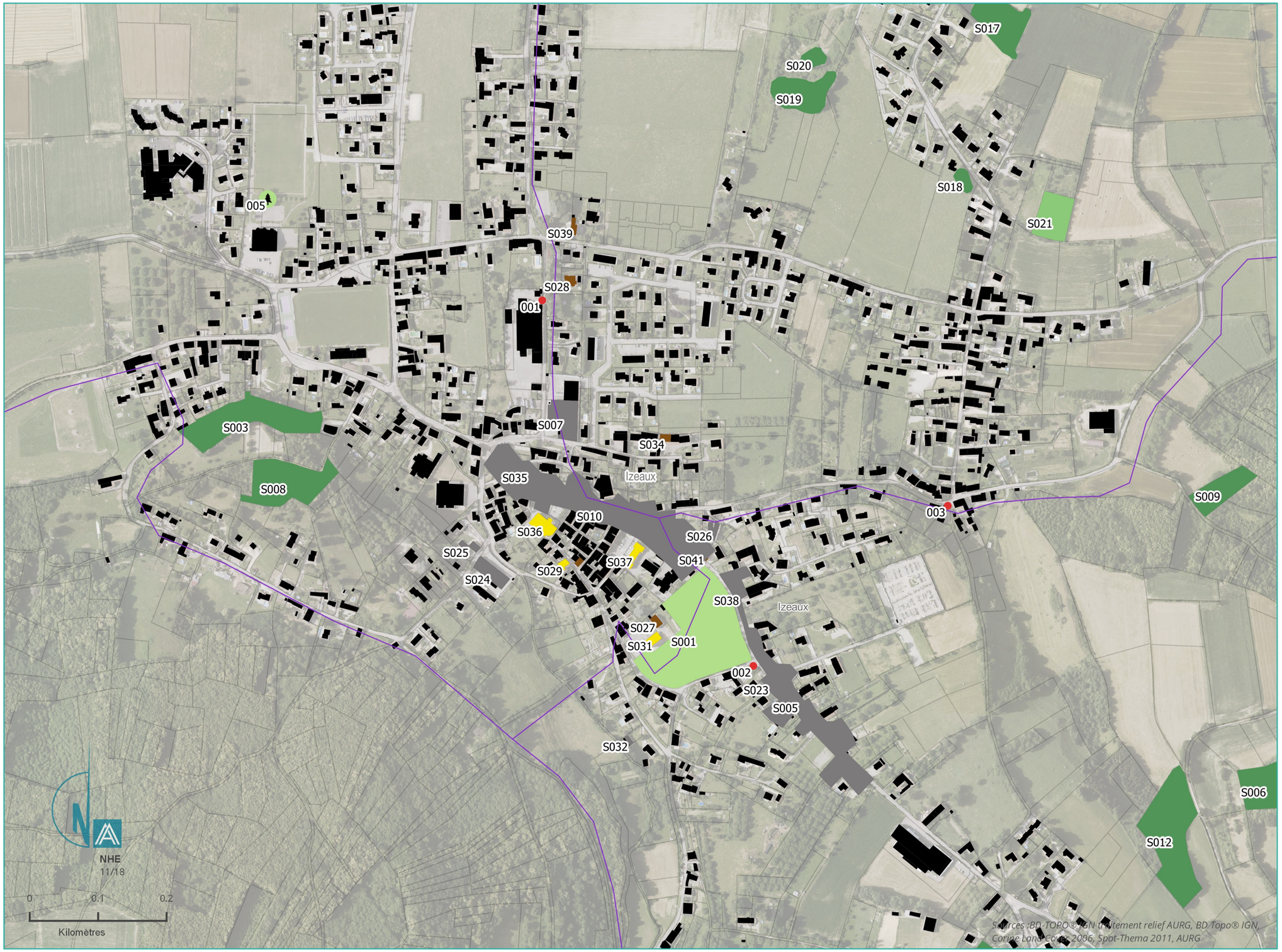

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

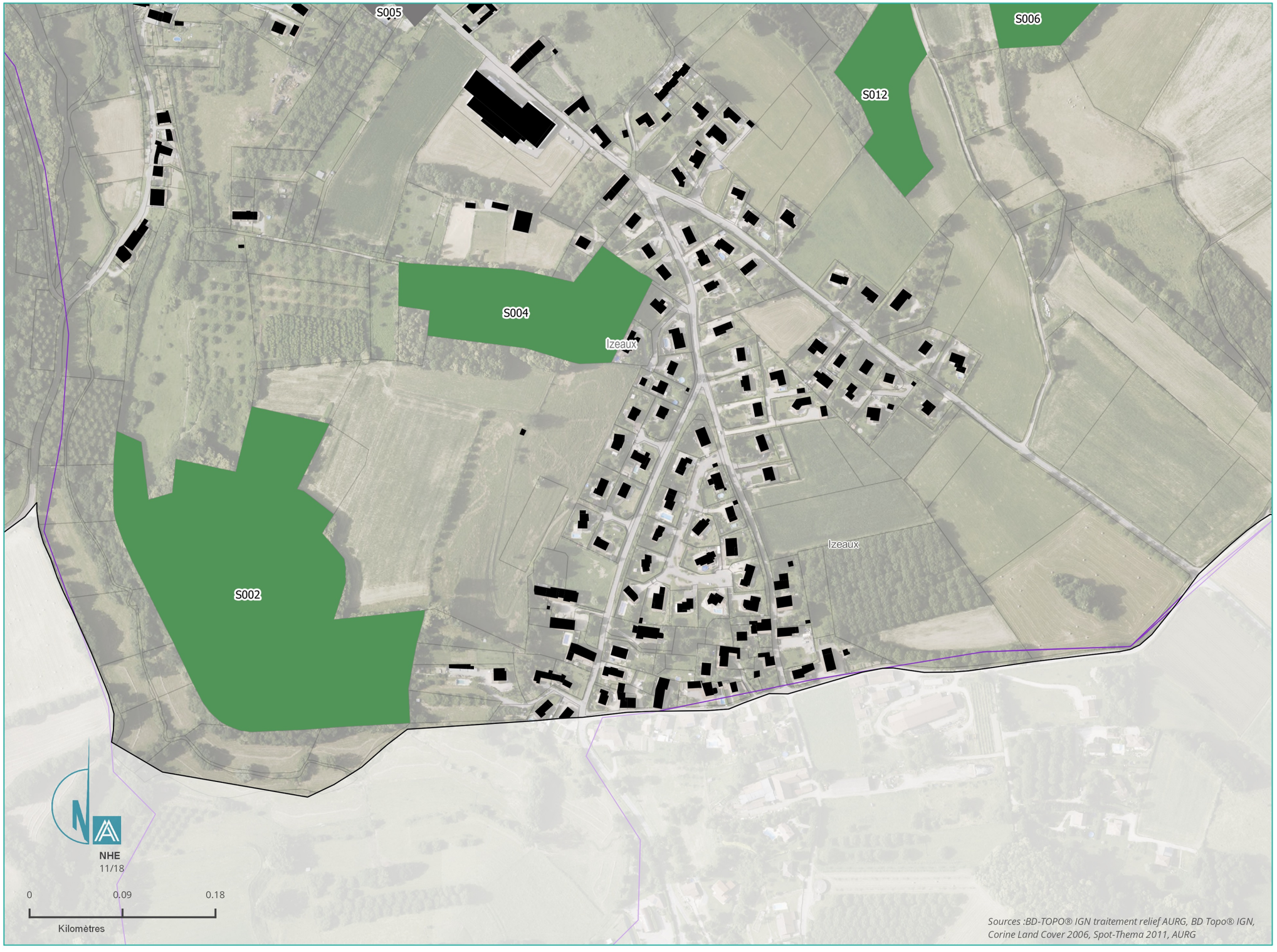

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Izeaux

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

LE GRAND-LEMPS (LGL)

Code Insee 38182

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38182_001	Etang du Grand Lemps	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,E}	PDIPR CYCLO
38182_002	Croix de la Carrière	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38182_003	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38182_004	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S}	
38182_005	Motte castrale	15	Site naturel et curiosité	15.1	Site archéologique	{H,S}	
38182_006	Motte castrale	15	Site naturel et curiosité	15.1	Site archéologique	{H,S}	
38182_007	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_008	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_009	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_010	Arbre remarquable, Tilleul	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_011	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_012	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_013	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_014	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_015	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_016	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_017	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_018	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_019	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_020	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_021	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_022	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_023	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_024	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_025	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_026	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_027	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_028	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_029	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_030	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_031	Cèdre dans le jardin d'une maison traditionnelle	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A}	
38182_032	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_033	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_034	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_035	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_036	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_037	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_038	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_039	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_040	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_041	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_042	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_043	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_044	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_045	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_046	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_047	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_048	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_049	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_050	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_051	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_052	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_053	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_054	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_055	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_056	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_057	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_058	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_059	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_060	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_061	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_062	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_063	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_064	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_065	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_066	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_067	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_068	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_069	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_070	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_071	Pavillon Dutruc	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{A,H}	
38182_072	Fresque murale	11	Petit patrimoine	11.4	Autre	{A,H,S}	
38182_073	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S,A}	GR65 COMPOSTELLE
38182_074	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_075	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_076	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_077	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_078	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_079	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,E}	
38182_L01	Chemins des prairies	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.2	Routes anciens tracés	{E,A,S}	
38182_L02	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L03	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L04	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L05	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L06	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L07	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L08	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L09	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L10	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L11	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L12	Alignement d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.2	Alignement	{S,E}	
38182_L13	Mur	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38182_L14	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L15	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L16	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L17	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L18	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L19	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L20	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L21	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L22	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L23	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L24	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L25	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L26	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L27	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L28	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L29	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L30	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	

LE GRAND-LEMPS (LGL)

Code Insee 38182

N° étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38182_L31	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L32	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L33	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L34	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L35	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L36	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L37	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L38	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L39	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L40	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L41	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L42	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L43	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L44	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L45	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L46	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L47	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L48	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L49	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L50	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L51	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L52	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L53	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L54	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L55	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L56	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_L57	Haie champêtre	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{S,E}	
38182_S001	Parc arboré	13	Espace libre végétalisé	13.2	Jardin public	{A}	
38182_S002	Bosquet d'arbres	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,E,S}	
38182_S003	Ensemble des façades d'immeubles et de maisons, Rue Lamartine	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,E,S}	
38182_S004	Parc	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable	{A}	
38182_S011	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{A,H}	
38182_S012	Devanture en bois "café Journel et grange attenante avec un aigle Napoléonien sculpté	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	
38182_S013	Foyer municipal, art déco	7	Patrimoine administratif	7.3	Equipement culturel	{A,S,E}	
38182_S014	Maison, 5 Rue Lafontaine	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S015	Usine d'impression sur étoffe, Chemin du Violet, bâtiment patrimonial	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	GR65 COMPOSTELLE
38182_S016	Maison bourgeoise "Quemener" et son parc, ensemble 2 rue Claude Terrasse	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38182_S017	Maison de retraite	7	Patrimoine administratif	7.5	Autre	{A,E,S}	
38182_S018	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H}	
38182_S019	Maison bourgeoise, 230 Montée des Champaudes	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38182_S020	Maison rurale, Clos Bonnard	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H}	
38182_S021	Maison, 22 bis rue Joliot Curie	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S022	Le Château	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H,S}	
38182_S023	Maison rurale, 397 rue Pierre Bonnard	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S024	Ancien relai de diligence Roseraie	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H}	
38182_S025	Cure	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H}	
38182_S026	Ecole	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A}	
38182_S027	Hôtel de ville ancienne Distillerie Dutruc	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H,S}	
38182_S028	Maison de maître de l'ancienne usine de soierie Mezin, 16 Rue Joliot Curie	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38182_S029	Moulin Meilland	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,H}	
38182_S030	Maison bourgeoise, 10 rue de l'église, notamment la dépendance dans le jardin	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	
38182_S031	Beffroi et sa placette	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	
38182_S032	Maison rurale, 12 Rue Lamartine	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S033	Maison rurale 4 Rue de la République, Maison Terrasse	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H}	
38182_S034	Maison rurale ensemble 8, rue des écoles	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S035	Poste, art déco	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,S,E}	
38182_S036	Halle	3	Patrimoine industriel et com	3.6	Commerce	{A,H,S}	
38182_S010	Maison rurale, 4 Rue Lamartine	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S009	Maison, 173 chemin du Barbaillon	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H,E}	COMPOSTELLE
38182_S008	Maison ancienne, 16 rue des pénitents	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	
38182_S007	Ancienne devanture, immeuble 23 Rue Pasteur	3	Patrimoine industriel et com	3.6	Commerce	{A,S}	
38182_S006	Maison rurale, ensemble chemin des Prairies	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR GR65 COMPOSTELLE
38182_S005	Maison rurale, 19 Rue Pasteur	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38182_S037	Place du château	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,E,S}	
38182_S038	Ensemble homogène en lien avec la place du Château	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,E,S}	

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Le Grand-Lemps

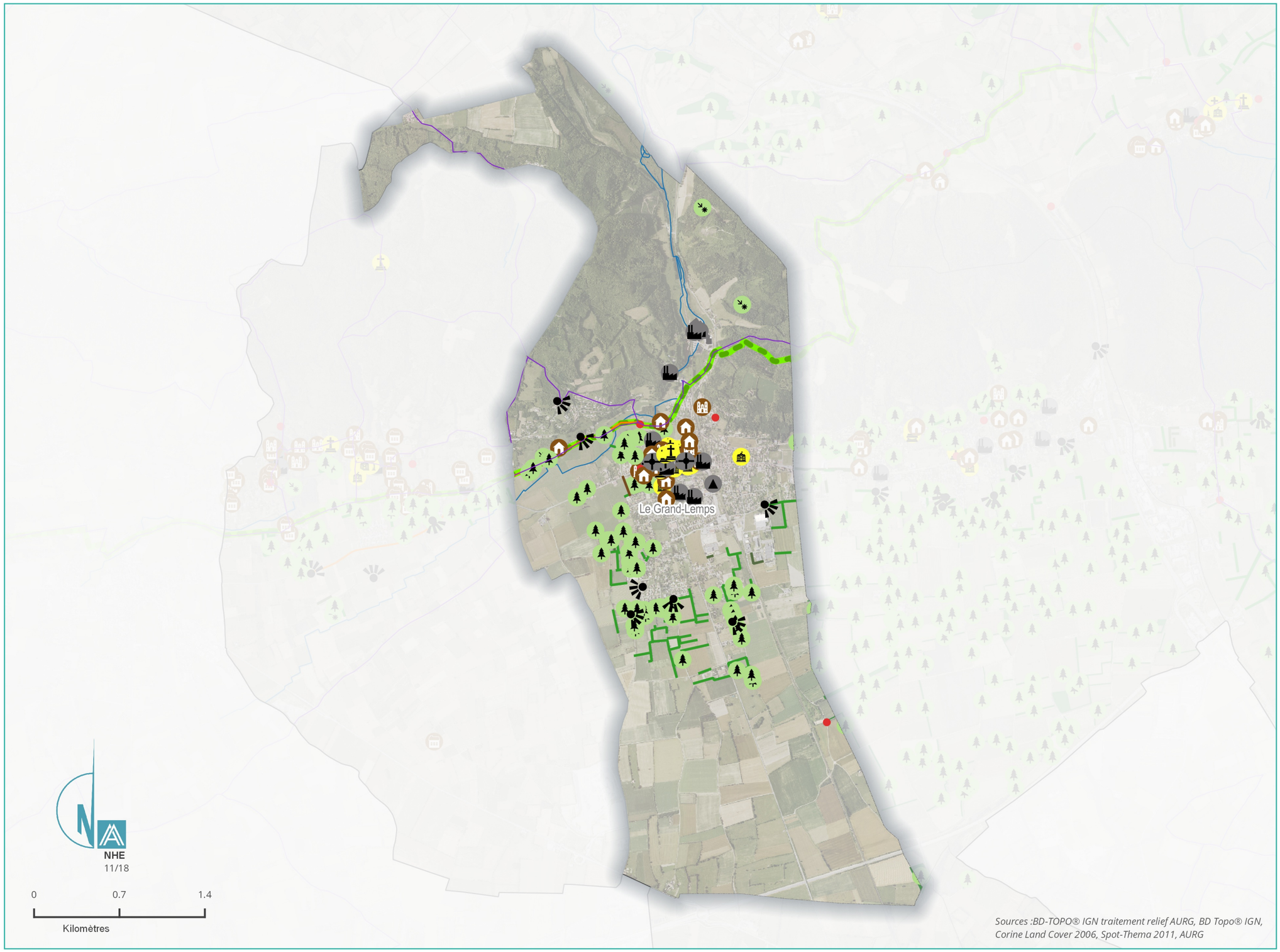

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Le Grand Lemps

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

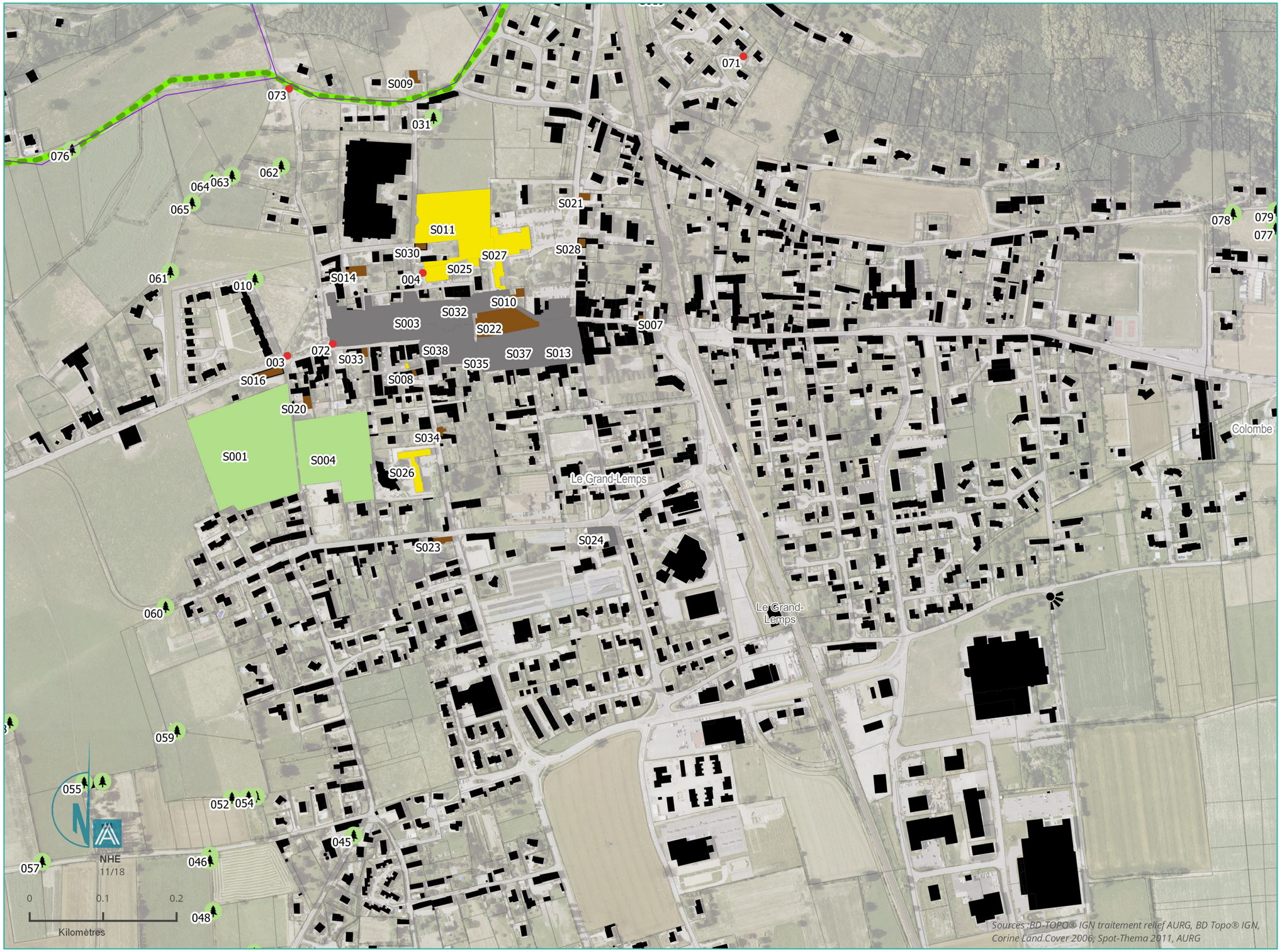

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3

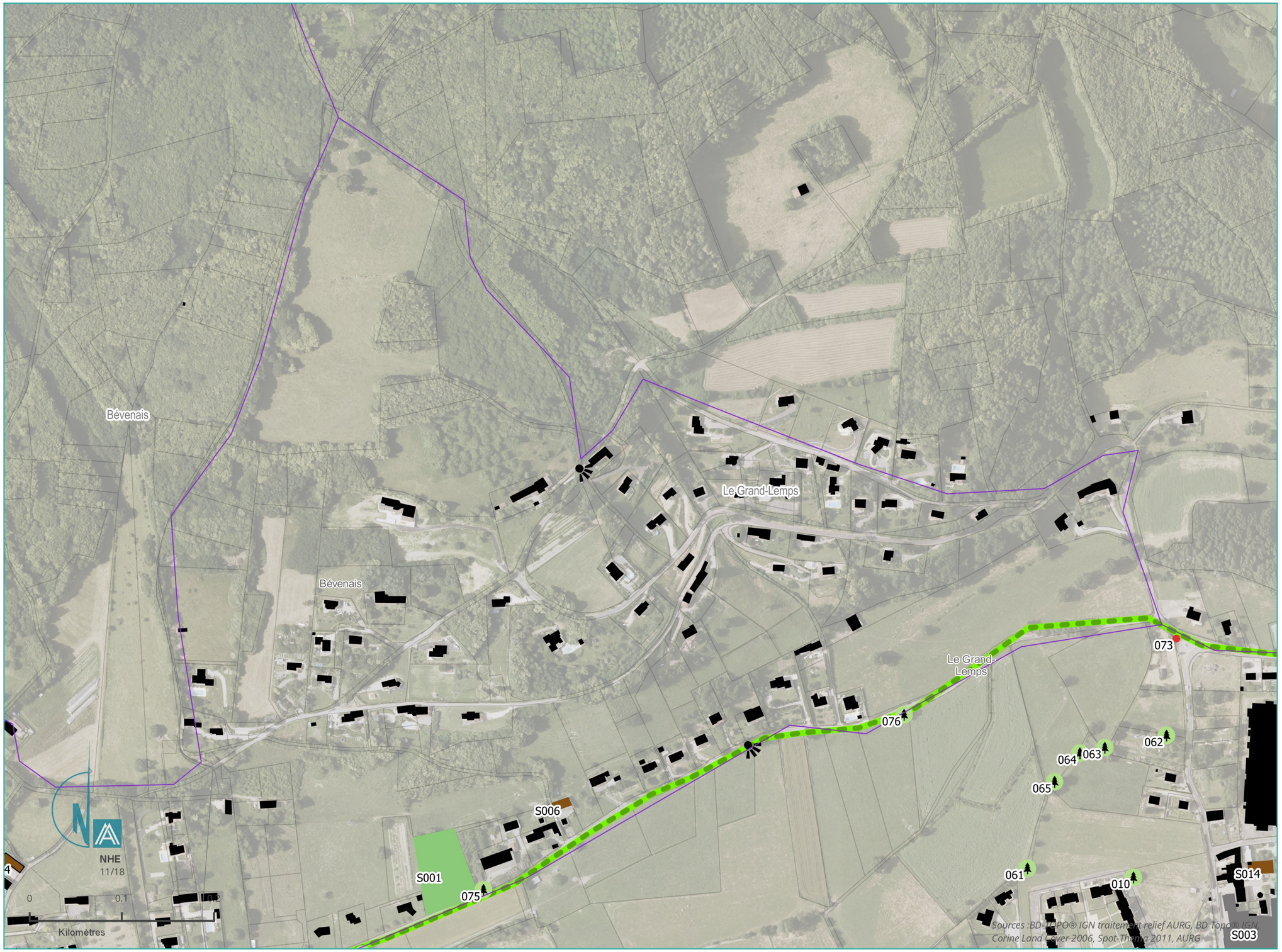

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom4



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

OYEU (OYE)

Code Insee 38287

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38287_001	Calvaire du Molard Rond	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	GR65
38287_002	Four à pain	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{H,A}	PDIPR CYCLO
38287_003	Etang du Thivolley	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A}	PDIPR
38287_004	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{H,A,S}	PDIPR
38287_005	Oratoire	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,A}	CYCLO
38287_006	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	CYCLO
38287_007	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	PDIPR CYCLO
38287_008	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H}	
38287_009	Fontaine, place de l'église	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A}	PDIPR
38287_L01	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L02	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L03	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L04	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L05	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L06	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L07	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L08	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L09	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L10	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L100	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L101	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L102	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L103	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L104	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L11	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L12	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L13	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L14	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L15	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L16	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L17	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L18	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L19	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L20	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L21	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L22	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L23	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L24	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L25	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L26	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L27	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L28	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L29	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L30	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L31	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L32	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L33	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L34	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L35	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L36	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L37	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L38	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L39	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L40	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L41	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L42	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L43	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L44	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L45	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L46	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L47	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L48	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L49	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L50	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L51	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L52	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L53	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L54	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L55	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L56	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L57	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L58	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L59	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L60	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L61	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L62	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L63	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L64	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L65	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L66	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L67	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L68	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L69	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L70	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	

OYEU (OYE)

Code Insee 38287

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38287_L71	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L72	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L73	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L74	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L75	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L76	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L77	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L78	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L79	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L80	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L81	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L82	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L83	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L84	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L85	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L86	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L87	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L88	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L89	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L90	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L91	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L92	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L93	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L94	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L95	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L96	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L97	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L98	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_L99	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38287_S001	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S002	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S003	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S004	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S005	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S006	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S007	Ensemble de maisons	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR CYCLO
38287_S008	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S009	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S010	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S011	Ensemble de maisons dissociées	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38287_S012	Parc privé	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable		
38287_S013	Boisement	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A,S,E}	
38287_S014	Ensemble de maisons dissociées	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38287_S015	Maison, 1 chemin de la Planté	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	GR65
38287_S016	Maison, 47 route des étangs	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38287_S017	Ensemble de maisons dissociées	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38287_S018	Ensemble de maisons dissociées	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38287_S019	Maison, 71 chemin du Levatel	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	
38287_S020	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	GR65
38287_S021	Grange, 47 route des étangs	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	
38287_S022	Grange en pisé	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A}	
38287_S023	Maison chemin des Chartreux	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H}	PDIPR GR65 COMPOSTELLE
38287_S024	Ferme Haute Blaune	2	Patrimoine agricole	2.1	Ferme	{A}	
38287_S025	Ecoles	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A}	PDIPR CYCLO
38287_S026	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{H}	PDIPR
38287_S027	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{H,A,S}	PDIPR
38287_S028	Mairie	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A}	PDIPR CYCLO

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Oyeu

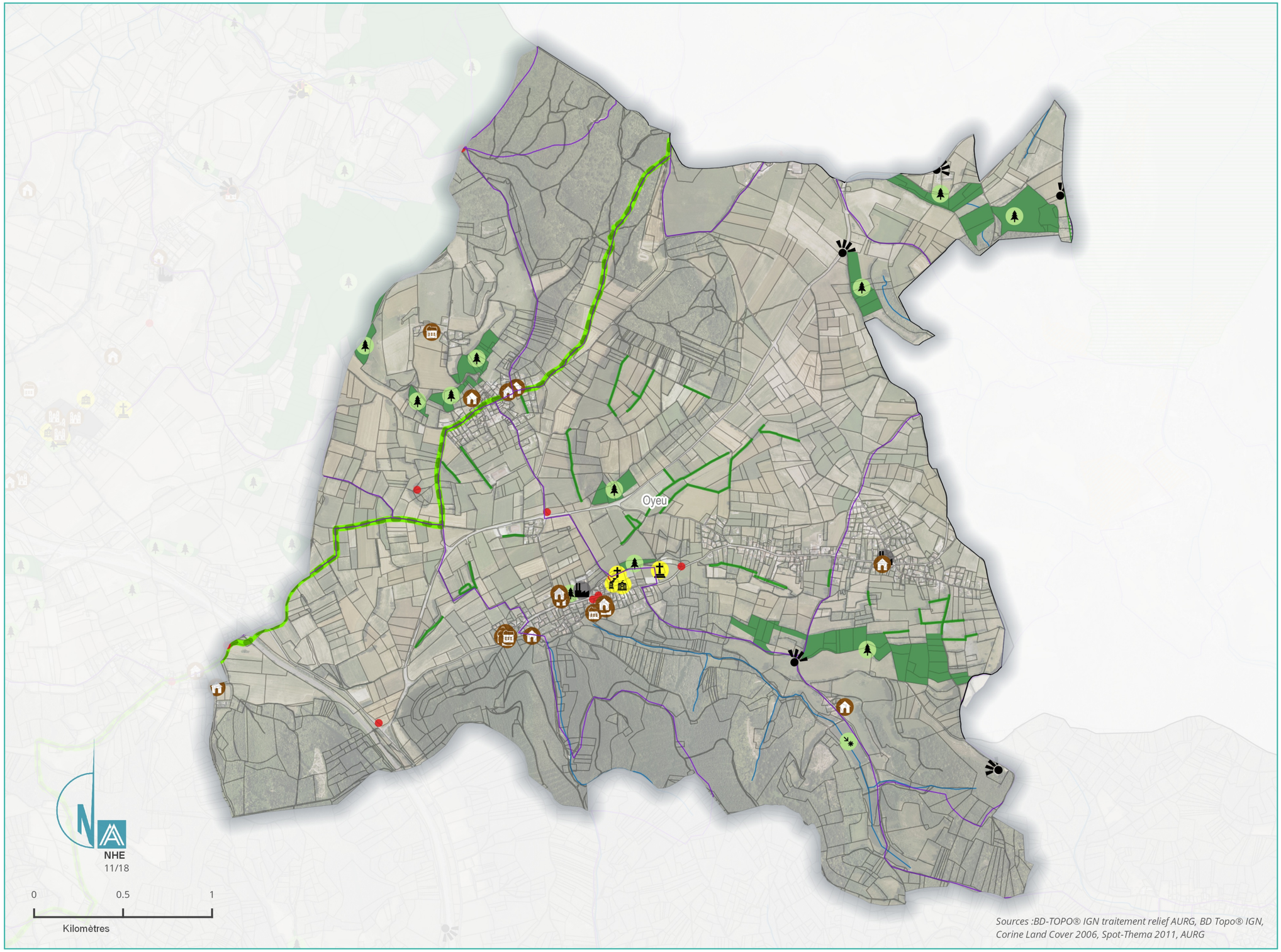

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

PLUi Bièvre Est - Oyeu

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1

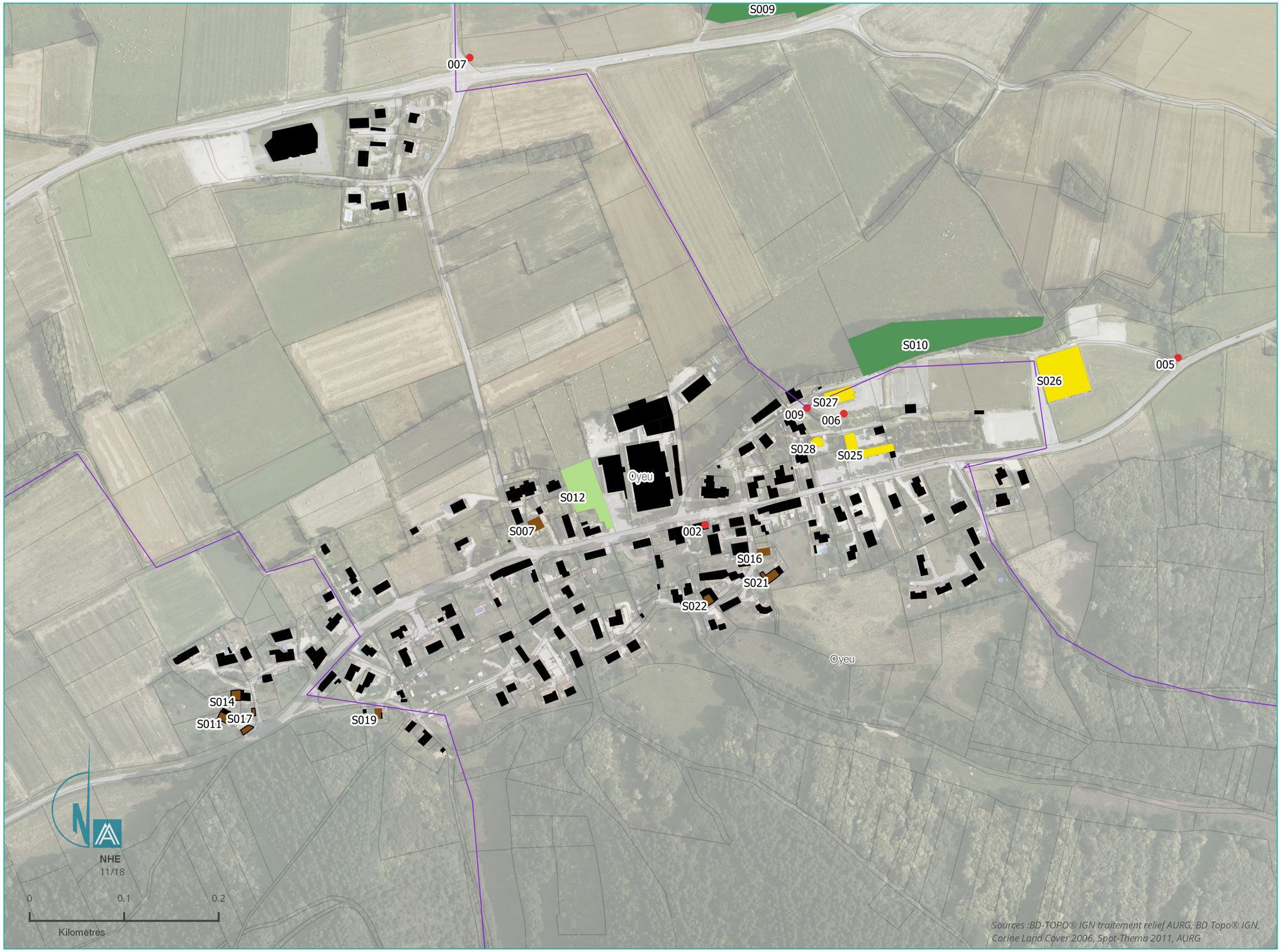

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Oyeu

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Oyeu

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

RENAGE (REN)

Code Insee 38332

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38332_001	Cédre, parc de la mairie	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,H}	
38332_002	Monument aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR
38332_003	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_004	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_005	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_006	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_007	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_008	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_009	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_010	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_011	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_012	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_013	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_014	Arbre remarquable	14	Patrimoine végétal	14.1	Arbre remarquable	{A,S}	
38332_015	Traces de l'ancien château et bas fourneau sur l'actuel site de l'usine Socamel	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique	{A,S}	
38332_016	Four à pain	11	Petit patrimoine	11.3	Rural	{A,H}	
38332_S002	Point de vue	16	Point de vue	16			
38332_S003	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S004	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S005	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S006	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S007	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S008	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S009	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S010	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S011	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S012	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S013	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S015	Jardins familiaux, site de la ferme du Plan	13	Espace libre végétalisé	13.4	Jardin cultivé		
38332_S016	Jardins ouvriers, site de la ferme du Plan	13	Espace libre végétalisé	13.4	Jardin cultivé		
38332_S017	Jardins ouvriers, site de la ferme du Plan	13	Espace libre végétalisé	13.4	Jardin cultivé		
38332_S018	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S019	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S020	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{A,H,S}	PDIPR
38332_S021	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S022	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S023	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S024	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S025	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S026	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S027	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S028	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S029	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S030	Patrimoine hydraulique de la Fure	11	Petit patrimoine	11.1	Hydraulique		PDIPR
38332_S031	Dépendance de l'immeuble, 1145 rue de la République	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H,S}	
38332_S032	Papeterie Arjo-Wiggins	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,H,S}	
38332_S034	Maison le "Manoir", 35 chemin de la Bergère	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,S,H}	
38332_S035	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S036	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S037	Ensemble homogène front urbain	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,H}	
38332_S038	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S039	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S040	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S041	Mairie, bâti remarquable	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H}	
38332_S042	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S043	Maison forte d'Hurtières	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S044	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S045	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S046	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S047	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S048	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S049	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S050	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S051	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H}	
38332_S052	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S053	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S054	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S055	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S056	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S057	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S058	Maison au portail calcaire, rue Créminési	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S060	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S061	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S063	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S064	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S065	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S066	Papeteries de Renage	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,H,E}	
38332_S068	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S069	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S070	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S072	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S073	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S074	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S076	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S077	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S078	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S079	Bâti remarquable, montée de la Ruze	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S080	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S081	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S082	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S083	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S084	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S085	Usine Socamel, ancien château	3	Patrimoine industriel et com	3.7	Autre	{A,H,S}	
38332_S086	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S087	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S088	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S089	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S090	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S091	Usine et bureaux	3	Patrimoine industriel et com	3.2	Hydraulique	{A,S}	

RENAGE (REN)

Code Insee 38332

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38332_S092	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	PDIPR
38332_S093	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S094	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S095	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S096	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S098	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S099	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S100	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S101	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S102	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S103	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S104	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S105	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S106	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S107	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S108	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S109	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S110	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S111	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S112	Bâti remarquable, Halle aux vins	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S113	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S114	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S115	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S116	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S117	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S118	Maison de maître des Papeteries de Renage	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A,H,S}	
38332_S119	Bâti remarquable, ancienne école de Criel	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S120	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S121	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S123	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S124	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S125	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S126	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S127	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S128	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S129	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S130	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S131	Bâti remarquable, Salle Aluigi, ancienne mairie école	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H}	
38332_S132	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S133	Château d'Allivet, ancienne ferme	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S134	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S135	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S136	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S137	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S138	Cure	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H}	
38332_S139	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S140	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S141	Immeuble, 1145 rue de la République	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,S}	
38332_S142	Bâti remarquable de la Grande Fabrique, ateliers Steds	3	Patrimoine industriel et commercial	3.7	Autre	{A,H}	
38332_S143	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S145	Maison, domaine avec portail plein cintre, chemin Marais Fleury	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,E}	
38332_S146	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S147	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S148	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S149	La cité ouvrière Montessuy, bvd Valois, y compris le n°270 rue du Guichet	10	Grand ensemble homogène	10.3	Cité sociale	{A,H,E,S}	PDIPR
38332_S150	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S151	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S152	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S153	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S154	Microcentrale du site de la Grande Fabrique, turbine	3	Patrimoine industriel et commercial	3.5	Energie	{A,H}	
38332_S155	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S156	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S158	Bâti remarquable, bâtiments de bureaux	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S159	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S160	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S161	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S162	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S164	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S165	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S166	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S167	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S168	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S169	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S170	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S171	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S172	Ensemble homogène rue Valois,Maisons remarquable	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,H}	
38332_S173	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S174	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S175	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S176	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S177	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S178	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S179	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S180	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S182	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S183	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S184	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S185	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S186	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S187	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S188	Cité Montessuy, maison de contremaître et conciergerie	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S189	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S191	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S192	Bâti remarquable, Ferme	2	Patrimoine agricole	2.1	Ensemble	{A,H,S}	
38332_S193	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	

RENAGE (REN)

Code Insee 38332

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38332_S194	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S195	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S196	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S197	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S199	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S200	Usine de métallurgie Experton-Revex	3	Patrimoine industriel et com	3.1	Métallurgie	{A,H}	
38332_S201	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S202	Reste de l'ancien château d'Alivet	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S203	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S204	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S205	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S206	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S208	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S209	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S210	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S211	Ferme du Plan	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S212	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S213	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S214	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S215	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S216	Ferme du Plan	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S217	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S218	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S219	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S220	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	{A}	
38332_S221	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S223	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S224	Ferme du Plan	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S225	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S227	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S228	Maison manoir, rue Créminisi	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S229	Bâti remarquable de la Grande Fabrique, écuries	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H,E}	
38332_S230	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S231	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S233	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S234	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S235	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S236	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S237	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S238	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S239	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S240	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S241	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S242	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S243	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S244	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S245	Chapelle désaffectée, première église et cimetière de Renage	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S246	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S247	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S248	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S249	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S250	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S252	Bâti remarquable de la Grande Fabrique, tissages	3	Patrimoine industriel et commercial	3.5	Energie	{A,H}	
38332_S253	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S254	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S255	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S256	Ancienne école libre, rue du 19 mars 62	7	Patrimoine administratif	7.2	Equipement scolaire	{A,H}	
38332_S257	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S258	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S259	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S260	Ensembe rue Raphaël	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S261	Sale Joseph Drevet, ancienne salle polyvalente et salle de musique	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,S,H}	
38332_S262	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S263	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S264	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S265	Château d'Allivet	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S266	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S267	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S268	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S269	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S270	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S271	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S272	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S273	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S275	Ensemble homogène rue Valois, Bâti remarquable	10	Grand ensemble homogène	10.2	Front bâti	{A,H}	
38332_S276	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S277	Bâti remarquable	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A,H}	
38332_S288	Usine de la Grande Fabrique, moulinage	3	Patrimoine industriel et commercial	3.2	Hydraulique	{A,H,S,E}	

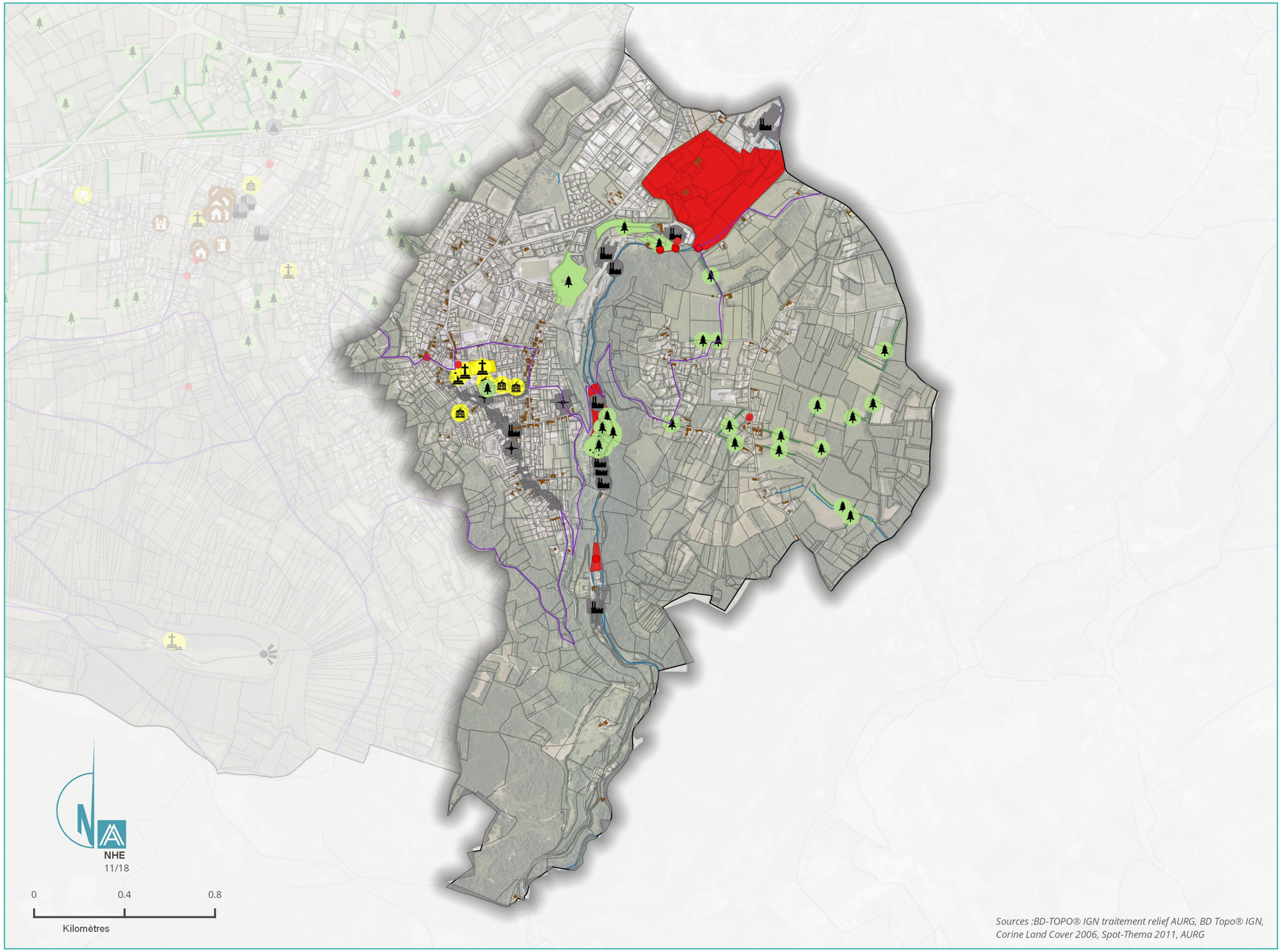

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Renage

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2

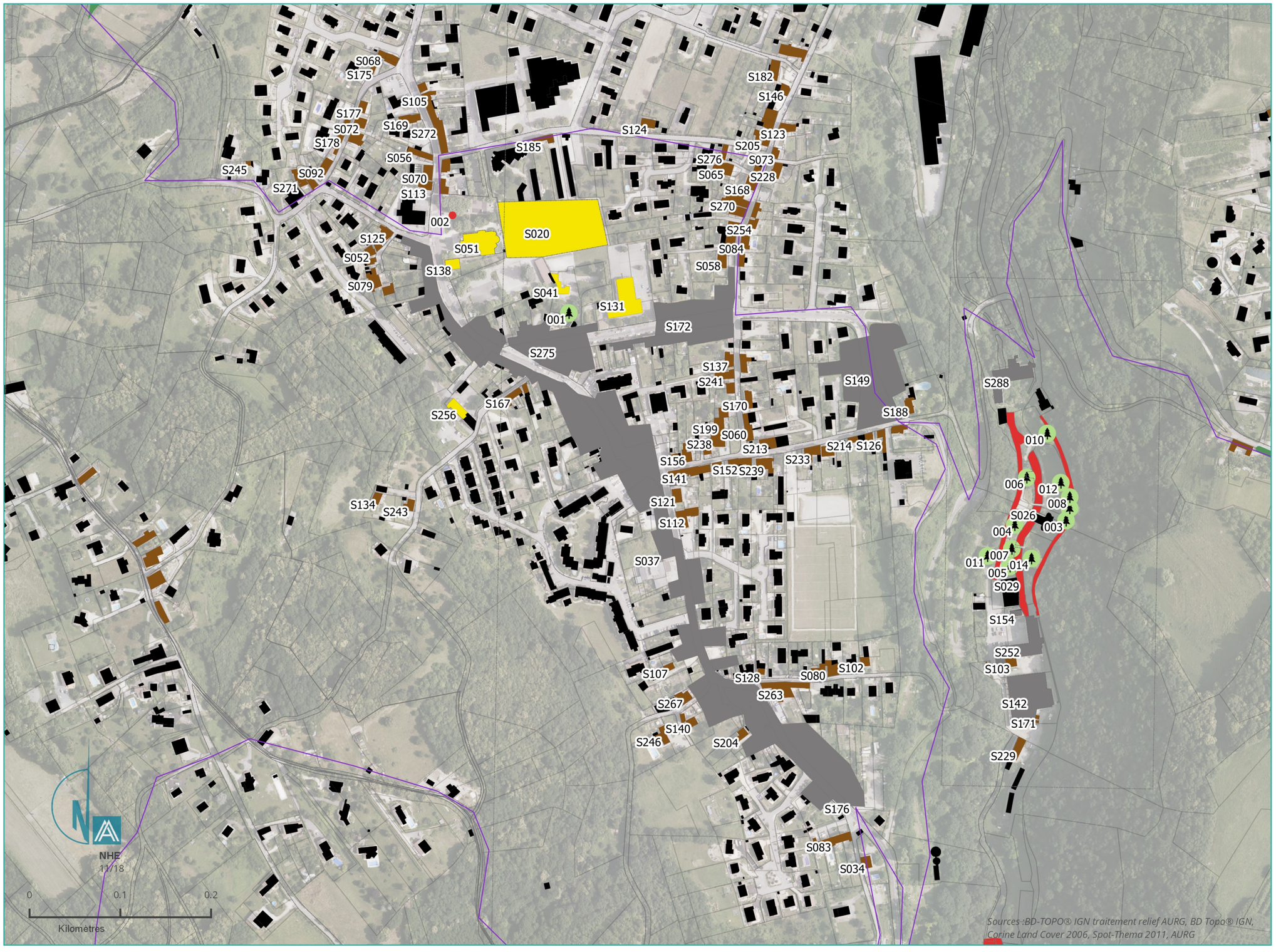

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Renage

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom3



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Renage

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom_4

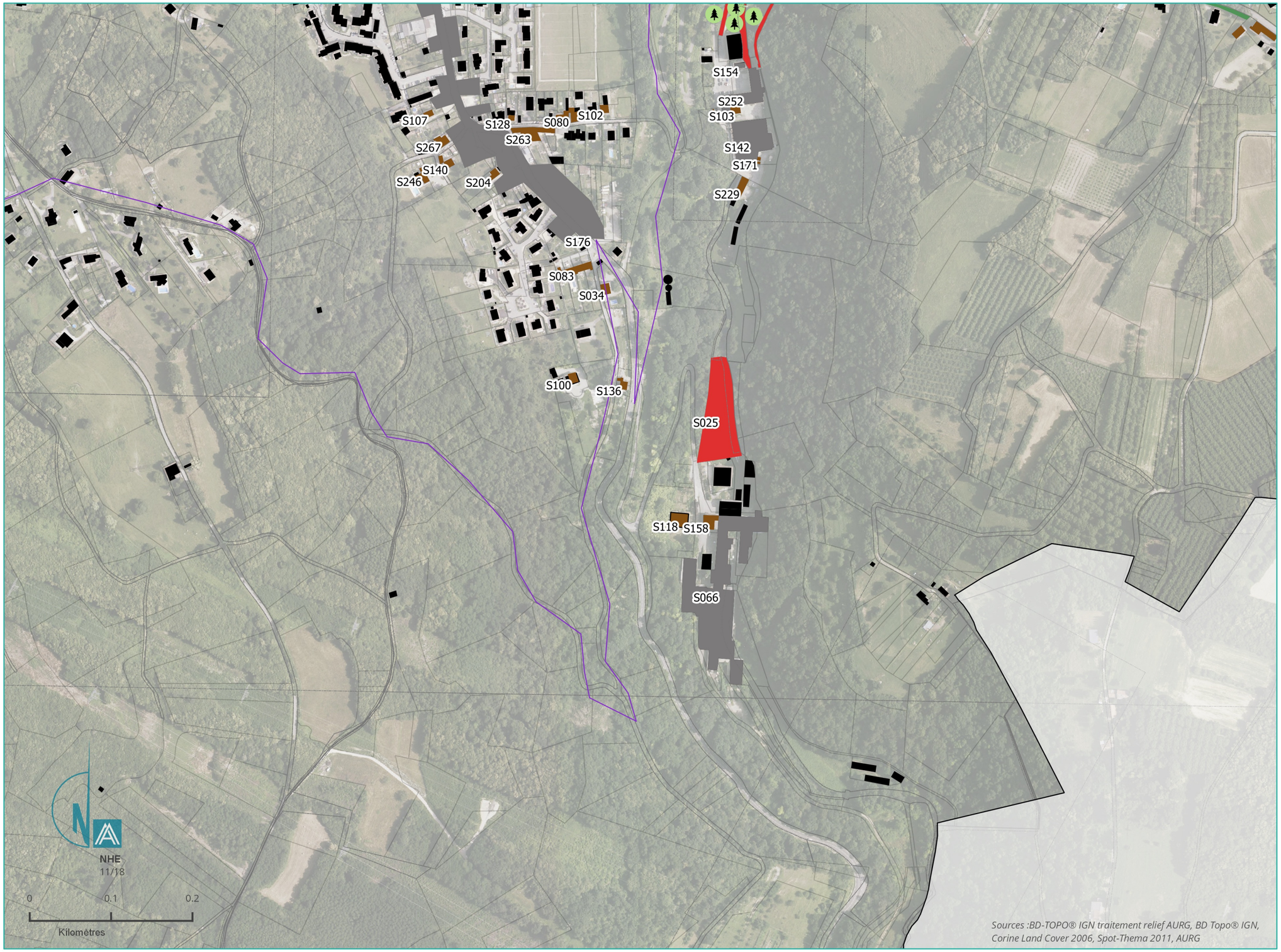

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES (SDDB)

Code Insee 38380

N°étiquette diagnostic	Nom de l'élément repéré	Code de la catégorie générale	Catégorie générale	Code de la catégorie détaillée	Catégorie détaillée	Critères de sélection	Intérêt touristique
38380_001	Etang privé, Mr Genin	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_002	Etang de Mr Lanfrey	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_003	Etang de Mr Lanfrey	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_004	Etang de Mr Lanfrey	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_005	Etang privé	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_006	Etang associatif	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_007	ENS Béroudières	15	Site naturel et curiosité	15.4	Site naturel	{A,H,S}	PDIPR
38380_008	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38380_009	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	
38380_010	Croix	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{H,S}	PDIPR
38380_011	Monuments aux morts	11	Petit patrimoine	11.2	Sacré	{A,H,S}	PDIPR
38380_L01	Mur en galets	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs		
38380_L02	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L03	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L04	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L05	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L06	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L07	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L08	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L09	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L10	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L11	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L12	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L13	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L14	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L15	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L16	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L17	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L18	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L19	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L20	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L21	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L22	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L23	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L24	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L25	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L26	Haie	14	Patrimoine végétal	14.3	Haie	L151.19	
38380_L27	Mur de clotures	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	L151.19	
38380_L28	Mur de clotures	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	L151.19	
38380_L29	Mur en galets	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38380_L30	Mur en galets	4	Patrimoine lié aux infrastructu	4.4	Murs	{A}	
38380_S001	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S002	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S003	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S004	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S005	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S006	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S007	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S008	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S009	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S010	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S011	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S012	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S013	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S014	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S015	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S016	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S017	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S018	Boisement d'intérêt paysager	14	Patrimoine végétal	14.4	Boisement	{A}	
38380_S019	Grange, chemin du Mollard	2	Patrimoine domestique	2.2	Grange	{A}	PDIPR
38380_S020	Parc privé	13	Espace libre végétalisé	13.3	Jardin remarquable	{A}	
38380_S021	Mairie actuelle, ancienne école	7	Patrimoine administratif	7.1	Administration	{A,H,S}	PDIPR
38380_S022	Maison rurale, 4 chemin du Mollard	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H,S}	PDIPR
38380_S023	Maison rurale, 65 rue de la mairie	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A,H,S}	
38380_S024	Maison rurale, 15 chemin de la fontaine	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR
38380_S025	Grange	2	Patrimoine agricole	2.2	Grange	{A,H,S}	
38380_S027	Eglise	5	Patrimoine religieux	5.2	Eglise	{A,H,S}	PDIPR
38380_S028	Cimetière	5	Patrimoine religieux	5.4	Lieu de recueillement	{H,S}	PDIPR
38380_S029	Ancienne cure	5	Patrimoine religieux	5.5	Autre	{A,S}	PDIPR
38380_S030	Maison rurale	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38380_S031	Belle demeure et son parc	8	Patrimoine de prestige	8.3	Grande demeure bourgeoise	{A}	PDIPR
38380_S032	Maison rurale, 39 rue de la mairie	1	Patrimoine domestique	1.1	Isolé	{A}	PDIPR
38380_S033	Ensemble bâti, 70 rue de la mairie	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR
38380_S034	Ensemble bâti, chemin du Mollard	1	Patrimoine domestique	1.2	Ensemble	{A}	PDIPR

PLUi Bièvre Est

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Saint-Didier-de-Bizonnes

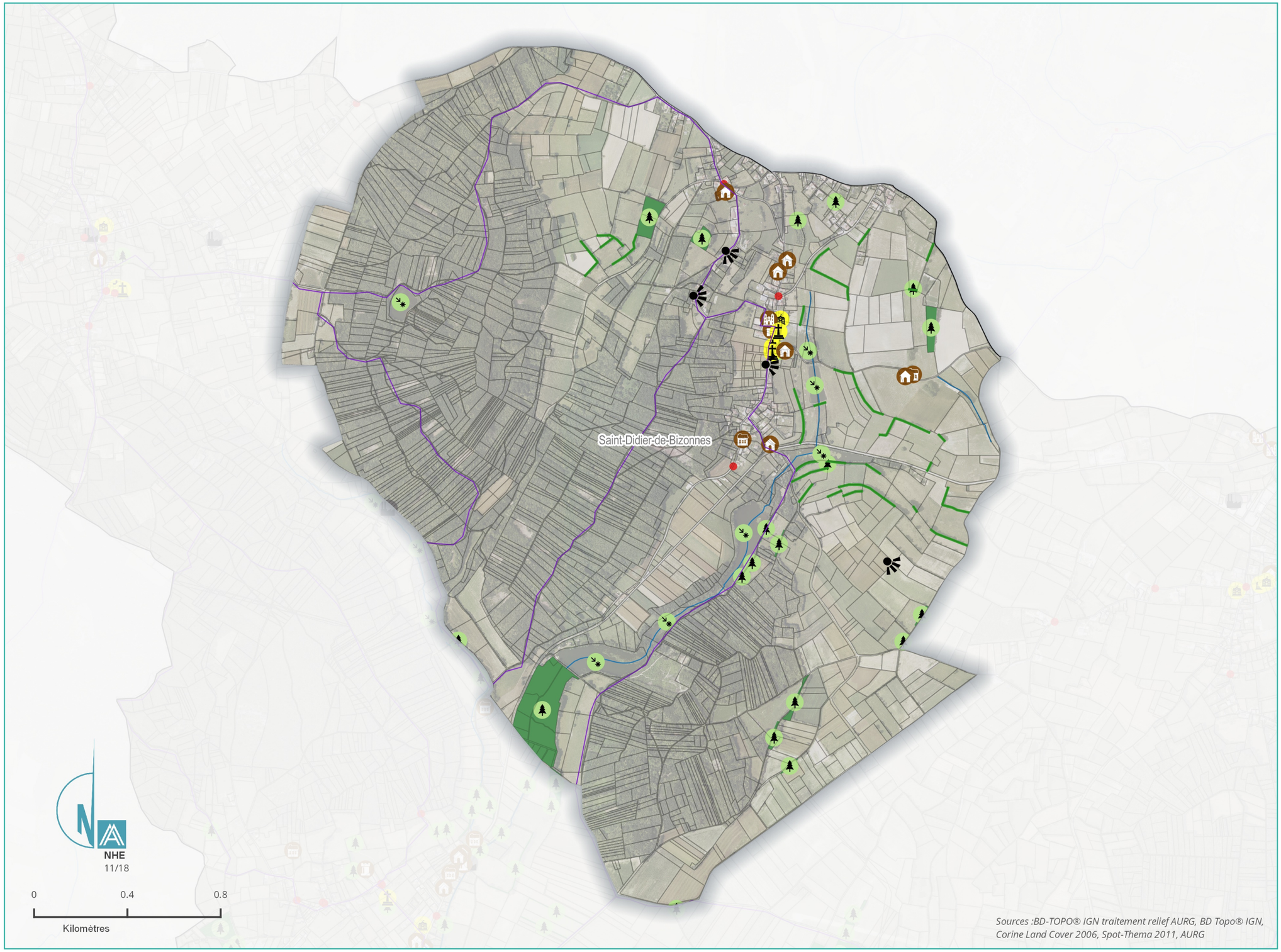

Sources :BD-TOPO® IGN traitement relief AURG, BD Topo® IGN, Corine Land Cover 2006, Spot-Thema 2011, AURG

LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine contemporain
- Haie

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Place publique
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Mur
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom1



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

PLUi Bièvre Est - Saint Didier de Bizonnes

Inventaire du Paysage et du Patrimoine - Zoom2



LÉGENDE

Patrimoine paysager et bâti protégé

- Zones de présomption de prescription archéologique
- Monuments Historiques protégés
- Sites classé et Sites inscrits

Points de vue identitaire

- Points de vue issus du SCoT
- Points de vue issus de l'inventaire

Patrimoine bâti

- Patrimoine domestique
- Patrimoine rural
- Patrimoine militaire
- Patrimoine de prestige
- Patrimoine industriel et commercial
- Grand ensemble homogène
- Patrimoine religieux
- Patrimoine administratif
- Patrimoine domestique ou rural
- Grand ensemble homogène
- Espace libre végétalisé
- Boisement

Autres patrimoines

- Petit Patrimoine
- Patrimoine lié aux infrastructures
- Chemin de Compostelle
- Chemin de randonnée PDIPR

Patrimoine végétal

- Arbre remarquable
- Site naturel
- Haie et alignement

Parc d’activités Bièvre Dauphine
1352 rue Augustin Blanchet
38690 Colombe
Tél. 04 76 06 10 94
Télécopie : 04 76 06 40 98
Courriel : contact@cc-bievre-est.fr

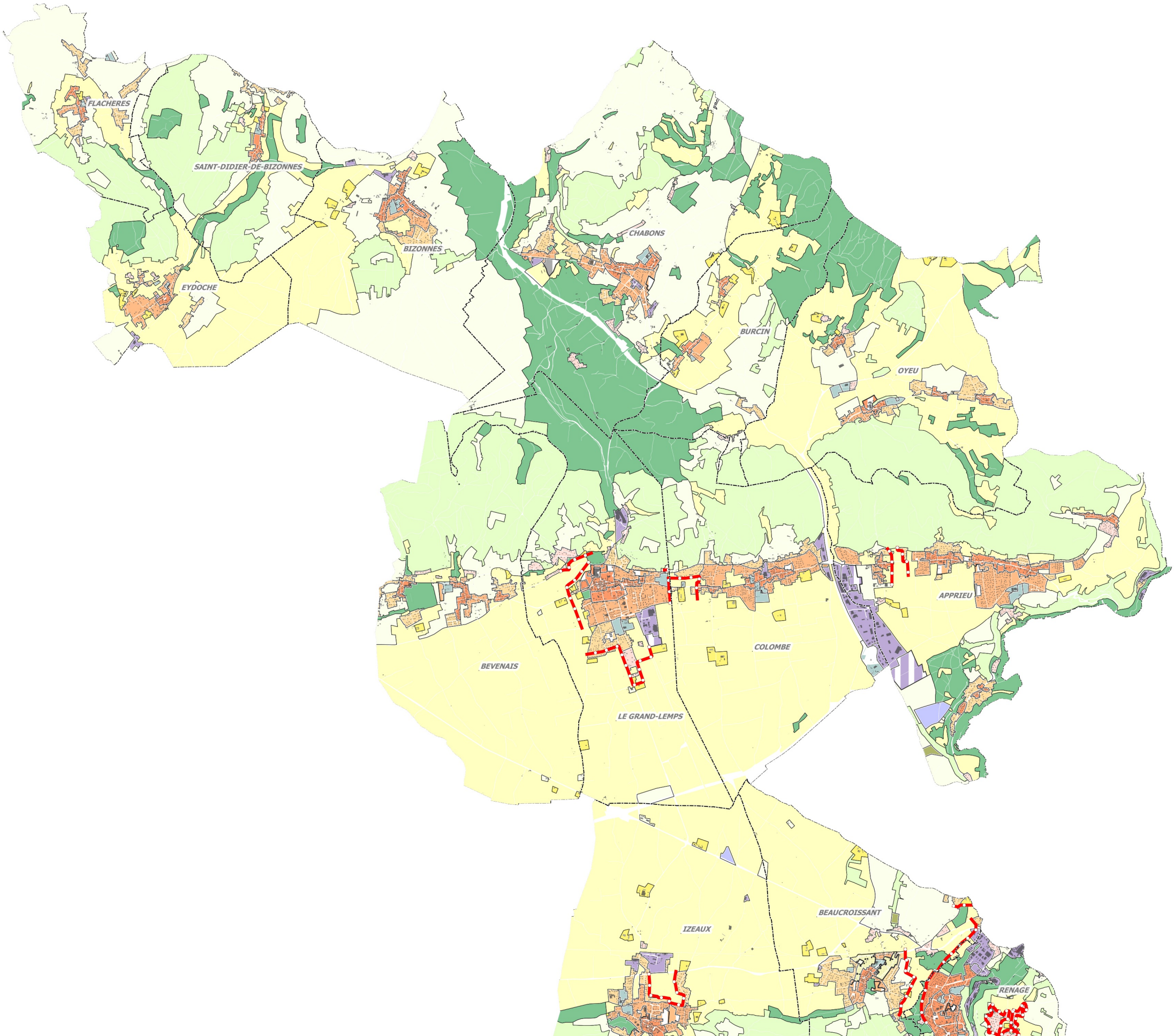

Limites stratégiques du SCOT

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

Élaboration du
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Limites stratégiques du SCOT
Dossier d'approbation

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération d'approbation du conseil communautaire Bièvre Est en date du :

Le président :

PLUi
Communauté de communes de Bièvre Est

Source : DGFiP Cadastre © 2017

Décembre 2019

ZONES URBAINES

Zones urbaines mixtes à vocation

- UA - UAa - UAb : Zone de centralité urbaine
- UB - UBa – UBb : Zone de confortement des centralités urbaines destinée à être densifiée
- UC : Zone d'extension urbaine, majoritairement pavillonnaire
- UD : Zone de groupement bâtis ou hameaux au développement limité

Zones urbaines dédiées

- UGV : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- UPV : Zone du parc photovoltaïque
- UE - UEs : Zone d'équipements et de services d'intérêt collectif
- UI – UIa – UIb - UIc : Zone économique dédiée
- UI BD : Zone identifiant l'espace économique Bièvre Dauphine
- UI BDc : Secteur espace économique Bièvre Dauphine Zone commerciale
- UI BDs : Secteur espace économique Bièvre Dauphine Pôle d'équipements et de services

ZONES A URBANISER

Zones mixtes à vocation principale d'accueil d'habitat à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser insuffisamment équipée
- AUA - AUAb : Zone à urbaniser des centralités urbaines
- AUB – AUBa - AUBb : Zone à urbaniser en confortement des centralités urbaines
- AUC : Zone à urbaniser des secteurs d'extension urbaine

Zones dédiées à urbaniser

- AUI – AUI BDc : Zone économique à urbaniser
- AUI BD3 : Zone à urbaniser - Bièvre Dauphine 3

ZONES AGRICOLES

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- As1 : Secteur agricole sensible inconstructible
- As2 : Secteur agricole sensible à la constructibilité encadrée
- Af : Secteur champs de Foire de Beaucroissant

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- AI - AIa : Secteur d'activité économique
- AC : Secteur de cabanes/abris de chasse ou de pêche
- AGV - AGV1 : Secteur des gens du voyage
- AR - ARb : Secteur champs de Foire de Beaucroissant - restauration
- AE : Secteur d'entreprise de travaux agricoles

ZONES NATURELLES

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur naturel sensible inconstructible
- Nes : Secteur d'équipement sportif ou de loisirs d'intérêt collectif en milieu naturel

Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

- NL : Secteur d'activités de loisirs
- NIa : Secteur d'activité économique
- NC : Secteur de cabanes/abris de chasse ou de pêche
- NT : Secteur identifiant la "Maison de la Tourbière"
- NP : Secteur de la Chapelle de Parménie



Élaboration du PLUi de la communauté de communes Bièvre Est

Caractérisation complémentaire de la TVB 2016



LPO Isère

5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble
www.isere.lpo.fr / www.faune-isere.org
isere@lpo.fr - 04 76 51 78 03

Septembre 2016

Photos de couverture : Plaine de la Bièvre ©J. Florian ; chevêche d'Athena ©W. Fischer
Rédaction : Anaëlle Atamaniuk chargée d'études faune, base de données, SIG ; Julia Florian chargée de mission TVB

Référence du présent document :

Atamaniuk, Florian, 2016 Élaboration du PLUi de la communauté de communes Bièvre Est. Caractérisation complémentaire de la TVB - Année 2016. LPO Isère 12 p.

Table des matières

1.Introduction.....3

2.Les connaissances sur la communauté de communes Bièvre Est.....4

3.Espèces remarquables, sites à enjeux.....7

3.1.Les espèces remarquables du territoire Bièvre Est.....7

3.2.Secteurs remarquables.....10

4.Conclusion.....13

5.Bibliographie.....13

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal de la communauté de communes de Bièvre Est, le bureau d'études Mosaïque Environnement réalise un travail d'analyse afin de compléter les continuités écologiques. Cette démarche décline la cartographie de la Trame verte et bleue élaborée par le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise (RUG) et complété dans le cadre du contrat vert et bleu Bièvre Valloire. La LPO Isère propose, en mobilisant et en mettant en perspective plus de 27 000 données de faune de 394 espèces différentes disponible sur le périmètre de la communauté de communes Bièvre Est, de localiser des sites intéressants pour la biodiversité. Uniquement les sites complémentaires aux réservoirs de biodiversité identifiés par le SCoT sont proposés par ce travail.

Le territoire de la Bièvre-Valloire est une plaine agricole entre la vallée du Rhône et le massif de la Chartreuse. Dans sa partie la plus mériodionale se situe le massif de Chambaran. À l'occasion d'une étude sur les enjeux naturalistes de ce territoire (Atamaniuk, 2014), des grandes zones avaient été identifiées représentées sur la carte ci-dessous (voir Figure 1). Ce travail sert de base de réflexion à l'identification de zones complémentaires intéressantes pour la faune à l'échelle de la communauté de communes.

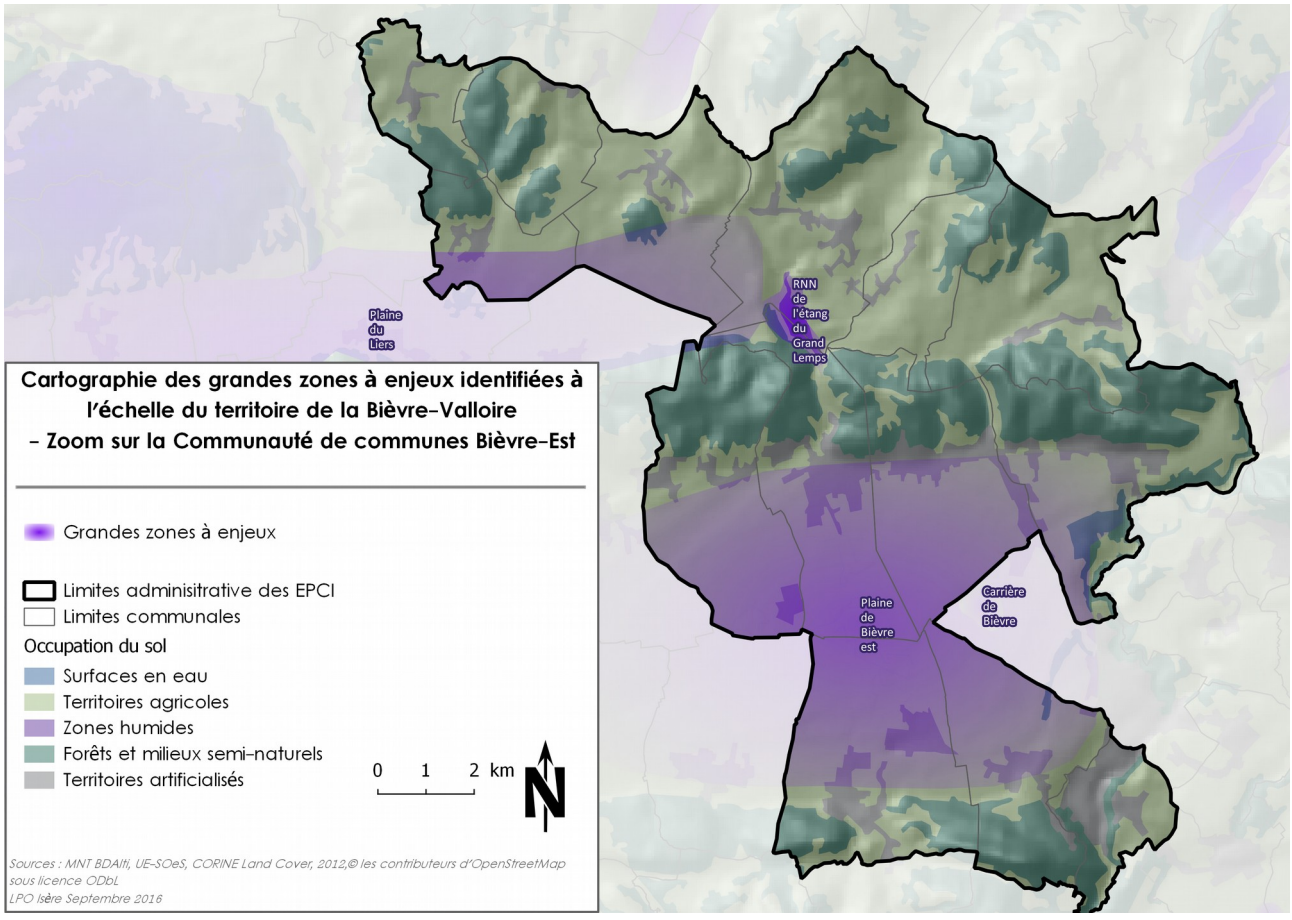

Figure 1: Des zones à enjeux de la plaine de la Bièvre - Focus sur la CC de Bièvre-Est

2. LES CONNAISSANCES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BIÈVRE EST

La LPO Isère dispose de données issues de Faune-Isère, une plateforme collaborative de saisie d'observations naturalistes en ligne. L'immense majorité des informations disponibles est récoltée de façon aléatoire (cette récolte s'oppose aux recueil de données protocolées) et constitue la base de données dont le dernier aboutissement est consultable en ligne (www.faune-isere.org). Faune-Isère, à l'échelle départementale compte aujourd'hui plus de 1 600 000 données.

Ces données présentent donc une grande hétérogénéité temporelle et spatiale. On comptabilise près de 37 444 données recensées de manière régulière depuis 1969 sur le territoire de la communauté de communes Bièvre Est. La répartition spatiale des données est visible sur la carte ci-dessous (voir Figure 3).

La Réserve naturelle du Grand-Lemps, la plaine agricole de la Bièvre, la carrière d'Izeaux constituent des sites particulièrement bien prospectés. Que ce soit lié à leur protection réglementaire, ou à des études où les prospections sont systématiques, ces secteurs sont très bien connus. Les « zones blanches », peu fréquentées par les observateurs naturalistes, n'en sont peut-être pas moins intéressantes. Les massifs forestiers, ou les secteurs loin de routes ou de sentiers de randonnées sont moins bien connus. Toute analyse issue d'inventaires non protocolés est toujours réalisée en considérant la répartition spatiale des données.
Concernant la répartition temporelle des données recueillies, le calcul de la médiane permet d'insister sur la jeunesse des informations naturalistes dont on dispose sur le territoire : 50% des données sont antérieures à 2010.

La Figure 2 permet de visualiser le nombre de données saisies au cours des années. Depuis l'année 2010, date d'ouverture de Faune-Isère, le nombre de données disponibles annuellement dans la base de données a crû de manière exponentielle.

Pour la pertinence de cette étude, seules les données depuis 2005 seront prises en compte, cela représente un lot de 27 307 données soit plus de 70 % des données du territoire.

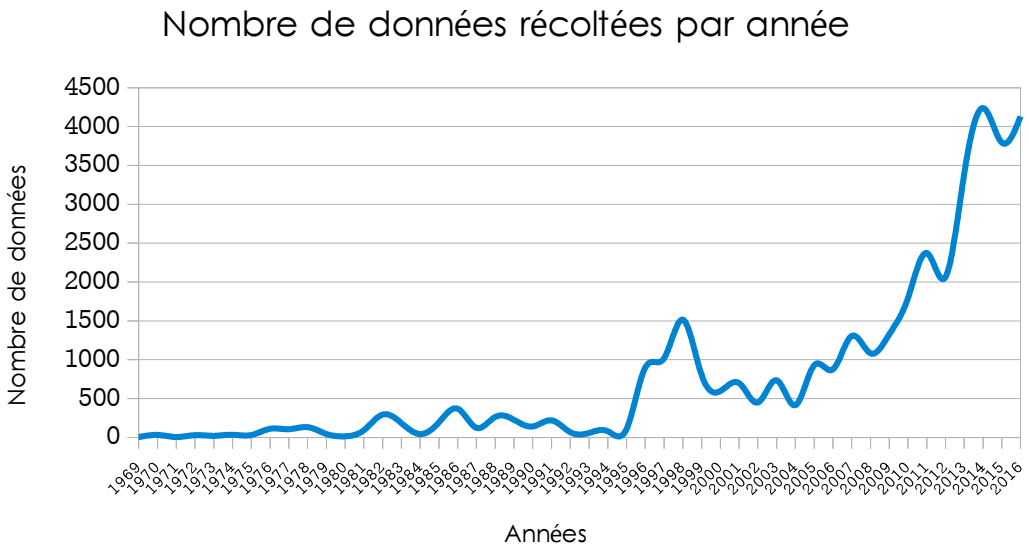

Figure 2: Graphique de répartition du nombre de données récoltées annuellement

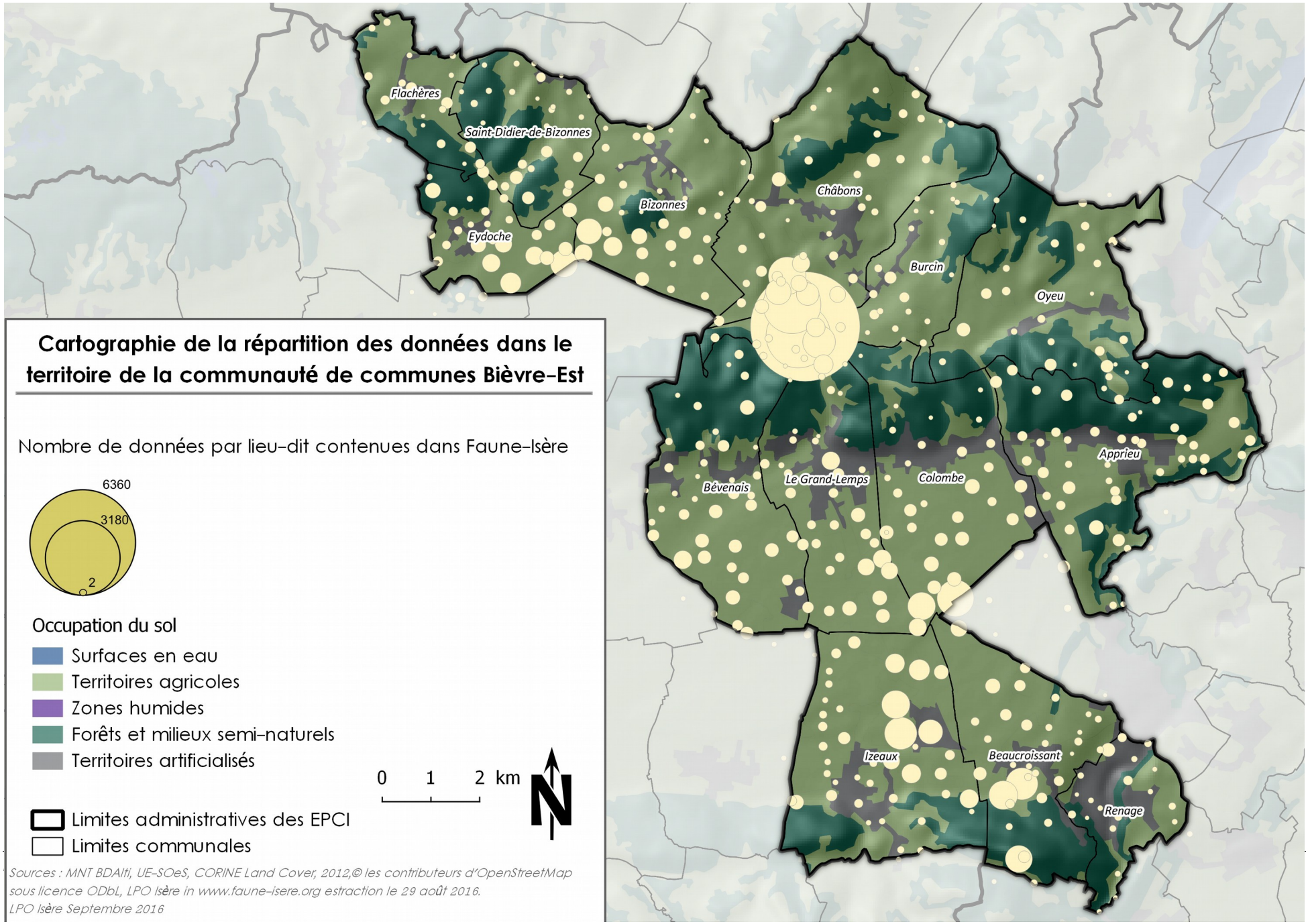

Figure 3: Répartition des données sur le territoire de la communauté de communes

3. ESPÈCES REMARQUABLES, SITES À ENJEUX

3.1. Les espèces remarquables du territoire Bièvre Est

La LPO Isère travaille depuis plusieurs décennies dans la plaine de la Bièvre et la connaissance de ce territoire est bonne. Des espèces remarquables ont été identifiées à partir de critères spécifiques. Les critères sont détaillés dans le tableau ci-après.

Nom français	Nom scientifique	Données prises en compte	Critères
Amphibiens			
Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	Toutes	Ce sont des espèces qui se sont raréfiées dans le département, la Bièvre constitue un bastion pour ces populations qu'elle contribue à préserver. Le travail réalisé en partenariat avec les carrières contribue à la préservation des populations.
Crapaud calamite	Bufo calamita	Toutes	
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	Toutes	
Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata	Toutes	Les populations sont très menacées, les dernières observations datent de 2009. Cette espèce existe-t-elle toujours dans le secteur ?
Triton crêté	Triturus cristatus	Toutes	La Réserve du Grand Lemps constitue le site majeur d'observation de ces espèces menacées par la disparition des zones humides. Les populations sont faibles et isolées, elles sont en danger d'extinction.
Triton ponctué	Lissotriton vulgaris	Toutes	
Mammifères			
Chamois	Rupicapra rupicapra	Toutes	Le passage dans le territoire Bièvre-Est de ces grands mammifères aux grandes capacités de déplacement illustre l'importance des connexions entre les différents massifs. Ceci est mis en exergue par la présence du massif de la Chartreuse à proximité.
Chat forestier	Felis silvestris	Toutes	
Crossope aquatique	Neomys fodiens	Toutes	Cette petite musaraigne est inféodée aux cours d'eau de bonne qualité écologique.
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Toutes	Ces chauve-souris sont rares et patrimoniales, elles chassent dans les zones bocagères. Les structures paysagères (haies, bosquets...) sont importantes pour ces espèces. Des rares colonies connues se situent dans le territoire.
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Toutes	
Odonates			
Agrion de Mercure	Coenagrion mercuriale	Toutes	Libellule protégée, elle est typique des petits cours d'eau végétalisés.
Caloptéryx hémorroïdal	Calopteryx haemorrhoidalis	Toutes	Libellule protégée, elle est typique des petits cours d'eau végétalisés.
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii	Toutes	Le cordulégastre est typique des zones humides avec des petites zones en eau.
Épithèque à deux taches	Epitheca bimaculata	Toutes	C'est une espèce rare, souvent trouvée dans les milieux frais et humides. C'est une espèce relique de l'âge glaciaire.
Leucorrhine à large queue	Leucorrhinia caudalis	Toutes	C'est une espèce relique de l'âge glaciaire.
Sympétrum vulgaire	Sympetrum vulgatum	Toutes	C'est une espèce classée « assez menacé » sur la liste des statuts de conservation à l'échelle départementale.

Nom français	Nom scientifique	Données prises en compte	Critères
Oiseaux			
Alouette lulu	Lullula arborea	Avec code atlas	Espèce des coteaux bocagers, peu commune et particulièrement menacée par l'urbanisation d'espaces agricoles.
Blongios nain	Ixobrychus minutus	Avec code atlas	Espèce patrimoniale qui ne se reproduit que rarement dans le département.
Busard cendré	Circus pygargus	Code atlas >9	Espèce phare de la Bièvre, niche dans les grandes cultures, dans les friches et est en danger critique d'extinction. De nombreuses années de suivis par la LPO Isère expliquent la très bonne connaissance de cette espèce dans le secteur
Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Toutes	C'est un nicheur occasionnel dans le département.
Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Avec code atlas et données hivernales	Niche dans les grandes cultures, friches. Le plus gros site d'hivernage se situe dans le territoire Bièvre-Est.
Canard chipeau	Anas strepera	Données hivernales (décembre à février)	Ces espèces migratrices profitent des zones humides et des quelques bassins le long de l'axe de Bièvre en période de migration ou pendant l'hiver.
Canard pilet	Anas acuta	Données hivernales (décembre à février)	
Canard siffleur	Anas penelope	Données hivernales (décembre à février)	
Canard souchet	Anas clypeata	Données hivernales (décembre à février)	
Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Données migration	
Chevalier culblanc	Tringa ochropus	Données migration	
Chevalier gambette	Tringa totanus	Données migration	
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	Toutes	
Chevalier sylvain	Tringa glareola	Données migration	
Chevêche d'Athéna	Athene noctua	Code atlas >9	Espèce « parapluie », typique des bocages, des vergers, des milieux semi-ouverts où est pratiquée une agriculture extensive.
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	Code atlas >9	Espèce patrimoniale. La population de la communauté de communes est issue d'un programme de réintroduction.
Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Avec code atlas	Il niche sur les coteaux boisées, est est dépendant des milieux ouverts pour chasser.
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	Avec code atlas	Espèce en progression, le cisticole des joncs niche dans les friches, qui elles sont en voie de disparition.
Effraie des clochers	Tyto alba	Avec code atlas	Espèce emblématique, typique des bocages, des milieux ouverts où est pratiquée une agriculture extensive. La population est suivie par le biais d'un programme de suivi de gîtes artificiels.
Engoulevent d'Europe	Caprimulgus europaeus	Avec code atlas	Espèce des forêts claires
Fuligule morillon	Aythya fuligula	Données hivernales (décembre à février)	Espèce migratrice profitant des zones humides et des quelques bassins le long de l'axe de Bièvre pendant l'hiver
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	Avec code atlas	Espèce emblématique, niche dans les fourrés, dans les versants boisés
Huppe fasciée	Upupa epops	Avec code atlas	Espèce emblématique, typique des bocages, des milieux ouverts où est pratiquée une agriculture extensive.

Nom français	Nom scientifique	Données prises en compte	Critères
Locustelle luscinioïde	Locustella luscinioides	Toutes	Espèce des roselières et milieux associés. Elle paye un lourd tribut à leur disparition.
Locustelle tachetée	Locustella naevia	Toutes	Espèce des milieux associés aux zones humides : prairies, boisements. Espèce migratrice en Isère.
Milan royal	Milvus milvus	Avec code atlas et hivernales (décembre à février)	Espèce migratrice, de passage en Isère, nicheur devenu extrêmement rare. Hivernant dans le département.
Petit Gravelot	Charadrius dubius	Avec code atlas	Les carrières jouent un rôle pour la conservation de ces espèces : elle niche dans les gravières.
Pic mar	Dendrocopos medius	Toutes	Espèce en progression dans le département après des années d'extinction. Dépendant des boisements tendres avec des vieux arbres.
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	Avec code atlas	Espèce des friches et des bocages, des milieux semi-ouverts où est pratiquée une agriculture extensive. Dépendante de la ressource en insectes.
Petit Duc	Otus scops	Avec code atlas	Espèce des friches et des bocages, des milieux semi-ouverts où est pratiquée une agriculture extensive. Dépendante de la ressource en insectes.
Pigeon colombin	Columba oenas	Toutes	Espèce affectionnant les paysages bocagers, est dépendante de grands et vieux arbres à cavités
Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus	Avec code atlas	Espèces des milieux humides et des roselières associées. Paient un lourd tribut à la disparition de leurs milieux.
Rousserolle turdoïde	Acrocephalus arundinaceus	Toutes	
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	Toutes	
Sarcelle d'été	Anas querquedula	Données migration	Espèce migratrice profitant des zones humides et des quelques bassins le long de l'axe de Bièvre pendant la migration
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	Données hivernales (décembre à février)	Espèce migratrice profitant des zones humides et des quelques bassins le long de l'axe de Bièvre pendant l'hiver
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Avec code atlas OU hivernant	Espèce migratrice et hivernant en Isère, quelques individus nichent dans le territoire et en Nord Isère
Reptiles			
Cistude d'Europe	Emys orbicularis	Toutes	Espèce rare en danger d'extinction sur le territoire, aucune observation depuis plus de 10 ans
Couleuvre vipérine	Natrix maura	Toutes	Espèce rare en danger d'extinction sur le territoire, aucune observation depuis plus de 10 ans

3.2. Secteurs remarquables

La carte ci-dessous (Figure 5) a été élaborée par juxtaposition des données naturalistes de la LPO Isère et des réservoirs de biodiversité déjà identifiés par le SCoT de la RUG (réservoirs statutaires et complémentaires) La couche cartographique est fournie à la communauté de communes pour une intégration de ces éléments par le bureau d'études.

Figure 4: Part des différents milieux dans les zonages complémentaires identifiés

Type de milieu	% du nombre d'entités	Surface (ha)	% surface
Bocages	36%	288,89	22,8%
Bocages et forêts	7%	754,65	59,6%
Carrières	14%	140,87	11,1%
Forêts	14%	79,97	6,3%
Nichoir_bâti_artificiel	21%	0,34	0,03%
Zone humide	7%	1,46	0,12%

Les zones proposées sont identifiées grâce à la présence de données d'observation des espèces remarquables citées ci-dessous. Pour la plupart des secteurs remarquables identifiés, il s'agit de milieux bocagers. En effet, les connaissances sur le secteur sur les espèces de ces milieux semi-ouverts sont bonnes : la huppe fasciée, la chevêche d'Athéna, la pie-grièche écorcheur sont des espèces suivies depuis plusieurs années.

Pour l'effraie des clochers notamment, une campagne d'installation et de suivi des nichoirs permet de connaître annuellement l'état des populations utilisant les gîtes artificiels. Les milieux favorables autour de ces aménagements doivent être conservés pour un maintien des populations (haies et milieux ouverts comme terrain de chasse).

Lié à un manque des connaissances des espèces forestières, seuls peu de corridors écologiques et réservoirs de biodiversité du SCoT prennent en compte ces milieux. La LPO Isère ne dispose que de peu d'informations. Les connaissances sur certaines espèces (chauve-souris, rapaces, …) utilisant ces milieux pourraient affiner d'avantage la délimitation de secteurs. Dans la cadre de ce travail, 3 secteurs forestiers ont toutefois été cartographiés. Ces zonages sont vastes, et constituent une surface importante :

- un milieu favorable à l'engoulevent d'Europe sur la commune de Eydoche (entité 4)
- le terrain de chasse d'espèces de chauve-souris rares sur les communes Châbons, Burcin, Oyeu (entité 13)
- un secteur favorable au grand-duc d'Europe sur la commune de Châbons (entité 12)

Seul un zonage inclut une zone humide. En effet, les milieux humides sont déjà pris en compte dans les zonages du SCoT.

Les milieux agricoles vastes de la plaine hébergent des espèces hautement patrimoniales (en danger d'extinction par exemple pour le busard cendré). S'il est impossible de délimiter des zonages à prendre en compte pour ces problématiques, il est important de travailler sur les structures paysagères et la qualité écologique des espaces agricoles afin de maintenir ces

populations fragiles.

Le chat forestier ou le chamois, sont des espèces à forte capacité de déplacement. Les observations très sporadiques de ces individus sur le territoire illustrent le fait qu'il ne faut pas négliger les connexions écologiques entre les milieux naturels. Cependant, les données d'observation ne permettent pas de délimiter des sites particuliers. L'attention est attirée sur la trouée de Colombe où la continuité forestière est interrompue par l'A 48 et la RD 520.

id	Milieux	Espèces	Aire (ha)
1	Bocages	Chevêche d'Athéna	0.39
2	Bocages	Chevêche d'Athéna	0.9
3	Bocages	Chevêche d'Athéna et huppe fasciée	1.2
4	Forêts	Engoulevent d'Europe	21.26
5	Nichoir_bâti_artificiel	Cigogne blanche	0.25
6	Bocages	Pie-grièche écorcheur	132.11
7	Carrières	Calamite, alyte, pélodyte, petit gravelot	134.72
8	Nichoir_bâti_artificiel	Effraie des clochers, chevêche d'Athéna	0.04
9	Nichoir_bâti_artificiel	Effraie des clochers	0.05
10	Carrières	Calamite, alyte, pélodyte, petit gravelot	6.15
11	Zone humide	Passereaux paludicoles, halte migratoire	1.46
12	Forêts	Grand duc d'Europe	58.71
13	Bocages et forêts	Chiroptères	754.65
14	Bocages	Pie-grièche écorcheur, huppe fasciée, alouette lulu	154.29

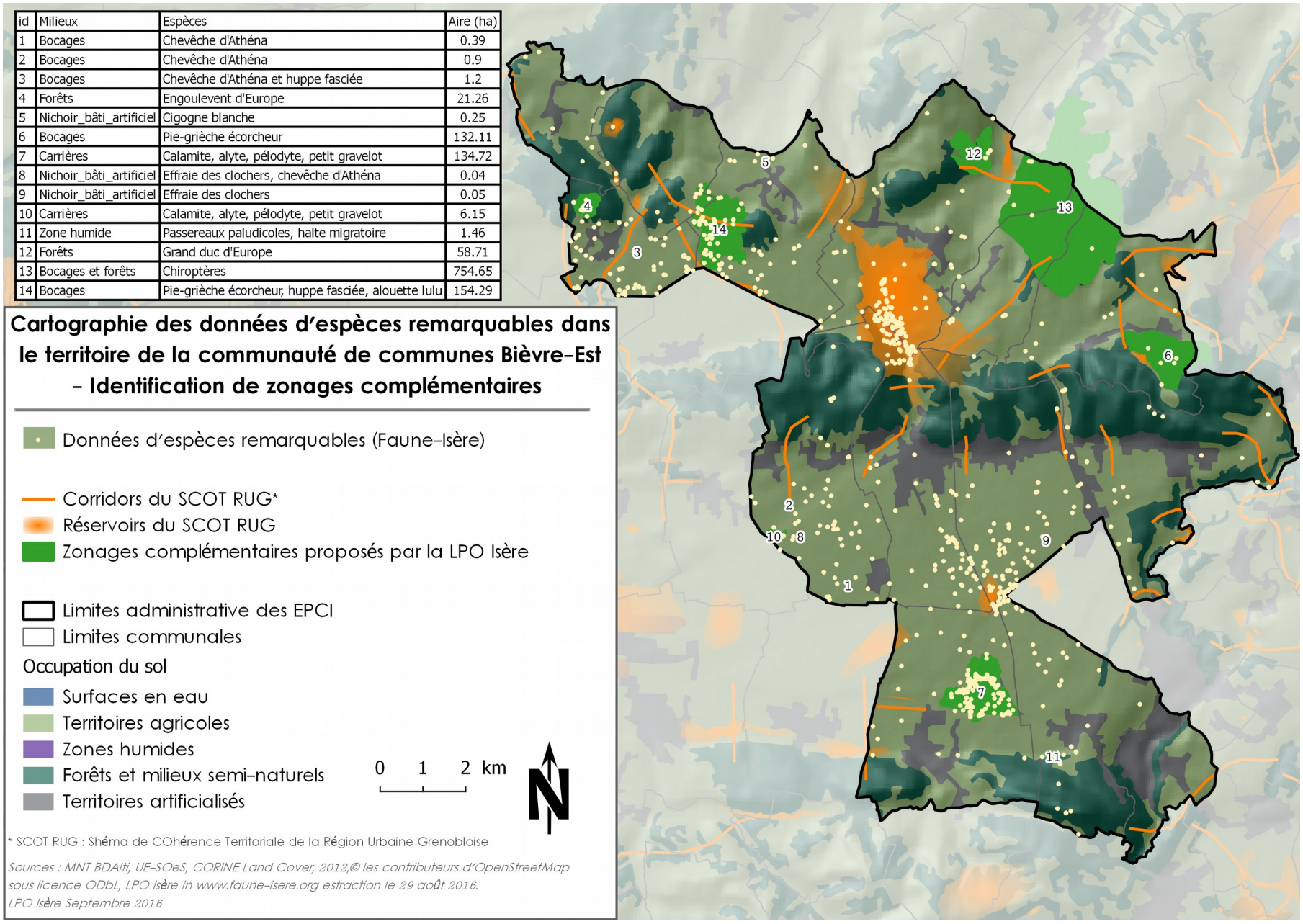

Figure 5: Cartographie des zonages complémentaires

4. CONCLUSION

En mettant en perspective les milliers de données disponibles sur Faune-Isère et la connaissance du territoire de Bièvre-Est, la LPO Isère a pu identifier des zonages complémentaires à ceux existants dans le schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise. Au total, 14 nouveaux périmètres ont été cartographiés pour une superficie totale de 1266 ha. Ce sont essentiellement des secteurs bocagers, des vergers, des milieux ouverts et des forêts. En effet, les zones humides ont déjà été prises en compte et font partie des réservoirs et corridors déjà identifiés. Les plaines agricoles, très bien prospectées n'ont pas été identifiées comme des zonages complémentaires : les enjeux y sont forts, les espèces paient un lourd tribut à l'intensification des pratiques agricoles. Aucun secteur particulier n'a pu être identifié, puisque le milieu est très vaste. Il reste néanmoins très important de porter une attention particulière aux structures paysagères et à la conciliation des pratiques agricoles avec le maintien de la biodiversité.

5. BIBLIOGRAPHIE

Atamaniuk, 2014. Synthétiser les connaissances naturalistes (faune/flore) sur les 13 territoires et faciliter leur prise en compte dans les politiques territoriales - Territoire Bièvre-Valloire- Axe « Enjeux territoriaux / Valorisation de Faune Isère » /Plan d'actions biodiversité de l'Isère Rapport d'activités 2012 et perspectives . LPO Isère 19 pages.

Atamaniuk, 2016. Connaissances naturalistes et enjeux du Pays Bièvre Valloire - Année 2016. LPO Isère 26p.

Carte des massifs boisés privés supérieurs à 4ha pour lesquels un classement en EBC demeurerai "utile" au regard des enjeux environnementaux

Massifs boisés de plus de 4 hectares

Massifs boisés de plus de 4 hectares présentant un enjeu environnemental : réservoir de biodiversité corridor écologique et/ou de risque fort de glissement de terrain

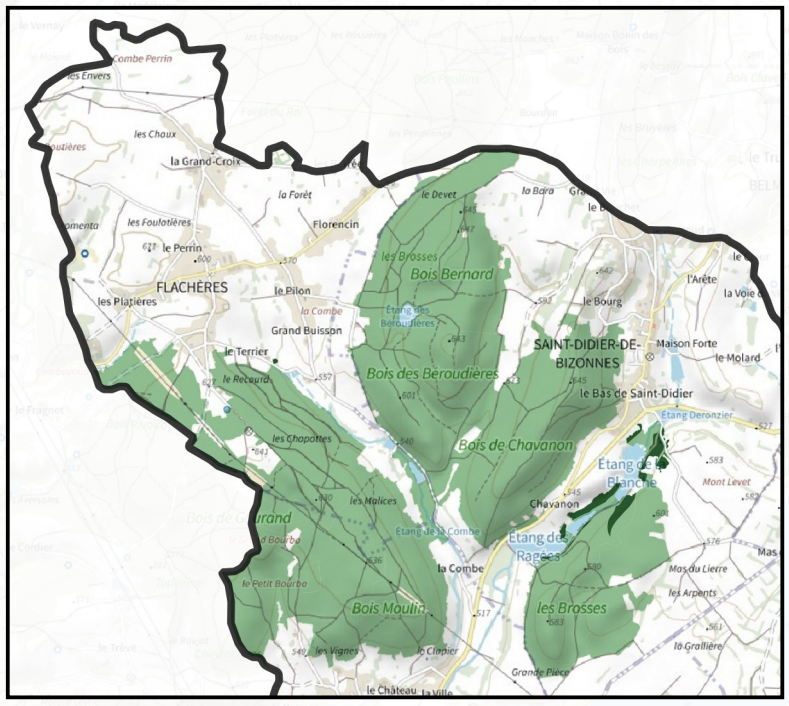

Sont exclus :

- Les grands espaces boisés du Banchet, de Parménie et du Nord-Est pour lesquels l'enjeu paysager prédomine.
- Les forêts soumises ou régime forestier ou sous Plan Simple de Gestion
- Les zones humides et les pelouses sèches qui requièrent des milieux ouverts.
- Les servitudes et nécessités d'entretien des lignes haute tension en conformité avec la règlementation
- Les périmètres de projets d'intérêt collectif.
- Les abords immédiats des constructions existantes et du domaine publique artificiel (voiries) ou naturel (cours d'eau).

0 1 2 km

Avril 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BIEVRE EST

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Focus Trame verte et bleue

Rapport diagnostic






Milieux naturels et biodiversité

OPQIBI L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE CERTIFICAT N° 13 12 2653

Milieux naturels et biodiversité
Politiques de développement durable
Concertation et formation
Énergie et climat
Aménagement et projets de territoire

mosaïque environnement
Bureau d'études & conseils

mosaique-environnement.com

Rédaction : Edith PRIMAT
Inventaires terrain : Ludivine CHENAUX, Édith PRIMAT
Cartographie : Ludivine CHENAUX, Édith PRIMAT
Relecture : Ludivine CHENAUX

De gauche à droite :

Colline du Banchet
Route de Verney
Chemin des Noyers (Gd-Lemps)
Plaine du Liers
©Mosaïque Environnement 2016

Agence Mosaïque Environnement
111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51
agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Introduction à la TVB 1
I.A. Le contexte local 2
I.B. Présentation de la trame verte et bleue 2
I.B.1. La trame verte et bleue : un outil pour lutter contre l'érosion de la biodiversité 2
I.B.2. La communauté de communes : une échelle pertinente pour la définition d'une trame verte et bleue 3
I.B.3. La trame verte et bleue et ses composantes 4
I.B.4. Lutter contre la fragmentation des territoires 5

Chapitre II. Déclinaison de la TVB 8
II.B. Contexte de la TVB 9
II.B.1. Documents avec lesquels le PLUi doit être compatible 9
II.B.2. Autres documents 13
II.B.3. Cohérence avec les territoires voisins 17
II.C. Réservoirs de biodiversité 18
II.D. Sous-trames écologiques 23
II.D.1. Sous-trame boisée 23
II.D.2. Sous-trame prairiale et bocagère 25
II.D.3. Sous-trame zones humides et milieux aquatiques 27
II.D.4. Sous-trame xérique 29
II.D.5. Espaces agricoles 31
II.E. Espaces complémentaires de la Trame Verte et Bleue 33
II.F. Corridors écologiques 35
II.F.1. Corridors paysagers 35
II.F.2. Corridors linéaires 37
II.F.3. Corridors en pas japonais 38
II.F.4. Hiérarchisation des continuités écologiques 40
II.G. Fragmentation dU territoire et obstacles au déplacement 43
II.G.1. Intensification des pratiques agricoles 43
II.G.2. Développement de l'urbanisation 43
II.G.3. Infrastructures de transport 46
II.G.4. Seuils en rivière et obstacles à la Trame Bleue 49
II.G.5. Lignes électriques 50
II.H. Synthèse de la TVB de Bièvre Est 51

Chapitre III. Approche méthodologique 53
III.B. Récolte des données 54
III.C. Analyse cartographique 54
III.C.1. Occupation du sol 54
III.C.2. Sous-trames écologiques 57
III.C.3. Déclinaison des réservoirs de biodiversité 58
III.C.4. Déclinaison des corridors écologiques 59
III.C.5. Espaces complémentaires 60
III.C.6. Fragmentation du territoire 61
III.C.7. Hiérarchisation des corridors 61
III.D. Vérifications de terrain 62
III.E. Concertation et validation 62

Table des cartes

carte n°1. Extrait du SRCE Rhône-Alpes sur le territoire de la CC Bièvre Est 10
carte n°2. Extrait de la carte Trame Verte et Bleue du SCoT RUG sur le territoire de la CC Bièvre Est 11
carte n°3. Réservoirs biologiques du SDAGE RM 2016-2020 12
carte n°4. Extrait du REDI sur le territoire de la CC Bièvre Est 13
carte n°5. Extrait de la carte des corridors du contrat Vert et Bleu Bière Valloire sur le territoire de la CC Bièvre Est 14
carte n°6. Synthèse des corridors identifiés dans les différents PLU du territoire Bièvre Est 15
carte n°7. Localisation des données mobilisées pour l'étude complémentaire de la LPO 16
carte n°8. Propositions de zonages complémentaires par la LPO Isère 17
carte n°9. Extrait de la carte de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT Nord Isère 18
carte n°10. Synthèse des réservoirs de biodiversité déclinés sur le territoire de Bièvre Est 22
carte n°11. Sous-trame boisée sur le territoire de Bièvre Est 24
carte n°12. Sous-trame prairiale et bocagère sur le territoire de Bièvre Est 26
carte n°13. Sous-trame aquatique et humide sur le territoire de Bièvre Est 28
carte n°14. Sous-trame xérique sur le territoire de Bièvre Est 30
carte n°15. Grands espaces agricoles sur le territoire de Bièvre Est 32
carte n°16. Espaces complémentaires de la TVB sur le territoire de Bièvre Est 34
carte n°17. Corridors écologiques sur le territoire de Bièvre Est 39
carte n°18. Hiérarchisation des corridors 42
carte n°19. Fragmentation du territoire et perméabilité des espaces 45
carte n°20. Impacts du réseau routier sur les déplacements de la faune 48
carte n°21. Synthèse de la TVB sur le territoire de Bièvre Est 52

Chapitre I.
Introduction à la TVB

I.A. LE CONTEXTE LOCAL

De par sa situation géographique et la diversité du relief et de la géologie, le territoire de Bièvre Est abrite une grande richesse de milieux naturels. Ces derniers sont favorables à la présence d'une flore et d'une faune abondantes et diversifiées, dont certaines espèces sont remarquables. Les nombreux inventaires et protections couvrant le territoire de la communauté de communes attestent de la qualité de ces éléments.

Ces espaces emblématiques côtoient des milieux de « nature ordinaire » qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes (zones tampons, fonctions supplémentaires et complémentaires…). L'ensemble de ces éléments constitue une part essentielle du patrimoine naturel et paysager, et donc, de l'attractivité, du territoire.

La Communauté de communes de Bièvre Est a une responsabilité particulière vis-à-vis de ce patrimoine qu'il est de son devoir de transmettre aux générations futures d'une part, et de valoriser comme « capital nature », indispensable au bien-être des populations et au développement local d'autre part. À ce titre, elle souhaite se doter d'un véritable outil d'aide à la décision qui favorise, à l'échelle pertinente de l'intercommunalité, la préservation des espaces naturels et de leur fonctionnement.

Dans ce cadre, la constitution et la préservation d'un **réseau d'espaces naturels s'appuyant sur des corridors écologiques** apparaissent comme des éléments fondamentaux pour résister aux diverses pressions s'exerçant sur la biodiversité : urbanisation, infrastructures, changement climatique… En réponse aux enjeux du Grenelle de l'Environnement, la Communauté de communes de Bièvre Est souhaite définir la trame verte et bleue (TVB) de son territoire et l'intégrer dans son PLUi en cours d'élaboration.

I.B. PRESENTATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

I.B.1. La trame verte et bleue : un outil pour lutter contre l'érosion de la biodiversité

Les premières initiatives (tant au niveau national qu'européen) en matière de préservation de la biodiversité, ont consisté en la création de zones protégées. S'il est aujourd'hui reconnu qu'outre leur rôle de conservation, ces zones contribuent au bien-être de la population, au développement durable, et à certaines pratiques touristiques et de loisirs, l'augmentation du nombre et de l'étendue de ces zones n'a pas empêché la perte de diversité biologique de se poursuivre au même rythme qu'auparavant.

L'écologie du paysage, et la dynamique des populations qui s'y intègre, ont peu à peu suggéré l'idée que la nature est un **système dynamique**, exploité par des espèces animales et végétales, et réagissant sur un complexe de conditions environnementales et de données d'occupation des sols. Il en résulte que l'utilisation des terres influence le fonctionnement des écosystèmes et la qualité de l'habitat pour les espèces sauvages.

Au sens écologique, les paysages actuels sont dominés par des milieux artificialisés tandis que les habitats « naturels » sont réduits et isolés, à l'instar des populations qu'ils abritent. Les relations naturelles ont décliné avec la disparition des couloirs forestiers et fluviaux et le développement des infrastructures humaines. L'isolement des habitats et leur régression (en diversité et surface) empêchent les espèces naturelles de développer des populations viables.

Il est ainsi désormais établi que la principale cause de la perte de biodiversité à l'échelle mondiale résulte de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels, conséquences de l'accroissement accéléré des activités humaines au cours du siècle dernier.

Ce constat a fait évoluer les stratégies de protection de la nature, et a laissé place à une stratégie basée sur un **aménagement planifié** et une **gestion intégrée**, dans une recherche de **connectivité** biologique et de continuité physique. Le concept de **réseau écologique** est né de l'idée de rassembler

les zones naturelles en un système territorial intégré, afin de contrecarrer la fragmentation du paysage et de fournir de meilleures conditions à la dispersion des espèces.

La traduction concrète de ce concept s'est accélérée depuis quelques années, tant à l'échelle internationale qu'européenne (Convention de Rio en 1992, Convention de Berne en 1979, directive Oiseaux en 1979 et directive Habitats en 1992 à l'origine du réseau Natura 2000, Réseau Écologique Paneuropéen en 1993) et plus récemment nationale, dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

I.B.2. La communauté de communes : une échelle pertinente pour la définition d'une trame verte et bleue

La dynamique des territoires conduit, par la constitution d'agglomérations étalées et diffuses, à une homogénéisation et une fragmentation (ou morcellement) des paysages naturels. Si des connexions entre milieux ne sont pas maintenues, les continuités nécessaires à la faune et à la flore pour occuper leur domaine vital ne sont plus garanties.

À plus long terme, un nombre d'obstacles trop important peut entraîner un isolement des populations les unes des autres. Si l'une d'elle vient à disparaître, le milieu qu'elle occupait ne peut alors plus être recolonisé et il n'y a plus de brassage génétique possible.

La trame verte et bleue vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer… c'est-à-dire assurer leur survie. Elle contribue ainsi au maintien des services que rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

*La trame verte et bleue a une **double fonctionnalité** :*

- ***écologique** : maintien d'un tissu vivant favorisant la reproduction, le repos, la nourriture, le déplacement des populations animales et végétales ;*
- ***spatiale et paysagère** : organisation et fonctionnement des espaces naturels et humains.*

Cette notion de trame verte et bleue est complexe : elle met en cause les **déplacements entre les populations animales** (et végétales) et **l'organisation de l'espace** (naturelle et humaine). Elle ne peut également se concevoir que sur de **grandes étendues** et sur un **temps long**. Aussi, **une démarche de planification à l'échelle intercommunale** constitue-t-elle une opportunité pour préserver une trame verte et bleue et la fonctionnalité du réseau écologique :

- **de par son échelle spatiale** : le PLUi porte sur l'organisation de l'espace et propose un équilibre à maintenir entre zones urbaines et à urbaniser et zones naturelles, et peut définir la localisation et la délimitation d'espaces naturels remarquables. Il permet de mettre en cohérence et de coordonner les politiques d'aménagement du territoire des communes et intercommunalités afin de mieux maîtriser leur développement. Ses choix sont réalisés à l'échelle d'un grand territoire pour une vision d'ensemble cohérente adaptée à la définition d'une trame verte qui se conçoit à différentes échelles. Dans ce contexte, l'échelon intercommunal du PLUi joue un rôle essentiel car il permet une approche à la fois fine et cohérente sur un territoire suffisamment vaste mais donne également une retranscription à un niveau local (chaque commune) ;
- **de par son échelle temporelle,** le PLUi planifiant le devenir du territoire pour 10 à 20 ans.

L'élaboration de la trame verte et bleue repose sur 3 niveaux territoriaux d'intervention

- ***Des orientations nationales*** *pour la préservation et la restauration des continuités écologiques. Ce document, publié fin 2009, précise le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales, identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers et précisant les grandes caractéristiques et les priorités ;*
- ***Un schéma régional de cohérence écologique****, qui respecte les orientations nationales, élaboré conjointement par l'État et la région dans le cadre d'une démarche participative. Outre la présentation des enjeux régionaux, il cartographie la trame verte et bleue et ses diverses composantes à l'échelle de la région et contient les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes a été adopté en juillet 2014 ;*
- ***Des documents de planifications et projets*** *des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme, prennent en compte les SRCE (SCoT, PLU…).*

La présente étude porte ainsi l'ambition forte et structurante d'inscrire, au travers de la définition des infrastructures vertes et bleues, la préservation de la biodiversité, mais aussi de la qualité paysagère et des aménités dans les décisions d'aménagement du territoire de Bièvre Est, via le PLUi. Elle se concrétisera par l'identification fine de la trame verte et bleue et des problématiques auxquelles le PLUi devra apporter des réponses pour la préserver, la renforcer, la restaurer… Cette trame verte et bleue aura pour but de garantir :

- la conservation d'une gamme complète d'écosystèmes, d'habitats, d'espèces et de paysages d'importance (européenne, nationale, départementale, locale…) ;
- des habitats suffisamment étendus pour favoriser la conservation des espèces ;
- une unité spatiale et fonctionnelle afin d'offrir aux espèces des possibilités suffisantes de dispersion et de migration ;
- la protection de ces systèmes contre les menaces potentielles.

I.B.3. La trame verte et bleue et ses composantes

La trame verte et bleue (appelée aussi réseau écologique) correspond à des habitats et des continuités écologiques, végétales (trame verte) ou hydriques (trame bleue). Ainsi, la trame verte et bleue d'un territoire est composée de :

Réservoirs de biodiversité : de façon générale, il s'agit d'espaces :

- où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée (périmètres des espaces naturels réglementés par exemple APPB, réserve naturelle ou espaces boisés classés) ;
- riches en habitats et espèces, et/ou présence habitat/espèce rare et/ou menacé : les inventaires (par exemple les ZNIEFF) sont un état des lieux de cette connaissance
- de nature non fragmentée, qui peuvent se trouver en dehors des zonages réglementaires ou des inventaires (par exemple un massif forestier).

Corridors écologiques (ou continuités écologiques) : ce sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les corridors peuvent constituer aussi des lieux d'accomplissement du cycle vital pour certaines espèces. Les corridors s'inscrivent aussi bien dans les espaces naturels remarquables qu'au sein de la nature ordinaire. Exemples de corridors : haie, lisière, fossé, cours d'eau… Les corridors sont de plusieurs types (linéaire, « pas japonais ») et peuvent avoir plusieurs fonctions.

Sous-trames écologiques (continuum) : c'est un ensemble de milieux favorables à une espèce ou un groupe d'espèces dans une aire donnée. Il comprend un ou plusieurs réservoirs de biodiversité, des zones périphériques et des corridors.

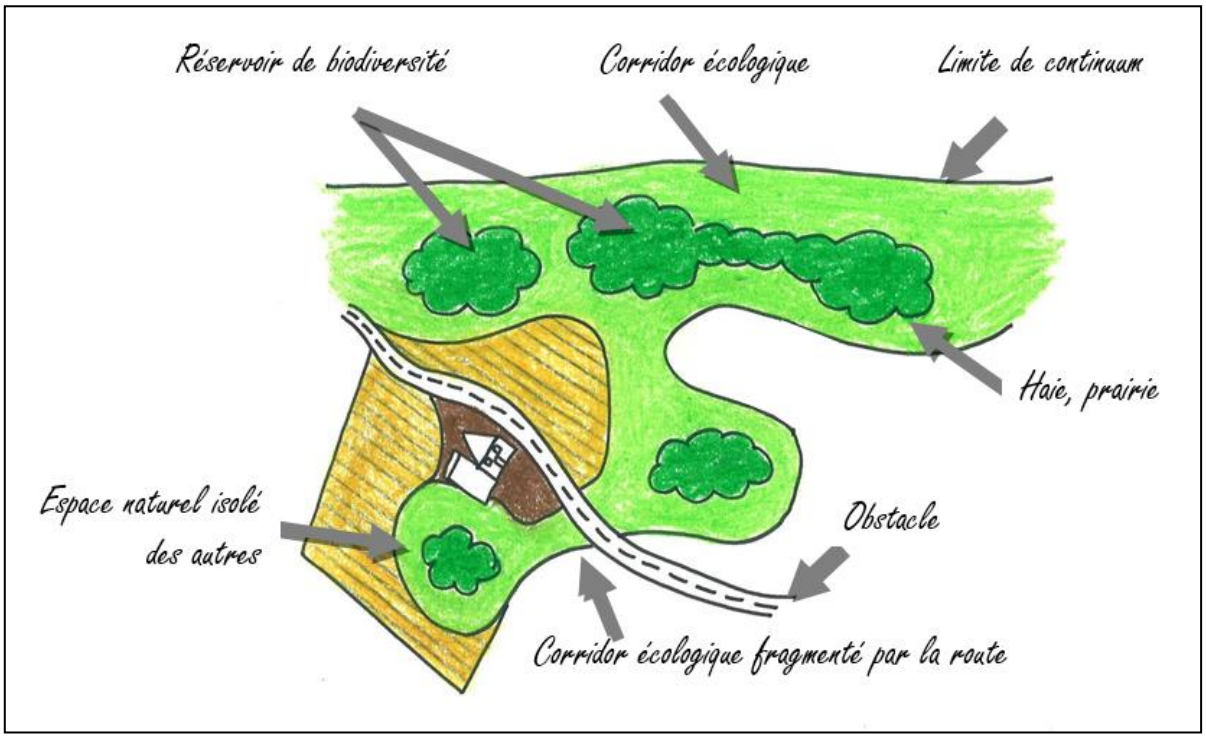

Représentation schématique de la trame verte et bleue

I.B.4. Lutter contre la fragmentation des territoires

La fragmentation et la destruction des espaces naturels, habitats d'espèces, est une des 5 causes principales liées à l'activité humaine, à l'origine de la perte de biodiversité. La fragmentation des territoires est liée à l'urbanisation croissante, le développement des réseaux d'infrastructures de transports, l'intensification des pratiques agricoles, l'exploitation non durable d'espèces sauvages, pollutions de l'eau, des sols et de l'air, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver..

Les conséquences de cette fragmentation sont :

- **La perte de la capacité de déplacement et de dispersion des espèces** : perte des relations naturelles, les espèces ne peuvent plus assurer les déplacements essentiels à leur survie. Elles ne peuvent plus se déplacer pour s'adapter ;
- **L'isolement des habitats et leur régression** (en diversité et surface) empêchent les espèces naturelles de développer des populations viables. On assiste à la disparition progressive des populations ou à leur appauvrissement génétique.

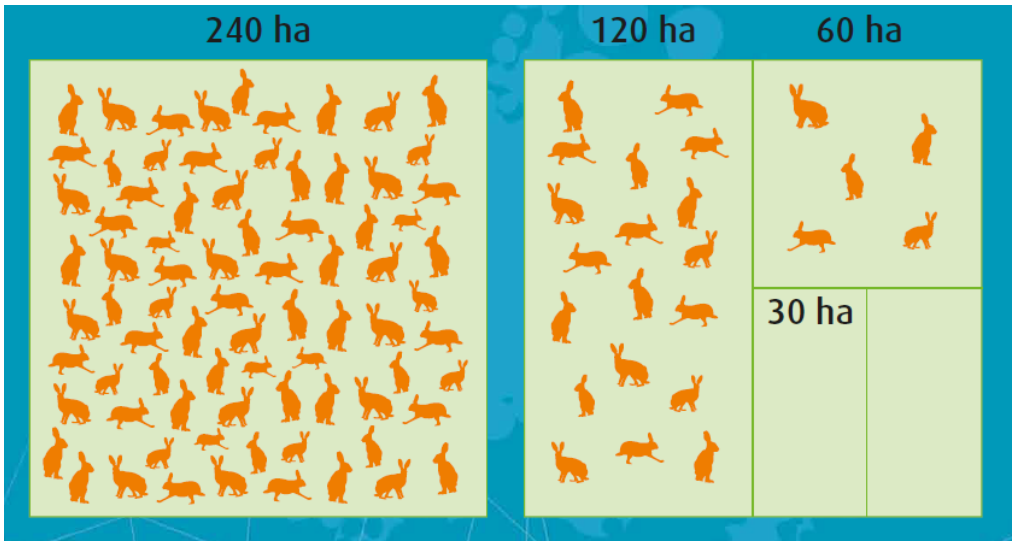

Effet de la fragmentation du territoire sur les populations : cas du Lièvre commun sur le plateau suisse, *d'après R.Anderegg – OFF, 1984, cité dans MEDDE, 2013*

La Trame verte et bleue est donc un outil de lutte contre la fragmentation des milieux naturels en préservant ou en reconstituant un réseau d'échanges naturels sur tout le territoire français et aux différentes échelles de territoire

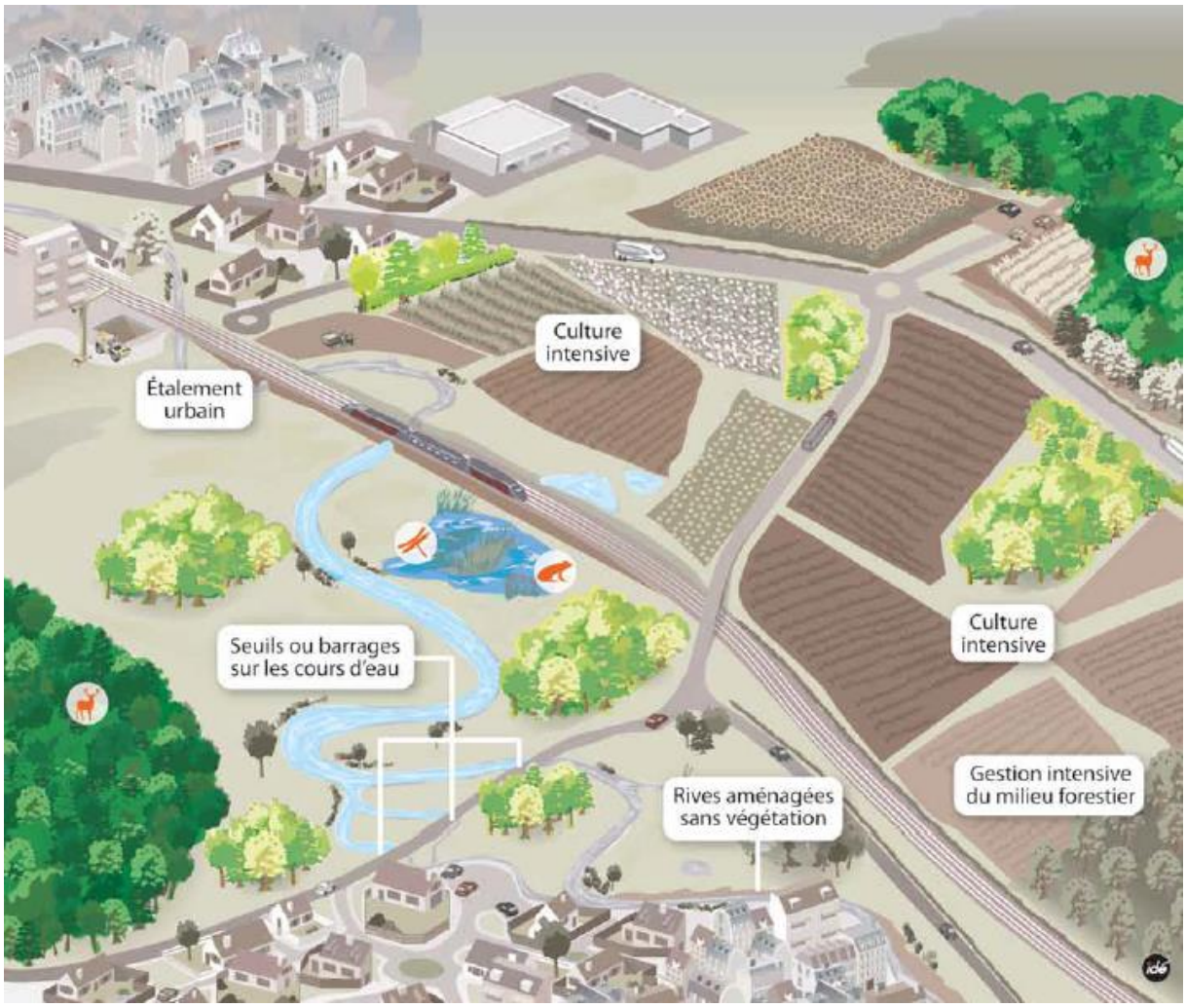

Territoire fragmenté, peu favorable à la biodiversité

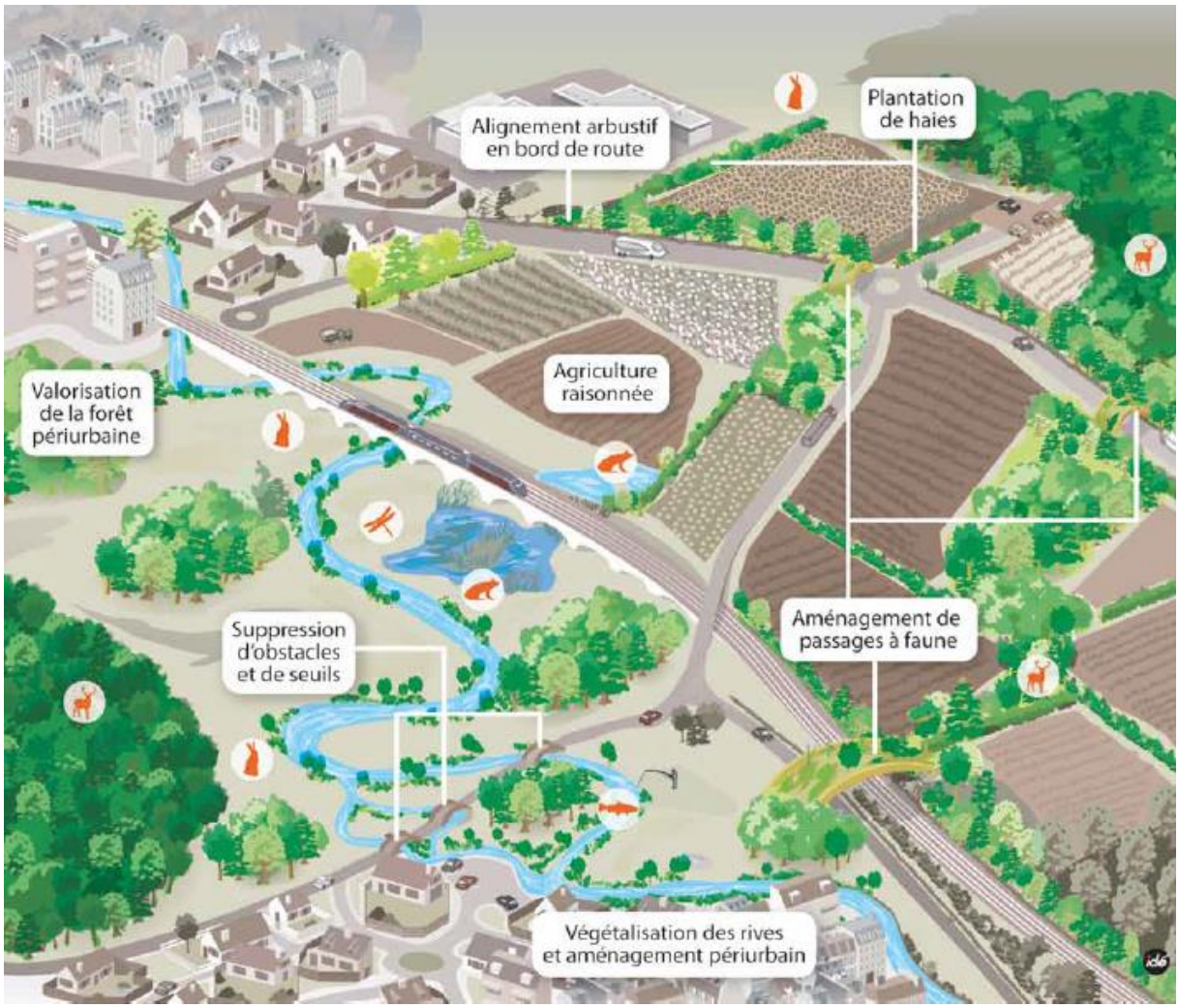

Aménagement du territoire, restauration des continuités écologiques

Chapitre II.

Déclinaison de la TVB

II.B. CONTEXTE DE LA TVB

II.B.1. Documents avec lesquels le PLUi doit être compatible

Le SRCE Rhône-Alpes

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui constitue un nouveau document dans la hiérarchie des outils de planification territoriale.

Ce document, outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, est issu du Grenelle de l'Environnement. Il est élaboré conjointement par l'État et la Région dans un principe de co-construction. C'est un document à portée réglementaire qui sera opposable aux documents de planification (SCoT, PLU, PLUi, SDAGE, SAGE …),

Le SRCE Rhône-Alpes est approuvé depuis le 16 juillet 2014 et se décline de la manière suivante :

- présentation et analyse des enjeux régionaux ;
- identification des espaces naturels, des corridors écologiques, des cours d'eau et zones humides ;
- cartographie des trames vertes et bleues ;
- mesures d'accompagnement.

L'élaboration de la TVB à l'échelle intercommunale, dans le cadre du PLUi par exemple, a pour but d'affiner le travail réalisé à l'échelle régionale. En effet, à une telle échelle, les propositions de corridors (axes ou fuseaux de déplacement de la faune) ne peuvent intégrer toutes les réalités de terrain. Il est indispensable de les prendre en compte à l'échelle plus fine pour les confirmer et les préserver (par le biais d'un document d'urbanisme qui limitera l'urbanisation sur ces secteurs notamment).

Le SRCE Rhône-Alpes identifie sur le territoire de Bièvre Est :

- Des **réservoirs de biodiversité** : Réserve Naturelle Nationale du Grand Lemps, ENS du Mas des Béroudières, Etang Givin, Etang de la Planche d'Enfer, Marais de Virieu…pour la trame verte, et les cours d'eau de la Fure et de la Bourbe pour la trame bleue ;
- Des **espaces de perméabilité forte**, assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité : les grands massifs boisés de la colline du Banchet et des Chambarans, d'autres massifs boisés plus petits : Bois des côtes, Bois de Chavanon, Bois des Béroudières… ;
- Des **grands espaces agricoles**, dont la perméabilité est plutôt faible et dont la fonctionnalité est à restaurer : plaine de Bièvre, plaine de Liers ;
- Des **corridors fuseaux d'importance régionale**, à préserver (Bizonnes, Eydoche, Apprieu), ou à remettre en bon état (traversée de la plaine de Bièvre, traversée de l'A48 au niveau du Banchet).
- Des **obstacles au déplacement des espèces** : infrastructures de transport créant des zones de conflit et des zones d'écrasement de la faune (A48, D119, N85, D519), des seuils sur les cours d'eau limitant le déplacement de la faune aquatique.

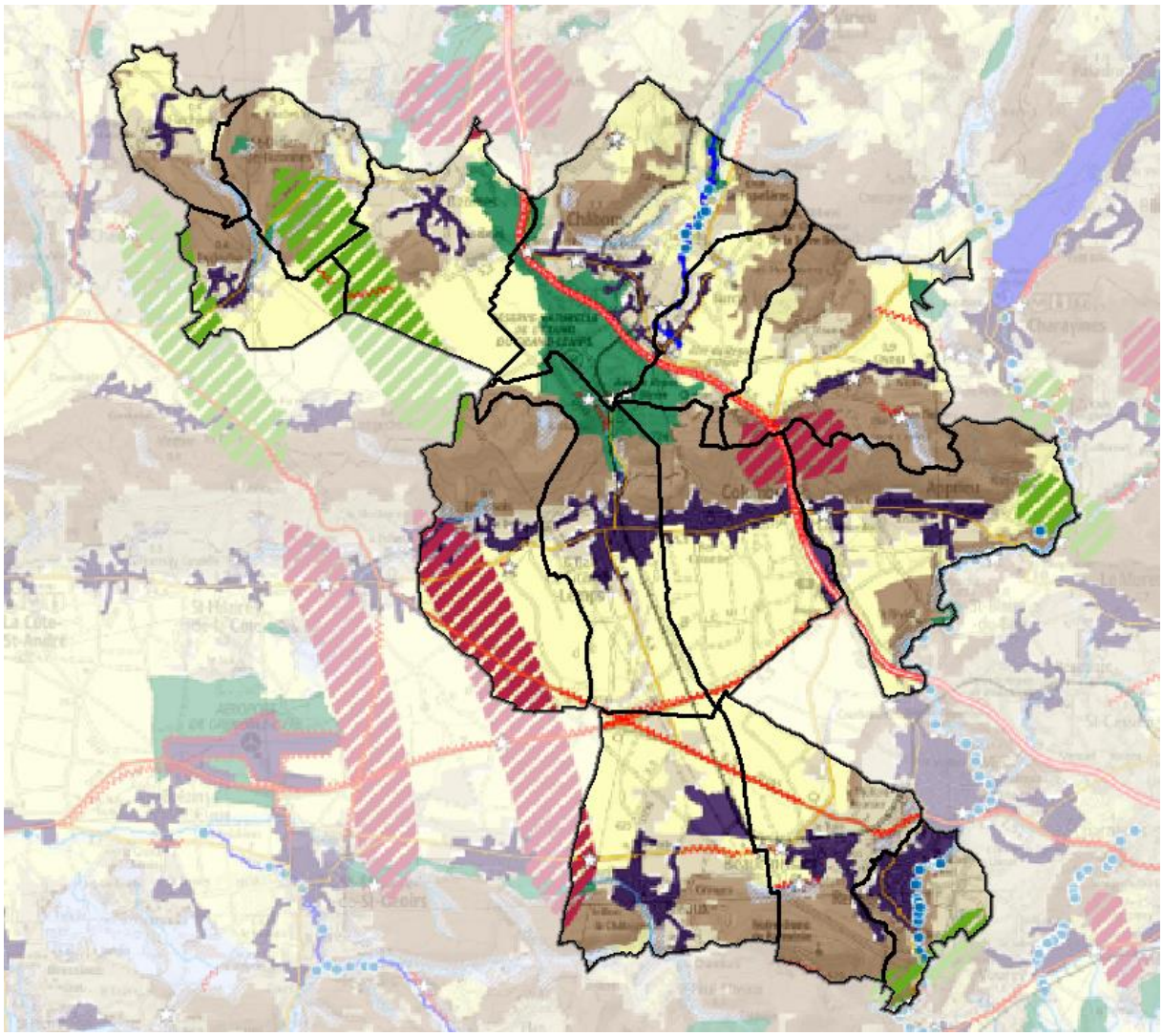



carte n°1. <u>Extrait du SRCE Rhône-Alpes sur le territoire de la CC Bièvre Est</u>

Le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine Grenobloise (Scot RUG) s'inscrit également dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Ce document d'urbanisme établit les grandes options qui présideront l'aménagement et le développement du territoire pour les 20 ans à venir.

Le SCoT intègre les réservoirs de biodiversité définis par le SRCE et identifie de nouveaux réservoirs complémentaires, dont les enjeux de biodiversité s'appuient sur des expertises et inventaires locaux. Sur le territoire de Bièvre Est, des secteurs de carrière sont ajoutés comme réservoirs complémentaires : carrières (Izeaux, Rives, Sillans), étang et bocage du Thivoley, Ilot de nature du Grand Lemps…

Le SCoT intègre les cours d'eau comme réservoirs de biodiversité (Bourbre et Fure) et ajoute la Ravageuse (Izeaux) aux réservoirs de la trame bleue. Enfin, il définit à une échelle plus fine les corridors et coupures vertes (principes de connexion).

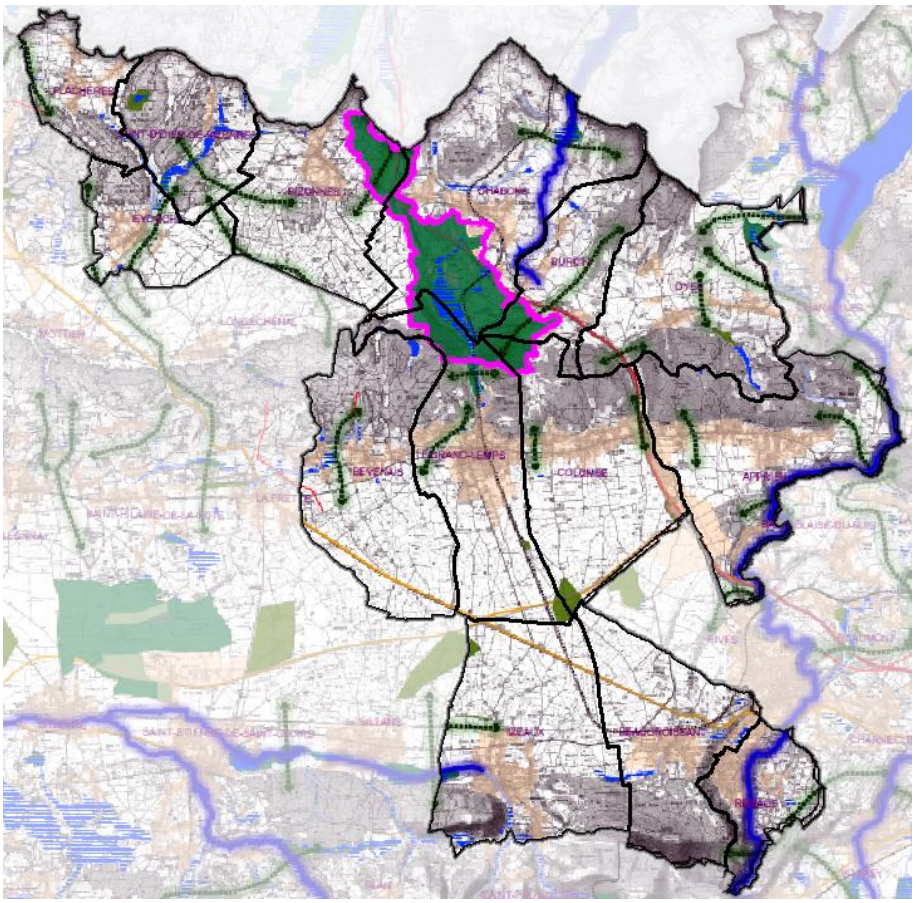

carte n°2. **Extrait de la carte Trame Verte et Bleue du SCoT RUG sur le territoire de la CC Bièvre Est**

Le SDAGE Rhône Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Un nouveau SDAGE pour la période 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Ce document comprend 9 grandes orientations, et plusieurs objectifs sont en lien avec la trame verte et bleue :

- La préservation et la restauration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et humides, par le biais de mesures de restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces et des sédiments) ;
- La préservation et la restauration de la qualité biologique et chimique des masses d'eau ;
- La préservation des réservoirs biologiques : sur le territoire, la Bourbre et ses affluents, du Pont de Cours au pont du lieu-dit Martinet ;
- La préservation et restauration des rives, berges de cours d'eau et plans d'eau, des forêts alluviales, des ripisylves…

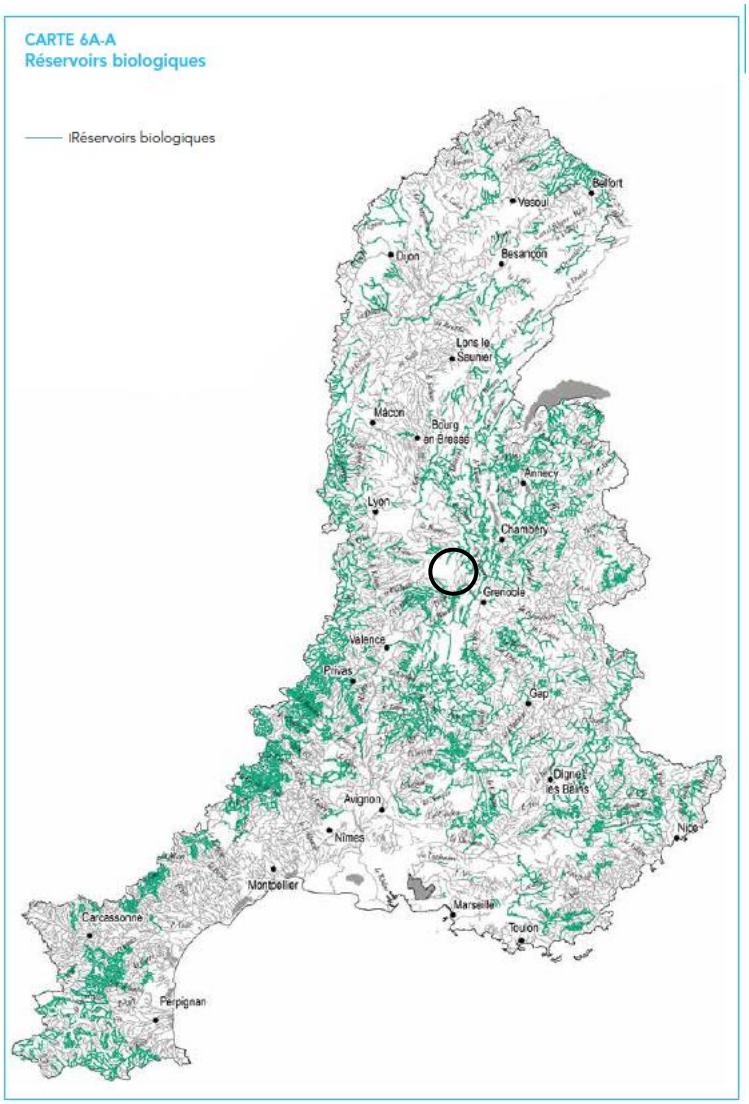

carte n°3. **Réservoirs biologiques du SDAGE RM 2016-2020**

II.B.2. Autres documents

Le Réseau Ecologique du Département de l'Isère (REDI)

Le Conseil général de l'Isère s'est engagé en 2001 dans la mise en place d'un réseau écologique fonctionnel à l'échelle du département (REDI). L'étude lancée a permis d'identifier 10 sites prioritaires pour la restauration des continuités écologiques.

Des études approfondies ont été menées en 2003 sur la cluse de Voreppe et en 2004 par l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) sur la vallée du Grésivaudan, pour identifier les corridors fragilisés et les mesures à prendre pour les restaurer. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris en parallèle sur d'autres sites identifiés.

LE REDI a été élaboré une dizaine d'années avant le SRCE donc sa terminologie n'est pas exactement la même, cependant on retrouve les mêmes principes de connexion entre les espaces perméables (continuum forestier, hydraulique, thermique sur la partie su du territoire) par le biais de corridors écologiques, appelés « axes faune ». Des linéaires et points de conflits sont identifiés.

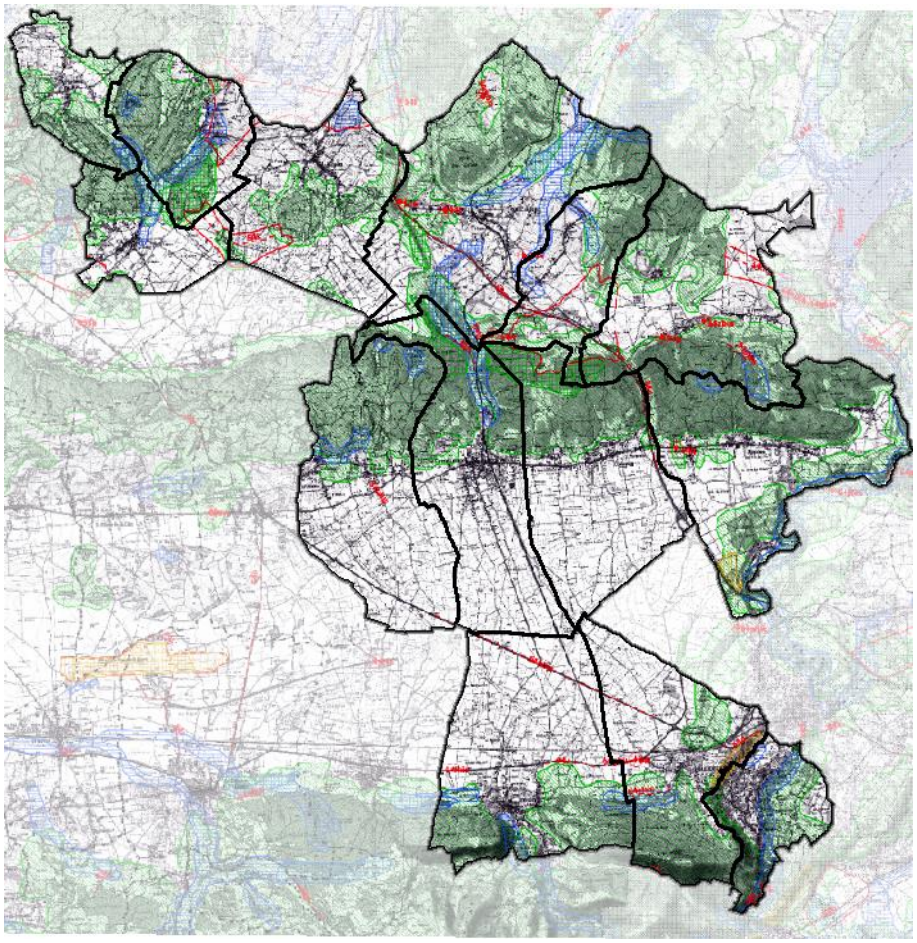

carte n°4. Extrait du REDI sur le territoire de la CC Bièvre Est

Le Contrat vert et bleu Bièvre Valloire

Le pays de Bièvre-Valloire a initié un projet de Contrat de territoire Corridors biologiques en 2011 en cohérence avec le SRCE et avec le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise (RUG). Le projet, actuellement devenu Contrat Vert et Bleu suite à la nouvelle stratégie régionale « biodiversité et milieux aquatiques » adoptée les 19 et 20 juin 2014, propose, entre autres, de renforcer la gestion ou la restauration de corridors écologiques selon trois niveaux d'enjeux : régional, supra local ou local.

Sur le territoire de Bièvre Est, le contrat vert et bleue identifie deux corridors d'enjeu régional (R2 et R3), trois corridors d'enjeu supra-local (S4, S6 et S7) et un corridor d'enjeu local (L21).

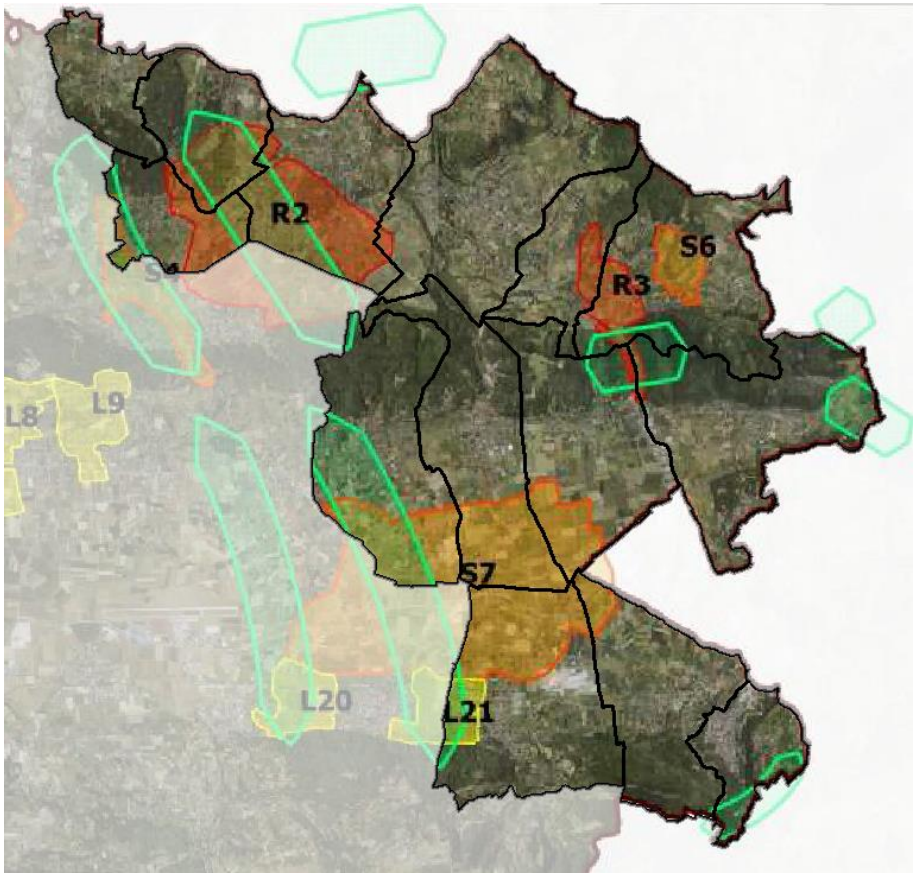

carte n°5. **Extrait de la carte des corridors du contrat Vert et Bleu Bière Valloire sur le territoire de la CC Bièvre Est**

Contrat vert et bleu de la Bourbre

La vallée de la Bourbre, de la plaine de l'Est lyonnais aux terres froides, est définie comme un secteur prioritaire d'intervention du SRCE rhônalpin pour mettre en œuvre des actions et faire émerger des démarches opérationnelles en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.

A ce titre, un Contrat vert et bleu est en cours d'élaboration, porté par le SMABB (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre). Actuellement au stade d'étude préalable, la cohérence avec les données provisoire a été vérifiée.

Documents d'urbanisme locaux

Plusieurs communes du territoire ont un plan local d'urbanisme assez récent dans lequel des continuités écologiques avaient été identifiées : Izeaux, Apprieu, Oyeu, Châbons, Eydoche, Bévenais...

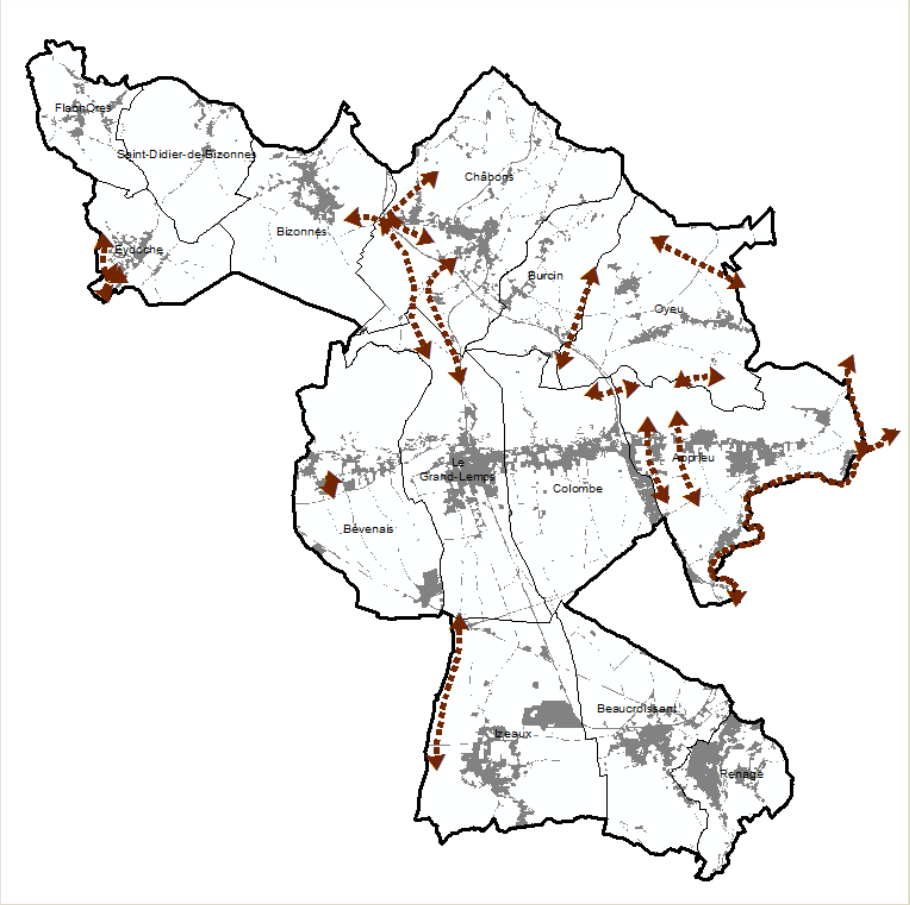

carte n°6. **Synthèse des corridors identifiés dans les différents PLU du territoire Bièvre Est**

Inventaire des zones humides

Le conservatoire des espaces naturels de l'Isère (AVENIR) s'est engagé en 2006 dans l'inventaire des zones humides du département, de surface supérieure ou égale à 1 ha. Ce travail a été validé en comité de pilotage en 2009. Entre 2009 et 2012, une cartographie complémentaire sur les zones humides ponctuelles a été réalisée et ajoutée à l'inventaire départemental. Ces données ont été complétées par l'inventaire des mares réalisé par la RNN du Grand Lemps.

Au total, ce sont 43 zones humides qui ont été inventoriées sur le territoire de la CC Bièvre Est, avec une surface totale de 267 ha.

Inventaire des pelouses sèches

Les pelouses sèches de Rhône-Alpes sont mentionnées comme à fort enjeu mais ne font pas l'objet de cartographie dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) porté par la Région Rhône-Alpes.

En Isère, AVENIR participe également à la réalisation d'un inventaire des pelouses et coteaux secs du département, anime un réseau d'acteurs, accompagne les acteurs pour une meilleure prise en compte de ces milieux et valorise les expériences par des contributions à l'échelle nationale. L'objectif majeur du travail des conservatoires est de transmettre à la Région tous les éléments permettant d'intégrer la trame orange des pelouses sèches cartographiées lors de la prochaine révision du SRCE (autour de 2020).

Au total, ce sont 174 pelouses sèches qui ont été inventoriées sur le territoire de la CC Bièvre Est, avec une surface totale de 79 ha.

Etude complémentaire de la LPO

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi Bièvre Est, la LPO Isère a proposé, en mobilisant et en mettant en perspective plus de 27 000 données de faune de 394 espèces différentes disponibles sur le périmètre de la communauté de communes Bièvre Est, de localiser des sites intéressants pour la biodiversité. Ont été proposés par ce travail des sites complémentaires aux réservoirs de biodiversité déjà identifiés par le SCoT.

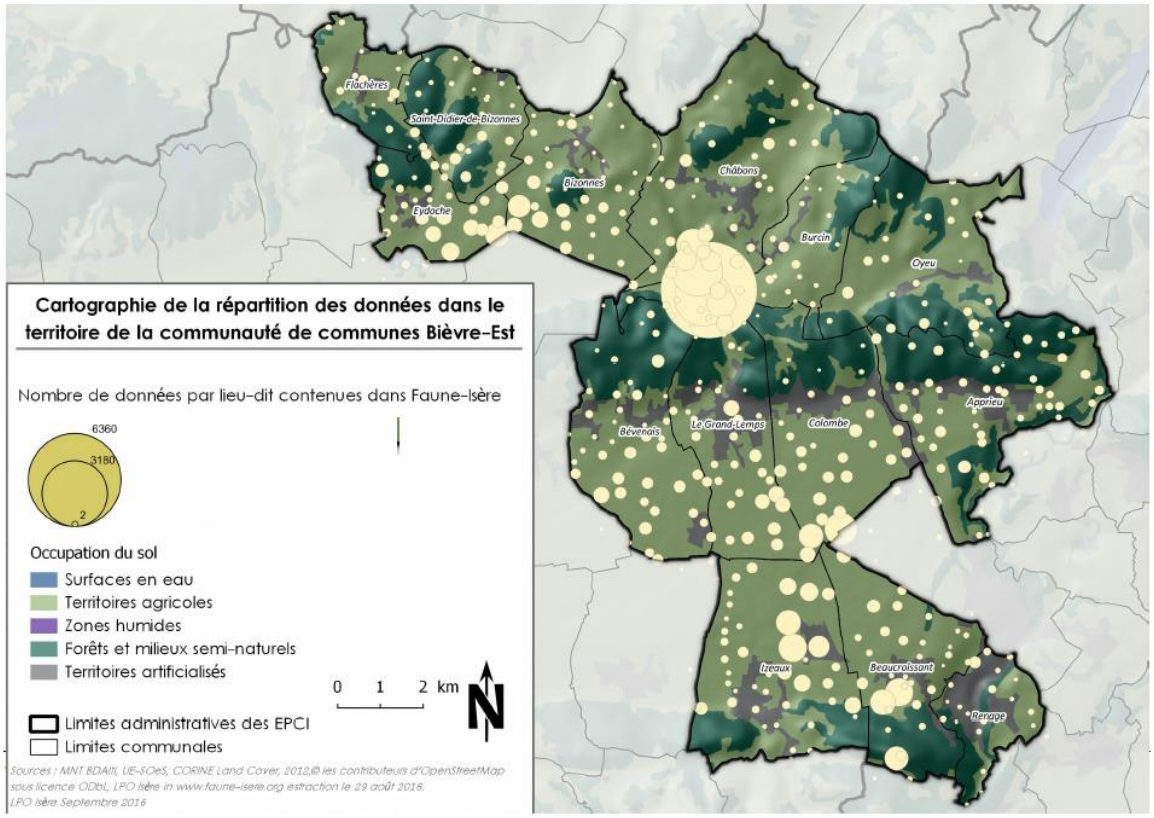

carte n°7. **Localisation des données mobilisées pour l'étude complémentaire de la LPO**

Au total, 14 nouveaux périmètres ont été cartographiés pour une superficie totale de 1266 ha. Ce sont essentiellement des secteurs bocagers, des vergers, des milieux ouverts et des forêts. Les plaines agricoles, très bien prospectées n'ont pas été identifiées comme des zonages complémentaires : les enjeux y sont forts, les espèces paient un lourd tribut à l'intensification des pratiques agricoles. Aucun secteur particulier n'a pu être identifié, puisque le milieu est très vaste.

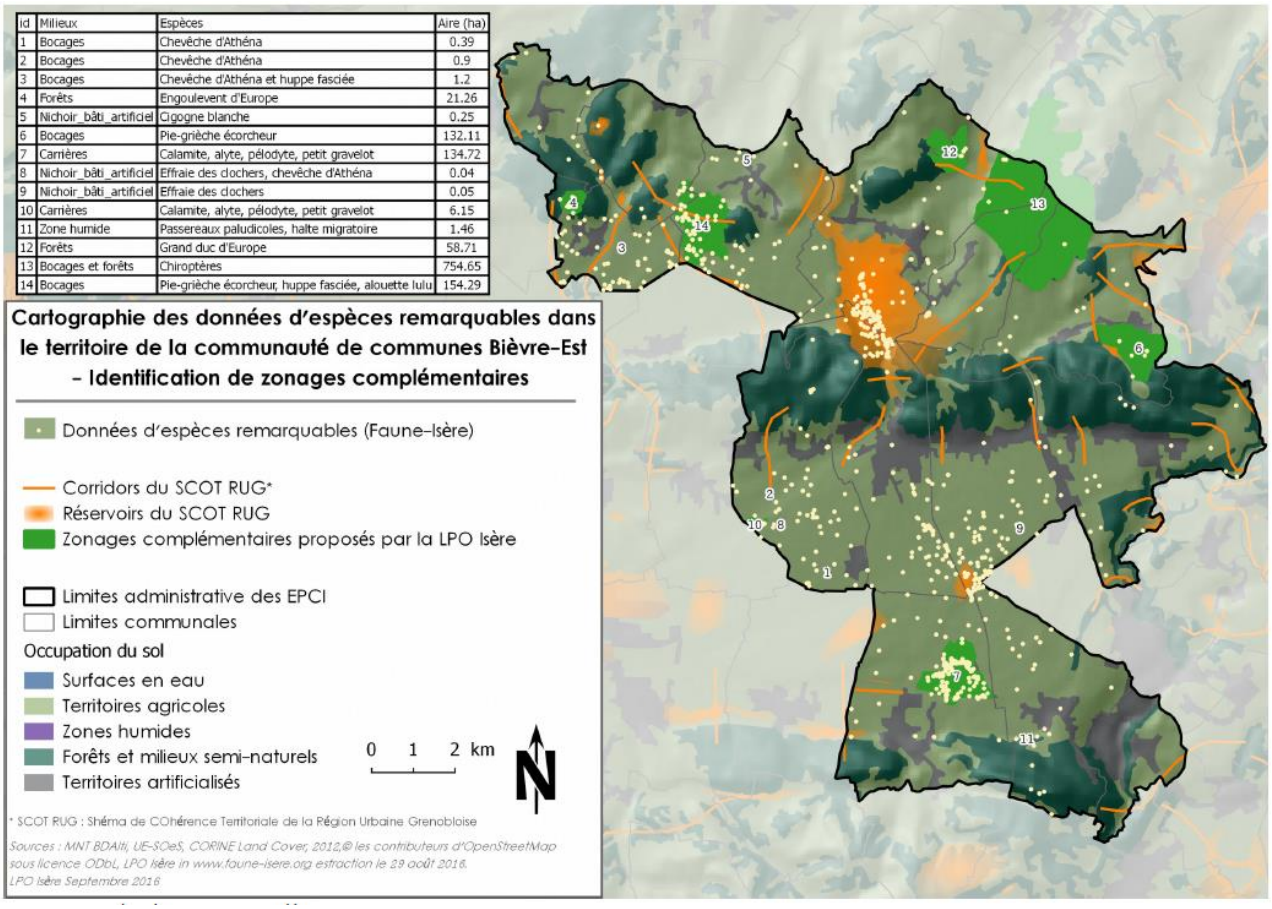

Id	Milieux	Espèces	Aire (ha)
1	Bocages	Chevêche d'Athéna	0.39
2	Bocages	Chevêche d'Athéna	0.9
3	Bocages	Chevêche d'Athéna et huppe fasciée	1.2
4	Forêts	Engoulevent d'Europe	21.26
5	Nichoir_bâti_artificiel	Cigogne blanche	0.25
6	Bocages	Pie-grièche écorcheur	132.11
7	Carrières	Calamite, alyte, pélodyte, petit gravelot	134.72
8	Nichoir_bâti_artificiel	Effraie des clochers, chevêche d'Athéna	0.04
9	Nichoir_bâti_artificiel	Effraie des clochers	0.05
10	Carrières	Calamite, alyte, pélodyte, petit gravelot	6.15
11	Zone humide	Passereaux paludicoles, halte migratoire	1.46
12	Forêts	Grand duc d'Europe	58.71
13	Bocages et forêts	Chiroptères	754.65
14	Bocages	Pie-grièche écorcheur, huppe fasciée, alouette lulu	154.29

carte n°8. **Propositions de zonages complémentaires par la LPO Isère**

II.B.3. Cohérence avec les territoires voisins

SCoT Nord Isère

Le SCoT Nord Isère identifie un corridor écologique au sud de son territoire, correspondant au nord du territoire Bièvre Est. Ce corridor se trouve au niveau d'un corridor SRCE (au nord des communes de Châbons, Bizonnes).

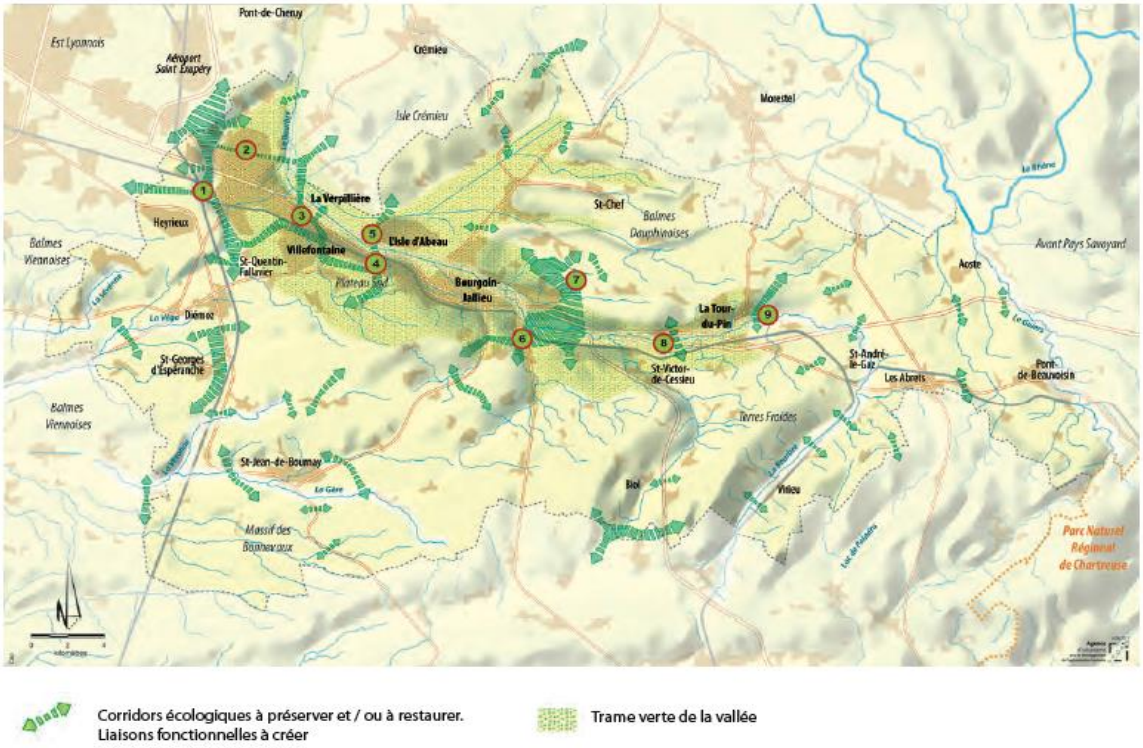

carte n°9. **Extrait de la carte de la trame verte et bleue sur le territoire du SCoT Nord Isère**

Communauté de communes de Bièvre Isère

En attente

II.C. RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

La déclinaison des réservoirs identifiés dans le SRCE et le SCoT, et le travail mené avec les acteurs locaux, dont la LPO, AVENIR, l'association Le Pic Vert etc. a permis d'identifier 48 réservoirs de biodiversité sur le territoire de la CC Bièvre Est.

Les réservoirs sont de plusieurs types, en fonction qu'ils soient identifiés par des inventaires constitutionnels, scientifiques ou issus de propositions d'acteurs locaux :

- Réserve Naturelle Nationale du Grand Lemps ;
- Site Natura 2000 FR8202728 « Tourbière du Grand Lemps » ;
- Znieff de type I : Marais du Grand Lemps, Prairies humides et étangs de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Prairie de Saint-Didier-de-Bizonnes, Prairies humides entre Virieu et Châbons, Etang Givin ;
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : zones d'intervention et zones d'observation des ENS de l'Etang du Mas des Béroudières, de la zone humide du Bouvat, et de l'Etang de Cote Manin ;
- Carrières : plusieurs sites de carrière en exploitation ont été intégrés comme réservoir de biodiversité, accueillant notamment des grosses populations d'amphibiens comme le Crapaud calamite, le Pélodyte ponctué ou l'Alyte accoucheur. Ces réservoirs sont considérés « d'enjeu futur », leur potentiel de réservoir de biodiversité étant amené à augmenter en fin d'exploitation, après renaturation des sites ;

- Zone bocagères : quelques zones où le bocage est particulièrement préservé et accueille des espèces spécifiques ont été intégrées comme réservoir de biodiversité (données LPO) ;
- Zones humides et pelouses sèches. *N.B. :* Les pelouses sèches n'ont pas toutes été intégrées en tant que réservoir de biodiversité, mais il a été vérifié qu'elles se situent soit dans des zones déjà identifiées comme réservoir, soit dans les zones de corridors écologiques (quitte à élargir ces derniers pour y intégrer les pelouses sèches) ;
- Zones de friches : quelques secteurs de friches ont été intégrés comme réservoirs de biodiversité, notamment en raison de la présence en nidification des Busard Saint-Martin et Busard cendré. *N.B. :* Les friches n'ont pas toutes été intégrées en tant que réservoir de biodiversité, mais il a été vérifié que les secteurs de friches potentiellement intéressants (taille, continuité des milieux….) se situent soit dans des zones déjà identifiées comme réservoir, soit dans les zones de corridors écologiques ;
- Les cours d'eau : la Fure, la Bourbre, la Ravageuse.

Les réservoirs peuvent être rattachés à plusieurs sous-trames :

- Sous-trame aquatique et zones humides : il s'agit de la sous-trame qui compte le plus de réservoirs de biodiversité sur le territoire. Ces milieux abritent de nombreuses espèces patrimoniales d'amphibiens (Triton crêté, Triton ponctué), de micromammifères (Musaraigne aquatique), de libellules (Agrion de Mercure, Leucorrhine à large queue…), d'oiseaux (Blongios nain, Busard des roseaux, nombreux anatidés et limicoles en migration ou hivernage, Rousserolles) ou encore de reptiles (Cistude d'Europe). De nombreuses espèces de chauves-souris utilisent également les zones humides et surfaces de plans d'eau ou cours d'eau comme terrain de chasse.
- Sous-trame bocagère : les zones bocagères (maillage de haies, prairies, bosquets, mares) sont des milieux semi-naturels très riches en termes de biodiversité, qui accueillent des espèces d'oiseaux emblématiques typiques du bocage : Chouette chevêche, Huppe fasciée, Pie-grièche écorcheur, Chouette effraie, Alouette lulu… Deux espèces de chauves-souris d'enjeu européen utilisent ces milieux comme territoire de chasse : le Murin à oreilles échancrées et le Petit Rhinolophe.
- Sous-trame forestière : associés aux grands massifs boisés du Banchet et des Chambarans, les réservoirs de la sous-trame forestière jouent un rôle d'importance régionale dans le déplacement des grands mammifères, avec par exemple, la présence du Chamois ou du Chat forestier, qui illustre bien les besoins de connexion entre les grands massifs boisés, du territoire et hors territoire (Chartreuse, Vercors). Les boisements accueillent également des rapaces patrimoniaux, comme le Grand-duc d'Europe ou le Circaète Jean-le-Blanc.

Les réservoirs peuvent être hiérarchisés selon les enjeux qu'ils représentent :

- 8 réservoirs d'enjeu régional (SRCE) ;
- 31 réservoirs d'enjeu intercommunal (SCOT, ZH, ENS) ;
- 7 réservoirs d'enjeu local (commune, LPO, Atelier) ;
- 2 réservoirs d'enjeu futur (LPO, SCOT, Atelier : carrières) ;
- 3 réservoirs de la trame bleue, liés aux cours d'eau ;



Bocage de Bizonnes



Etang du Thivoley



Zone humide - Source du Battoir



Etang de la Réserve Naturelle Nationale du Grand Lemps

Réservoirs de biodiversité

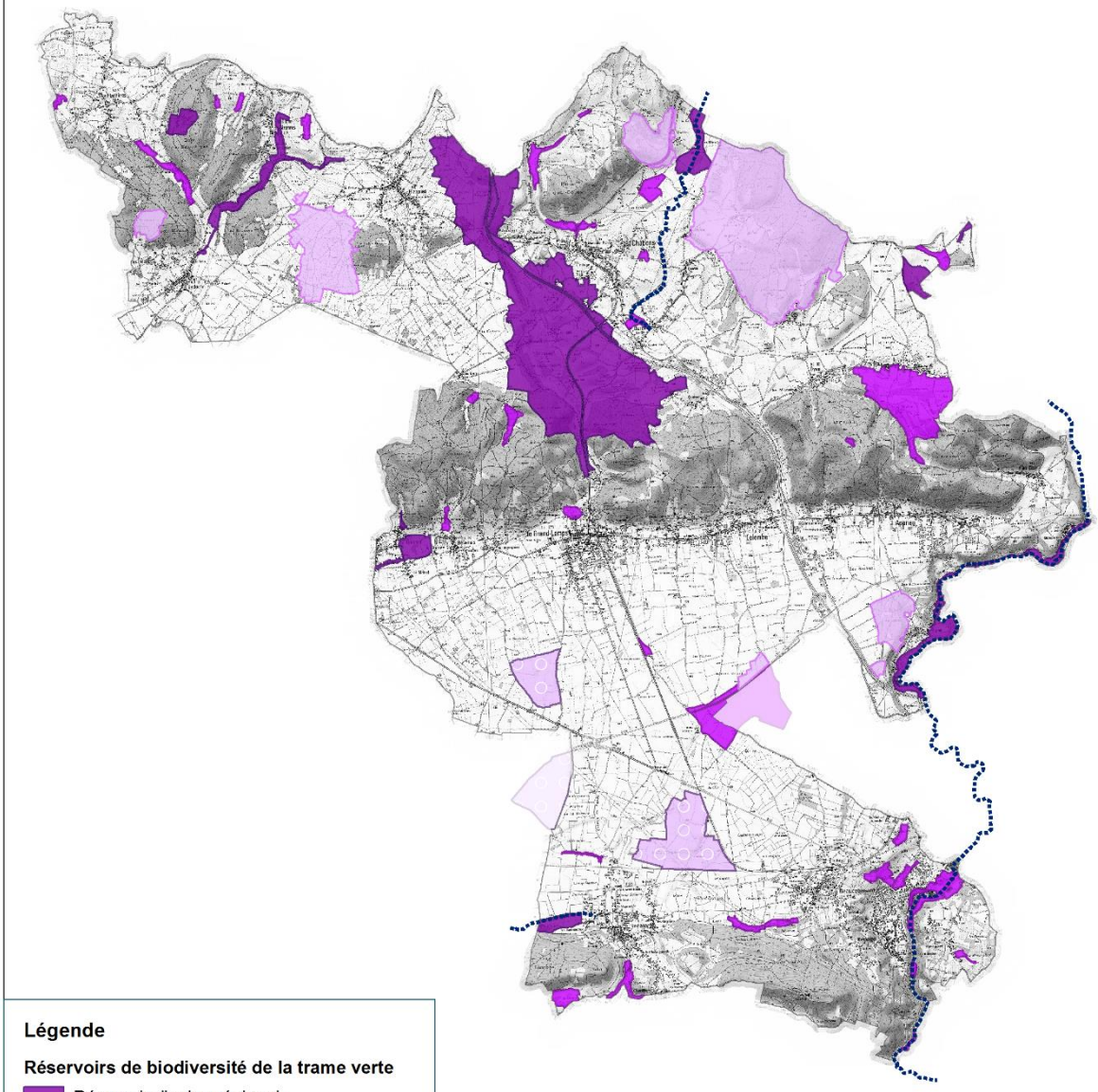

Légende

Réservoirs de biodiversité de la trame verte

- Réservoir d'enjeu régional
- Réservoir d'enjeu intercommunal
- Réservoir d'enjeu local
- Réservoir d'enjeu futur (carrière en activité)

Réservoirs de biodiversité de la trame bleue

- Cours d'eau identifiés comme réservoirs

N

Echelle : *1/100 000*

0 1 2 km

Evaluation environnementale et focus TVB de l'état initial de l'environnement - Bièvre Est

Sources : Terrain Mosaïque Environnement 2016,
Caractérisation complémentaire de la TVB,
LPO Isère, 2016
Fonds : © IGN Scan25®
Date de réalisation : 30/01/2017

mosaïque environnement
Bureau d'études & conseils

carte n°10. Synthèse des réservoirs de biodiversité déclinés sur le territoire de Bièvre Est

II.D. SOUS-TRAMES ECOLOGIQUES

II.D.1. Sous-trame boisée

La sous-trame boisée représente 4 864 ha, soit 29% du territoire de Bièvre Est. Elle se compose des grands massifs boisés : Colline du Banchet, Massif des Chambarans, et enchainement de boisements au nord du territoire : Les Montenvers, Bois des Côtes, Le Mont, Les Brosses, Bois de Chavanon, Bois des Béroudières, Bois Moulin…). Cette sous-trame est également assez représentée sur la partie est du territoire avec les boisements liés au vallon de la Fure.

On trouve sur le territoire une dominance de boisement de Châtaignier (*Castanea sativa*), de forêts de feuillus en mélange composées de Hêtre (*Fagus sylvatica*), Charmes (*Carpinus betulus*), Chênes (*Quercus sp*.), Erables (*Acer sp*.)... Sur certains secteurs, la forêt de feuillus a été remplacée par des plantations de Douglas : ces boisements de résineux sont moins favorables aux déplacements de la faune et à la biodiversité (leur présence acidifie le sol et limite la lumière en sous-bois, ce qui en appauvrit la végétation).

Les ripisylves, boisements linéaires humides, que l'on trouve sur les bords de cours d'eau et de plans d'eau sont composées d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne (*Fraxinus excelsior*) et de différentes espèces de Saules (*Salix sp*.), Peupliers (*Populus sp*.). Ces franges boisées en bordure de cours d'eau/plan d'eau ont de nombreux rôles fonctionnels : protection des berges contre l'érosion, phyto-épuration de l'eau, support de la sous-trame boisée associée à la sous-trame aquatique, habitat de vie et d'alimentation de nombreuses espèces…

Tous les éléments boisés assurant les connexions entre ces forêts font aussi partie de la sous-trame boisée : haies, alignements d'arbres, bosquets, petits bois, ripisylve… et constituent le maillage bocager. La Colline du Banchet crée une limite entre la partie nord du territoire où le maillage bocager est encore bien présent et dense, associé à un relief vallonné favorisant un petit parcellaire agricole ; et la partie sud du territoire, où le relief plan a favorisé de grandes étendues de cultures, qui ont fortement réduit le maillage bocager, jusqu'à le faire disparaître par endroit.



La Colline boisée du Banchet et la Trouée de Colombe



Haies et alignements d'arbres assurant une connexion entre boisements

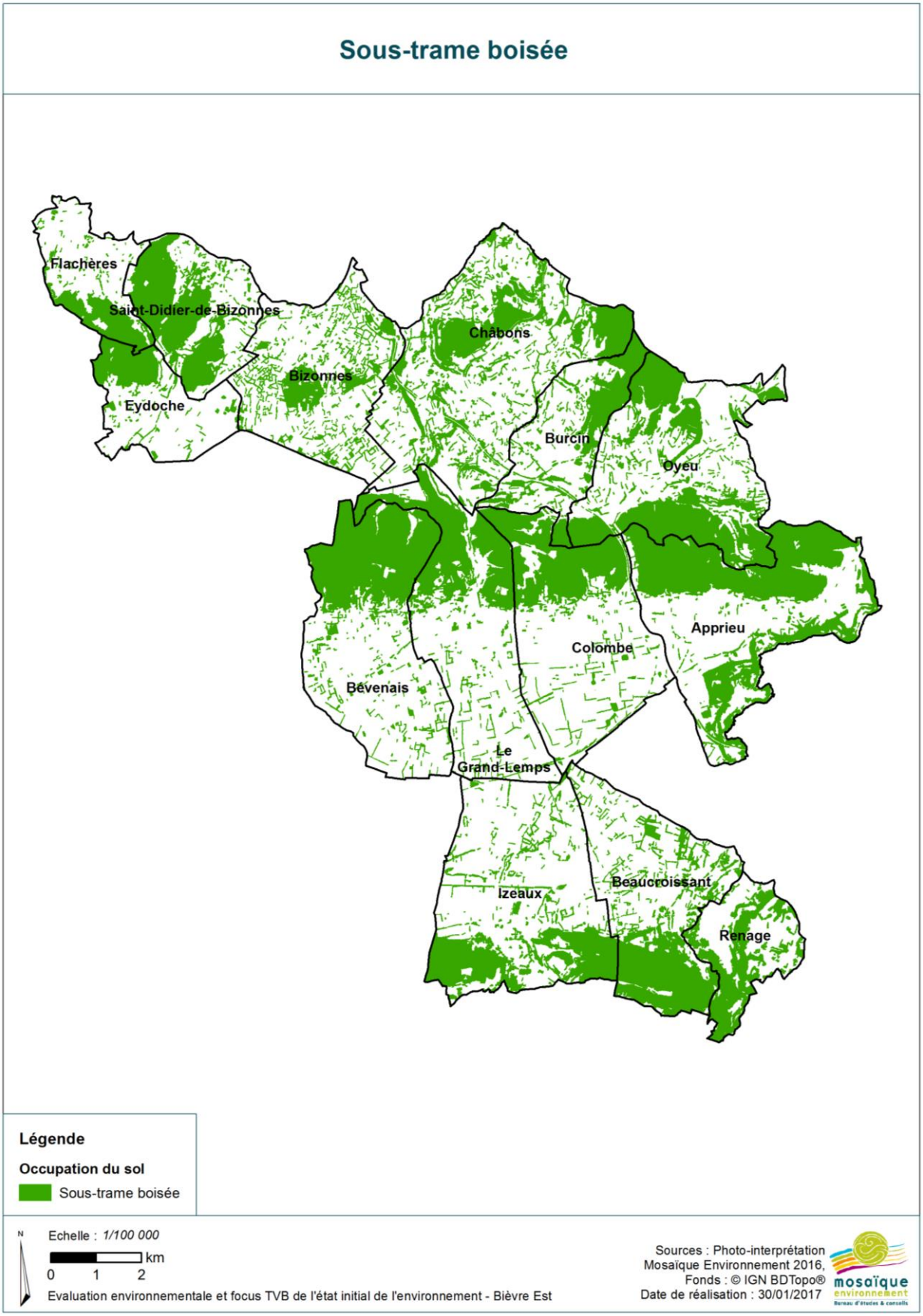

carte n°11. <u>Sous-trame boisée sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.D.2. Sous-trame prairiale et bocagère

La sous-trame prairiale représente 4 209 ha, soit 25% du territoire de Bièvre Est. Elle se compose de toutes les prairies permanentes. Elle s'associe aux haies, bosquets etc pour créer le bocage. Celle-ci est bien représentée au nord du territoire, sur les communes de Châbons, Flachères, Bizonnes, Saint-Didier-de-Bizonnes, Oyeu.

Au sud de la Colline du Banchet, elle est encore préservée, bien que très morcelée, sur les communes de Bévenais, du Grand-Lemps, de Colombe, d'Apprieu, alors que sur le sud de ces communes, elle est moins présente voir absente, remplacée par les cultures.

Enfin, sur la partie sud du territoire, l'est de la commune de Beaucroissant présente encore un bel ensemble de prairies. Sur la commune d'Izeaux, on trouve également de belles surfaces de prairies, mais morcelées et sans cohérence.

Les prairies sont généralement pâturées, souvent regroupées en complexes bocagers et utilisées pour l'élevage (bovin essentiellement). On retrouve dans la composition de ces prairies des espèces prairiales classiques de prairies mésophiles comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Ray-grass (*Lolium perenne*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*), des fétuques *(Festuca sp*.), les plantains majeur et lancéolé (*Plantago major, Plantago lanceolata*), les Trèfles rampants et des prés (*Trifolium repens, Trifolium pratensis*)… Certains secteurs plus humides sont colonisés par la prairie à Joncs (*Juncus effusus, J. conglomeratus*), où l'on trouve des espèces hygrophiles comme la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), des Laiches (*Carex sp*.)… En plaine de Bièvre, les prairies sont fortement menacées par les systèmes d'agriculture intensive.

Le milieu bocager se compose ainsi de prairies et du réseau de haies et bosquets. Les haies sont pour la plupart arbustives ou arborées (peu entretenues en haies basses). Elles se composent de Noisetier (*Corylus avellana*), de Charme (*Carpinus betulus*), de Frêne (*Fraxinus excelsior*), d'Orme lisse (*Ulmus laevis*), d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), d'Erable champêtre (*Acer campestre*)… Des haies buissonnantes se développent également entre les parcelles, le long des barbelés où la pression de pâturage/fauche est moindre. Des arbustes piquants et ronciers s'y développent : Prunellier (*Prunus spinosa*), Eglantier (*Rosa canina*), Ronces (*Rubus sp*.) et servent d'abri à la petite faune. Les éléments boisés du bocage sont le lieu de reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux patrimoniaux comme la Pie-grièche écorcheur, la Chevêche d'Athéna, la Huppe fasciée…

Les éléments boisés du bocage ont un rôle prépondérant dans les déplacements des espèces liées à la sous-trame forestière, mais aussi prairiale (les prairies étant souvent associées au maillage bocager) : rôle d'abri et de refuge, de fil conducteur (en particulier pour les oiseaux ou chiroptères).



Exemple de prairies où la trame bocagère serait à renforcer entre les parcelles

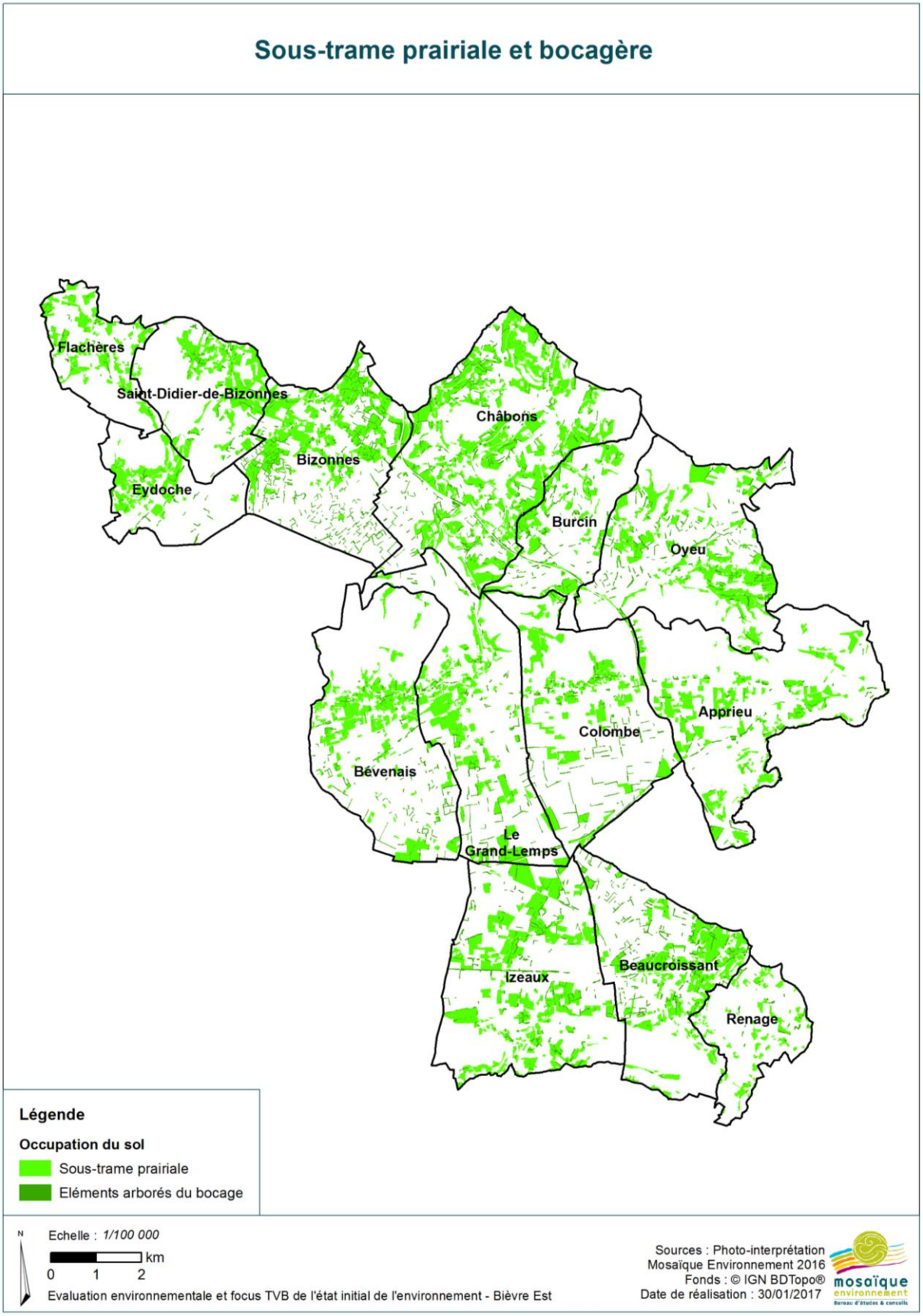

carte n°12. <u>Sous-trame prairiale et bocagère sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.D.3. Sous-trame zones humides et milieux aquatiques

Les éléments humides et aquatiques sont intimement liés sur le territoire de Bièvre Est, ainsi sont-ils présentés dans la même sous-trame.

Sur le territoire, environ 267 ha de zone humides sont identifiées (avérées) soit moins de 2% du territoire. La sous-trame des zones humides se compose d'un ensemble d'éléments appartenant à différentes sous-trames :

- des éléments de la sous-trame prairiale, avec les prairies inondables, prairies humides ;
- des éléments de la sous-trame boisée, avec les boisements humides (aulnaie marécageuse, ripisylve, saulaie marécageuse) ;
- des éléments intermédiaires : les mégaphorbiaies, stade de transition entre la prairie humide et le boisement, issu de l'abandon des pratiques sur une prairie humide, qui évolue alors naturellement vers la friche puis le boisement. On trouve dans les mégaphorbiaies des espèces de « friches humides » comme le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), les Epilobes (*Epolibium sp*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Lysimaque commune (*Lisimachia vulgaris*), la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*)… En fonction du stade d'évolution, on peut trouver quelques arbustes (jeunes saules, aulnes...). Ces milieux souvent très fleuris sont l'habitat de nombreux insectes patrimoniaux (Cuivré des marais, Damier de la Succise par exemple).
- Des éléments liés à la sous-trame aquatique, comme les étangs, les mares et la végétation qui leur est associée : les roselières et cladiaies, composées de Roseau commun (*Phragmites australis*), de Marisque (*Cladius mariscus*), de diverses espèces de Laîches (*Carex sp*.) et de Joncs (*Juncus sp*).

On trouve la majorité de ces habitats humides au niveau de la RNN du Grand Lemps. Les autres secteurs de zones humides se trouvent sur les communes de Châbons, Saint-Didier-de-Bizonnes, Oyeu, Beaucroissant et Izeaux, les bords de la Fure et la zone humide du Bouvat à Bénevais. Les communes du nord-ouest du territoire abritent une belle densité de mares.

La sous-trame des milieux aquatiques est composée de trois éléments principaux : les cours d'eau, les étangs et le réseau de mares. Ils constituent la composante bleue de la Trame Verte et Bleue. Les principaux cours d'eau du territoire sont la Fure, la Bourbre et la Ravageuse. Les autres cours d'eau ont un régime intermittent. Le réseau de cours d'eau est assez peu développé sur le territoire.



Végétation des zones humides : bas-marais alcalin de la réserve du Grand Lemps

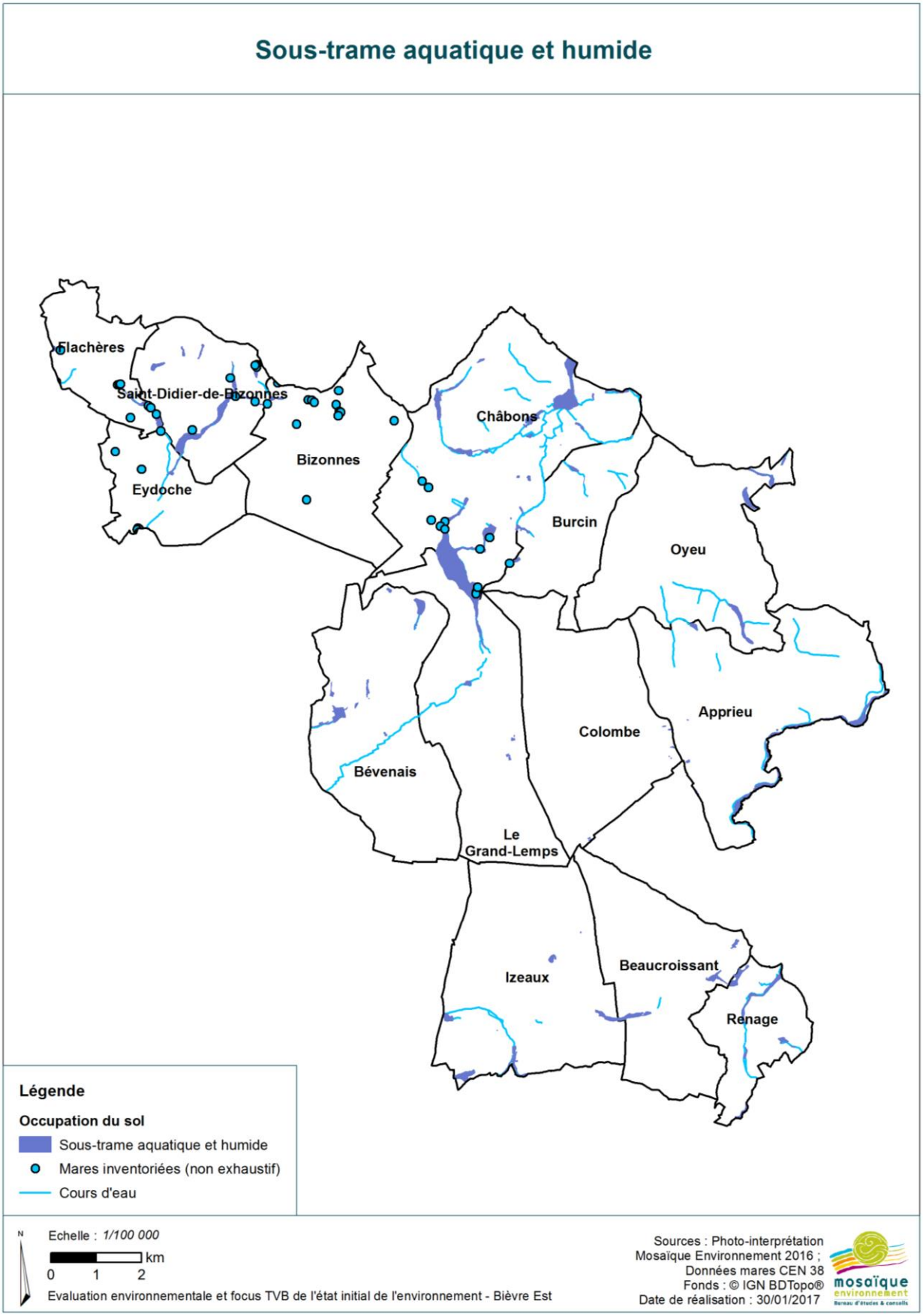

carte n°13. <u>Sous-trame aquatique et humide sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.D.4. Sous-trame xérique

La sous-trame xérique (également appelée trame orange) se compose des pelouses sèches, formations végétales se développant sur un sol très drainant. Ces habitats d'intérêt européen ont tendance à disparaître, principalement en raison de l'abandon du pastoralisme ou à l'inverse, de la généralisation de l'agriculture intensive. Ces milieux abritent des espèces de faune et de flore spécialisées et patrimoniales et la préservation de connexions écologiques entre ces habitats est donc, comme pour les zones humides, très importante.

Sur le territoire de Bièvre Est, ce sont 174 pelouses sèches qui ont été inventoriées, avec une surface totale de 79 ha (soit moins de 0,5% du territoire). Les pelouses sèches sur le territoire sont favorisées par une géologie drainante : dépôts fluvio-glaciaires, alluvions morainiques, poudingues. On les retrouve sur les secteurs de coteaux bien exposés (où elles sont en déprise et en proie à l'enfrichement), ou dans les grands plateaux agricoles (où elles sont petit à petit remplacées par des cultures). Les secteurs où elles persistent sont aux abords des grandes infrastructures routières (friches des délaissés), en bordure de carrière, ou sur les coteaux si un pâturage extensif est maintenu.



Pelouse sèche en cours d'enfrichement à Apprieu



Relique de pelouse sèche à Colombe

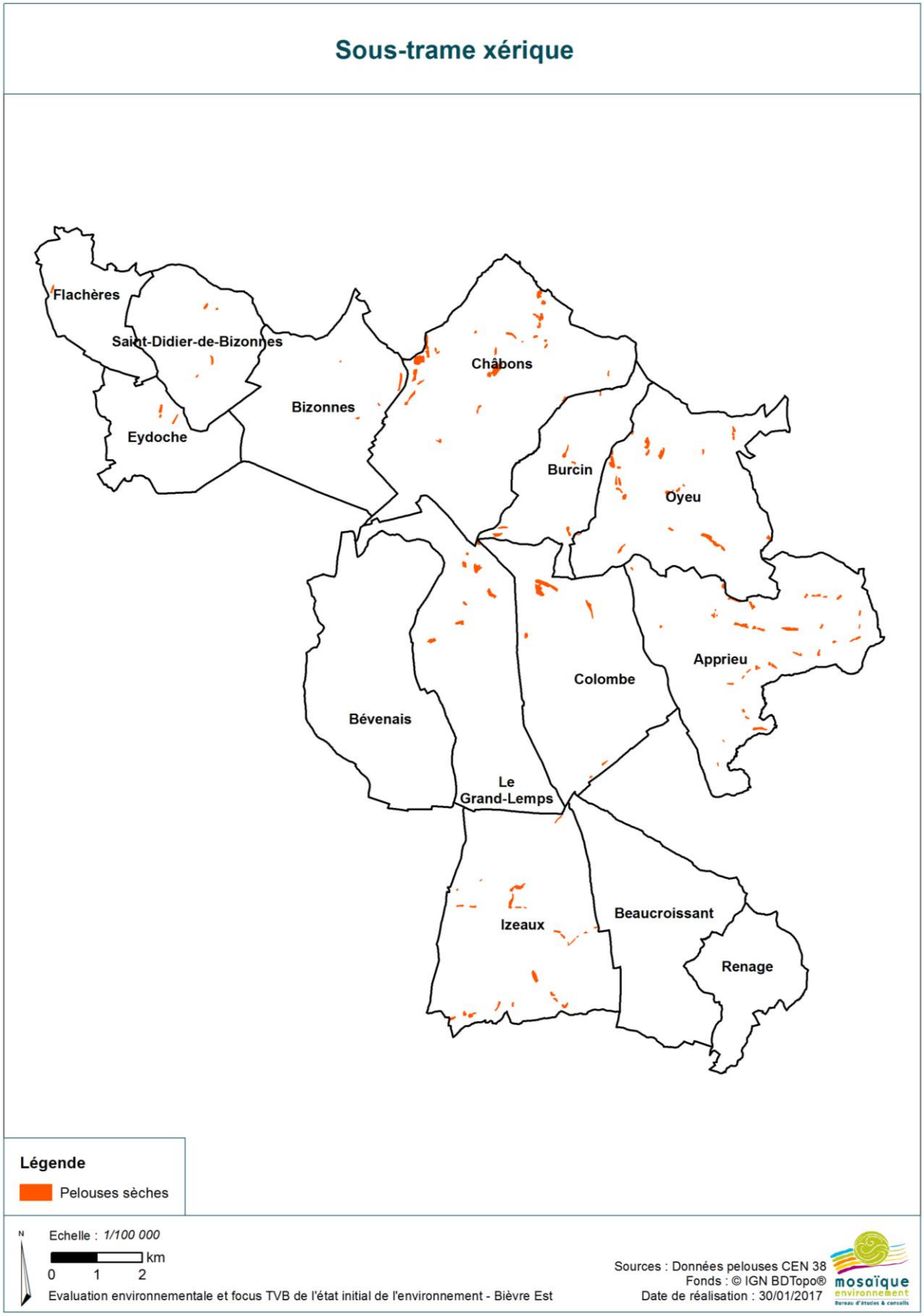

carte n°14. <u>Sous-trame xérique sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.D.5. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont le poste d'occupation du sol le plus important : 5 677ha, soit 34% du territoire. Dans le cas de vastes plaines agricoles comme c'est le cas sur le territoire de Bièvre Est, où l'on trouve un mode de culture assez intensif associé à un grand parcellaire, on parle plutôt que d'une sous-trame, de grands espaces participants de la fonctionnalité du territoire, dont les structures paysagères et la qualité écologique sont à restaurer.

Ils se composent essentiellement de culture de maïs, de cultures de céréales et d'oléagineuses. On compte également dans les espaces agricoles les prairies temporaires, qui se rapprochent plus de la « culture d'herbe » que des prairies permanentes.

Le parcellaire agricole est généralement très grand, les structures arborées (haies, arbres isolés) sont fortement réduites, il reste parfois un talus enfriché entre deux parcelles. Ces espaces ne laissent donc que peu de milieux favorables aux déplacements de la faune. L'utilisation d'engrais, de pesticides et autres intrants chimiques réduit la perméabilité de ces milieux. Les grandes étendues de sol à nu sont une barrière pour de nombreuses espèces utilisant le couvert herbacé pour se déplacer (amphibiens, insectes, micro-mammifères…). Les milieux agricoles sont donc considérés comme étant moyennement à peu perméables pour la faune, avec évidemment des capacités de franchissement de ces milieux très variables en fonction des espèces considérées.

La perméabilité de ces grands espaces agricoles peut être nettement améliorée par des mesures simples comme le maintien de haies, arbres, bandes enherbées entre les parcelles.







Exemples de grands secteurs agricoles de la plaine de Bièvre

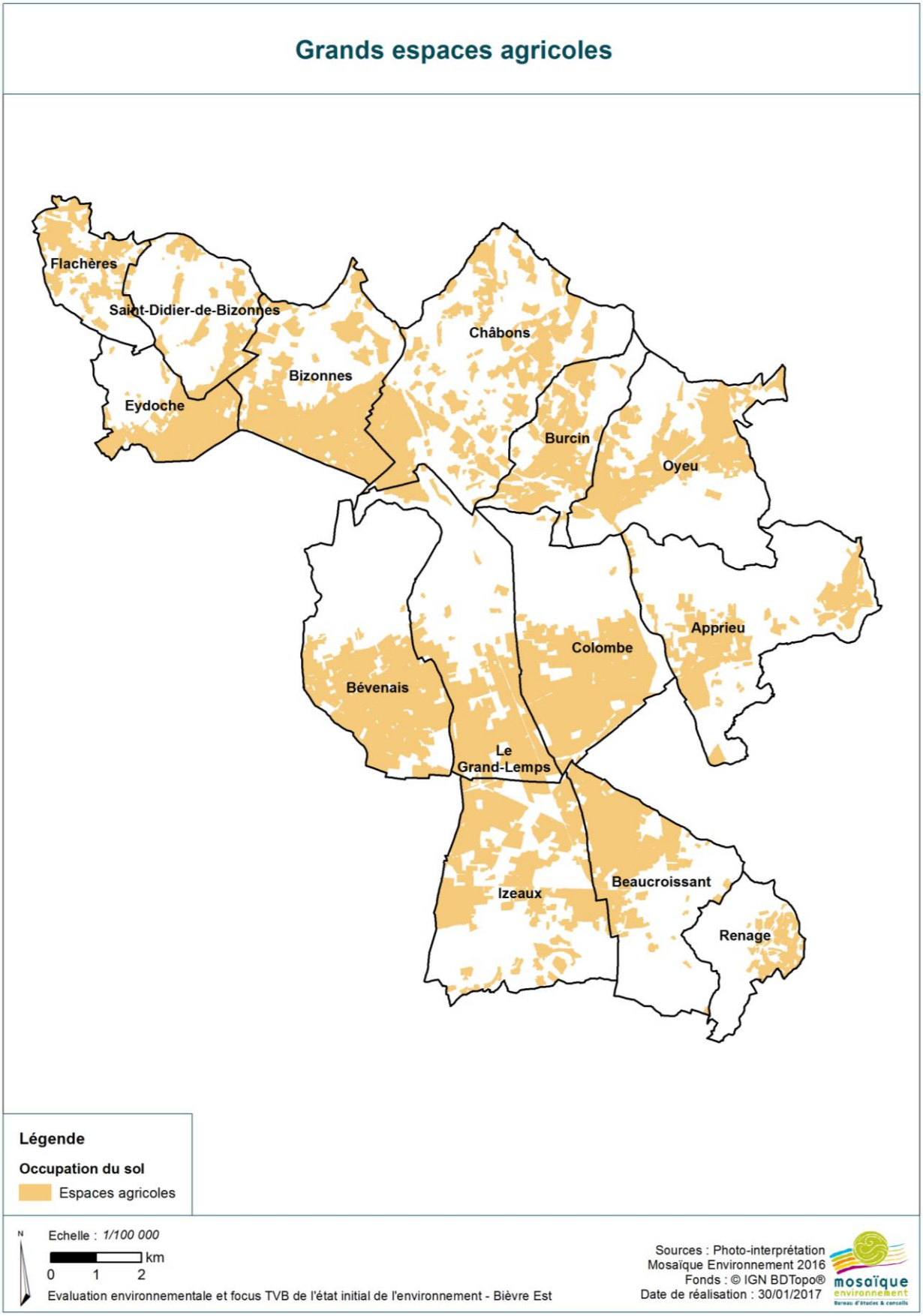

carte n°15. Grands espaces agricoles sur le territoire de Bièvre Est

II.E. ESPACES COMPLEMENTAIRES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Deux types de grands espaces viennent complémenter l'analyse des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques :

- **Les espaces perméables** : en complément des corridors, sur les secteurs avec une bonne connectivité globale (occupation des sols dans ces espaces où la continuité et la perméabilité des espaces naturels et agricoles sont favorables au déplacement et au brassage des espèces) :
    - à dominante boisée : il s'agit des grands massifs forestiers ;
    - à dominante bocagère : secteur au nord de Châbons ;
- Les **grands espaces agricoles** participant de la fonctionnalité du territoire : structure paysagère et qualité écologique de ces espaces à restaurer.

Rajouter illustration

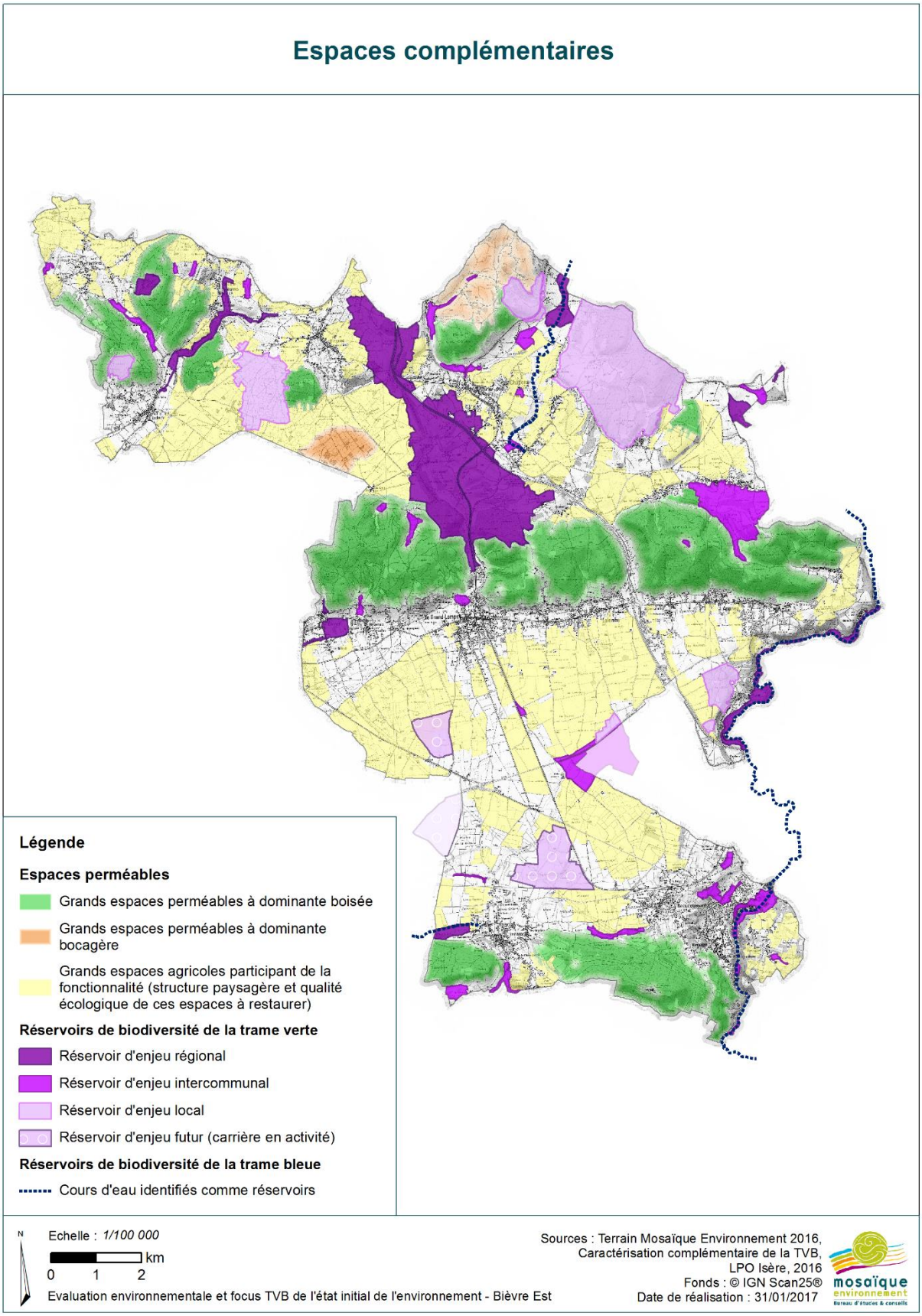

carte n°16. <u>Espaces complémentaires de la TVB sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.F. CORRIDORS ECOLOGIQUES

A partir de l'analyse du territoire par sous-trame, des corridors écologiques ont été définis afin de connecter deux réservoirs de biodiversité entre eux. La typologie des corridors est basée sur celle des orientations nationales, à savoir 3 types de corridors :

- **les corridors paysagers** : souvent larges et supports de plusieurs sous-trames (par exemples milieux associés à un cours d'eau et sa vallée alluviale, associant les sous-trames aquatiques, boisées, prairiales et zones humides). Ce sont généralement les corridors les plus fonctionnels, pouvant être utilisés par un grand nombre de groupes d'espèces et sont encore peu contraints par l'urbanisation (ils peuvent cependant être atteints par la mise en culture et perdre en fonctionnalité).
- **les corridors linéaires** : souvent réduits en largeur entre deux fronts d'urbanisation ou de milieux peu favorable au déplacement des espèces ; ou réduits à une seule sous-trame (par exemple un ruisseau traversant un centre-ville, une haie au milieu de grandes cultures). Ils sont en général assez contraints, étroits et plus exposés au dérangement qu'un corridor large de type paysager ;
- **les corridors en « pas japonais »** : constitués d'un alignement de reliques de milieux favorables, dont la connexion terrestre est la plupart du temps inexistante. Ils sont potentiellement fonctionnels pour des espèces ayant une grande capacité de déplacement (oiseaux, grands mammifères) mais ne le sont plus pour des espèces se déplaçant peu ou pas en dehors de milieux favorables (insectes, amphibiens et reptiles, micro-mammifères). Ces corridors sont très fragmentés et nécessitent une restauration afin de retrouver leur fonctionnalité.

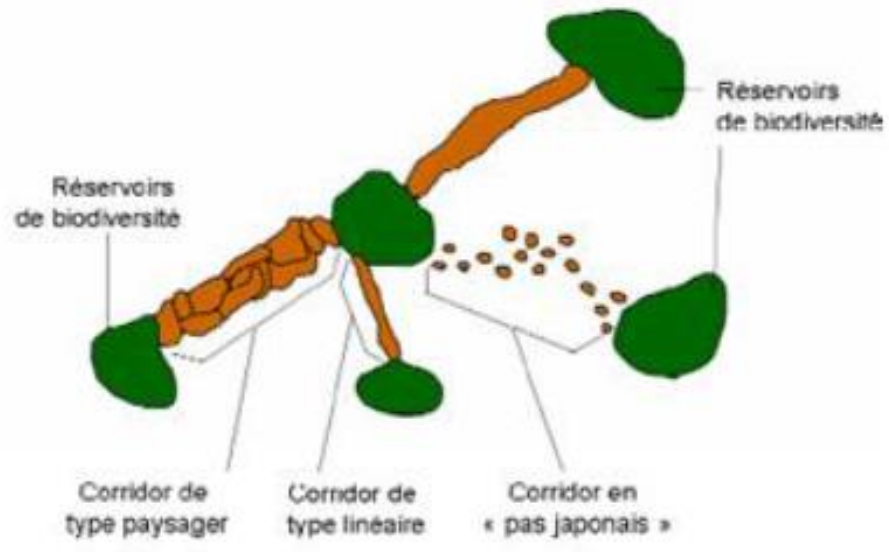

Sur le territoire de Bièvre Est, **75 corridors ont été identifiés : 46 corridors paysagers, 23 linéaires et 6 en pas japonais.**

II.F.1. Corridors paysagers

Il s'agit de corridors larges, peu atteints et peu menacés par l'urbanisation, sur lesquels les connexions se font de façon multidirectionnelle.

Ils associent plusieurs sous-trames (boisée, prairiale etc.) mais on note pour la plupart d'entre eux, des atteintes par perte des éléments arborés du bocage, régression des prairies par mise en culture… Le renforcement de la structure du bocage apparait comme indispensable pour assurer la fonctionnalité de ces corridors.



Exemples de corridors paysagers, de haut en bas : n°2, n°9, n°29 (éléments structurants du bocage à renforcer), n°54 (menacé par développement de l'urbanisation et mise en culture (verger)).

II.F.2. Corridors linéaires

Les corridors linéaires sont de trois types :

- Des corridors liés aux milieux ouverts, se trouvant en général entre un grand espace boisé et une zone urbaine et pour lesquels le maintien de la connexion des milieux ouverts est importante (certaines espèces pour lesquelles un grand massif boisé est un obstacle infranchissable),
- Des corridors coincés entre deux enveloppes urbaines et qui représentent l'ultime possibilité de traverser la zone urbaine,
- Des corridors boisés liés à un cours d'eau (notamment vallon de la Fure).

Dans tous les cas, les corridors linéaires traduisent une certaine pression d'urbanisation sur les milieux naturels / semi-naturels et il est primordial de, *a minima*, les préserver de l'urbanisation future, en maintenant (voire restaurant) le principe de connexion.



Corridor n°22 à Apprieu



Corridor n°67 à Oyeu



Corridor 22 à Apprieu (autre secteur)

II.F.3. Corridors en pas japonais

Six corridors en pas japonais ont été identifiés sur le territoire de Bièvre Est : tous se trouvent au sud de la colline du Banchet, sur les communes d'Apprieu et de Colombe. En effet, l'urbanisation s'est développée le long des routes D73a et D520, ne laissant que très peu de traversées possibles permettant de joindre la colline au nord et les espaces agricoles au sud.

Les seuls passages restant sont « en pas japonais », alignement incertain de parcelles non urbanisées, souvent grillagées, au milieu des habitations et nouveaux lotissements. Ces continuités ne sont actuellement peu ou pas fonctionnelles, leur préservation et restauration représente un enjeu majeur.



Corridor 56 : la connexion vers le sud se fait via le chemin passant au milieu des habitations

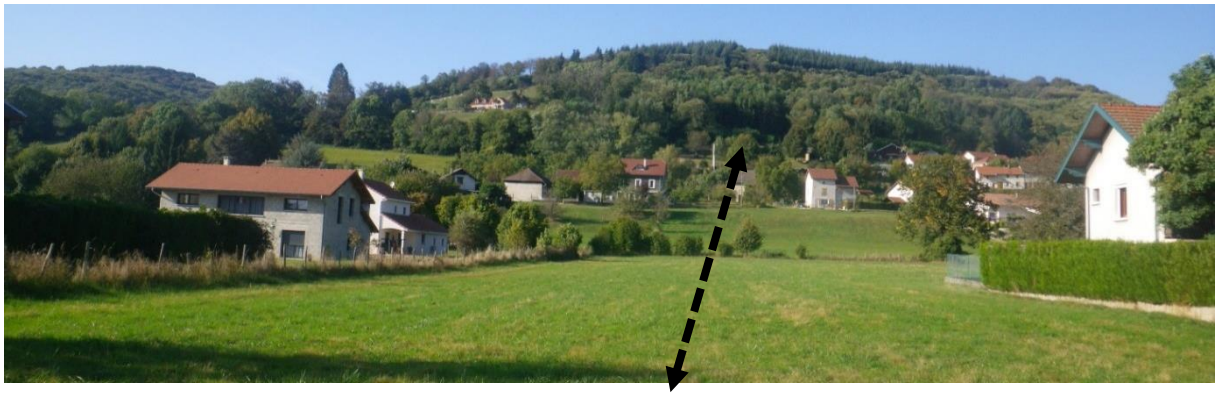

Corridor 56 : connexion vers le nord contrainte, au milieu des maisons avec passage compliqué entre les jardins

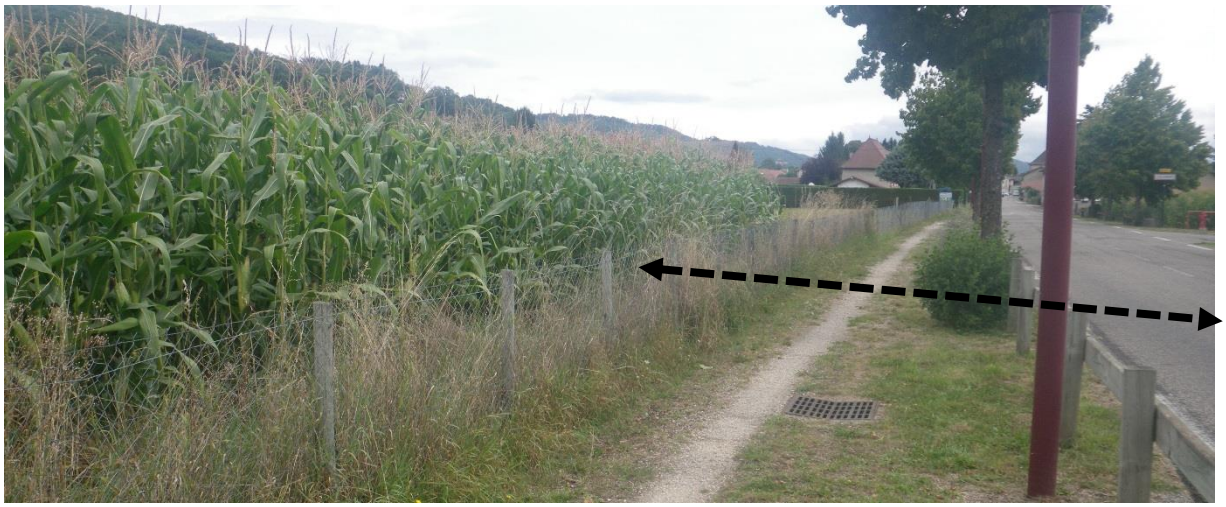

Corridor 55 : connexion vers le nord compliquée après traversée D73a, grillage à maille très fine à franchir

Corridors écologiques

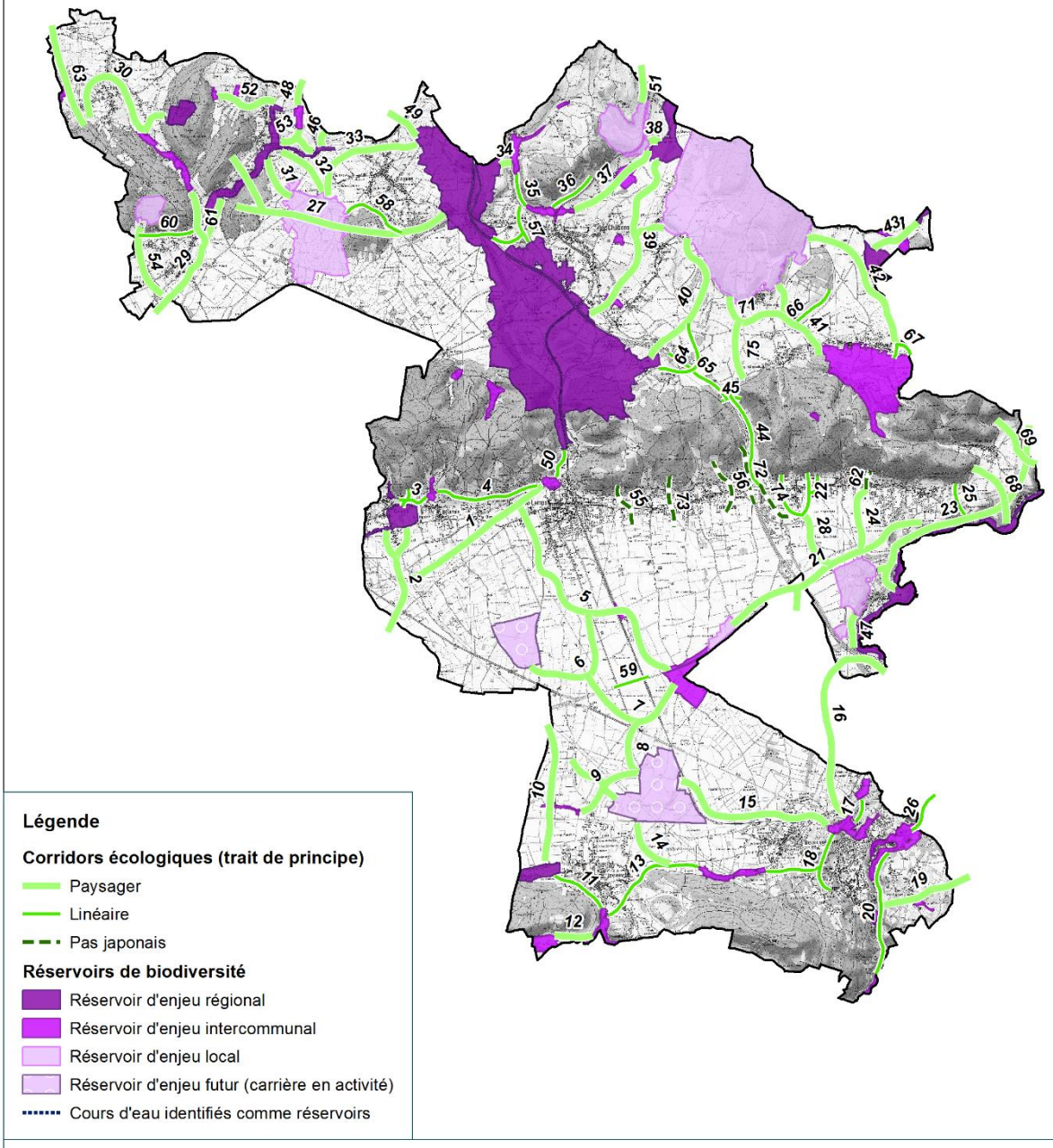

carte n°17. <u>Corridors écologiques sur le territoire de Bièvre Est</u>

II.F.4. Hiérarchisation des continuités écologiques

L'objectif de ce type analyse est multiple. Déterminer un niveau de priorité en hiérarchisant ces éléments permet :

- d'aboutir à une traduction réglementaire la plus pertinente possible dans le PLUi en distinguant les niveaux d'enjeux des réservoirs de biodiversité, les corridors constituant directement la déclinaison des documents supra-communaux à prendre en compte (SRCE et SCOT) et des corridors de la responsabilité du PLUi ;
- de faire ressortir les besoins de remise en bon état des corridors.

Hiérarchisation des réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité peuvent être hiérarchisés selon les enjeux qu'ils représentent (cf. Chapitre II.C). Sur cette base, une hiérarchisation selon leur niveau de prise en compte est proposée. Ainsi :

- 34 réservoirs « statutaires » : enjeu régional (SRCE) ou intercommunal (SCOT, ZH, ENS) ;
- 12 réservoirs « complémentaires » : (SCOT réservoirs complémentaires, commune, LPO, Atelier) ;
- 3 réservoirs d'enjeu « futur » : LPO, SCOT, Atelier : carrières.

Hiérarchisation des corridors

Sur la base des éléments du diagnostic des continuités écologiques (atelier et terrain) et des éléments de fragmentation connus, il est proposé de hiérarchiser les corridors en fonction de la priorité de préservation et/ou de restauration selon une grille de critères prenant en compte les diverses dimensions de l'écosystème, des menaces et des atteintes qui pèsent sur eux.

Pour chacun des corridors, les atteintes/menaces et les enjeux écologiques ont été évalués, afin de pouvoir prioriser la préservation et restauration des corridors : les corridors les plus menacés, avec le plus d'enjeux écologiques, étant prioritaires (cf. chapitre méthodologie).

Trois grandes catégories ont été définies :

- A : Préservation et/ou restauration très urgente et prioritaire : 12 corridors ;
- B : Préservation et/ou restauration assez urgente et prioritaire :
  - B1 : Enjeux écologiques forts, atteintes/menaces faibles : 3 corridors ;
  - B2 : Enjeux écologiques moyens, atteintes/menaces moyennes : 24 corridors ;
  - B3 : Enjeux écologiques faibles, atteintes/menaces fortes : 6 corridors ;
- C : Préservation et/ou restauration nécessaire : 30 corridors.

Pour chacun des corridors, des actions ont été définies afin d'orienter la préservation ou la restauration : à préserver de l'urbanisation, aménager la traversée de route, aménager la traversée de zone urbaine, renforcer les éléments structurants du bocage etc.



Exemple de corridor en catégorie B, où l'aménagement de la traversée de zone urbaine est nécessaire (Corridor 74)



Exemple de corridor en catégorie A, où l'aménagement de la traversée de route (ici A48) est nécessaire (Corridor 45)

Hiérarchisation des corridors écologiques

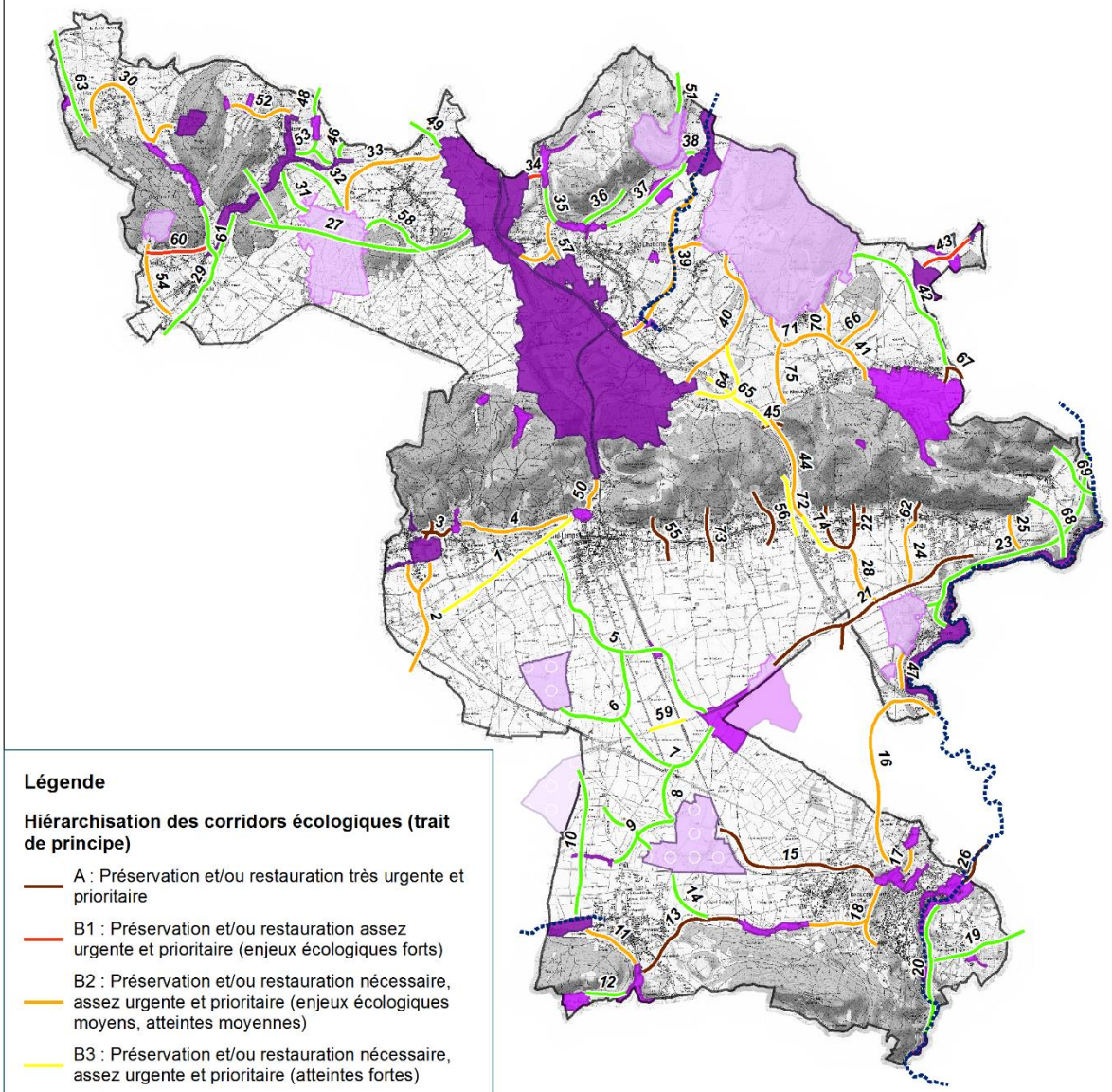

Légende

Hiérarchisation des corridors écologiques (trait de principe)

- A : Préservation et/ou restauration très urgente et prioritaire
- B1 : Préservation et/ou restauration assez urgente et prioritaire (enjeux écologiques forts)
- B2 : Préservation et/ou restauration nécessaire, assez urgente et prioritaire (enjeux écologiques moyens, atteintes moyennes)
- B3 : Préservation et/ou restauration nécessaire, assez urgente et prioritaire (atteintes fortes)
- C Préservation et/ou restauration nécessaire

Réservoirs de biodiversité

- Réservoir d'enjeu régional
- Réservoir d'enjeu intercommunal
- Réservoir d'enjeu local
- Réservoir d'enjeu futur (carrière en activité)
- Cours d'eau identifiés comme réservoirs

N

Echelle : *1/100 000*

0 1 2 km

Evaluation environnementale et focus TVB de l'état initial de l'environnement - Bièvre Est

Sources : Terrain Mosaïque Environnement 2016, Caractérisation complémentaire de la TVB, LPO Isère 2016
Fonds : © IGN Scan25®
Date de réalisation : 31/01/2017

mosaïque environnement
Bureau d'études & conseils

carte n°18. Hiérarchisation des corridors

II.G. FRAGMENTATION DU TERRITOIRE ET OBSTACLES AU DEPLACEMENT

Trois éléments principaux sont à l'origine de la fragmentation du territoire : l'intensification des pratiques agricoles ; le développement de l'urbanisation et les infrastructures de transport. La Trame Bleue est quant à elle fragmentée par les seuils et ouvrages en cours d'eau.

II.G.1. Intensification des pratiques agricoles

Comme cela a été expliqué dans les chapitres précédents, l'intensification des pratiques agricoles, associées au remembrement (augmentation du parcellaire au détriment du bocage dense) et à l'utilisation d'intrants est un facteur réduisant la perméabilité du territoire. Les surfaces de prairies permanentes sont en constante régression à l'échelle nationale et entrainent une diminution de la biodiversité.

A l'échelle du territoire de Bièvre Est, cela se traduit également par une raréfaction des milieux herbacés permanents, surtout sur les secteurs de plaines de Bièvre et Liers et par une diminution des continuités entre réservoirs de biodiversité.





Exemples de zones d'agriculture intensive, avec un maillage bocager réduit à quelques bosquets

II.G.2. Développement de l'urbanisation

Le développement de l'urbanisation, dans sa forme la plus diffuse et organisée linéairement le long des axes de communication est sans doute l'un des facteurs les plus fragmentants pour les continuités écologiques. On observe ainsi, même en contexte rural, des linéaires de plusieurs kilomètres le long des routes où il ne reste plus une seule parcelle non urbanisée de part et d'autre de la route permettant de traverser le front d'urbanisation (maisons à touche-touche avec jardins grillagés).

L'urbanisation linéaire est un réel obstacle pour les espèces ne s'aventurant pas dans les jardins ou en milieu urbanisé où les perturbations sont nombreuses : présence humaine, chiens, chats, pollution lumineuse, pollution sonore…

A titre d'exemple, au sud de la commune du Banchet, l'urbanisation crée une barrière sur un linéaire près de 8km de long entre Le Grand Lemps et Apprieu, où les seules possibilités pour relier la colline à la plaine sont quelques parcelles non urbanisées, où le passage est fortement contraint (traversée

en zone urbaine). Le même phénomène, certes de moindre ampleur, se retrouve au nord de la colline du Banchet, sur la commune d'Oyeu. Au niveau du carrefour autoroutier, les zones d'activité se multiplient également le long des axes (A48, D50f, D519).

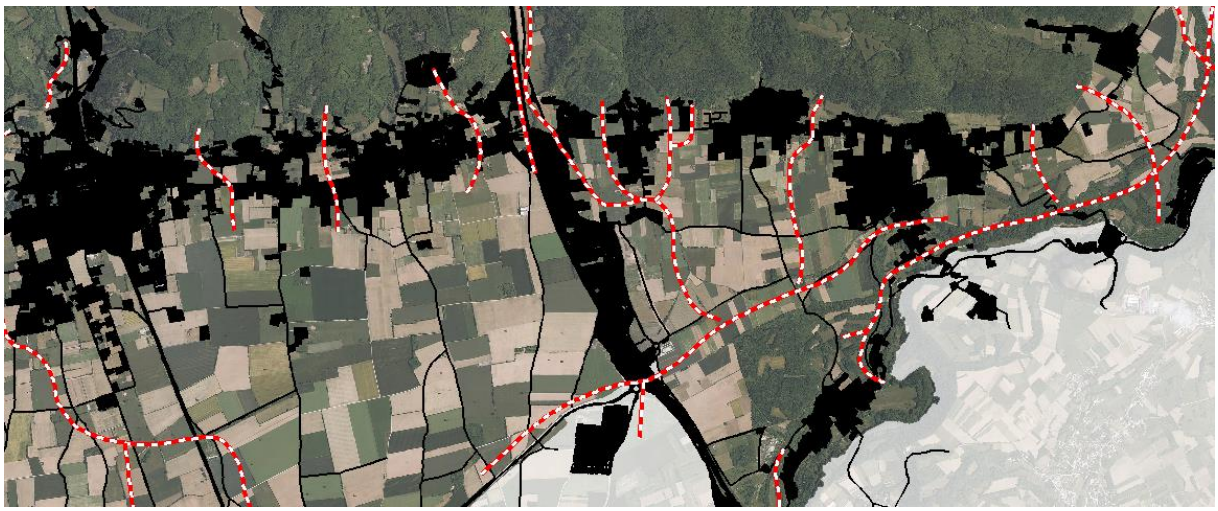

Urbanisation linéaire au sud de la colline du Banchet et le long de l'A48



Urbanisation linéaire au nord de la colline du Banchet (Oyeu)

On observe également une fragmentation de l'espace par l'urbanisation diffuse, qui grignote les espaces agricoles et naturels et entraine un mitage du territoire. On observe ce type d'étalement de l'urbanisation notamment sur les communes de Bévenais et Châbons – Burcin.



Urbanisation diffuse sur la commune de Bévenais : les possibilités de traverser du nord au sud sont limitées et contraintes

Ces phénomènes sont bien visibles sur la carte suivante : bien que les zones urbaines ne représentent que 11% du territoire (1 856 ha), elles sont mal réparties.

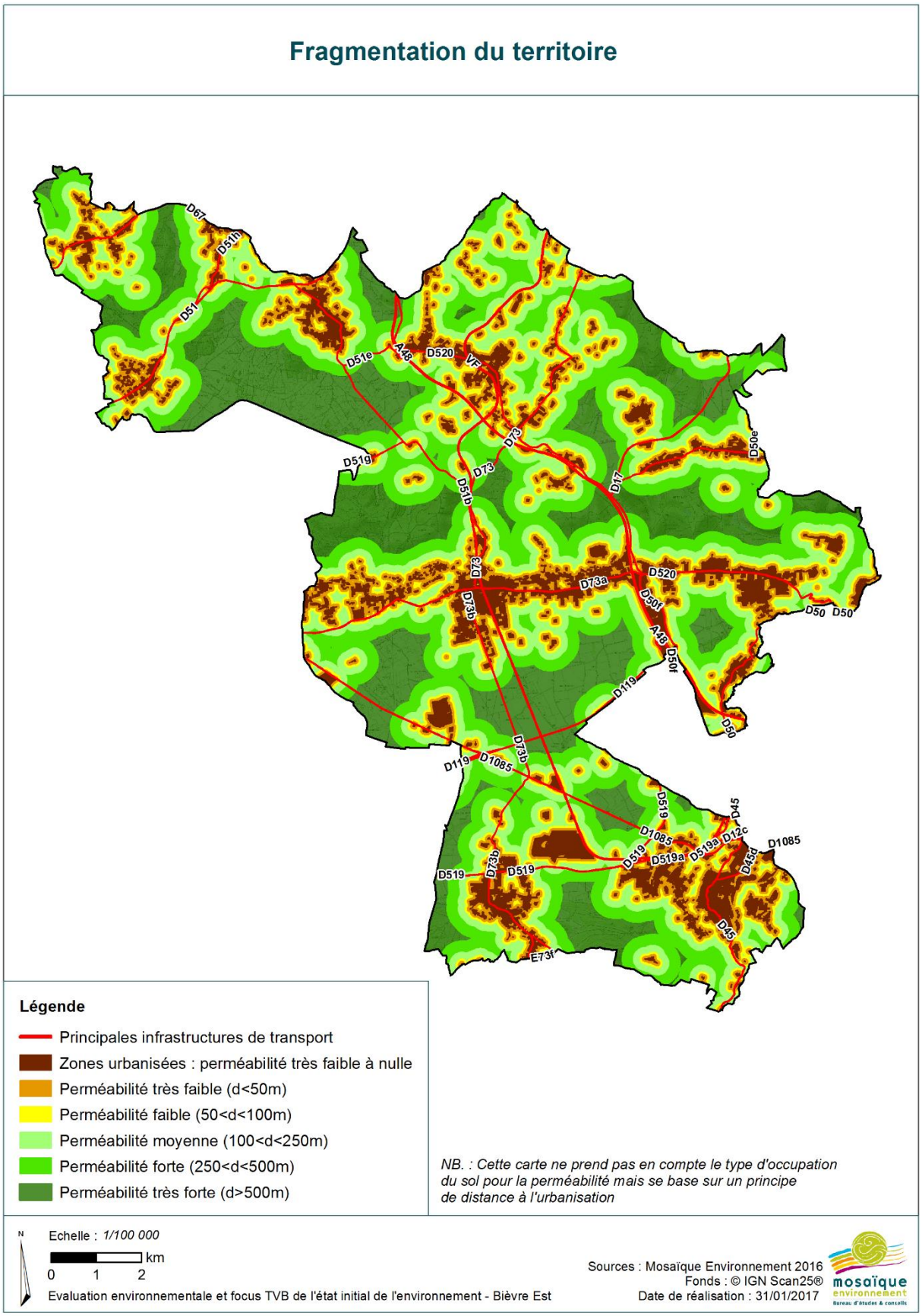

carte n°19. <u>Fragmentation du territoire et perméabilité des espaces</u>

II.G.3. Infrastructures de transport

Le 3ème facteur fragmentant les territoires est lié à la présence des infrastructures de transports. Le territoire de Bièvre Est se trouve au carrefour entre les axes nord-sud (liaison Lyon-Grenoble) avec la voie ferrée, l'A48 et est-ouest avec les liaisons vers la vallée du Rhône (D119, D1085). Au total, en plus de l'autoroute et la voie ferrée, on compte plus d'une vingtaine de routes départementales à forte circulation, dont près de 10 dépassant les 3 000 véhicules par jour.

Route	Moyenne journalière annuelle (nb veh/jour)	% poids lourds
A48	33 800	7%
D119	10 800	11%
D1085	6 200	6%
D73a	5 900	
D519	5 200	
D520	4 900	
D50f	3 700	
D73	3 200	
D50	3 000	

Source : Trafic routier 2012– CG38.

L'impact de la fragmentation liée à ces infrastructures peut être évalué à partir du nombre moyen de véhicules par jour, comme montré dans les deux figures suivantes (*source : UIELL et al. 2007*). On observe deux seuils, à 2 500 veh/jour et 10 000veh/jour :

- Au-dessous de 2 500 veh/jour : l'impact reste limité, le nombre d'individus ayant réussi à traverser est plus important que le nombre d'individus tués par collision
- A partir de 2 500 veh/jour : la route devient un piège mortel, le ratio s'inverse, le nombre d'individus tués en essayant de traverser est plus important que ceux ayant réussi à traverser. Le nombre d'individus repoussés (ne tentant pas de traverser) augmente fortement ;
- A partir de 10 000 veh/jour : la route devient une barrière totale : les proportions d'individus ayant réussi à traverser et tués diminuent car le nombre d'individus repoussés augmente fortement.

Trafic routier	Description	Note
Non connu	Données non disponibles	1
< ou = à 2500 véhicules/jour	Faible mortalité, faible effet de cloisonnement ⇨ Perméabilité existante	2
Entre 2500 et 10000 véhicules/jour	Forte mortalité, fort effet de cloisonnement ⇨ Perméabilité faible	3
> ou = à 10000 véhicules/jour	Forte mortalité, fort effet de cloisonnement ⇨ Perméabilité quasi nulle	4

Tableau 2 : Valeurs du paramètre « trafic routier » et note associée correspondant au rôle d'obstacle de l'infrastructure pour la faune (adapté d'Alsace Nature 2008)

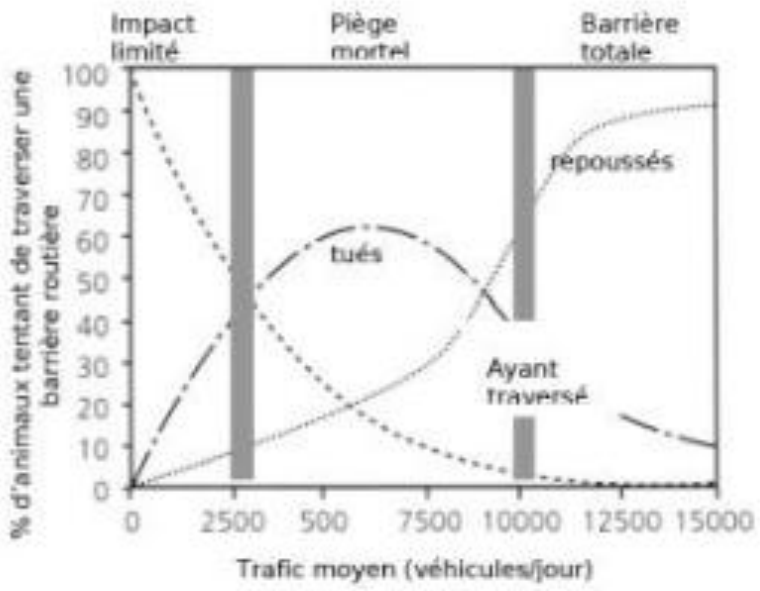

Figure 1: Effet de fragmentation des infrastructures routières en fonction du trafic moyen journalier (Source : IUELL *et al.* 2007).

La traversée des infrastructures de transport est donc un gros point noir sur le territoire de Bièvre Est. La LPO Isère a mis à disposition les données d'écrasement sur le territoire, issues de la base de données participative « faune-isere.org ».

Près de 200 points de collision avec les infrastructures de transport sont signalés, avec en particulier, des secteurs très meurtriers sur la D119 et la D1085, dans les secteurs où celles-ci traversent des grandes zones agricoles.

Il semblerait que ces secteurs soient particulièrement meurtriers en raison d'une part de la vitesse des usagers sur ces grands axes, et d'autre part, en particulier pour les oiseaux, de l'absence de strate arbustive ou arborée : les oiseaux ont donc un vol bas (la strate arborée « incite » les individus à prendre de la hauteur), et sont plus sujets aux collisions avec les véhicules. A noter que les chiroptères ne sont pas cités dans les données de la LPO, mais doivent également être concernés par ce phénomène.

Les amphibiens sont également très impactés par les écrasements routiers, notamment au niveau de la réserve du Grand Lemps, où se concentrent de fortes populations.

Type d'animal percuté	Nombre de collisions	%
Petits mammifères	58	29.15
Amphibiens	51	25.63
Mammifères de taille moyenne	32	16.08
Rapaces nocturnes	24	12.06
Rapaces diurnes	13	6.53
Reptiles	12	6.03
Oiseaux - Autres	9	4.52
TOTAL	199	100.00

Source : LPO 38, 2016

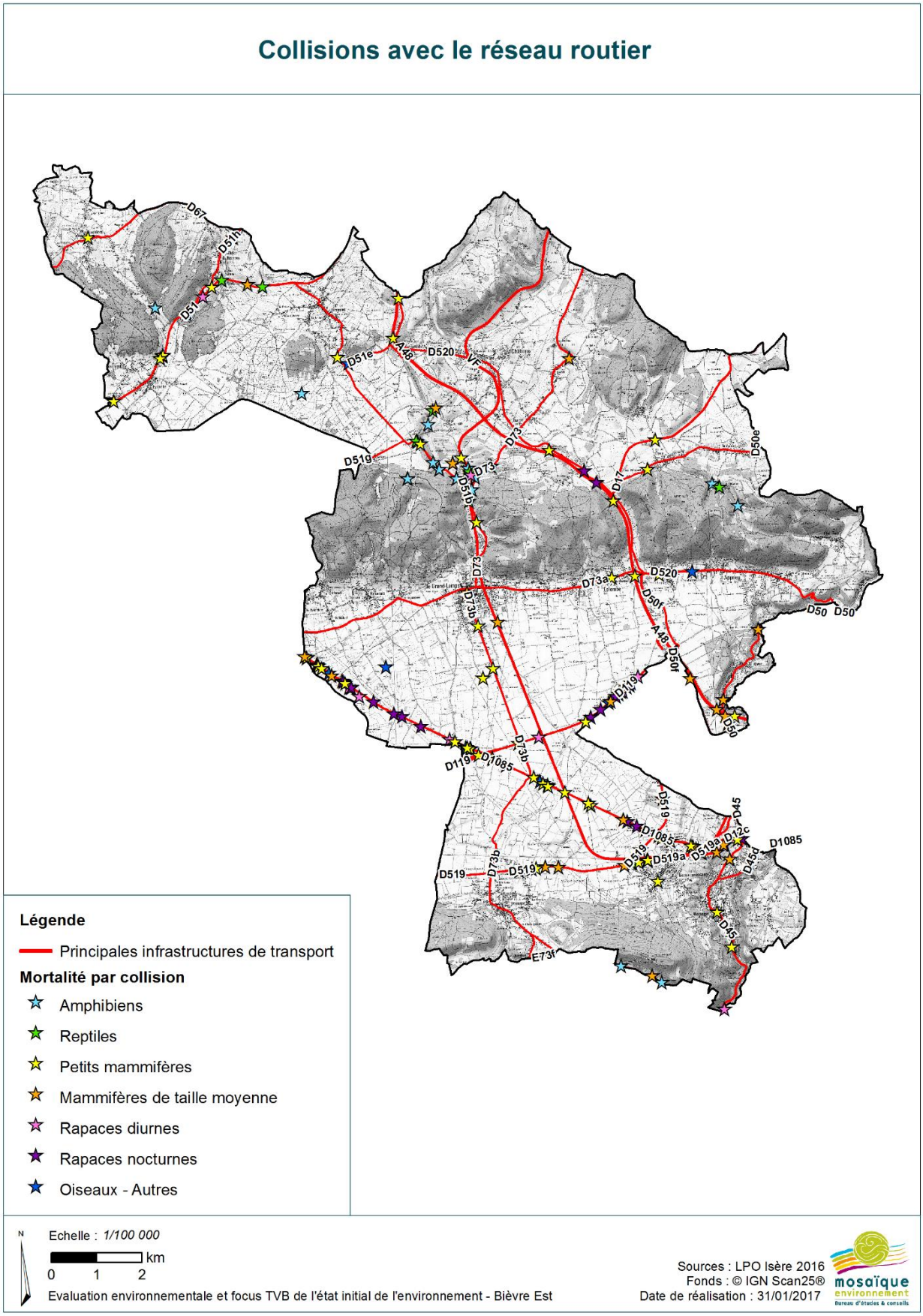

carte n°20. <u>Impacts du réseau routier sur les déplacements de la faune</u>

Au regard de ces données, des mesures ont été mises en place sur certains secteurs : au niveau de la réserve du Grand Lemps, des passages à petite faune ont été installés sous la route, et au niveau de la D119, des passages supérieurs de voirie (ponts) ont été aménagés avec végétalisation d'un des trottoirs.



Pont avec trottoir végétalisé pour le franchissement de la D119



Passage à petite faune le long de la D51b

L'aménagement de la traversée des infrastructures routières est à encourager. Pour la traversée de l'A48, de nombreux ponts et tunnels peuvent être aménagés assez facilement (végétalisation d'un trottoir) pour faciliter le franchissement de l'ouvrage par la faune.

II.G.4. Seuils en rivière et obstacles à la Trame Bleue

La continuité écologique des cours d'eau (continuité piscicole et libre circulation des sédiments) est compromise par un certain nombre de seuils en rivière. D'après le Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement des eaux, 32 obstacles à l'écoulement sont recensés sur le périmètre de Bièvre Est : on note des seuils en rivières, des thous d'étangs, des obstacles induit par des ponts, des prises d'eau, des digues, des passages couverts d'infrastructures…

Rajouter illustration

II.G.5. Lignes électriques

On trouve un réseau dense de lignes électriques sur le territoire, en particulier sur la plaine de Bièvre. Ces infrastructures fragmentent l'espace aérien et peuvent être à l'origine de percussion ou d'électrocution pour les oiseaux. Elles ne semblent pas équipées de dispositifs anticollision particuliers pour l'avifaune, seules celles se trouvant à proximité du couloir aérien de l'aéroport Grenoble-Isère sont équipées de signalisation pour les avions (facilitant également la détection des fils par les oiseaux).





Lignes électriques en plaine de Bièvre, équipée de boules de signalisation pour certaines.

II.H. SYNTHESE DE LA TVB DE BIEVRE EST

La synthèse de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de Bièvre Est peut être présentée sous forme d'atouts et faiblesses, auxquels sont associés des enjeux :

Atouts	Faiblesses	Enjeux associés
Forte diversité de milieux naturels remarquables : réseau de zones humides (dont une d'intérêt national) : mares, tourbières, étangs, prairies humides… pelouses sèches, zones bocagères Carrières : des milieux exploités, accueillant déjà des espèces patrimoniales et ayant un fort potentiel d'accueil après renaturation → **enjeu de réservoir de biodiversité futur**		- Préserver ces milieux à fort enjeu patrimonial
Grands massifs boisés préservés, éléments d'importance régionale pour les connexions entre les Terres Froides et les massifs alpins	Franchissement de la trouée de Colombe très compliqué (A48 + D520), point noir au niveau régional	- Aménager un passage à faune fonctionnel
Structures bocagères encore bien préservées dans certains secteurs (Bizonnes, Châbons)	Secteurs de grandes plaines agricoles où la structure bocagère a disparu (plaine de Bièvre, Liers)	- Renforcer, recréer la structure bocagère (plantation de haies, maintien de bandes enherbées/friches entre les parcelles agricoles, préservation des prairies permanentes…)
Milieux de **nature ordinaire** (friches, petits bois, prairies) servant de refuge à la faune dans les zones agricoles intensives		- Préserver les espaces de nature ordinaire très importants pour la biodiversité et la TVB
Territoire rural, proximité de la campagne tout en ayant un réseau de transports développé, permettant de relier rapidement les grandes agglomérations voisines	Certains axes routiers sont difficilement franchissables (ex : D119, A48) et entraine une forte mortalité par collision	- Améliorer le franchissement des grosses infrastructures de transport : poursuivre le travail mené par les associations (ponts végétalisés, sensibilisation…)
	Urbanisation linéaire au sud de la colline du Banchet (D73/D73A/D520), de Parménie	- Préserver les coupures vertes permettant les connexions entre la colline du Banchet et la plaine agricole - Assurer la perméabilité des clôtures (prescription dans le règlement) - Limiter le développement de l'urbanisation sur les franges de collines boisées (frange sud du Banchet, Parménie)
Cours d'eau structurants pour la Trame Bleue	Certains cours d'eau fortement contraints en zone agricole ou urbaine Moyen à mauvais état écologique des cours d'eau	- Améliorer et préserver la qualité des cours d'eau et leur physionomie

La Trame verte et bleue

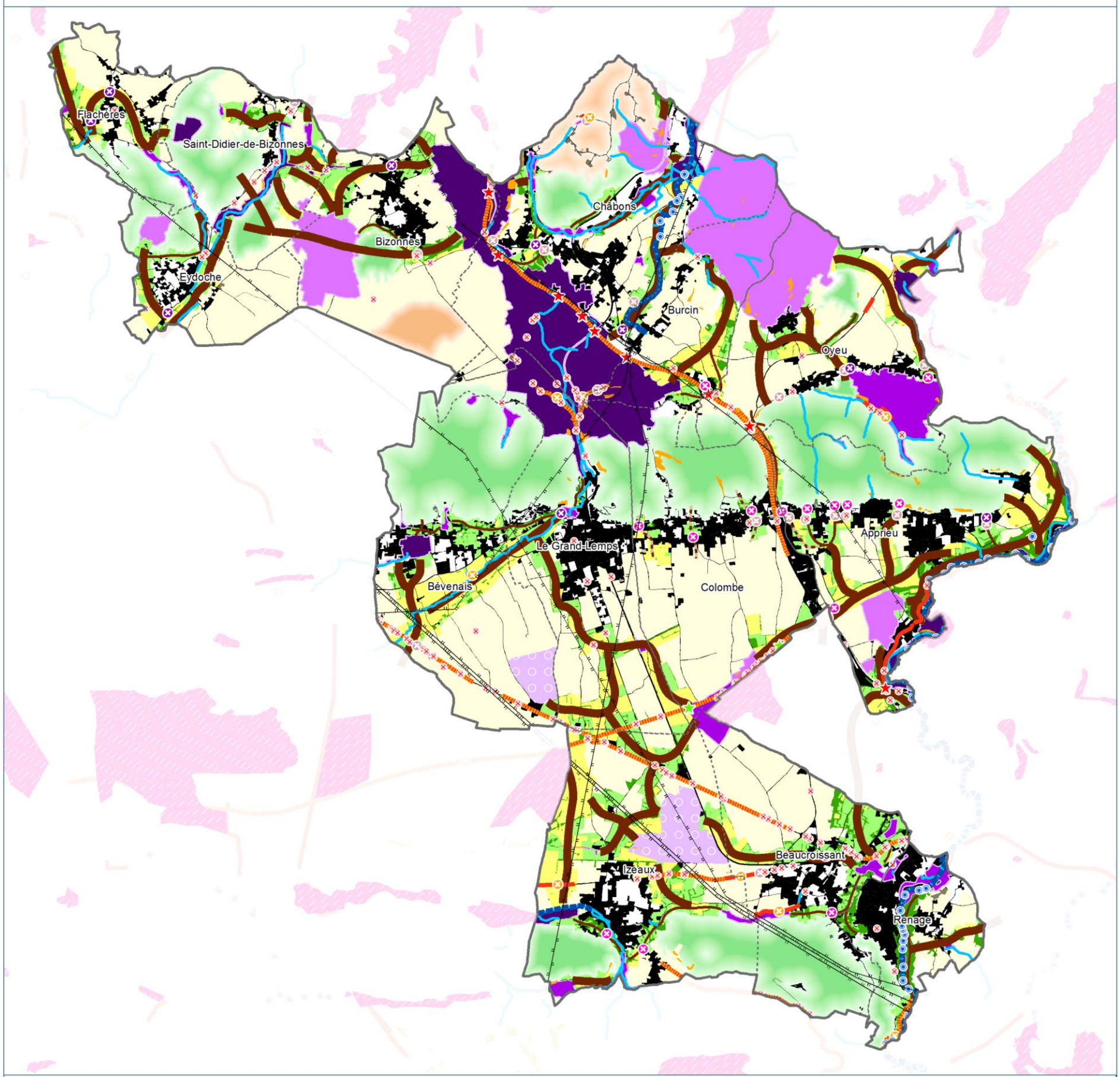

carte n°21. Synthèse de la TVB sur le territoire de Bièvre Est

Chapitre III.
Approche méthodologique

III.B. RECOLTE DES DONNEES

L'analyse bibliographique a consisté en une analyse :

- des éléments de la trame verte et bleue existants sur le territoire : SRCE Rhône-Alpes, REDI, SCoT RUG, PLU ayant décliné la TVB à l'échelle communale ;
- des études et guides techniques sur la définition des trames vertes et bleues dans les documents d'urbanisme ;
- des études techniques et données disponibles sur l'ensemble du territoire : (Contrats de rivières (Paladru, Fure, Morge, Olon), Contrat Verte et Bleu Bièvre Valloire, inventaires des zones humides et des pelouses sèches, études et données de la Réserve Nationale du Grand Lemps, données des associations (LPO, Le Pic Vert) etc. ;
- la consultation des données disponibles en ligne : données des sites Natura 2000, Znieff, ENS

La liste des études et sites internet consultés est récapitulée dans le chapitre « Bibliographie ».

III.C. ANALYSE CARTOGRAPHIQUE

III.C.1.Occupation du sol

Une cartographie fine de l'occupation du sol a été réalisée sur les 15 534 ha à l'échelle de saisie du 1/5 000e. Cette couche d'information constitue le fond de référence pour toutes les analyses spatiales et visuelles menées au cours de l'étude.

Cette cartographie a été réalisée en privilégiant l'utilisation de données existantes (notamment les cartes des milieux naturels existantes ou d'inventaires de zones humides, de pelouses sèches…) qui ont été complétées ou affinées, au cas par cas, par une photo-interprétation à partir de la BD ORTHO de l'IGN de 2009 et 2016 et de la BD TOPO de l'IGN, de façon à identifier et caractériser à l'échelle communale les éléments ci-dessous :

Ressources géospatialisées mobilisées

Type d'occupation du sol	Ressources mobilisées	Détail de l'utilisation et extrait
Boisements	BD TOPO Inventaire Forestier National (IFN)	À partir de la délimitation des zones végétalisées de la BD TOPO (reprise et corrigée si nécessaire), les données de l'Inventaire Forestier National (consultation à partir du serveur géographique en ligne).
Haies et bosquets	BD TOPO	À partir de la délimitation des zones arborées de la BD TOPO : reprise et délimitation corrigée si nécessaire, suppression notamment de haies dans certains secteurs nouvellement aménagés par rapport à la date de prise de vues des photos aériennes ou certains secteurs agricoles et photo-interprétation des haies manquantes sur la couche de la BD TOPO. Les haies n'ont pas été distinguées en fonction du caractère arbustif ou arborescent.
Milieux agricoles	RPG 2012 Natura 2000	Caractérisés grâce au Registre Parcellaire Graphique (déclaration PAC) pour la distinction entre cultures, prairies temporaires et prairies permanentes. Les zones agricoles qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration à la PAC ont été photo-interprétées.
Milieux ouverts non agricoles	BD ORTHO Inventaire Pelouses sèches	Pour les milieux type pelouses sèches : à partir de la BD ORTHO, par photo-interprétation et à partir de l'inventaire des pelouses sèches du département de l'Isère. Pour les autres milieux : à partir de la BD ORTHO, par photo-interprétation uniquement.

Type d'occupation du sol	Ressources mobilisées	Détail de l'utilisation et extrait
Zones humides, mares, boisements humides, ripisylves	BD TOPO Inventaires ZH	**Pour les ripisylves** : données d'inventaires existants et complément par photo-interprétation en s'appuyant sur les tronçons de la BD TOPO pour différencier les ripisylves des haies arborescentes. **Pour les mares** : à partir de la couche surface d'eau de la BD TOPO, les inventaires des mares existants (CEN) et par photo-interprétation. Pour les **autres zones humides** : intégration des inventaires des zones humides de l'inventaire départemental
Cours d'eau	BD TOPO	À partir de la couche surfacique et linéaire des cours d'eau de la BD TOPO. N'ont été intégrés que les cours d'eau suffisamment larges.
Plans d'eau, étangs	BD TOPO	À partir de la couche surface d'eau de la BD TOPO.
Zones urbaines et zones d'activité	BD ORTHO BD TOPO	À partir de la photo-interprétation, et de la BD TOPO pour les zones d'activité
Infrastructures	BD TOPO	À partir des couches voiries de la BD TOPO.

Échelles de validité des différentes sources de données

Les données sources utilisées pour la cartographie de l'occupation du sol ont des échelles et des dates de validité différentes, dont la prise en compte est indispensable pour une utilisation pertinente. Les différentes échelles et dates des données sources sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Données	Fournisseur	Échelles	Date
BD ORTHO	CACVB	Résolution : 50 cm Échelle de validité maximale : 1/500	2009 / 2016
BD TOPO	IGN	Échelle d'exploitation : 1/5 000 à 1/10 000	2008
BD Forêt	IFN	Échelle de production : 1/25 000	
Registre Parcellaire Graphique	Agence de Service et de Paiement	Échelle de validité maximale : 1/5 000	2012
Pelouses sèches	CEN	Non communiqué	2016
Zones humides de l'Isère	CEN	Non communiqué	2014
Inventaire des mares	CEN	Non communiqué	2016

Nomenclature

Le tableau ci-après détaille les 22 postes d'occupation du sol répartis en 5 catégories.

Sous-trames	Postes d'occupation du sol	Surface (ha)	% du territoire
Espaces agricoles	Prairies temporaires	387.32	2.49
	Vergers	88.13	0.57
	Cultures	5078.74	32.71
Sous-trame aquatique et humide	Roselières	39.92	0.26
	Eau libre	52.59	0.34
Sous-trame boisée	Bosquets	106.65	0.69
	Coupe forestière	18.85	0.12
	Boisements dominés par les résineux	127.93	0.82
	Boisements dominés par les feuillus	4108.52	26.46
	Boisements mixtes	60.24	0.39
	Forêts ouvertes	3.68	0.02
	Haies	424.30	2.73
	Peupleraies	8.54	0.06
	Ripisylves	16.30	0.10
Sous-trame prairiale	Friches	18.82	0.12
	Landes	1.70	0.01
	Prairies permanentes	3164.85	20.38
Zones urbanisées	Routes	427.61	2.75
	Zones urbaines	1159.54	7.47
	Voies ferrées	46.38	0.30
	Zones d'activités	183.01	1.18
	Zones rudérales	3.92	0.03
TOTAL	**22**	**15 527.54**	100.00

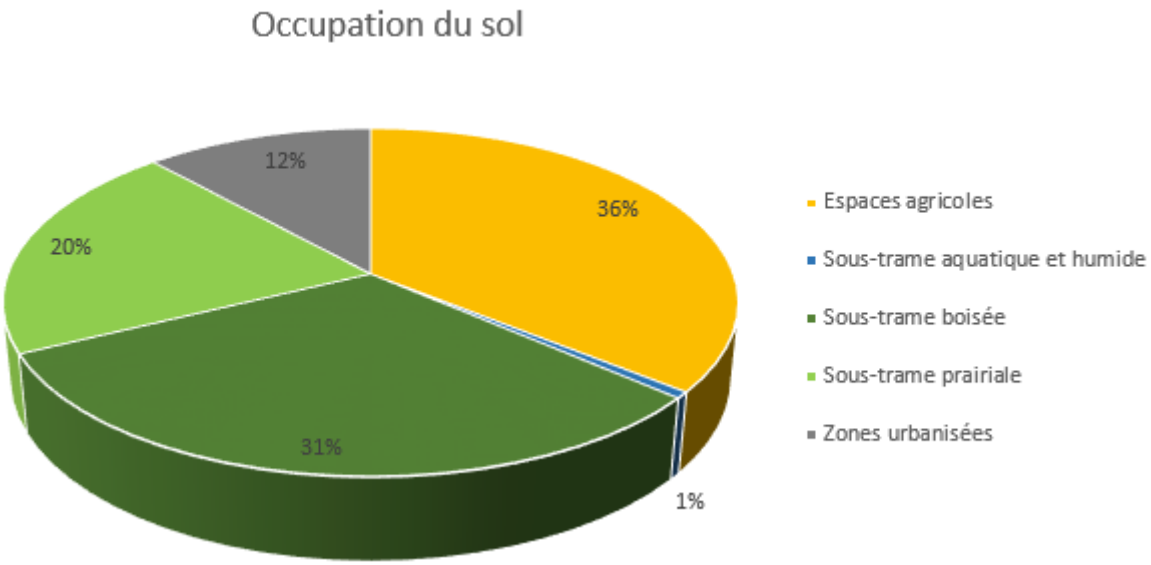



Extrait de la carte d'occupation du sol

III.C.2.Sous-trames écologiques

Les éléments de l'occupation du sol ont été rassemblés pour former des ensembles de milieux cohérents, appelés sous-trames écologiques.

Sous-trame	Éléments de l'occupation du sol composant la sous-trame
Sous-trame boisée	Forêt fermée de feuillus, forêt ferlée de résineux, bois, haies, ripisylves, forêt fermée mixte, forêt ouverte, peupleraie
Sous-trame prairiale et bocagère	Prairies permanentes, prairies humides, autres milieux semi-ouverts et friches, landes (+haies, bosquets)
Sous-trame aquatique et humide	Zones humides, surfaces en eau, roselières, ripisylve
Sous-trame xérique	Non différenciée à partir de l'occupation du sol mais faite à partir de la couche des pelouses sèches du CEN.
Milieux agricoles	Cultures, prairies temporaires, vergers

Certains éléments de l'occupation du sol sont en réalité communs à plusieurs sous-trames, l'ensemble des éléments du paysage créant une unité difficilement complètement dissociable. Par exemple, les haies interviennent dans la sous-trame « Forêts » comme élément boisé permettant de relier deux massifs forestiers, mais sont également un élément structurant de la sous-trame prairiale et bocagère le bocage étant justement une mosaïque de prairies et de haies.

De la même façon, les prairies humides appartiennent à la fois à la sous-trame prairiale et à la sous-trame zones humides etc. Les sous-trames sont donc théoriquement distinctes, mais la pratique de terrain montre qu'elles sont en réalité imbriquées les unes dans les autres.

L'approche par sous-trame est néanmoins la base du travail d'identification de la TVB sur un territoire tel que Bièvre Est, permettant la définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Cas particulier de la sous-trame agricole

La sous-trame agricole n'est pas prise en compte en tant que sous-trame à proprement parler, ces milieux étant généralement peu perméables à la faune. Toutefois, le regroupement des milieux non naturels mais non urbanisés tels que les cultures, prairies temporaires, vergers peut permettre de mettre en évidence des « coupures vertes » entre zones urbanisées. Les grands espaces agricoles ont été intégrés à l'analyse sous la forme de milieux complémentaires, participant à la fonctionnalité du territoire mais dont les structures bocagères et la qualité écologique doivent être restaurés.

III.C.3.Déclinaison des réservoirs de biodiversité

La déclinaison des réservoirs de biodiversité à l'échelle de Bièvre Est a commencé par la reprise des réservoirs régionaux, qui ont été confrontés et adaptés à la cartographie d'occupation du sol réalisée au 1/5 000e. L'objectif est double :

- Préciser les limites parfois grossières par rapport à celles de l'occupation du sol (notamment dans le cas des réservoirs complémentaires identifiés par le SCoT) ;
- Identifier les réservoirs de biodiversité locaux, mettre en avant de nouveaux secteurs à proposer comme réservoir : zones humides, secteurs proposés par la LPO dans leur étude complémentaire.



Exemple de besoin d'adaptation entre les réservoirs du SRCE (vert clair) et les limites d'occupation du sol (hachuré vert) : l'autoroute et les lotissements ont été enlevés de l'enveloppe du réservoir



Exemple de besoin d'adaptation entre les réservoirs du SCoT (vert clair) et les limites d'occupation du sol (hachuré vert) : les secteurs de grandes cultures intensives ont été enlevées

III.C.4.Déclinaison des corridors écologiques

La déclinaison des corridors écologiques à l'échelle de Bièvre Est a commencé également par la reprise des corridors régionaux (SRCE, SCoT), qui ont été déclinés de façon surfacique grâce à la cartographie d'occupation du sol réalisée au 1/5 000e.

Une analyse par sous-trame a été menée afin de faire ressortir *a priori* les secteurs les plus favorables pour la circulation des espèces. Le principe est de connecter les réservoirs entre eux, voire connecter un réservoir et un espace de forte perméabilité, en identifiant le chemin le plus court et empruntant les plus favorables.

Le plus souvent, et d'autant plus dans un territoire fortement atteint par l'agriculture intensive, les différentes sous-trames (boisée, prairiale) se retrouvent sur les mêmes cheminements, ceux présentant le plus de structures arborées, de haies, de milieux herbacés permanents… et rencontrant le moins de parcelles de culture.

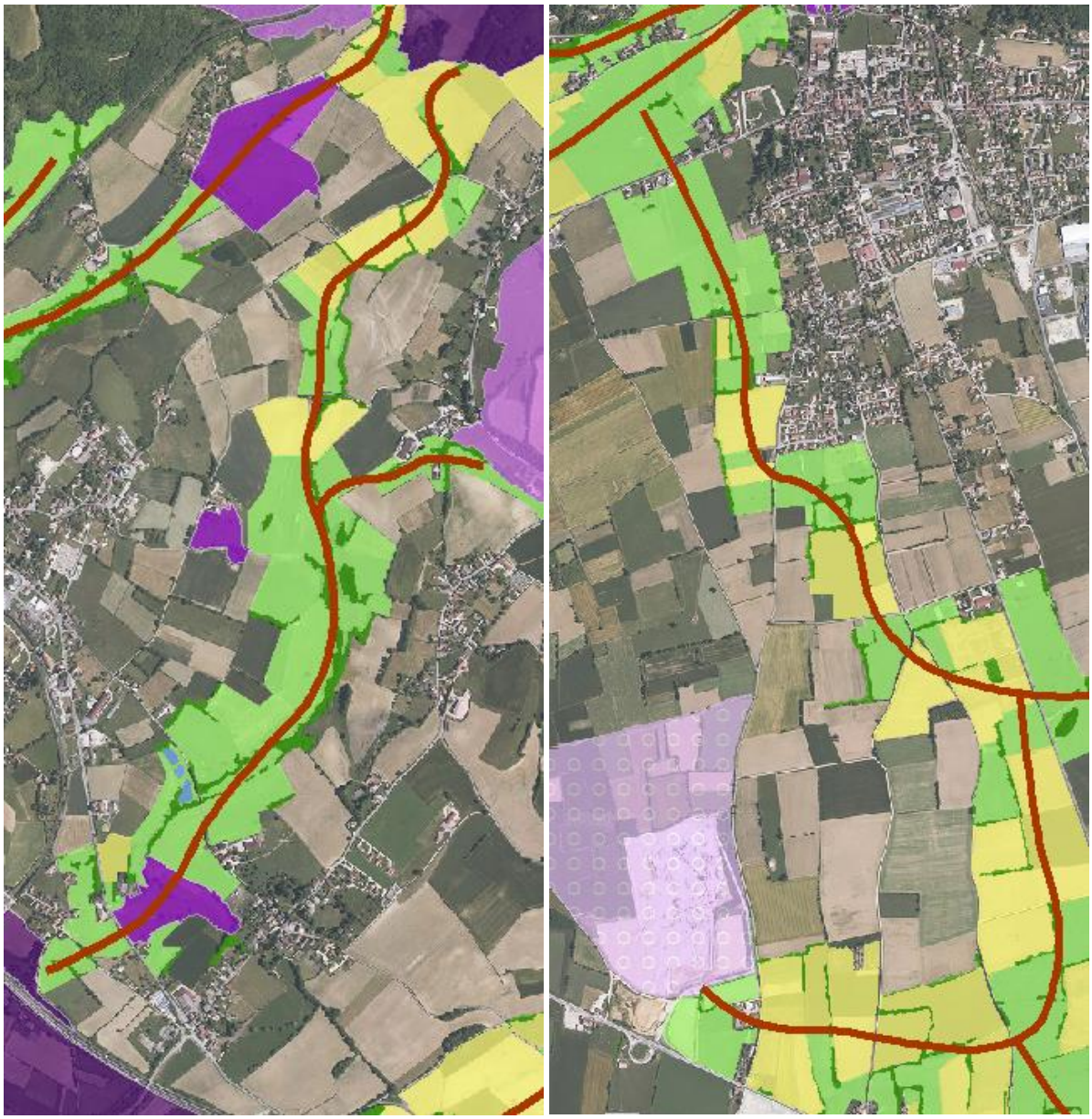

Principes de connexion entre deux réservoirs en sélectionnant les chemins comportant le plus de prairies et de haies, et le moins de grandes parcelles agricoles

III.C.5.Espaces complémentaires

Les milieux boisés, prairiaux ou agricoles n'ayant pas été identifiés comme réservoir ou corridors sont regroupés dans les espaces complémentaires : grands espaces perméables à dominance boisée ou à dominance bocagère (perméabilité forte à moyenne) ; ou grands espaces agricoles (perméabilité moyenne à faible).

III.C.6.Fragmentation du territoire

La carte de fragmentation du territoire est réalisée à partir de zones tampon autour des zones urbanisées (issues de la photo-interprétation de l'occupation du sol). Cette méthode permet de qualifier la perméabilité du territoire en fonction de la distance à l'urbanisation :

Distance à l'urbanisation	Perméabilité
Zones urbaines	Très faible à nulle
d<50m	Très faible
50<d<100m	Faible
100<d<250m	Moyenne
250<d<500m	Forte
500m<d	Très forte

Perméabilité en fonction de la distance à l'urbanisation

A noter que cette approche est complémentaire de l'approche par sous-trame : elle permet d'identifier les grands secteurs préservés de l'urbanisation de ceux qui, au contraire, présentent une fragmentation ou un mitage avéré, ou potentiel (zones de vigilance). Par contre, elle ne prend pas en compte la perméabilité des milieux (prairies, boisement ou culture) et ne remplace donc pas l'analyse par sous-trame réalisée parallèlement.

III.C.7.Hiérarchisation des corridors

Sur la base des éléments des corridors et de la fragmentation, il est proposé une méthode de hiérarchisation des corridors en fonction de la priorité de préservation et ou restauration. Plusieurs critères sont pris en compte :

- Les **enjeux écologiques** : se basent sur les milieux naturels ou semi-naturels présents sur le corridor. Ce critère ne prend pas en compte de données espèces, mais plutôt les habitats et leur potentiel en tant qu'habitat d'espèces.
- Les **atteintes et menaces** du corridor : atteintes par mise en culture, fragmentation par urbanisation, points de conflits avec infrastructures de transports etc.

Pour chaque corridor, une note a été attribuée pour les enjeux écologiques et pour les atteintes / menaces selon le tableau suivant :

Critères	Valeur		Légende des codes
Enjeux écologiques	+	Faibles	Milieux agricoles intensifs, sans trame bocagère
	+ +	Moyens	Mosaïque de milieux agricoles et prairiaux, boisés Reliques de pelouses sèches ou zones humides
	+ + +	Forts	Ensemble bocager préservé Milieux remarquables (zones humides, pelouses sèches)
Atteintes / menaces	-	Faibles	Peu/pas de mise en culture Pression d'urbanisation faible, pas de grignotage par l'urbanisation
	- -	Moyennes	Mise en culture moyennement importante Pression d'urbanisation modérée, grignotage faible
	- - -	Fortes	Mise en culture importante, dominance des milieux agricoles sur le corridor Grignotage par l'urbanisation important, pression d'urbanisation forte (traduite par présence de nouveaux lotissements…) Interruption de corridor par grosses infrastructures de transport

Sur la base de cette notation, trois grandes catégories ont été définies :

- A : Préservation et/ou restauration très urgente et prioritaire ;
- B : Préservation et/ou restauration assez urgente et prioritaire :
  - B1 : Enjeux écologiques forts, atteintes/menaces faibles ;
  - B2 : Enjeux écologiques moyens, atteintes/menaces moyennes ;
  - B3 : Enjeux écologiques faibles, atteintes/menaces fortes ;
- C : Préservation et/ou restauration nécessaire.

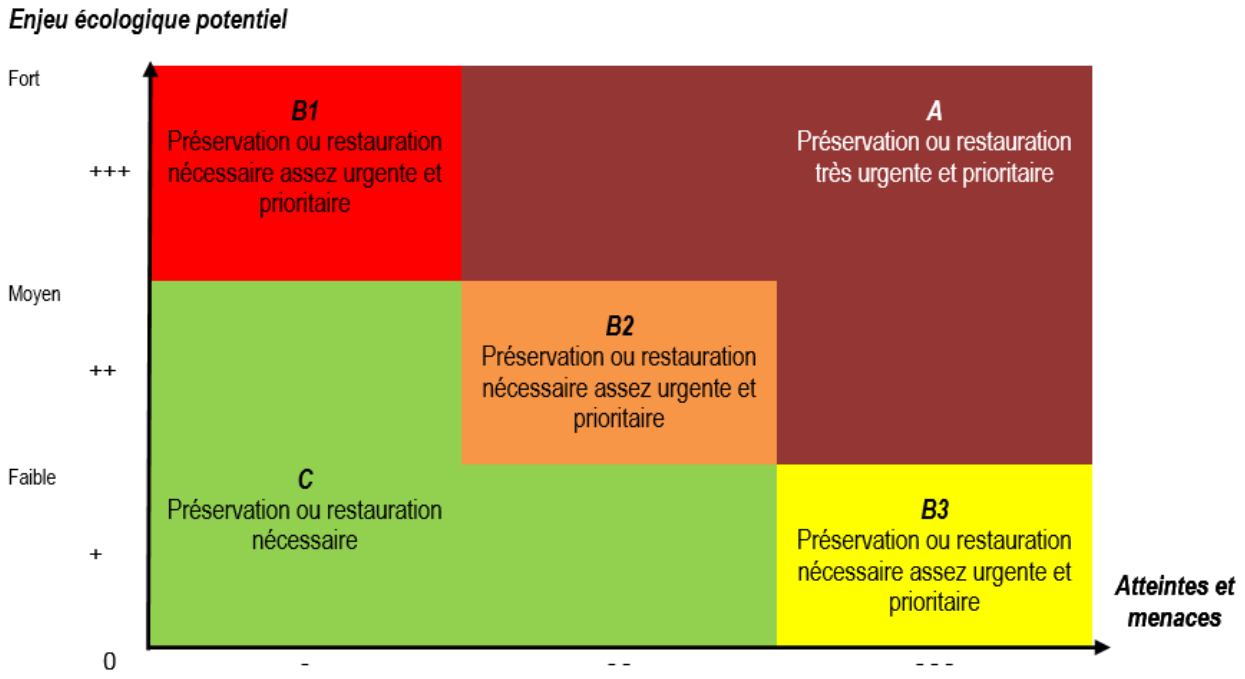

Priorité de restauration et/ou préservation des corridors en fonction des enjeux écologiques et des atteintes / menaces sur les corridors

III.D. VERIFICATIONS DE TERRAIN

Plusieurs sessions de terrain ont été réalisées :

- Le 29 aout 2016 : reconnaissance du territoire avant déclinaison cartographique des réservoirs et corridors ; visite des réservoirs et corridors identifiés par le SRCE, le SCoT et le Contrat Vert et Bleu ;
- Le 30 septembre 2016 : vérification de secteurs indiqués en atelier de travail avec les experts locaux ; visite des secteurs fortement contraints par l'urbanisation (Apprieu, Colombe, Oyeu…) ;
- Le 6 décembre 2016 : compléments et vérification de secteurs ajoutés plus tardivement, des secteurs de pelouses sèches, de carrières, visite de terrain accompagnée du CEN

III.E. CONCERTATION ET VALIDATION

Deux ateliers ont été organisés afin de réaliser ce travail de déclinaison de la TVB en concertation avec les acteurs locaux, et de leur faire valider le travail proposé. Les deux ateliers se sont déroulés

de la même façon : présentation du contexte et de la méthodologie puis travail sur table à partir de documents cartographiques au format A0.

Les experts locaux ont été invités pour un atelier de travail le 30 septembre 2016. L'ordre du jour était une réflexion autour des réservoirs et corridors : validation de la déclinaison, discussion autour de l'intégration de nouvelles propositions etc.

Structure	**Personnes ressource**
CEN Isère	Audrey PAGANO, Grégory MAILLET
Département de l'Isère	Anne-Sophie CROYAL
DDT 38	Pierre JACOMETTI, Patrice BARBIERO
Fédération des Chasseurs	Excusés
Fédération de Pêche	Excusés
LPO Isère	Jean-Marc TAUPIAC, Julia FLORIAN
FRAPNA	Excusés
ONCFS	Excusés
ONEMA	Excusés
CRPF	Excusés
ONF	Excusés
Syndicat de rivière	Excusés
Conservatoire Botanique National	Excusés
CC Bièvre Est	Corinne JOURDAN
Association Bièvre-Liers Environnement (BLE)	Excusés
Association Nature Vivante	Excusés
Association Le Pic Vert	Jean-François NOBLET, Jacques AILLAUD
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique Bièvre Liers Valloire	Excusés
Chambre d'Agriculture	Excusés

Les élus ont été regroupés le 26 janvier 2017. L'ordre du jour a porté sur la validation des réservoirs, des corridors et de leur hiérarchisation. De nouveaux corridors ont été intégrés suite à cet atelier.



Travail sur table lors de l'atelier avec les experts locaux